



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

# 2023

*Rapport  
d'activité*

*Juin 2024*

[www.mcult.gouvernement.lu](http://www.mcult.gouvernement.lu)  
[www.culture.lu](http://www.culture.lu)

2025

2023

2023

23

2023

# Sommaire

<b><i>I. Mot de la ministre de la Culture</i></b>	<b>5</b>		
<b><i>II. Le ministère de la Culture</i></b>	<b>6</b>		
1. Bilan social	8		
2. Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch	10		
3. Service juridique	10		
4. Service informatique	12		
5. Service des infrastructures et équipements culturels	14		
6. Service de la communication et des relations publiques	20		
7. Service des études et statistiques et de la documentation	22		
8. Service financier	24		
<b><i>III. Kulturentwécklungsplang 2018-2028 – Stratégie et développement</i></b>	<b>46</b>		
2. Assises culturelles 2023	48		
3. Assises sectorielles et workshops	48		
4. Publications du KEP	50		
5. www.KEP.lu 2.0	51		
6. Mise en œuvre des recommandations du KEP	52		
<b><i>IV. Promotion artistique et culturelle</i></b>	<b>82</b>		
1. Congé culturel	84		
2. Les prix et concours	85		
3. Les commandes d'œuvres musicales	88		
4. La collection d'art du ministère de la Culture	89		
5. Les ateliers et résidences d'artistes	91		
6. Salons, foires, festival & biennales	92		
<b><i>V. Action et médiation culturelle</i></b>	<b>94</b>		
1. Professionnalisation du secteur culturel	96		
2. Accès à la culture	97		
3. Actions culturelles	98		
<b><i>VI. Affaires culturelles régionales</i></b>	<b>100</b>		
1. Développement culturel en région	102		
2. Guichet des infrastructures et équipements culturels	104		
3. Centres culturels régionaux	104		
4. Musées régionaux	105		
5. Cinémas régionaux	106		
6. Bibliothèques régionales	106		
7. Structures liées au patrimoine industriel	106		
<b><i>VII. Affaires européennes et internationales</i></b>	<b>108</b>		
1. Union européenne	110		
2. Conseil de l'Europe	114		
3. Grande-Région	116		
4. Informelles Treffen der deutschsprachigen Kulturminister:innen	116		
5. UNESCO	117		
6. Organisation internationale de la Francophonie – Jeux de la Francophonie	120		
7. Relations culturelles bilatérales	120		
8. Autres	121		
<b><i>VIII. Patrimoine culturel</i></b>	<b>122</b>		
1. Patrimoine architectural et archéologique	124		
2. Patrimoine mobilier	125		
3. Patrimoine immatériel	126		
4. Stratégie numérique du patrimoine culturel	128		
<b><i>IX. Les structures culturelles et commissions sous tutelle du ministère</i></b>	<b>132</b>		
1. Les structures culturelles sous tutelle du ministère	134		
2. L'égalité des genres dans les établissements culturels liés au ministère de la Culture	136		
3. Les conseils et commissions consultatives	138		
<b><i>X. Perspectives</i></b>	<b>142</b>		
1. Réorganisation des attributions ministérielles suite aux élections législatives 2023	144		
2. Kulturentwécklungsplang 2018-2028	144		
3. Transition écologique	145		
4. Les réformes législatives	146		
5. Les grands événements	150		
6. Les grands projets immobiliers	150		
<b><i>XI. Nécrologie</i></b>	<b>152</b>		
<b><i>IMPRESSUM</i></b>	<b>156</b>		

2025

2023

2023

23

2023

# I. Mot du ministre de la Culture

C'est avec un immense plaisir que je vous présente le rapport d'activité 2023 du ministère de la Culture du Luxembourg. Cette année a été marquée par la pérennisation des efforts en faveur du soutien de notre scène culturelle et de la promotion de notre riche patrimoine culturel et artistique.

Tout au long de l'année, notre ministère s'est engagé à soutenir et à encourager les talents nationaux. Que ce soit par le biais de prix, tels que les *Lëtzebuurger Theaterpräisser*, le *Lëtzebuurger Danzpräis* et le *Lëtzebuurger Konschtpräis*, ou par la voie législative, telle que loi du 8 mars 2023 relative à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics, les artistes, les écrivain/es, les musicien/nes et les créateurs/trices ont été au cœur de nos actions.

2023 a été marquée par l'arrivée au point de mi-parcours de la mise en œuvre du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*. Le bilan qui a été dressé lors des Assises culturelles 2023, nous aidera à poser les jalons de la politique culturelle des années futures.



Eric Thill, ministre de la Culture  
© MCULT

Je me réjouis particulièrement de constater le succès des initiatives visant à promouvoir l'accès à la culture et l'aménagement culturel régional. Ces efforts nous fourniront une base solide pour mener davantage d'actions concrètes en faveur de la démocratisation culturelle et de l'accès à la culture pour tous.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui ont contribué à ces réalisations. Nos équipes dévouées, nos partenaires, les artistes et les citoyen/nes ont tous joué un rôle essentiel dans la réussite de cette année.

En tant que ministre de la Culture, je m'engage à poursuivre ces efforts et à promouvoir une culture dynamique, inclusive et inspirante pour tous. Ensemble, nous continuerons à écrire l'histoire culturelle du Luxembourg.

Je vous invite à parcourir ce rapport pour découvrir les moments forts de l'année écoulée. Que cette lecture vous inspire et vous incite à participer activement à la vie culturelle de notre beau pays.

Avec toute ma considération,

Eric Thill

Ministre de la Culture

# ***II.***

## *II. Le ministère de la Culture*



*L' Hôtel des Terres Rouges, siège du ministère de la Culture a été classé en tant que patrimoine culturel national, le 26 juin 2023*

© INPA

# 1. Bilan social

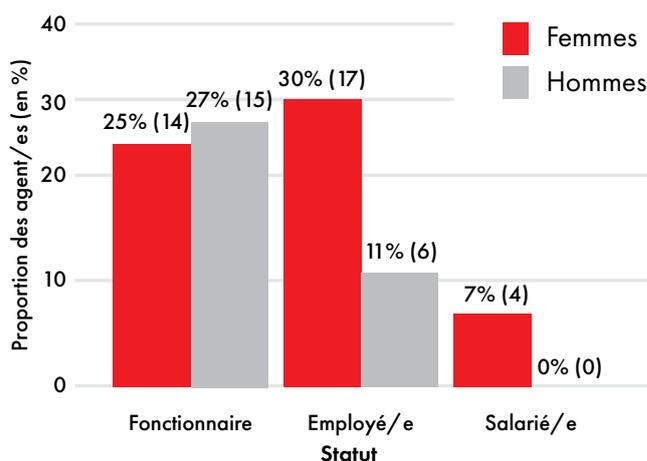
Suivant l'évolution expansive du secteur culturel, les effectifs du ministère de la Culture sont en développement continu, afin de rendre justice aux besoins du secteur. Fin 2023, le bilan social du ministère de la Culture se présente comme suit :

## Bilan social au 31 décembre 2023

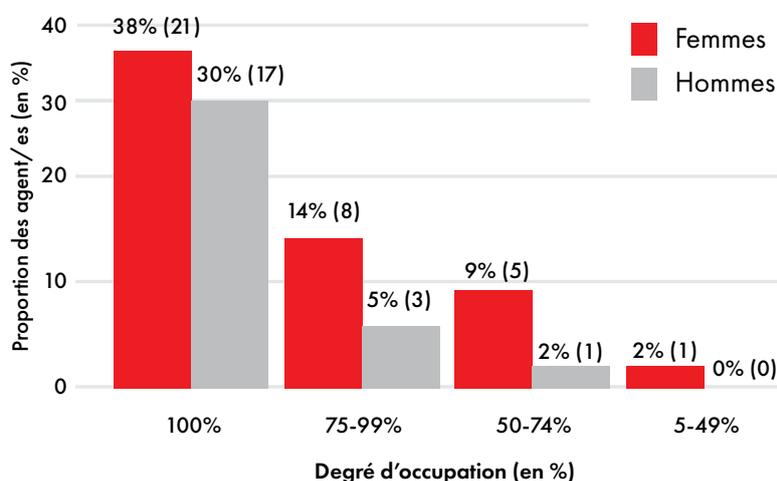
**Graphique 1:** Quelques chiffres clés sur l'effectif du ministère de la Culture et leurs variations par rapport à l'année 2022



**Graphique 2:** Répartition des agent/es du ministère de la Culture par statut et par sexe<sup>1</sup>



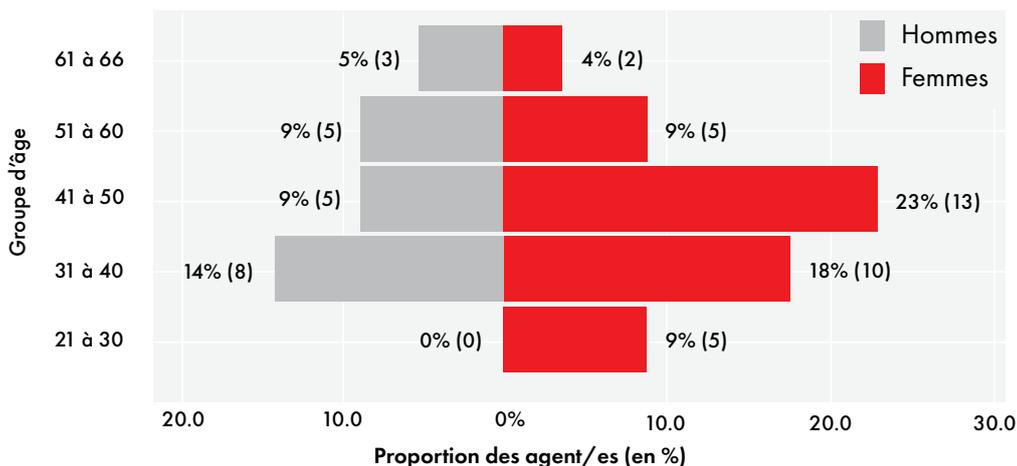
**Graphique 3:** Répartition des agent/es du ministère de la Culture par degré d'occupation<sup>2</sup>



<sup>1</sup>Le nombre d'agent/es concerné/es est indiqué entre parenthèses

<sup>2</sup>Le nombre d'agent/es concerné/es est indiqué entre parenthèses

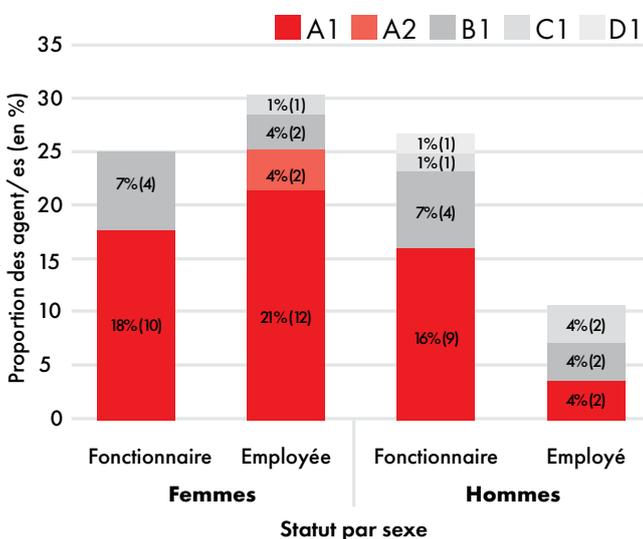
**Graphique 4:** Répartition des agent/es du ministère de la Culture par groupes d'âge et par sexe<sup>3</sup>



**Graphique 5:** Agent/es du ministère de la Culture bénéficiant d'un reclassement ou du statut de travailleur handicapé



**Graphique 6:** Répartition des agent/es du ministère de la Culture par groupe de traitement, par statut et par sexe<sup>4</sup>



#### Inclusion

Au 31 décembre 2023, le ministère occupe 3 personnes handicapées (3 ETP), remplissant ainsi les conditions imposées par l'article 10 (1) de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

En cours d'année, le ministère a aussi intégré 2 agents de l'État provenant d'autres administrations et reconnus hors d'état de continuer leur service, mais déclarés propres à occuper un autre emploi par la Commission des pensions, augmentant à 3 (3 ETP) le nombre total d'agents ayant bénéficié de cette mesure au ministère de la Culture.

#### Formation

Les agent/es du ministère se sont inscrits à 1.162,5 heures de formation au total.

#### Télétravail

80 pour cent des agent/es du ministère ont régulièrement fait du télétravail dans les limites autorisées (max. 2 jours par semaine).

<sup>3</sup>Le nombre d'agent/es concerné/es est indiqué entre parenthèses

<sup>4</sup>Le nombre d'agent/es concerné/es est indiqué entre parenthèses. Ce graphique exclut les 4 salariées, représentant 7% du total des agent/es (voir graphique 2).

## 2. Promotioun vun der Lëtzebuerger Sprooch

Conséquence du réaménagement des compétences ministérielles suite aux élections législatives du 8 octobre 2023 et de la formation du gouvernement Frieden/Bettel, la promotion de la langue luxembourgeoise a été rajoutée au portfolio du ministère de la Culture, qui sera dorénavant responsable pour son développement ainsi que pour l'implémentation du plan d'action pour la promotion de la langue luxembourgeoise. Ont ainsi été rattachés au ministère de la Culture le Commissaire à la langue luxembourgeoise, le Centre pour le luxembourgeois (Zenter fir d'Lëtzebuerger Sprooch) et le Conseil permanent de la langue luxembourgeoise.

## 3. Service juridique

### 3.1. Relations avec le Parlement

#### Travail législatif et réglementaire

- Publication de la loi du 6 janvier 2023 portant institution d'un congé culturel et modification : 1° du Code du travail ; 2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ; 3° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux et de son règlement d'exécution.
- Publication de la loi du 8 mars 2023 relative à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics et portant modification de : 1° la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique ; 2° la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics et de son règlement d'exécution.
- Élaboration, soutien à l'élaboration d'amendements et publication des lois du 14 juillet 2023 portant création des établissements publics Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, Espace culturel des Rotondes, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Théâtre national du Luxembourg et Trois C-L – Maison pour la Danse.
- Élaboration et publication des cinq règlements grand-ducaux du 19 décembre 2023 portant fixation des indemnités et jetons de présence revenant aux membres du conseil d'administration des établissements publics précités.
- Soutien à l'élaboration d'amendements et publication du règlement grand-ducal du 21 juin 2023 déterminant le contenu et les modalités de la formation de base visée à l'article 12, point 1°, de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel et abrogeant :
  1. le règlement grand-ducal du 24 juillet 2011 portant création d'un Centre national de recherche archéologique auprès du Musée national d'histoire et d'art ;
  2. le règlement grand-ducal du 19 décembre 2014 concernant l'allocation de subventions pour des travaux de restauration d'immeubles.

*Vue de l'exposition Jérôme Zonder – Joyeuse Apocalypse ! au Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain (07.10.2023 – 07.01.2024) © Marc Domage. Avec l'aimable autorisation de l'artiste et la Galerie Nathalie Obadia Paris/Bruxelles.*



- Soutien à l'élaboration d'amendements et publication du règlement grand-ducal du 21 juin 2023 déterminant les modalités de demande d'une aide financière et portant fixation des indemnités et des jetons de présence revenant aux membres du conseil d'administration et des comités de sélection de Kultur | lx – Arts Council Luxembourg.
- Élaboration, soutien à l'élaboration d'amendements et publication du règlement grand-ducal du 26 juillet 2023 portant délimitation de la zone d'observation archéologique.
- Élaboration, soutien à l'élaboration d'amendements et publication du règlement grand-ducal du 7 août 2023 fixant les modalités de demande d'une bourse de relève et portant modification :
  1. du règlement grand-ducal du 2 septembre 2015 déterminant la mission, la composition et le fonctionnement de la commission consultative concernant a) les demandes d'admission au bénéfice des aides à caractère social en faveur des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle b) les demandes en obtention d'une bourse à la création, au perfectionnement et recyclage artistiques ;
  2. du règlement grand-ducal du 2 septembre 2015 fixant le contenu du dossier à joindre à la demande d'admission au bénéfice des aides à caractère social en faveur des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle ;
  3. du règlement grand-ducal du 2 septembre 2015 fixant les modalités de délivrance et de tenue du carnet de travail de l'intermittent du spectacle ;
  4. du règlement grand-ducal du 15 décembre 2021 déterminant les modalités de demande de bourse d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques.
- Élaboration et publication du règlement grand-ducal du 6 décembre 2023 portant classement comme patrimoine culturel national de biens immeubles figurant à l'inventaire du patrimoine architectural de la commune de Mersch.

## Travail juridique

- Instituts culturels de l'État : avis, conseils, notes et courriers divers.
- Associations conventionnées et établissements publics sous tutelle : avis, conseils, notes et courriers divers ; élaboration d'un nouveau modèle de convention pour le secteur conventionné.
- Examen et suivi des affaires portées devant les juridictions judiciaires.
- Confection de 13 projets de mémoire pour le Délégué du Gouvernement dans 9 affaires portées auprès des juridictions administratives (dont 8 nouvelles en 2023).
- Confection de notes concernant certains sujets à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement.
- Appui juridique aux procédures de nomination aux fonctions au sein de l'administration, aux conseils d'administration des établissements publics et aux commissions consultatives.
- Préparation d'arrêtés, de contrats et de conventions sur mesure et avis juridiques divers.
- Appui juridique en matière de patrimoine mobilier : traitement de questions juridiques en matière de circulation des biens culturels (certificats d'exportation, trafic illicite de biens culturels, ...), de garanties d'État et de garanties de restitution et de demandes d'acceptation de dons ou legs testamentaires portant sur des biens culturels au profit des instituts culturels de l'État.
- Suivi de l'application de la *Charte de déontologie pour les structures culturelles*, traitement de questions en matière de déontologie.
- Traitement de questions en matière de droits d'auteur en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle.
- Traitement de questions en matière de protection des données et assistance juridique dans le cadre de la mise en exécution du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) en collaboration avec le Commissariat du Gouvernement à la protection des données.
- Suivi juridique de la mise en application de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel : procédures de classement, délimitation de la zone d'observation archéologique, établissement de l'inventaire du patrimoine architectural, mise en place de procédures en matière de patrimoine mobilier, inventaire du patrimoine immatériel national.

Suivant l'état d'avancement de chaque loi, projet ou avant-projet de loi, respectivement de règlement grand-ducal, le service juridique est intervenu dans les travaux préparatoires en vue de l'élaboration du texte (organisation de groupes de travail, assistance à des réunions, recherches juridiques, analyse d'avis, confection de notes, suivi du travail en commission parlementaire, etc.), l'élaboration du texte de loi ou de règlement grand-ducal, suivi de la procédure législative et réglementaire (amendements à des projets de loi...).

## 4. Service informatique

Tout au long de l'année, le service informatique est le premier niveau de support technique pour les agent/es du ministère de la Culture. Au-delà de sa mission principale d'organisation du développement et de la maintenance des ressources informatiques au ministère de la Culture, il a conseillé les responsables de projets du ministère de la Culture afin de garantir une approche cohérente en matière de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC).

### 4.1. Gestion du parc informatique et de l'infrastructure

Dans un souci d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure IT, le service informatique a entrepris les démarches suivantes :

- Remplacement du matériel qui ne sera plus supporté dans le futur, suivant les indications du Centre des technologies de l'information de l'État (CtiE) ;
- Mise en place de la solution « PaperCut » pour gérer les impressions, en vue de la réduction du nombre d'imprimantes de bureau ;
- Aménagement d'une nouvelle annexe pour le ministère de la Culture [11 Postes de Travail] ;
- Installation d'un nouveau contrôle d'accès pour la nouvelle annexe ;
- Installation d'un scanner performant A3 pour la gestion de courrier ;
- Migration des produits Microsoft Office 2016 vers Microsoft 365 ;
- Reconfiguration de la gestion des congés dans Interflex ;
- Modernisation des systèmes de vidéoconférence des salles de réunion du bâtiment « Hôtel des Terres Rouges » ;
- Adaptation de l'installation réseau des salles de réunion du bâtiment « Hôtel des Terres Rouges » pour garantir la conformité en matière de sécurité informatique ;
- Mise en place de boîtes de messagerie fonctionnelles pour les services du ministère de la Culture ;
- Installation d'un dossier partagé (grand volume) pour le département du patrimoine culturel ;
- Installation et Formation de 13 nouveaux collaborateurs ;
- Restructuration et déménagement des services suivants : service des affaires européennes et internationales / service des études et statistiques et de la documentation / service de l'administration et des ressources humaines / service de la stratégie numérique du patrimoine culturel / service de la gestion et de la sensibilisation des patrimoines ;
- Déconnection de toutes les lignes Fax du ministère de la Culture sauf une ligne à la réception pour l'inclusion ;
- Équipement du service de la communication et des relations publiques et du service de l'artothèque avec du matériel informatique graphiquement plus adapté à leurs besoins.

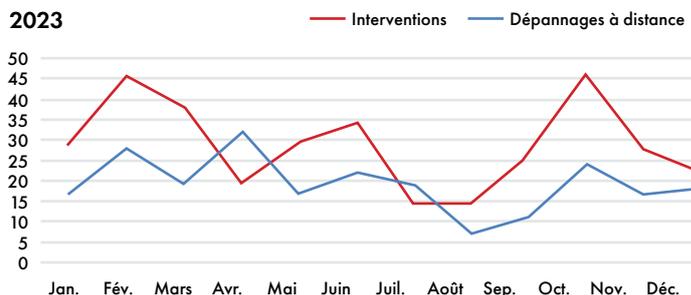
À la suite de la formation du gouvernement à l'issue des élections législatives du 8 octobre 2023, le service informatique a garanti une transition progressive au niveau de l'infrastructure informatique, et ceci en étroite collaboration avec les responsables de l'informatique du ministère de la Digitalisation, du ministère du Tourisme, et du Centre des technologies de l'information de l'État (CtiE).



Laurie Anderson au Festival Rainy Days à la Philharmonie (19.11.2023) © Alfonso Salgueiro

### 4.2. Helpdesk informatique

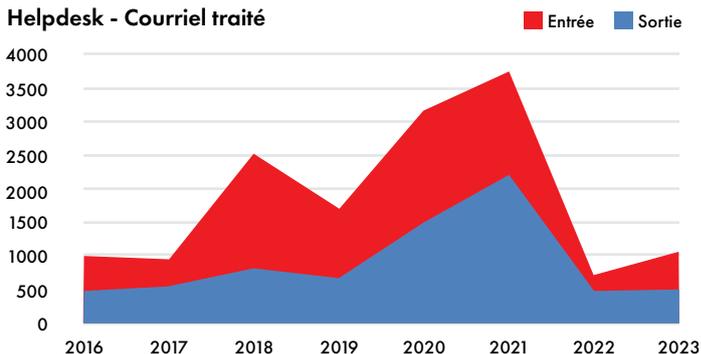
Au cours de l'année 2023, 231 interventions techniques, et 346 dépannages à distance ont été effectués par le helpdesk informatique :



Au total, 575 tickets (231 pour interventions et 346 pour dépannages à distance) ont été ouverts auprès du helpdesk informatique, parmi lesquels 59 incidents n'ont pas été signalés par les voies prévues. Le temps d'attente avant la prise en charge d'un ticket variait généralement entre 21 minutes et 4 heures et 45 minutes. Le temps de résolution d'un ticket variait généralement entre 1 heure et 8 minutes et 8 jours, 1 heure et 44 minutes.

Le nombre de messages à traiter par le point de contact helpdesk@mc.etat.lu s'est stabilisé autour d'un total de 1532 messages (1055 entrants et 477 réponses) :

#### Helpdesk - Courriel traité



Aucune demande d'information sur l'utilisation des données personnelles n'a été introduite auprès du ministère de la Culture.

## 4.3. Consultance et formation

Au cours de l'année 2023, le service informatique a rédigé plusieurs guides pratiques et des documentations internes. En vue des formations internes, des supports de formation ont été préparés. Les formations des utilisateurs/trices internes ont eu lieu pendant la première moitié de l'année, et ont couvert l'utilisation du système de gestion des réservations des salles de réunion et de la voiture.

En fin d'année, la tâche de préparation d'une Webex a été déléguée au service loge.

Afin de soutenir l'initiative d'organiser des stages de formation en milieu professionnel, le service informatique a accueilli du 20 février au 31 mars un stagiaire d'une classe de 3ème, et du 13 novembre au 22 décembre un stagiaire d'une classe de 1ère TPIF, section informatique du régime de la formation de technicien (DT).

En matière de gouvernance électronique, de simplification administrative et de protection des données, le service informatique était, tout au long de l'année, à l'écoute des correspondant/es informatiques et des référent/es à la protection des données des instituts culturels, afin de les conseiller dans leurs démarches et projets.

Ainsi le service informatique épaulait le CNA et la BNL pour des questions relatives à la protection des données personnelles, et le CNL, l'INPA, l'INRA, le MNAHA et le MNHN pour des questions techniques en relation avec des projets de modernisation de leurs infrastructures.

Suite à la réorganisation des ministères et administrations, le Centre pour le luxembourgeois (ZLS) est à nouveau rattaché au ministère de la Culture. Le service informatique a été chargé d'organiser la transition du ZLS de l'infrastructure du Centre de gestion informatique de l'éducation vers l'infrastructure du CtiE.

Pour faciliter l'échange entre les correspondant/es informatiques du ministère et des instituts culturels, des salons (rooms) dédiés ont été mis en place sur la nouvelle plateforme de messagerie instantanée du gouvernement (Luxchat4Gov).

## 4.4. Gouvernance électronique et simplification administrative

En mars, la nouvelle *GED Hive* a été introduite au ministère de la Culture pour faciliter la réception des factures électroniques. Par la suite, des workshops ont été organisés pour préparer la migration de la gestion de courrier vers *Hive*. Cette migration est prévue pour avril 2024. En outre, des réunions avec l'INPA ont eu lieu pour simplifier les processus touchant à la gestion des dossiers patrimoine. La solution favorisée du service informatique serait d'intégrer ces processus dans *Hive* afin de d'utiliser au maximum les plateformes existantes.

Afin de simplifier les processus internes, le service informatique a procédé au développement d'un nombre de scripts, pour automatiser des tâches récurrentes dans le domaine de l'archivage, de la rédaction de rapports de réunion, et de l'audit interne. Un dépôt *git* a été mis en place, permettant de partager les solutions avec d'autres administrations, et de les rendre accessibles sur le portail des données ouvertes ([data.public.lu](https://data.public.lu)). Pour mutualiser les travaux sur des scripts touchant à l'archivage numérique, une collaboration entre les Archives nationales (ANLux), le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, et le ministère de la Culture a été initiée.

Pour faciliter l'accès aux données sur l'utilisation du budget, la solution *Business intelligence* (BI) du CtiE a été introduite au ministère de la Culture. Au vu des résultats très prometteurs, cette solution sera étendue sur d'autres domaines et sources de données. À cette fin, des travaux d'homogénéisation des données (p.ex. nomenclature) ont débuté au cours de l'année, et seront appliqués systématiquement à toutes les sources de données du ministère de la Culture.

En vue de la dématérialisation du carnet de l'intermittent, des maquettes pour un futur portail de gestion des dossiers « intermittent du spectacle » ont été préparées en étroite collaboration avec le service de l'orientation et de soutien pour artistes professionnels et intermittents du spectacle. Ayant pris du retard, la campagne pour recueillir des commentaires du public, qui était prévue pour 2023 sera finalement lancée en 2024.

Dans le cadre du *national interoperability framework* (NIF), le responsable du service informatique a représenté le ministère de la Culture au Comité sectoriel pour l'interopérabilité (CSI) du gouvernement central, au groupe de travail thématique et transversal *once only principle* (GTTT OOP) et en tant que correspondant du ministère au comité de pilotage du projet *NIF#PRESERV* des ANLux.



Vue de l'exposition *A Model: Prelude* – Rayyane Tabet. *Trilogy*  
 au Mudam Luxembourg (01.12.2023 – 12.05.2024)  
 © Studio Rémi Villaggi | Mudam Luxembourg

## 5. Service des infrastructures et équipements culturels

### 5.1. Liste des infrastructures

	Site / Acteur	Lieu	Objet
1	Ancien Athénée	Luxembourg	Le projet visant à affecter l'aile dite parvis de ce bâtiment à la culture et plus précisément aux activités du Centre pour la promotion des arts est définitivement adopté et fait partie intégrante du projet de loi de financement qui est préparé par l'Administration des bâtiments publics. En attendant sa réalisation, le ministère de la Culture a demandé la mise à disposition d'une partie de ces locaux jusqu'au début effectif des travaux, qui pourraient alors être utilisés pour les activités que le CEPA organise chaque année dans le cadre de sa « Summerakademie ». Le Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch recevra une salle de l'immeuble pour le montage d'une exposition permanente sur la langue luxembourgeoise. Réalisation prévue pour 2028, mise en service début 2029.
2	Archives nationales – Bureaux à la gare de Hollerich	Luxembourg	À la suite de l'exigence de quitter les locaux que le service Collecte, conseil et encadrement des ANLux occupait dans la rue Mercier à Luxembourg, un arrangement a pu être trouvé avec le Service de la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale pour loger ledit service dans les espaces administratifs qui se trouvent à la gare de Hollerich. Il y sera logé jusqu'à l'ouverture du nouveau bâtiment des Archives nationales à Belval.
3	Banannefabrik - extension	Luxembourg	Cf. infra
4	Bâtiment Robert Schuman	Luxembourg	Le projet est actuellement à l'étude au ministère de la Mobilité et des Travaux publics. Le programme culturel proposé comprend des lieux de répétition pour les secteurs danse et théâtre, des lieux administratifs pour le Naturmusée et autres acteurs culturels, ainsi que des espaces d'exposition. En attendant une décision sur l'orientation future de cet immeuble, la décision a été prise de réserver une partie de l'immeuble aux besoins de plusieurs services de la Philharmonie pendant les travaux d'extension de cette dernière, prévus de commencer en 2024 au plus tôt.

5	Bureaux sis au 14, avenue de la Gare	Luxembourg	Après des travaux de remplacement partiel du sol et plusieurs travaux de retouche, des services du MNAHA, du MNHN et du ministère de la Culture ont pu entrer dans l'immeuble en été 2023. Un nouveau système de pointage et d'accès à l'immeuble a été organisé. La ministre de la Culture a visité les nouveaux espaces administratifs fin septembre 2023. À la fin de 2023, il est envisagé d'affecter un étage de l'immeuble au GIE Luxembourgticket nouvellement fondé.
6	Bureaux sis au 52, avenue de la Gare	Luxembourg	À la suite de l'obligation de l'Institut européen pour le chant choral (Inecc) de quitter ses locaux sis à rue Sosthène Weis à Luxembourg, qui sont désormais affectés au ministère de l'Éducation nationale, de nouveaux espaces administratifs ont pu être trouvés à cette nouvelle adresse dans le quartier de la Gare à Luxembourg. En 2023, les préparatifs nécessaires ont été faits pour permettre le déménagement en début de 2024.
7	Bureaux sis au 5, rue du Plébiscite	Luxembourg	À la suite de l'exigence de quitter les locaux que le service de l'inventaire de l'INPA occupait dans la rue Mercier à Luxembourg, la commission des loyers du ministère des Finances a trouvé à court terme de nouveaux espaces loués pour le loger à cette nouvelle adresse.
8	Centre culturel de rencontre	Luxembourg	Projet d'installation d'un dépôt sur le site derrière la maison Bruch, qui toutefois reste à clarifier avec la Ville de Luxembourg et le Unesco site manager.
9	Centre national de l'Audiovisuel – Château de Clervaux et Brahaus	Clervaux	Le ministère de la Culture a prié le ministère de la Mobilité et des Travaux publics d'étendre l'étude de faisabilité sur l'ensemble du château de Clervaux qui serait alors affecté entièrement au CNA. La réalisation du projet implique le départ à moyen ou à long terme des acteurs actuellement présents : Administration communale de Clervaux, musée des Maquettes (INPA), musée de la Bataille des Ardennes.
10	Centre national de l'Audiovisuel – dépôt	Dudelange / Beidweiler	L'immeuble, utilisé jusqu'à présent dans le quartier Neischmelz à Dudelange, sera détruit par le Fonds du Logement en début de 2024. D'où la nécessité de trouver rapidement un nouveau dépôt. Un site sis à Beidweiler est positivement avisé en automne 2023 par le ministère des Finances et l'Administration des bâtiments publics, malgré le fait que certains travaux d'aménagement et de mise en conformité restent à réaliser. En attendant ces travaux et vu l'urgence de la situation, le CNA emménage immédiatement ces nouveaux locaux qu'il occupe depuis mi-novembre 2023.
11	Centre national de littérature - extension	Mersch	Extension et réaménagement de l'annexe du CNL à Mersch. Le projet existant doit être réévalué à la suite des expériences faites lors des inondations de 2021.
12	Centre national des collections publiques	Dudelange	La réalisation de ce projet est prévue dans le quartier Neischmelz à Dudelange dans l'ancienne aciérie et dans une partie de l'ancien laminoir (cf. infra).
13	Halle des Soufflantes	Esch Belval	Présentation d'une étude de faisabilité réalisée par l'Université du Luxembourg qui repose sur plusieurs scénarii relatifs à l'affectation future de la halle.
14	Institut des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe	Luxembourg	Déménagement à envisager dans le cadre des travaux prévus dans la Maison Bruch au CCRN. La recherche d'un lieu approprié continue.
15	Institut national pour le patrimoine architectural	Luxembourg	Projet d'installation des services de l'INPA dans les immeubles de l'ancien laboratoire à Luxembourg-Verlorenkost. 2 bâtiments : 1 A, rue Auguste Lumière (dit ancien laboratoire) ; 42 rue du Laboratoire (dit nouveau laboratoire). L'avant-projet sommaire fut présenté à la Commission d'analyse critique le 3 mai 2023. Le coût estimatif pour les travaux de rénovation s'élève à 33.320.000 EUR TTC arrondi. La réalisation du projet est prévue pour 2028/2029.
16	Luxembourgticket GIE	Luxembourg	Constitué le 17 novembre 2023, ce GIE a comme mission de reprendre, puis de pérenniser et développer la mise en œuvre des projets luxembourgticket.lu, culture.lu et echo.lu. Des espaces administratifs pour ses 10 salarié/es devront être trouvés, probablement dans les locaux du MC à l'avenue de la Gare à Luxembourg.
17	Musée national d'archéologie, histoire et d'art	Luxembourg	Cf. infra
18	Musée national d'histoire naturelle	Luxembourg	Projet de modernisation des annexes (vis-à-vis du musée) au Grund, où se trouvent notamment les laboratoires. La durée des travaux, dont le début est prévu en 2025, est d'un an environ. Nécessité de délocaliser 30 personnes pendant les travaux et de mettre à disposition des laboratoires alternatifs.
19	Plan de gestion de crise	Luxembourg	Un plan de sauvegarde des biens culturels est en élaboration avec les instituts culturels de l'État (cf. infra).
20	Ressourcerie	Luxembourg	Cf. chapitre sur l'écoresponsabilité.
21	Rotondes 2	Luxembourg	Cf. infra.
22	Théâtre national du Luxembourg	Luxembourg	Projet de transformation et d'extension du TNL en le dotant d'une 2 <sup>e</sup> scène et d'autres locaux après l'achat de la maison avoisinante par l'État. La faisabilité du projet est compliquée par la contrainte de devoir s'intégrer dans le tissu urbain environnant.
23	Villa Louvigny	Luxembourg	Planification en cours en vue de l'élaboration d'un avant-projet sommaire (cf. infra).

## 5.2. Projets immobiliers dont la réalisation est prévue au cours de la période 2023 – 2027

### Archives nationales à Belval

Les travaux sur le nouveau bâtiment des Archives nationales sont en cours, la finition est prévue pour septembre 2025, et l'ouverture au public pour l'été 2026.

Les gros œuvres devant abriter les dépôts sont terminés, ceux des locaux administratifs seront terminés au printemps prochain. Ensuite commenceront les travaux de finition.

Le déménagement des Archives nationales à Belval est planifié pour fin 2025 - début 2026, à commencer par l'administration et, par la suite, les fonds. L'action de déménagement peut prendre jusqu'à 6 mois (115 jours de travail) de sorte les archives pourront être fonctionnelles à Belval à partir de la 2<sup>e</sup> moitié de 2026.

Le coût du projet prévu dans la loi de financement voté en 2020 est de 77.270.000 EUR arrondi.

### Banannefabrik - extension

La planification en détail est en cours, la réalisation est prévue pour 2025/2026.

Le projet vise la construction d'une annexe pour le secteur de la danse en attendant la réalisation du projet au bâtiment Robert Schuman. Il s'agira d'une construction légère démontable qui sera installée sur le parking adjacent et qui abritera une nouvelle salle de représentation avec des gradins pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes et un espace administratif.

Après l'étude de faisabilité sur la construction de l'annexe, le projet a passé plusieurs étapes administratives, dont notamment son adoption par le comité dit FER (fonds de rénovation et d'entretien) qui autorise l'étape suivante : la planification en détail du projet sera entamée en 2024.

Le financement des frais de mobilier et d'équipement (estimés à environ 830.000 EUR) se fera à charge du ministère de la Culture, qui, en vertu du calendrier de réalisation présenté, inscrira cet investissement dans son budget à partir de 2025.

### Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art

En 2023, la chape a été remplacée à l'entrée du musée au Fëschmaart suivie de travaux sur le réseau électrique en cette partie de l'immeuble.

Le chantier visant à remplacer le vitrage à l'intérieur du Musée au Fëschmaart est à l'étude aux bâtiments publics. Le calendrier pour les travaux est le suivant :

- Octobre 2025 - mars 2026 : démontage de l'exposition ;
- Avril 2026 – octobre 2026 : compartimentage - travaux de remplacement des vitres – décompartimentage ;
- Novembre 2026 – mars 2027 : montage de l'exposition.

### Musée national de résistance et des droits de l'Homme, MNRDH (Fondation)

Malgré certaines difficultés rencontrées par le maître d'ouvrage, la Ville d'Esch-sur-Alzette, les travaux d'aménagement de l'exposition permanente ont continué de sorte que le musée pourra entièrement ouvrir ses portes au public en début de 2024.

Le coût du projet est essentiellement porté par trois partenaires, la Ville de d'Esch-sur-Alzette, l'État représenté par le ministère de la Culture et l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte. Le projet a en outre bénéficié d'une subvention spéciale de la part de l'État versée en 2023 dans le cadre du dispositif *Neistart Lëtzebuerg*, lancé en soutien du secteur culturel face à la pandémie de la Covid-19.

### Extension de la Philharmonie – mise à disposition d'espaces temporaires au Bâtiment Robert Schuman

Depuis son ouverture en 2005, la Philharmonie ne dispose pas de suffisamment d'espaces de bureaux. Certains bureaux sont occupés par 5 à 6 personnes sur une surface assez restreinte. En outre, les travaux d'extension du bâtiment de la Philharmonie s'annoncent dans le meilleur des cas pour l'été 2024 et, pendant cette période, une partie des locaux situés au niveau de la scène et au sous-sol (niveaux -1 et -2), normalement utilisés comme salles de répétitions et loges pour les musicien/nes et les artistes, ne seront ni accessibles ni opérationnels.

D'où l'idée de déménager pour la durée du chantier les services « Information & Billetterie » et « Marketing & Digital Division », ainsi que des loges et les salles de répétition des musicien/nes et artistes au bâtiment Robert Schuman avoisinant.

La mise à disposition temporaire d'une partie du Bâtiment Schuman à la Philharmonie de Luxembourg a été confirmée par le ministère des Finances en octobre 2023.

L'utilisation prendrait effet à partir de mars 2024 pour tout ce qui concerne les bureaux et les répétitions scéniques et éducatives, et à partir de septembre 2024 pour l'utilisation des loges pour les musicien/nes et les artistes. Elle serait applicable jusqu'à la fin des travaux autour de l'extension de la Philharmonie.

## 5.3. Plan de gestion de crise

L'année 2023 est marquée par la continuation de la bonne collaboration en cette matière entre le ministère de la Culture et le CGDIS. Ainsi des représentant/es des deux entités ont participé au colloque fort instructif intitulé « Le risque d'incendie dans les bâtiments d'intérêt patrimonial », organisé en avril 2023 par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France à Chantilly, quatre années après l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Le groupe de travail Plan de gestion de crise a réuni au mois de septembre 2023 des représentant/es des instituts culturels de l'État. Ils se sont échangés dans le cadre des mesures de prévention avec la Police et le CGDIS. Un journal des incidents censé regrouper en un document l'ensemble des incidents (feux, inondations, actes malveillants, accidents, infestations des collections, etc.) susceptibles de se produire au cours d'une année dans les instituts culturels de l'État a pu être adopté. Ainsi les incidents de 2023 seront recensés pour la première fois en janvier 2024.

Parallèlement, le groupe de travail souhaite réaliser un modèle commun d'un plan d'intervention pour la sauvegarde des œuvres et biens culturels des collections de l'État.

Un plan de gestion de crise doit régulièrement être actualisé, de sorte qu'il ne peut jamais être considéré comme définitif. Toutefois, il est prévu d'en fixer la structure et le fonctionnement au cours des 2 à 3 années à venir.

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de crise, le responsable du dossier participe aux réunions du comité interministériel appelé *National Plattform zur Reduktion von Katastrophenrisiken*.

### Journal des incidents

Dans le cadre du développement du plan de gestion de crise, le ministère de la Culture a développé en 2023 en commun avec les représentant/es des instituts culturels de l'État un questionnaire dans lequel seront recueillis les incidents, dégâts et/ou actes malveillants qui surviennent dans les immeubles gérés par ces instituts au cours d'une année civile.

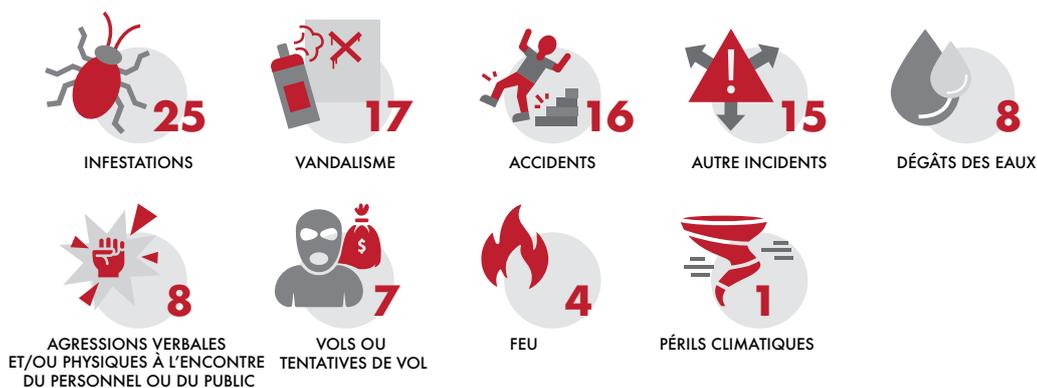
L'objectif est d'obtenir une vue d'ensemble de l'ensemble des incidents qui ont lieu dans les instituts culturels de l'État sur une période de plusieurs années, d'en établir des statistiques fiables et d'intervenir le cas échéant pour diminuer les risques d'incidents éventuels.

Les données sont traitées par le ministère de la Culture qui en publie les conclusions chaque an dans son rapport d'activité.

Châteaux de Beaufort - Château-fort – travaux de stabilisation de la muraille extérieure côté sud ; travaux de reconstruction de la muraille (2023) © INPA



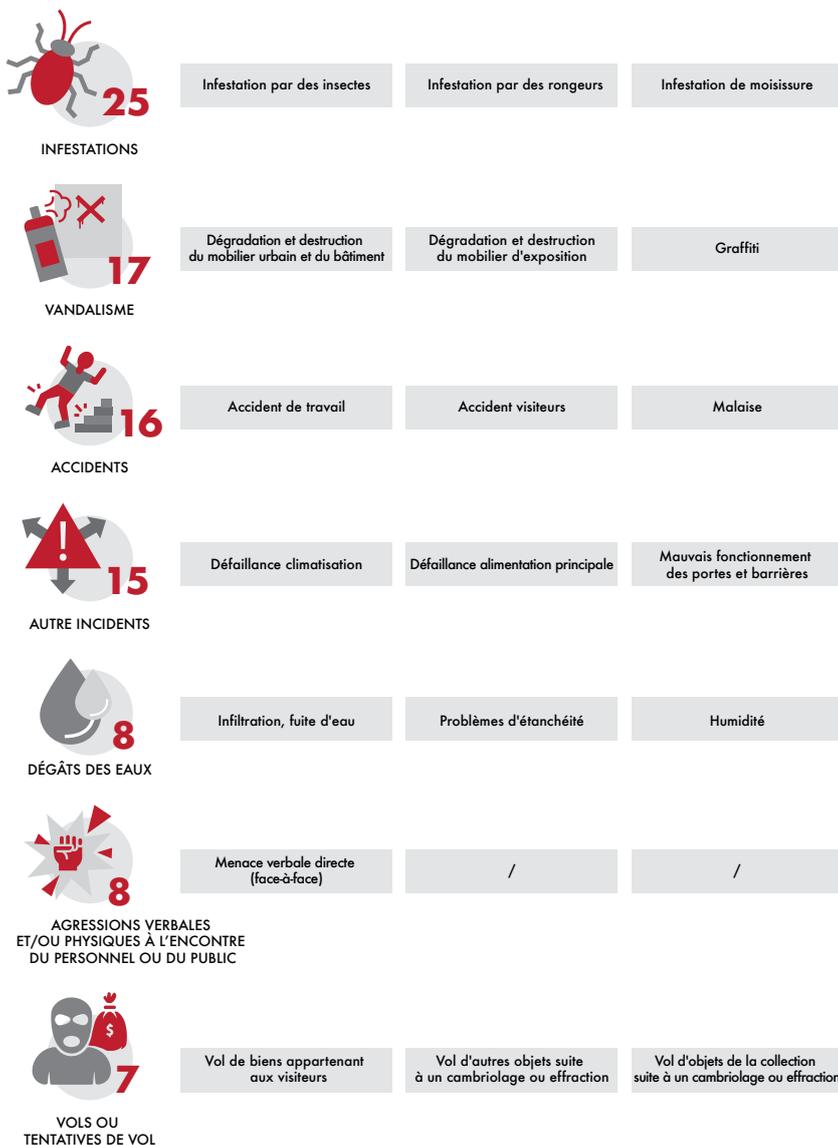
**Graphique 1 :** Nombre d'incidents survenus dans les instituts culturels en 2023 par catégorie



Les résultats se rapportent aux huit instituts culturels de l'État, à savoir les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, le Centre national de l'audiovisuel, le Centre national de littérature, l'Institut national de recherches archéologiques, l'Institut national pour le patrimoine architectural, le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art et le Musée national d'histoire naturelle. Chacun des 30 bâtiments des instituts culturels peut recenser plusieurs incidents de la même catégorie par année civile.

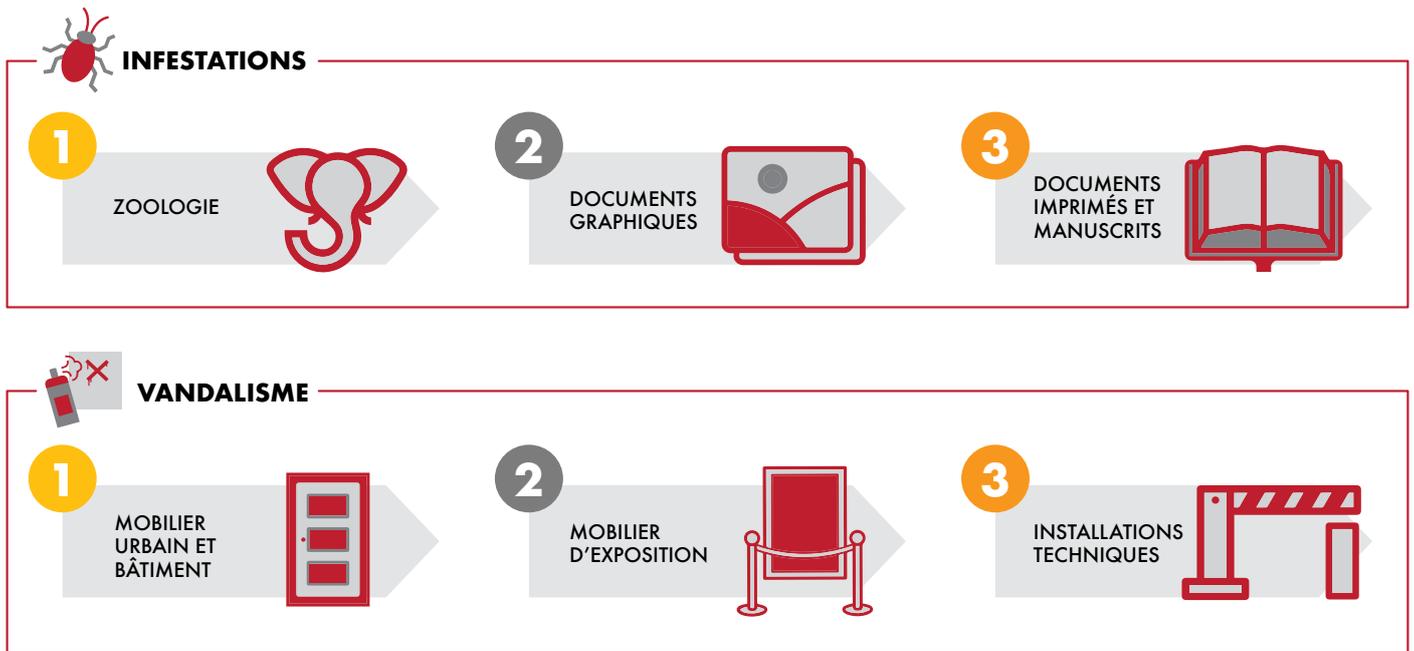
Au cours de l'année 2023, les huit instituts culturels de l'État ont été confrontés le plus à des infestations, suivi par du vandalisme, des accidents et d'autres incidents (p.ex. défaillance de la climatisation, défaillance de l'alimentation principale, etc.).

**Graphique 2 :** Les 3 types principaux d'incidents survenus dans les instituts culturels en 2023 par catégorie



En ce qui concerne les infestations, les causes principales étaient les insectes, les rongeurs et/ou la moisissure. Le vandalisme s'est essentiellement manifesté à travers des dégradations et/ou la destruction du mobilier urbain et du bâtiment, par exemple au niveau des barrières ou des portes. Néanmoins, le vandalisme a aussi eu lieu à l'intérieur des bâtiments par des dégradations et/ou des destructions du mobilier d'exposition.

**Graphique 3** : Les 3 types d'objets principaux sinistrés suite aux incidents d'infestations et de vandalisme dans les instituts culturels en 2023



Les infestations ont majoritairement impacté les objets de la collection : des objets de la section de zoologie, des documents graphiques (estampes, photographies, affiches, cartes, livres d'artistes, dessins, gravures, peintures, etc.) et des documents imprimés et manuscrits (livres, partitions, etc.).

Les actes de vandalisme commis au sein des bâtiments des instituts culturels concernent des dégradations, des destructions ou du graffiti sur le mobilier, le mobilier d'exposition et les installations techniques.

## 5.4. Les châteaux

### Château de Beaufort

Deux représentants du ministère de la Culture ont participé aux réunions du conseil d'administration des Amis du Château de Beaufort et ont accompagné sa transition en Centre des monuments du Grand-Duché de Luxembourg asbl qui s'est opérée par décision de l'assemblée générale en septembre 2023.

### Château de Bourglinster

Au château de Bourglinster, l'année 2023 était marquée pour le ministère de la Culture par la nomination d'un nouveau commissaire du gouvernement présidant le comité de gérance du château et assurant la fonction de comptable extraordinaire pour le ministère de la Culture.

Un comité de gestion interne du ministère de la Culture coordonne les activités et la gestion du château de Bourglinster.

#### Location de salles du Château de Bourglinster

Le solde des recettes et dépenses de l'exercice 2023 relatif aux activités de location du Château de Bourglinster s'élève à 19.854 EUR.

### Château de Septfontaines

En décembre 2023 un avis commun du ministère de la Culture, du ministère des Finances et du ministère ayant le tourisme dans ses attributions a été rédigé quant à l'opportunité pour l'État de s'investir dans l'achat, respectivement la mise en valeur du château.

### Château de Vianden

Au château de Vianden, l'année 2023 était marquée pour le ministère de la Culture par la nomination d'un nouveau commissaire du gouvernement le représentant au sein du collège des curateurs du château présidé par S.A.R. le Grand-Duc, ainsi qu'auprès des Amis du château de Vianden.

Comme chaque année, le collège des curateurs s'est réuni en début du mois de décembre pour faire le point sur les travaux réalisés au cours de l'année sur le site du château, ainsi que sur le programme d'activités.

Dans le cadre de la reconversion des jardins du château de Vianden, la ministre de la Culture a assisté à la plantation de vignes aux abords du mur extérieur en juillet 2023. La première vendange est attendue pour 2026.



Performance d'Alan Affichard au Mudam (05.03.2023) © Eike Walkenhorst

## *6. Service de la communication et des relations publiques*

Le service de la communication et des relations publiques met en œuvre et coordonne la communication externe et interne du ministère de la Culture. Il assure les relations avec la presse et coordonne la gestion des questions parlementaires et pétitions qui sont adressées au ministère.

### *6.1. Relations avec la presse*

Le service de la communication entretient des liens étroits avec la presse et les médias luxembourgeois. Ces derniers figurent, parallèlement aux acteurs culturels, parmi les premiers destinataires des informations diffusées par le ministère de la Culture. Afin de soutenir les journalistes dans leur mission d'information publique, le service de la communication veille à réagir aussi rapidement que possible aux demandes de renseignements de la presse.

En 2023, 104 communiqués de presse et articles d'actualité ont été publiés par le ministère de la Culture. Le ministère de la Culture a invité la presse à 12 conférences de presse et événements publics. Le service de la communication et des relations publiques du ministère de la Culture a réagi à une centaine de demandes émanant de la presse et des médias luxembourgeois et étrangers.

### *6.2. Conférences et campagnes publiques*

Le service de la communication et des relations publiques joue un rôle de coordinateur et de soutien dans l'organisation des conférences et manifestations publiques du ministère de la Culture. En 2023, le service de la communication et des relations publiques a participé à l'organisation de plusieurs événements publics, dont les Assises culturelles 2023, les Assises sectorielles du livre, le workshop *Green Events*, le workshop au sujet des bibliothèques au Luxembourg, ou encore les *Theater-, Danz- & Kanner- a Jugendtheaterpräisser 2023*.

## 6.3. Sites internet, réseaux sociaux et newsletter

Les sites internet, réseaux sociaux et newsletter du ministère de la Culture sont des outils importants permettant une communication directe avec les citoyens, ainsi qu'avec la scène culturelle.

Le [site internet du ministère de la Culture](#) représente une plateforme d'information sollicitée avant tout par les acteurs culturels pour se renseigner sur les activités du ministère qui les concernent directement (appels à projets, assises culturelles etc.). En 2023, le site a été complété par la publication d'un glossaire regroupant des définitions de termes importants du secteur culturel.

Par le biais du site [www.KEP.lu](#), le ministère de la Culture rend compte de l'avancement de la mise en œuvre du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* (KEP). L'état d'avancement de la transposition des 62 recommandations émises par le KEP y est actée par l'actualisation de fiches individuelles téléchargeables, renseignant autant sur l'avancement des travaux en pourcentages que sur les travaux réalisés, les travaux prévus ainsi que sur les personnes de contact et la documentation y afférente.

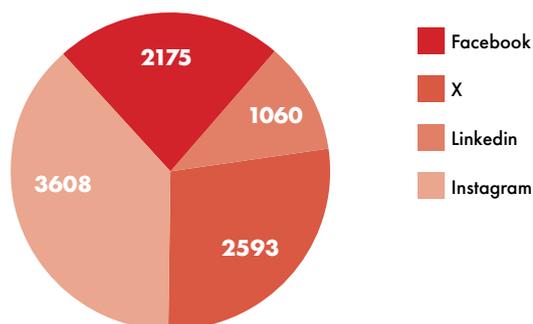
Des travaux en vue de la création d'un portail de la culture en ligne ont été entamés, avec l'objectif d'offrir à moyen terme une plateforme d'information et de documentation unique, regroupant les informations et documents relatifs aux domaines des aides du ministère, des prix culturels, du patrimoine culturel, de la collection d'art du ministère et du KEP.

La newsletter du ministère de la Culture compte 2.678 abonné/es. Par le biais de 11 newsletters mensuelles diffusées en 2023, le secteur culturel a directement été informé sur les actualités en matière de politique culturelle, ainsi que sur les derniers appels et publications du ministère.

Parallèlement, 6 Newsletters KEP ont été diffusées au sujet des conférences publiques et assises sectorielles organisées par le ministère de la Culture, ainsi que les publications relatives au KEP.

Le ministère de la Culture est présent sur les plateformes sociales [Facebook](#), [X](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#). Parallèlement aux informations officielles qui y sont relayées sous forme abrégée, les réseaux sociaux du ministère de la Culture offrent une manière informelle de couvrir et documenter les activités du ministère et de la/du ministre.

### Abonnés/es aux réseaux sociaux du ministère de la Culture



## 6.4. Questions parlementaires

Le service de la communication et des relations publiques coordonne la rédaction et l'élaboration des questions parlementaires adressées à la/au ministre de la Culture. En 2023, la/le ministre de la Culture a fait l'objet de 25 questions parlementaires, questions orales ou questions élargies :

1.	7450	09/01/2023	Mobilier et biens culturels des églises désacralisées
2	7478	19/01/2023	Plaque commémorative dans l'ancien bâtiment du Lycée technique agricole
3	7489	19/01/2023	Projet de construction d'un hôtel Rodange
4	7511	26/01/2023	Procédure de classement d'un bâtiment
5	7688	02/03/2023	Aides financières attribuées à des artistes ukrainiens
6	7699	02/03/2023	Procédure de classement d'un bâtiment
7	/	07/03/2023	Question orale au sujet de l'acquisition imminente par la commune de Wahl du musée « Thillenvogtei »
8	7775	16/03/2023	Archéologie préventive introduite avec la loi relative au patrimoine culturel
9	7782	16/03/2023	État de protection du patrimoine culturel
10	7808	22/03/2023	Fouilles archéologiques effectuées par des personnes privées
11	7822	27/03/2023	Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC)
12	7850	31/03/2023	Rénovation énergétique de bâtiments classés
13	7885	13/04/2023	État des fours à chaux à Rumelange
14	7915	24/04/2023	Construction d'une éolienne à Bourglinster
15	7970	08/05/2023	Promotion du site «Mamerleeë»
16	8034	26/05/2023	Participation du Luxembourg au prochain «Eurovision Song Contest»
17	8123	05/07/2023	Cloître des Trinitaires
18	8358	29/09/2023	Promotion des Ministères à l'aide des médias sociaux
19	7	02/11/2023	Accès aux documents des Archives nationales
20	30	24/11/2023	Financement du film «Where is Anne Frank»
21	44	28/11/2023	Fräiram Festival 2024
22	85	06/12/2023	Fête Sainte Barbe
23	123	19/12/2023	Musée ferroviaire à Pétange
24	125	21/12/2023	Château Bellevue situé au Limpertsberg
25	137	27/12/2023	Demandes de classement d'un bien immeuble comme patrimoine culturel national

## 6.5. Publications

Le service de communication et des relations publiques est également l'interlocuteur privilégié des services du ministère de la Culture dans l'élaboration de publications. Le service assure le lien avec les auteurs, l'agence graphique, coordonne et apporte des corrections aux textes avant leur publication finale.

En 2023, les publications suivantes du ministère de la Culture ont vu le jour :

- [Les guides du ministère de la Culture 02 : La loi relative à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics](#)
- [Les cahiers du ministère de la Culture 01 : Presse culturelle et culture dans la presse](#)
- [Les études du ministère de la Culture 02 : L'emploi du champ culturel - Éléments de synthèse de l'état des lieux statistique de l'emploi dans le champ culturel au Luxembourg](#)
- [État des lieux Musique classique](#)
- [Kulturentwécklungsplang 2018-2028 - Volume 5 \(v.1.6\) : Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles](#)
- [Rapport d'activité 2022 du ministère de la Culture](#)

## 7. Service des études et statistiques et de la documentation

Le service des études et statistiques et de la documentation, qui a été créé en 2022 en intégrant la cellule de statistiques (voir la recommandation KEP n° 10 « Mise en place d'une cellule d'études et de statistiques culturelles »), collecte, analyse et publie les données ayant trait à la mise en œuvre de la politique culturelle du ministère de la Culture. Il prépare et organise des études statistiques et enquêtes relatives au secteur culturel du Luxembourg afin de favoriser une prise de décision éclairée par les instances dirigeantes.

Le service est également en charge de l'élaboration et de la gestion du système interne de classement des documents imprimés et digitaux produits par le ministère de la Culture. L'archivage dans l'intérêt public et la préparation des documentations pour le versement définitif aux Archives nationales font également partie du champ de compétence de ce service.

### 7.1. Études et statistiques

En 2023, le service des études et statistiques et de la documentation a poursuivi ses travaux de création d'une base de données regroupant des données de divers domaines culturels tels que la musique classique, les arts visuels et les bibliothèques. Il a également collecté des données relatives aux ressources humaines et aux finances des instituts culturels et des établissements publics ainsi qu'aux comptes annuels et au budget du ministère de la Culture (conventions, subsides, etc.). Les travaux du service ont ainsi permis de fournir des analyses et de publier des statistiques culturelles.

Lors du workshop au sujet des bibliothèques au Luxembourg qui s'est tenu le 25 avril 2023 à la Bibliothèque nationale, le service a ainsi pu présenter des statistiques relatives au secteur des bibliothèques au Luxembourg. Parallèlement, une enquête sur les pratiques de lecture et les usages des bibliothèques auprès des résident/es du Luxembourg a été commanditée auprès d'ILRES. Le sondage a été effectué entre septembre et octobre 2023 et les résultats seront disponibles en 2024.

Commandité par le ministère de la Culture, un état des lieux statistique de l'emploi dans le champ culturel au Luxembourg a pu être publié en juin 2023.

Le service a également continué d'établir des statistiques et des graphiques dans le cadre des *États des lieux sectoriels* (voir à ce sujet la recommandation KEP n° 6 « Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois »). Ainsi, des données relatives au secteur de la musique classique ont été collectées et analysées et un *État des lieux* y relatif a été publié en novembre 2023.

Parallèlement, le service a poursuivi sa collaboration avec le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) dans le cadre de l'étude sur les pratiques culturelles des jeunes. La collecte des données a été réalisée de septembre à novembre 2023 et les résultats sont attendus pour mi-2024.

Le service collabore également avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) qui réalise une enquête annuelle auprès des acteurs culturels. Cette enquête vise les musées, les châteaux, les cinémas et les scènes de spectacle et permet au STATEC de collecter des données afin de réorganiser leurs statistiques sur la culture et de répondre aux demandes de données internationales.

En 2023, le ministère de la Culture a rejoint le groupe de travail *Data Science* nouvellement créé auprès du Comité interministériel pour la digitalisation. Le ministère fait également partie du Comité des statistiques publiques du ministère de l'Économie, qui est composé de représentant/es des différents services statistiques de l'État et des observatoires du Luxembourg.

### 7.2. Observatoire de la Culture

Conformément au *Kulturentwécklungsplang 2018-2028 (KEP)*, le ministère de la Culture a poursuivi ses travaux émanant de la recommandation n° 3 « Mettre en place un Observatoire de la Culture ».

En 2023, le service des études et statistiques et de la documentation, qui a été mis en place en vue de la création de l'Observatoire de la Culture, a procédé à une analyse de différents modèles d'observatoires de la culture. De cette analyse a découlé une vision stratégique qui englobe la définition des missions et le mode de fonction de l'Observatoire de la Culture. L'élaboration d'un avant-projet de loi et d'un avant-projet de règlement grand-ducal est en cours.

Un certain nombre de ces missions ayant déjà été entamés ou étant déjà assurés par le service des études et statistiques et de la documentation, celui-ci changera son appellation en Observatoire de la Culture dès que les travaux de préfiguration seront achevés.

## 7.3. Le traitement des archives du ministère de la Culture

En exécution des dispositions de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, le service d'archivage du ministère de la Culture a continué son travail en 2023, qui consiste notamment :

- en l'actualisation régulière de la grille de récolement en fonction des dossiers qui lui sont soumis par les autres services du ministère au cours de l'année ;
- en le traitement des dossiers, dont la durée d'utilité administrative est venue à terme, en vue de leur versement définitif, respectivement de leur destruction.

Les parties des dossiers qui sont à conserver définitivement, sont recensées et mises dans des fardes et des boîtes adaptées, cela en respect des consignes émises par les Archives nationales. Les parties susceptibles à être détruites (surtout des documents non engageants et copies) sont énumérées et décrites dans un bordereau de destruction.

Trois bordereaux de destruction, qui rassemblaient notamment des documents comptables du ministère de la Culture de 2012, des documents qui ne sont pas à conserver en matière de subventions et d'autres aides pour le secteur culturel, ainsi que « Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 », ont reçu l'approbation des Archives nationales. Les documents y relatifs ont été détruits avec le concours du Centre des technologies de l'information de l'État.

En vue d'un premier versement définitif aux Archives nationales prévu en début de 2024, les dossiers subventions, bourses, aides à la création, aides au perfectionnement et au recyclage artistiques, ainsi que les aides à caractère social pour les acteurs culturels de l'année 2012 ont été traités.

La préparation pour le versement définitif aux Archives nationales de l'action « Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la Culture 2007 » a été continuée en 2023, de sorte qu'environ 90% des dossiers sous format papier ont pu être traités.

Ainsi, fin 2023, quelque 70 boîtes supplémentaires et un total de 219 boîtes attendent le versement aux Archives nationales, qui se fera probablement en cours de 2024.

Un premier versement digital du fonds de l'ancien Premier Conseiller de Gouvernement Guy Dockendorf, soit 9.38 Go ou 5.663 fichiers, a été versé aux Archives nationales en 2023.

Comme chaque année, le service d'archivage a eu recours à des étudiants et étudiantes qui l'aident dans le traitement des dossiers.

À noter encore qu'en 2023, le responsable de l'archivage restait en échange régulier avec les Archives nationales et a participé à plusieurs initiatives organisées par l'Institut culturel de l'État, dont notamment les réunions mensuelles du « 13h des archives ». Les ANLux ont, en outre, effectué un état des lieux des archives du ministère en juin 2023.

Le service d'archivage a été saisi de deux demandes de consultation de documents par des tiers en 2023.



## 8. Service financier

### 8.1 Élaboration du budget et priorités budgétaires pour 2023

Après l'époque douloureuse du confinement, le ministère de la Culture a tiré des enseignements quant aux améliorations à apporter à moyen terme au secteur culturel. Voici donc les mesures et incitations que le ministère a pris en considération dans le projet de budget 2023 pour atteindre les priorités fixées sur le court et moyen terme.

#### Développement et soutien du secteur conventionné

Le ministère s'est engagé à continuer à analyser et à restructurer le secteur conventionné qui constitue, à côté des institutions culturelles de l'État, le premier employeur de la scène culturelle professionnelle au Luxembourg.

Après la pandémie, le secteur a fait face à une prochaine crise en relation avec la guerre en Ukraine. Il était donc primordial de neutraliser au mieux les conséquences directes et indirectes de cette crise afin d'éviter que ces dernières absorbent le budget réservé par les associations conventionnées pour leurs activités culturelles. Le ministère a dès lors envisagé :

- d'appliquer une progression linéaire supplémentaire de + 1,5% pour 2022 sur l'ensemble des conventions en place en 2021 et de s'adapter ainsi aux nouvelles données économiques décrites ci-avant ;
- de payer une progression linéaire à hauteur de +3,81% sur l'ensemble des conventions en place en 2021 et de tenir ainsi compte de l'évolution de l'indice des prix et des recommandations salariales prévues pour l'exercice 2023.

#### Au-delà de ces compensations, le ministère a par ailleurs prévu :

- de réserver une enveloppe budgétaire à hauteur de 709.805 EUR afin de pouvoir répondre aux demandes de certaines structures conventionnées dont les activités culturelles se sont développées au cours des dernières années ou des nouveaux projets intéressants ont pu être élaborés ;
- d'allouer une nouvelle convention à des structures qui bénéficient depuis des années d'un subside et auxquelles le ministère voudrait garantir une sécurité de planification pour les années à venir (2.380.000 EUR).

#### Structuration professionnelle de la scène culturelle

##### Introduction des conventions pluriannuelles sur quatre ans au ministère

Depuis des années, aussi bien les instituts culturels que les organismes rattachés à l'administration centrale (OAC) sont à la demande de formaliser leur relation avec le ministère sous forme d'une convention pluriannuelle. Celle-ci leur assurerait une certaine garantie de planification aussi bien au niveau de leur plan de travail qu'au niveau des ressources financières et humaines nécessaires pour atteindre leurs objectifs fixés sur le moyen et le long terme.

Après les institutions culturelles, il est prévu d'introduire les conventions pluriannuelles aussi dans le secteur conventionné des structures culturelles afin de leur attribuer une plus grande prévisibilité et sécurité de planification.

#### Valorisation du patrimoine national

En date du 10 février 2022, la loi sur le patrimoine culturel a été votée à la Chambre des députés et représente depuis une des premières priorités du ministère de la Culture. À côté des obligations qui ont déjà été prévues dans la fiche financière de la loi précitée, le ministère s'est engagé à continuer, au cours de l'exercice 2023, à revaloriser le patrimoine culturel au Luxembourg :

##### Présentation de la collection *The Bitter Years* aux Rencontres d'Arles en 2024

Le Centre national de l'audiovisuel (CNA) avait envisagé de présenter la collection *The bitter Years* d'Edward Steichen dans le programme officiel des expositions pour l'édition 2024 des Rencontres d'Arles. Ce projet permettra en effet à étendre le rayonnement international du patrimoine luxembourgeois lié à Edward Steichen et à sensibiliser le public tant aux Collections Steichen du pays qu'au travail de recherche et de conservation du CNA lié à ces collections. Avec un large public international variant entre 112.000 et 145.000 visiteurs/euses ces dernières années, cet événement constituera une excellente occasion pour promouvoir le Luxembourg à l'étranger.

### L'alimentation du Fonds pour le patrimoine architectural (FPA)

Une analyse pluriannuelle des dépenses qui viendront à charge du FPA dans les années à venir montre que la situation financière du FPA risque de détériorer à partir de l'exercice 2024 et ceci malgré une révision récente à la baisse de tous les projets envisagés par l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA). Différents facteurs expliquent l'explosion des dépenses à charge du FPA :

- La prise en charge de dégâts apparus de manière inopinée au cours des derniers mois dans le domaine du patrimoine féodal et fortifié suite aux pluies torrentielles en juillet 2021.
- L'apparition d'obligations supplémentaires à charge du Fonds avec l'introduction de la nouvelle loi relative au patrimoine culturel (augmentation du nombre d'immeubles protégés par l'État et les communes, classements encore plus conséquents et cohérents suite à l'élaboration de l'inventaire du patrimoine architectural, hausse des subventions octroyées aux propriétaires d'immeubles protégés pour leurs travaux de restauration, ...).
- La hausse du résultat des dernières soumissions et des devis suite aux prix croissants des ressources énergétiques et des matières premières.
- La réalisation des projets avec une priorité politique dont notamment la mise en valeur du site des anciennes ardoisières de Haut-Martelange, l'aménagement de la crypte archéologique au Plateau du St. Esprit à Luxembourg-Ville, la mise en sécurité du Château de Vianden, la mise en valeur du site archéologique de Dalheim et la construction du Centre national pour le patrimoine ferroviaire.

Malgré la revue à la baisse du nombre de projets de l'INPA pour les années à venir, les seuls travaux et aides nécessaires tels qu'envisagés exigent des dotations pour 2024, 2025 et 2026 dépassant largement les annonces faites à ce jour.

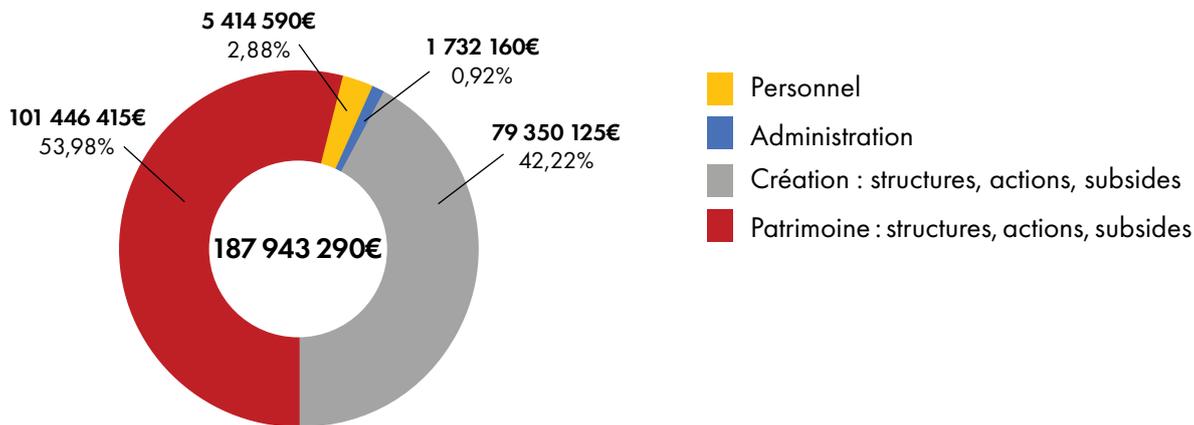
### Participation soutenue du financement des activités du Centre national de la culture industrielle

Aussi bien le programme gouvernemental que le *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* (recommandation n° 34) prévoient la création d'un Institut du patrimoine industriel. Dans ce contexte, l'association « *Industriekultur – Centre National de la Culture Industrielle (CNCI)* » s'engage depuis sa création en 2019 pour la sensibilisation, la promotion et la valorisation du patrimoine industriel au Luxembourg et s'est donnée comme mission la mise en réseau des acteurs sur le terrain. Bien que le CNCI bénéficie depuis 2021 d'une convention avec le ministère (56.000 EUR), force est de constater qu'à partir de l'exercice 2023, l'association ne bénéficie plus ni du soutien financier d'Esch2022 (300.000 EUR), ni de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte (120.000 EUR). Afin de permettre à l'association de continuer à réaliser son travail valorisant pour le patrimoine industriel au Luxembourg, une dotation à hauteur de 500.000 EUR sur un article budgétaire à part a été prévue.

## 8.2. Comptes annuels 2022

	2019		2020		2021		2022	
	Budget voté	Budget réalisé						
Section 02.0 Ministère	74 912 404	73 081 147	76 902 116	91 875 111	79 138 783	79 654 521	86 828 865	90 176 635
Section 02 Instituts culturels	57 178 499	60 041 931	61 051 900	67 277 680	63 715 946	69 755 523	69 204 314	76 422 347
	<b>132 090 903</b>	<b>133 123 078</b>	<b>137 954 016</b>	<b>159 152 791</b>	<b>142 854 729</b>	<b>149 410 044</b>	<b>156 033 179</b>	<b>166 598 982</b>
Section 32.0 Ministère	12 812 400	12 811 278	13 112 400	12 216 943	17 010 884	18 575 792	20 835 849	21 057 966
Sections 32 Instituts culturels	290 390	255 040	295 156	288 743	369 609	356 406	297 339	286 341
	<b>145 193 693</b>	<b>146 189 396</b>	<b>151 361 572</b>	<b>171 658 477</b>	<b>160 235 222</b>	<b>168 342 242</b>	<b>177 166 367</b>	<b>187 943 289</b>
Variation (budget réalisé N / budget voté N)		0.69%		13.41%		5.06%		6.08%
Variation budget (N et N-1)			4.25%	17.42%	5.86%	-1,93%	10.57%	11.64%

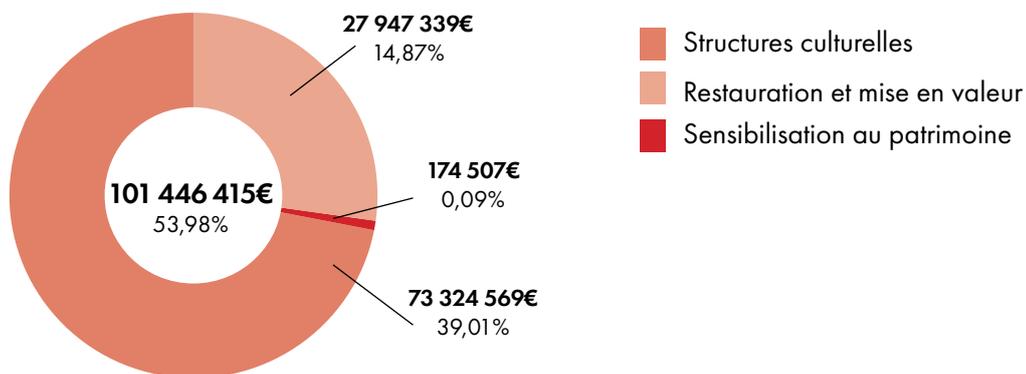
**Graphique 1 : Ventilation des comptes annuels 2022<sup>5</sup>**



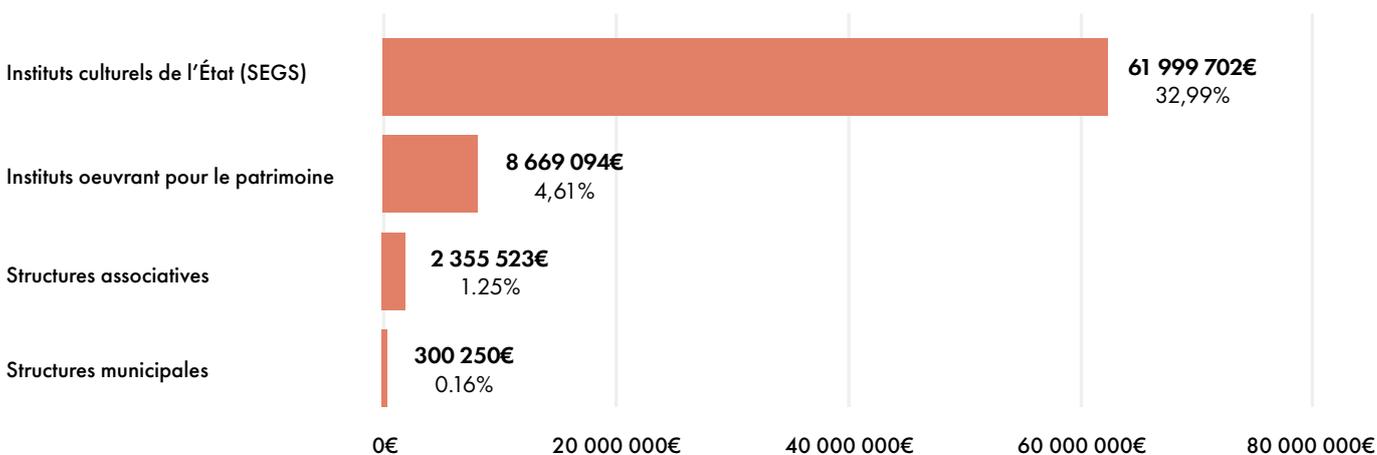
Le montant total des dépenses du ministère de la Culture, qui s'élève à 187 943 289,52€, se compose comme suit :

- Dépenses courantes : 166 598 982,06€
- Dépenses en capital : 21 344 307,46€

**Patrimoine : structures, actions, subsides**

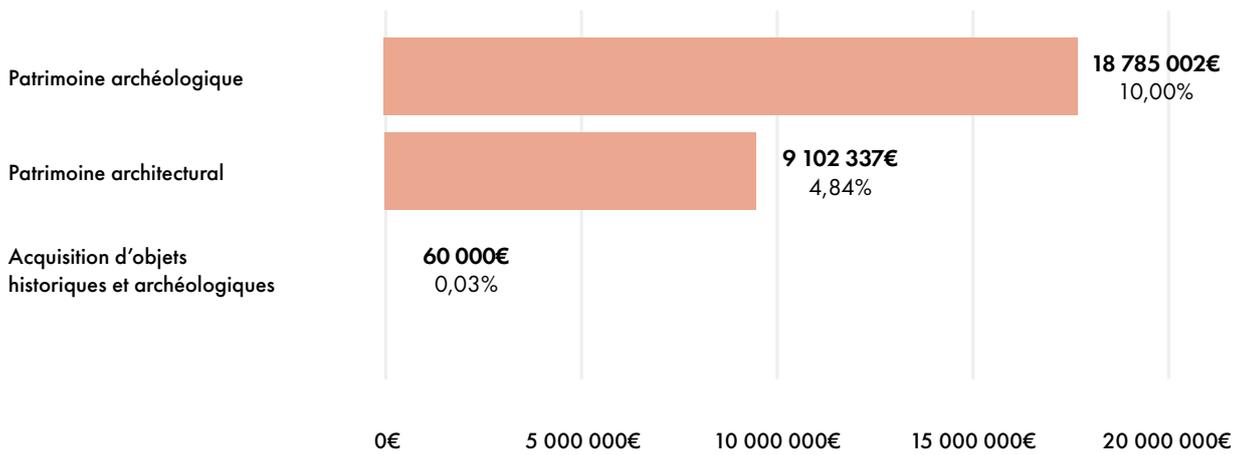


**Patrimoine - Structures culturelles**

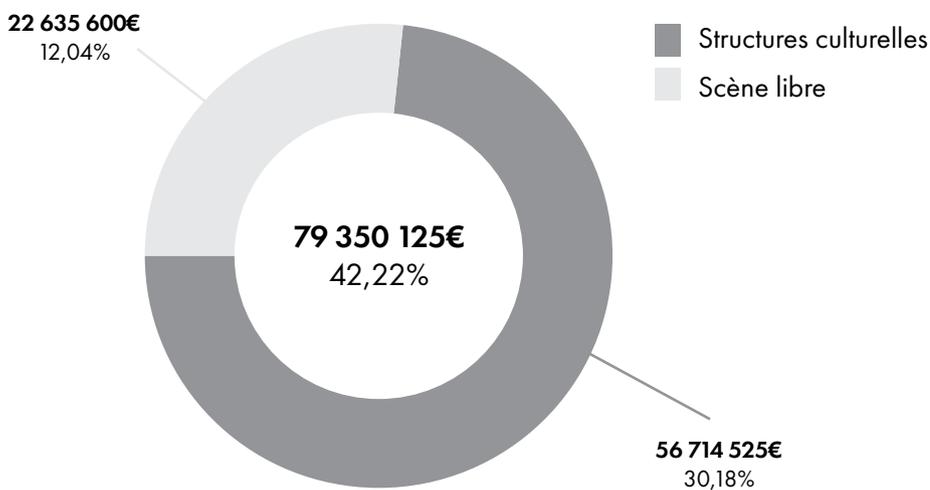


<sup>5</sup>Tous les montants sont arrondis à l'unité près. Pour l'ensemble des graphiques ci-dessous, les pourcentages se rapportent au montant total des dépenses du ministère de la Culture en 2022.

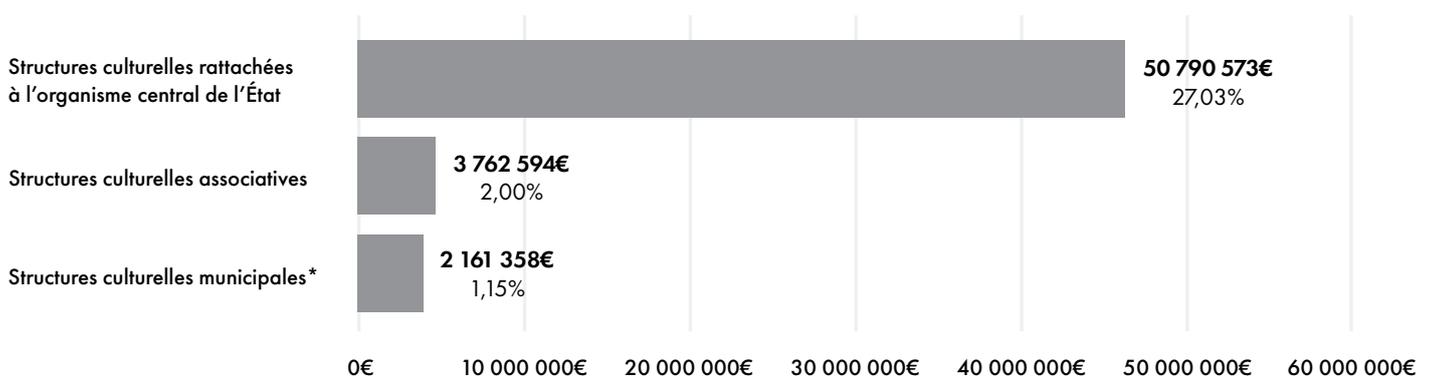
## Patrimoine - Restauration & mise en valeur



## Création : structures, actions, subsides

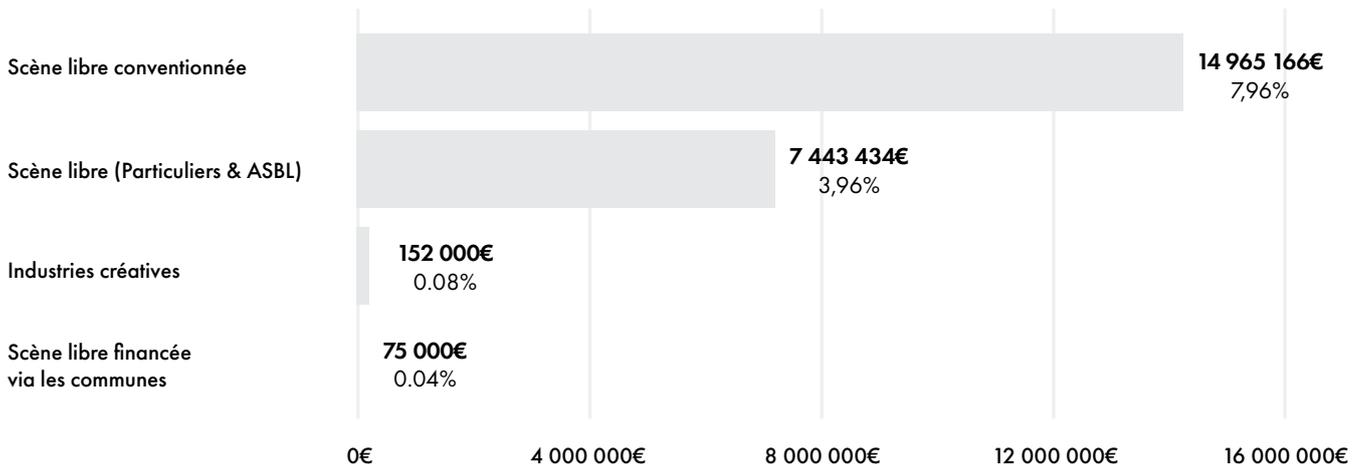


## Création - Structures culturelles

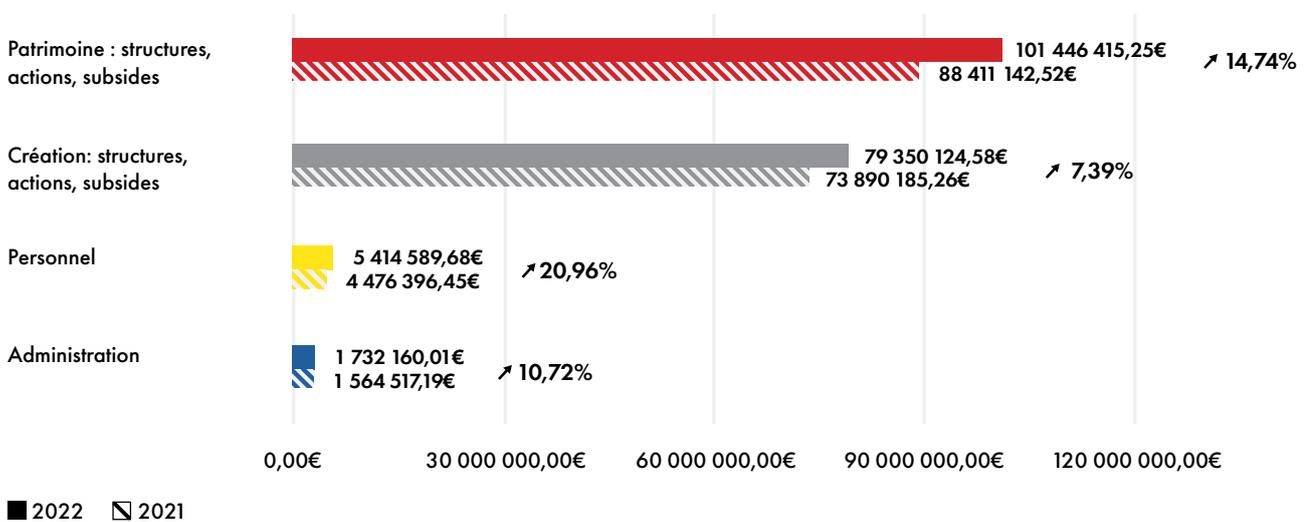


\* dont 650 358€ subventionnement infrastructurales culturelles

## Création - Scène libre



**Graphique 2** : Évolution des comptes annuels de 2021 à 2022



**Tableau 1** : Évolution des comptes annuels de 2021 à 2022

En euros	2021	2022	Variation
<b>Personnel</b>	<b>4 476 396,45</b>	<b>5 414 589,68</b>	<b>20,96%</b>
<b>Administration</b>	<b>1 564 517,19</b>	<b>1 732 160,01</b>	<b>10,72%</b>
<b>Création : structures, actions, subsides</b>	<b>73 890 185,26</b>	<b>79 350 124,58</b>	<b>7,39%</b>
Structures culturelles	54 104 561,33	56 714 524,62	4,82%
Scène libre	19 785 623,93	22 635 599,96	14,40%
<b>Patrimoine : structures, actions, subsides</b>	<b>88 411 142,52</b>	<b>101 446 415,25</b>	<b>14,74%</b>
Structures culturelles	66 534 266,53	73 324 568,55	10,21%
Sensibilisation au patrimoine	78 062,95	174 507,45	123,55%
Restauration & mise en valeur	21 798 813,04	27 947 339,25	28,21%

## 8.3. Aides financières du ministère de la Culture

Exercice 2023 : aides financières par domaine

Domaine	Conventions	Bourses	Subsides	Participations financières	Dotations	TOTAL
<b>Champs artistiques</b>	<b>6.814.416</b>	<b>299.977</b>	<b>1.046.720</b>	<b>67.745</b>	<b>27.608.000</b>	<b>35.836.858</b>
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	817.910	87.715	195.000	11.835	-	1.112.460
Danse	792.000	39.500	184.621	-	-	1.016.121
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	587.700	13.125	22.500	632	-	623.957
Cirque, arts de la rue	-	-	-	-	-	-
Littérature	40.500	24.436	26.350	24.319	-	115.605
Musique	2.720.667	72.077	488.700	11.916	27.608.000	30.901.360
Pluridisciplinaire	862.939	7.500	13.900	-	-	884.339
Patrimoine, histoire et sciences	294.000	-	68.149	-	-	362.149
Théâtre, spectacle vivant	698.700	55.625	47.500	19.043	-	820.868
<b>Socioculturel</b>	<b>600.690</b>	<b>-</b>	<b>181.000</b>	<b>2.901</b>	<b>-</b>	<b>784.591</b>
<b>Institutions culturelles</b>	<b>24.259.285</b>	<b>-</b>	<b>597.044</b>	<b>-</b>	<b>4.700.000</b>	<b>29.556.328</b>
Bibliothèques publiques	-	-	582.044	-	-	582.044
Centres culturels	7.153.117	-	-	-	4.700.000	11.853.117
Musées et sites patrimoniaux	13.452.968	-	15.000	-	-	13.467.968
Théâtres	3.653.200	-	-	-	-	3.653.200
<b>Fédérations</b>	<b>1.650.261</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.650.261</b>
<b>Autres domaines</b>	<b>3.681.700</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7.739</b>	<b>-</b>	<b>3.689.439</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37.006.352</b>	<b>299.977</b>	<b>1.824.763</b>	<b>78.385</b>	<b>32.308.000</b>	<b>71.517.477</b>

## Conventions

<b>Domaine</b>	<b>Conventions</b>
<b>Champs artistiques</b>	<b>6.814.416</b>
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	817.910
Danse	792.000
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	587.700
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	40.500
Musique	2.720.667
Pluridisciplinaire	862.939
Patrimoine, histoire et sciences	294.000
Théâtre, spectacle vivant	698.700
<b>Socioculturel</b>	<b>600.690</b>
<b>Institutions culturelles</b>	<b>24.259.285</b>
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	7.153.117
Musées et sites patrimoniaux	13.452.968
Théâtres	3.653.200
<b>Fédérations</b>	<b>1.650.261</b>
<b>Autres Domaines</b>	<b>3.681.700</b>
Inst. Europ. Itinéraires cultur.	271.700
Capitale européenne de la Culture 2022	3.390.000
D'Georges Kayser Altertumsfuerscher	20.000
<b>TOTAL</b>	<b>37.006.352</b>

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	
Artcontemporain.lu	145.300
Cercle Artistique de Luxembourg (CAL)	49.000
De Mains de Maîtres (DMDM)	60.200
Edward Steichen Award Luxembourg (ESAL)	32.800
Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (LUCA)	162.910
Lëtzebuurger Artisten Center (LAC)	82.800
Lët'z Arles	224.900
Esch(t)Kultur <b>New</b>	60.000
Danse	
3 CL	520.000
AWA As We Are	25.000
JC Movement Production	38.500
Lipstick Traces	38.500
Making Dances	25.000
SB Company	20.500
Simone Mousset Projects	38.500
Utopic productions	38.500
Z-Art <b>New</b>	20.500
Lucoda <b>New</b>	27.000
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	
Luxembourg City Film Festival	455.900
Centre de diffusion et d'animation cinématographie	71.800
Images animées	20.000
Cineast <b>New</b>	40.000
Littérature	
La commune de Contern <b>New</b>	13.500
La commune de Walferdange <b>New</b>	27.000
Musique	
Canto LX	32.800
Chœur de Chambre de Luxembourg (CCL)	57.200
Conservatoire de la Ville de Luxembourg	154.000
Conservatoire de la Ville d'Esch	99.200
Conservatoire du Nord	50.000
De Klenge Maarnicher Festival	63.500
Differdange, SONOTRON	50.000
Fête de la Musique	52.500
INECC	326.400
Kammerata	45.867
Luxembourg Music Publishers	25.100
Musique contemporaine : Lucilin	750.000
Noise Watchers Unlimited	32.000
Orchestre de chambre du Luxembourg	491.200
Orchestre Estro Armonico	64.600
Solistes Européens Luxembourg (SEL)	361.300
Université du Luxembourg	65.000
Pluridisciplinaire	
Banannefabrik	14.599
Institut culturel européen Pierre Werner	147.300
Mond op	24.040
Openscreen	47.000

Richtung 22	140.000
Dkollektiv <b>New</b>	40.000
frESCH <b>New</b>	450.000
<b>Patrimoine, histoire et sciences</b>	
Cathédrale	68.000
Dudelange, Centre Migrations humaines	121.500
Fondation Bassin-Minier	49.500
FerroForum <b>New</b>	40.000
Les Amis de Saint Pirmin <b>New</b>	15.000
<b>Théâtre, spectacle vivant</b>	
Canopée Produktion	52.000
Compagnie Ghislain Roussel - Projeten	59.200
Fundamental	84.300
Grand Boube	65.600
Independent Little Lies	142.300
Kaleidoskop	84.300
Kopla Bunz	63.500
Théâtre Maskénada	147.500
<b>Socioculturel</b>	
Action Solidarité Tiers Monde ASTM	72.200
ATD Quart Monde	73.300
CEPA	134.300
Cultur'All	155.490
Maison de la Grande Région	20.000
Mier wëllen iech ons Heemecht weisen	87.400
CID Femmes	58.000
<b>Centres culturels</b>	
Aalt Stadhaus	146.750
ALAC	835.000
Cooperation Wiltz	412.100
Dudelange, Centre Culturel opderschmelz	315.500
Echternach, Centre Culturel	474.550
Esch/Alzette, Kulturfabrik	866.550
Ettelbruck, Centre Culturel CAPE	689.600
Mamer, Kinneksbond	310.800
Marnach Cube 521, Centre culturel	382.967
Mersch, Centre culturel	326.550
Niederanven, Centre culturel, Kulturhaus	142.750
Rotondes	2.200.000
Site Albert Hames (Spektrum) <b>New</b>	50.000
<b>Musées et sites patrimoniaux</b>	
Amis Châteaux de Beaufort	15.683
Casino Luxembourg	2.750.000
Diekirch, Musée national milit.	101.600
Fondation Musée d'Art moderne G.-D. Jean	9.000.000
Fond-de-Gras, Parc industriel et ferroviaire	186.500
Interessenverein Binsfeld-Holler-Breidfeld	112.460
Maacher Kulturhuef	253.800
Musée National de la Résistance	400.000
Parc naturel de la Haute Sûre	21.900
Peppange, Amis de l'Histoire du Roeserbann	136.700

Rosport, Musée Henri Tudor	92.200
Vianden, Amis Maison Victor Hugo à Vianden	60.200
Musée Thillenvogtei Randschelt <b>New</b>	50.000
Kannerhaus Wooltz <b>New</b>	90.000
Conservatoire National de Véhicules Historiques <b>New</b>	25.000
Centre des Monuments du Grand-Duché de Luxembourg <b>New</b>	156.925
<b>Théâtres</b>	
Bombyx	64.000
Théâtre des Casemates ( <i>Centre Grand-Ducal d'Art Dramatique asbl</i> )	270.540
Théâtre du Centaure	274.420
Théâtre municipal de la Ville d'Esch	350.000
Théâtre National de Luxembourg	2.066.000
Théâtre Ouvert Luxembourg TOL	278.240
Théâtres municipaux de la Ville de Luxembourg	350.000
<b>Fédérations</b>	
A:LL Schrëftsteller*innen	26.000
AAPL - Association des artistes plasticiens du Luxembourg	72.250
Alliance musicale	26.000
Actors.lu	38.500
ASSITEJ Luxembourg	26.500
Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant (ASPRO)	38.500
CNCI	500.000
Féd. lux de la photographie artistique	11.000
Féd. lux. des Arts de la Scène	153.050
FLAC	45.000
ICOM	108.600
Lëtzebuenger Bicherediteuren	38.500
Réseau lux des Centres Culturels Régionaux	38.500
UGDA	478.861
Union Saint Pie X	39.000
Lëtzebuenger Denkmalschutz Federatioun <b>New</b>	10.000
<b>Autres Domaines</b>	
Capitale européenne de la Culture 2022	3.390.000
Inst. Europ. Itinéraires cultur.	271.700
D'Georges Kayser Altertumsfuerscher	20.000

## Bourses d'aide à la création artistique et au développement professionnel des artistes

Par le biais des bourses, le ministère de la Culture répond aux besoins des artistes professionnel/les en relation avec les phases de conception pour leurs projets artistiques ou dans le cadre du développement professionnel. Ces aides financières peuvent donc être attribuées aux artistes professionnel/les pour soutenir leurs efforts lors de l'élaboration artistique ou la participation à des cours et formations visant le perfectionnement professionnel.

Les demandes de bourses d'aide à la création artistique et au développement professionnel des artistes sont traitées par voie électronique et peuvent être déposées via la plateforme MyGuichet.lu. Il y a trois dates limites de soumission par an ; en 2023, elles étaient fixées au 1<sup>er</sup> mars, au 1<sup>er</sup> juillet et au 1<sup>er</sup> novembre.

Pour les candidatures retenues, le montant de la bourse peut aller jusqu'à 8 000 EUR. Le soutien est déterminé individuellement par décision ministérielle sur avis de la commission consultative, après analyse de la démarche artistique et en fonction des crédits disponibles.

Durant l'année 2023, la commission consultative a étudié 100 demandes. Après analyse, une suite favorable a été accordée à 57 artistes professionnel/les pour un total de 299.977,43 EUR.

<b>2023</b>	<b>Dossiers Bourses</b>	
<b>Domaine</b>	<b>Réponses positives</b>	<b>Réponses négatives</b>
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	17	19
Danse	6	4
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	4	4
Musique	16	12
Théâtre, spectacle vivant	9	2
Littérature	4	2
Pluridisciplinaire	1	/
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>43</b>

## Subsides

Domaine	Subsides
<b>Champs artistiques</b>	<b>1.046.720</b>
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	195.000
Danse	184.621
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	22.500
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	26.350
Musique	488.700
Pluridisciplinaire	13.900
Patrimoine, histoire et sciences	68.149
Théâtre, spectacle vivant	47.500
<b>Socioculturel</b>	<b>181.000</b>
<b>Institutions culturelles</b>	<b>15.000</b>
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	15.000
Théâtres	-
<b>Fédérations</b>	<b>-</b>
<b>Autres domaines</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1.242.720</b>

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art		
Administration communale de Lorentzweiler	subside : Störende Wahrheiten	15.000
Amicale Train 1900	subside : Salon d'Art Contemporain	1.000
Art Vivant Differdange asbl	subside : Salon de l'Art Vivant	1.000
Balaban Florin	Salon international de la caricature	4.500
Birgit Thalau	projet : As if they were absent	2.500
Bourscheid Mike	projet : Sunny Side Up	8.000
Bouvy Aline	exposition personnelle	8.000
Café-Crème asbl	subside : EMOP	30.000
Cekovic Ivana	projet : 3 fois de 1 à 0	2.500
Comité Alstad asbl	subside : publication d'un carnet de croquis Sketch by Sketch	3.500
Dauler Atelier asbl	subside : Art meets Wood	1.000
Design Friends asbl	subside : conférence sur le design	5.000
Design Luxembourg asbl	subside : European Design Festival	25.000
Duboutay Cathérine	projet : Wet dusk	3.500
Emeringer Robert	Festival du verre	8.500
I love Graffiti asbl	subside : Graffiti can't fail	5.000
Johnston Alan	projet livre : La baie du Mont St.Michel	5.000
La Concierge asbl	subside : Lost Simbosis	6.500
Lellger Konschtfestival asbl	subside : Open Air Konschtfestival	1.000
Mike Bourscheid	projet : A spell in the alphabet soup	8.000
Reding Valérie	projet : I'm not afraid of monsters, because I once loved one	5.000
Romanini Letizia	exposition	4.000
Schweitzer Patrizia	projet : De nos mains sont nés des contes	2.500

Serikbaeva Botagoz	projet : Zone franche	3.500
Sophie Jung	projet : Sincerity Condition	8.000
Streetphotography asbl	subside : Light Leaks Festival	5.000
Suzanne Noesen	projet : How to cut an apple	4.000
Vanessa Brown studio asbl	subside : Trouble every day	4.000
VIART asbl	subside : VIART 2023	6.000
Walfer Kulturschapp asbl	programmation culturelle	3.500
YLA asbl	subside : exposition Musée Craffa Argentine	5.000
<b>Danse</b>		
Artezia asbl	subside : Carnaval	8.000
As we are asbl	subside : Shoot the cameraman	3.500
AWA asbl	subside : plateforme AWA part 3	9.000
Confédération de danse asbl	subside : Der Traum	15.000
Danceexperience asbl	subside : Gala des Etoiles	15.000
Hani Dance asbl	subside : Khaos rallonge	5.300
Luxembourg Ballet asbl	subside : Carmen	15.000
Luxembourg Ballet asbl	subside : Der Nussknacker	8.000
Morgan Rhiannon	projet : Clementine	12.000
Morgan Rhiannon	projet : Clementine-volet pédagogique	9.000
Nicolescu Andra	Expression of a woman	1.000
Rhysom Danz Kollektiv asbl	subside : Liquefied Dream of a Dragon Fly	5.700
ROLLAND Marie-Laure	projet pour la plateforme "laglaneuse.lu"	3.000
SB Company asbl	subside : Venus anatomique	25.000
Schadeck Annick	projet : Moira	5.000
Simone Mousset projects asbl	subside : The passion of Andrea	6.121
Trapdoor asbl	subside : Score	14.000
Vibrant matter asbl	subside : Dj Whimsy or what will the climate be like	8.000
Z Art asbl	subside : Chuute	13.000
Z-Art	subside : reprise Chuute	4.000
<b>Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai</b>		
Ancien cinéma asbl	activités 2023	5.000
Fédération luxembourgeoise du cinéma d'auteurs asbl	subside : Concours national	3.500
Festival Events asbl	subside : British and Irish Film Festival	2.000
L'Art Rochette asbl	Photoweeks	3.000
Marc Thoma	projet : documentaire: évasion du camp de Buchenwald	5.000
Pôle de l'image	subside : Festival du film italien	4.000
<b>Littérature</b>		
Angel Emil	prime à la publication : Deemols a menger klenger Welt	350
Bintz Katharinba	prime à la publication : Valley Girl	100
Chrétien Alexandrie	prime à la publication : Sandpromotion 9cE	100
Christen Laura	prime à la publication : Sextalk	150
Ciocarlie Corina	prime à la publication : Mots de passe. Homo migrans: traversées et clichés en tout genre	800
Colbet Gilles	prime à la publication : Rout, Giel oder Blo?	300
Communauté des lituaniens au Luxembourg asbl	événement littéraire	5.000
De Sousa Carolina	prime à la publication : Mushrai	100
Decock Pierre	prime à la publication : Léa m'attendra	250

Gonner Bernd Marcel	prime à la publication : Sediment und Sedum: Ein Essay	600
Hamen Samuel	prime à la publication : Quallen	800
Hamen Samuel	prime à la publication : Wie die Fliegen	1.000
HEEP Sandy Denise	projet pour la plateforme "Anerwelten.lu"	3.000
Helminger Guy	prime à la publication : Die schwere Naht der Flüsse	800
Kaufmann Sabrina	prime à la publication : Illustrated Fairytales	400
Komai Manabu	prime à la publication : On peut inviter..	500
Lopa Etienne	prime à la publication : More than less	150
Lumu Christopher	prime à la publication : Curieuse Ballade	250
Majerus Christine	prime à la publication : E Velo fir de Mulli	300
Martin Audrey	prime à la publication : A Searing Faith	500
Medinger Kerstin	prime à la publication : Le départ	700
Meyer Roland	prime à la publication : Leandro	500
Meyer Roland	prime à la publication : Monster Malya	600
Mozgovoy Artem	prime à la publication : Spring in Siberia	600
Muno Claudine	prime à la publication : Dest ass net dain Liewen	800
Perrenoud Zoe	prime à la publication : Timebender	600
Pohu Antoine	prime à la publication : Parfois la nuit se tait	700
Quiqueret Jérôme	prime à la publication : Tout devait disparaître	1.200
Schaak Raymond	prime à la publication : Im Banne des Unendlichen	500
Schlechter Pierre	prime à la publication : De Fleiepelz	600
Schons Guy	projet de recherche	1.000
Shahrezaie Alexandra	prime à la publication : Hiver	500
Surdo Antonella	prime à la publication : Le chat magique au secours d'Antoine	100
Surdo Antonella	prime à la publication: Petit mais costaud	100
Van Wyk Andries	prime à la publication : The comparison...	100
Weber Maxime	prime à la publication : Das Gangrän	700
Weis Robert	prime à la publication : Retour à Kyoto	700
Weis Robert	prime à la publication : Rêves d'un mangeur,..	500
Wildanger Denis	prime à la publication : Der Regalauffüller	150
Zangelé Gaston	prime à la publication : La pègre et la boxeuse	250
Musique		
Administration communale de Clervaux	subside : Clervaux Summer Festival	5.000
Administration communale de Grevenmacher	subside : Maacher Musékfestival	2.500
Administration communale de Koerich	subside : Festival Beautiful Decay	18.000
Administration communale de Reckange/Mess	subside : Messtival	2.500
Administration communale d'Erpeldange	subside : Last Summer Festival	6.000
Amis du château de Bourglinster asbl	subside : Bourglinsterfestival	20.000
Art in motion asbl	subside : Block-Party	2.500
Artistes en herbe asbl	subside : Artistes en herbe 2023	10.000
Au pays de l'Attert asbl	subside : Festival : Musique dans la vallée	3.000
BALTHASAR Daniel	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : No Islands	2.000
BARRETO Fred	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique	3.000
Bartringer Veda	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Veda Bartringer Quartet	2.500
Beast Entertainment	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Mudaze	4.000
Bibliophile asbl	subside : concert	500
Biren Bruce	projet : vidéo-clip	1.500

BROENNIMANN Markus	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Gesamtwerk für Flöte von György Kurtág	3.500
CANTOREGGI Sandrine	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Mel Bonis	4.000
Catch Music asbl	subside : Catch Music Festival	10.000
Chorale Saint-Michel asbl	subside : concert	3.000
CLEES Arthur	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Stay temporary home	2.000
CLEMENT Maurice	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : César Franck	3.500
Club des artistes en herbe asbl	subside : Festival Bridges	10.000
DA COSTA PEREIRA Priscila	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet: Meu Inferno	850
De Läßbel asbl	subside : Läßbel Fest	10.000
De Spaicher asbl	subside : Festival Crowfield	1.300
Eislécker Metalfrenn asbl	subside : Festival de metal	1.500
E-Lake asbl	subside : Festival E-Lake	5.000
ENGEL Niels	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Enlbrt Debut Album	4.500
Ensemble à plectre	subside : Il forum musicale	2.500
Ensemble de la chapelle St Marc de Longsdorf asbl	saison musicale	15.000
Ensemble Vocal Luxembourg asbl	saison 2023	20.000
FABER Thomas	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Maz Universe-The little Prince album	8.000
Fanfare de Bonnevoie asbl	125e anniversaire	1.500
Fernandez Francisco	EP release show	1.500
FIMOD	subside : Concours international	10.000
Forum international asbl	subside : Forum international	7.500
Georges Philippart	projet : La voix des chœurs	2.500
GORLA Filipo	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Solo Mission	1.500
GOY Gilles	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : The Tangerine Trees	2.500
GRETHEN Gilles	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Chroma	3.500
Griz-Wolf Mateo	projet : Culture the Kid-Ayne?	1.500
HAHN Carl	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Synergy	1.000
Harmonie Gemeng Mamer asbl	subside : commande musicale	600
Harmonie municipale de Vianden asbl	subside : 175e anniversaire	1.000
Harmonie municipale Echternach asbl	subside : Epternacum, Imago et Musica	3.500
Hartmann-Hoffmann Carlo	projet : Et wor emol e Leiweckelchen	12.500
HERRMANN Joé	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Fallen Lies	2.500
Houscheid Andy	réalisation d'un vidéo-clip pour la chanson "Zu Hause"	1.500
KIRSCH Chantal	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Maya	2.500
KRAUS Victor	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique	3.500
KRIER Cathy	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Piano Poems	4.000
Kultur 21 asbl	subside : Festival Pettener Summer Nights	8.500
Leidelenger Musék asbl	subside : 130e anniversaire	1.000
Les amis de l'orgue	subside : Journée de l'orgue	3.000
LOPES DA SILVA Adriano	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Romantic	8.000
Lovers of the Universe asbl	subside : projet musical	5.000
Lux Guitares asbl	subside : Festival des guitares	2.500
Lux Vocalis asbl	subside : Misa Tango	2.000
Luxembourg Chamber Players asbl	subside : Il Tramonto	1.500
Luxicals asbl	subside : concert	2.000
MAJERUS Raymond	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Dat elei an dat elo	4.000
MARTINY Benoît	* Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Mayhem	2.500

MEIS Michel	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique	3.000
MIGLIOSI Daniel	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique	3.400
Mirkes Rosch	activités Ad Libitum	12.000
Musék am Syrdall asbl	saison musicale	5.000
NOSBUSCH Eric	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet : NOSI	3.000
Odéon asbl	subside : Festival Décke Gas an der Gaas	1.000
OKE Khalid	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique	4.000
Opéra Mobile asbl	subside : mise en scène opérette luxembourgeoise "An der Schwemm"	15.000
Orchestre National des Jeunes asbl (ONJ)	subside : activités culturelles 2023	15.000
ORTEGA Stephany	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique	3.500
PAOLINI Yliana	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique	2.500
Pascal Karier	clip musical" Say Yes Dog"	1.500
Paul Schumacher	projet : PianoRig Extended	5.000
Philippart Georges	projet : concert	500
Pleim Jean-Paul	projet : Festival "Wintermeltdown"	1.000
PLETSCHET Ken	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique	2.000
Rencontres musicales dans la vallée de l'Alzette	subside : Festival de musique	35.000
REUTER Jérôme	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique	4.000
Rotten Stone asbl	subside : Festival : Rotten Stone	1.500
Schaumburg Nico	projet : concert	500
Schëppe Siwen asbl	subside : Unplugged am Stuedtheater	1.500
SCHIERTZ Boris	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique	3.500
Schmeler Sven	projet : The cookie jar complot	1.500
Sébastien Koler	projet : Talk to u	1.500
Selbstverständlich asbl	subside : Festival Op Da Kopp	2.500
Sequenda asbl	subside : Don Pasquale de Donizetti	7.500
Sequenda asbl	subside : Académie d'été et masterclass	10.000
Serge Tonnar	projet : Nous sommes les hommes	2.500
STOCKL Artur	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Bewitched	3.000
Stued asbl	programmation culturelle	10.000
Tall Cheikh Laurent	projet : 48h du Sénégal	1.500
The Schalltot Collective asbl	subside : Festival Out of the Crowd	2.500
Thuy Ben	projet : Marie Astrid Metal Cruise	2.500
TONNAR Luka	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Gelato	1.500
Trompes de chasse St Hubert de Luxembourg asbl	subside : concert	1.500
Union des jeunes Machtum asbl	subside : Open Air Meechtem	800
Unkelhäusser Christophe	projet : Odo Sonoritas	4.250
Valentiny Foundation asbl	subside : concert	3.000
Voices international asbl	subside : échange musical	1.500
VRATCHANSKA Albena	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique	3.000
WARNIER Laurent	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique	3.000
WEBER Claude	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet discographique	2.500
WEBER Simone	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Tragedies and fairy tales	1.500
Windeshausen Claude	projet : concert	1.500
Zaeren35 asbl	subside : événement Hip-Hop	2.500
ZEIMET Gilles	*Appel à projet*enregistrement sonore-projet : Alien's pitch of the century	1.500

<b>Pluridisciplinaire</b>		
BIBERICH Philippe	projet pour le podcast "Gëlle Fro"	3.000
LORGE Marie-Ange	projet pour la plateforme "marie-anne-lorge.com"	3.000
SAID VIEIRA Cecilia Maria	projet pour le podcast "Ceci, Do You Love Me?"	3.000
SCHNEIDER Kim	projet : collectivewednesday.space	4.900
<b>Patrimoine, histoire et sciences</b>		
Administration communale Esch/Sûre	subside : Heritage Days	2.000
Association luxembourgeoise des sages-femmes asbl	subside : Travail de sensibilisation	1.169
Canopée asbl	subside : Jardin Canopée	3.000
CHIVU Laura	subside : Au fil des siècles-à travers l'Europe-la broderie luxembourgeoise au coeur des Carpates	1.770
COLLIGNON-MATHIEU Sylvie	rendez-vous au jardin : De Papagei Oscar am Bauschelter Gaart	572
Comité Alstad asbl	subside : Livre Emaischen	900
DE ZWAEF Patricia	rendez-vous aux jardins: Balade musicale à Colpach	496
D'Millen asbl	subside : Balade des légendes	300
Empreinte atelier de gravure asbl	subside : Printmaking'23	1.000
Erwuessebildung asbl	subside : Kleesecherstraditioun	1.638
Erwuessebildung asbl	subsidés : Weekend des églises ouvertes	3.000
Estro Armonico asbl	rendez-vous aux jardins : concert baroque	3.000
GREVIS Hannah	rendez-vous au jardin : concert	1.950
Groupe folklorique Vallée des 7 châteaux asbl	rendez-vous aux jardins : prestation	474
Groupe Folklorique Vallée des 7 châteaux asbl	subside : Gehopst wéi gesprongen	1.080
Kaercher Schlassfrenn asbl	subside : manifestations culturelles	1.500
KONSBRUCK Tanja	subside : atelier de construction de crécelles pour enfants et jeunes	1.100
KONSBRUCK Tanja	subside : Klibber XXL	2.500
MOLITOR Mireille	subside : Wanderung zur Eenelter Kapelle	400
MOLITOR Mireille	subside : Stand-Workshop	400
Musée de l'Abbaye d'Echternach asbl	subside : activités 2023	39.000
Trompes de chasse St Hubert de Luxembourg asbl	subside : concert pour la fête de clôture des Journées européennes du patrimoine	900
<b>Théâtre, spectacle vivant</b>		
Collateral Drama asbl	subside : Red	3.000
Ettelbrécker Theaterfrenn asbl	subside : cabaret	4.000
Fédération luxembourgeoise d'improvisation théâtrale asbl	subside : Festival d'improvisation Richement théâtrale	3.000
FrereBrides asbl	subside : projet lecture	3.000
Junctio asbl	subside : Ce que j'appelle oubli	10.000
Kulturstengefort asbl	subside : Festival Summerdreaan	2.500
Maach keen Zirkus asbl	subside : Jonny Happi presenteirt Circus Tonnarelli	14.000
Supervielle-Nunez Laura	pièce de théâtre : Laissons le sexe en paix	1.000
Zalim'banq asbl	subside : EWAS (ech well Artist sinn)	7.000
<b>Socioculturel</b>		
Administration communale de Clervaux	subside : Do an dem verwensene Schlass	5.000
Administration communale de Dalheim	subside : Kultursommer 2023	5.000
Administration communale de Lorentzweiler	subside : Regards sur la commune	1.500
Administration communale Esch/Sûre	subside : activités culturelles	50.000
Altrimenti asbl	subside : programmation culturelle	25.000
Art&Culture Hungarica Ungarischer Kulturverein	subside : Internationaler Fokloretag	1.500
CLAE asbl	subside : Festival des migrations	25.000

Comité des fêtes Grevenmacher asbl	subside : Drauwen a Waifest	1.000
Info Handicap asbl	subside : brochure Mosaik	5.000
Kazachstan-Luxembourg asbl	subside : Roots	2.000
Les amis de St Pirmin asbl	subside : Fouilles archéologiques + 50e anniversaire	10.000
Lucoda Collective of drama	subside : Danse et mouvement	3.500
Memo Shoa asbl	subside : Holocaust Remembrance Day	3.000
Mouvement écologique asbl	subside : Oekofest 2023	1.500
Office régional du tourisme région Moselle luxembourgeoise asbl	subside : Wine Culture Enjoy	1.000
One people asbl	subside : Black History Month	3.000
Paerdsatelier asbl	subside : Blues&Jazz um Haff	3.000
polska .lu	subside : La Pologne se présente dans la commune	1.500
Poppespennechen asbl	subside : programmation culturelle	25.000
Production d'artistes pluriels asbl	subsidés : Festival : L'echo des Balafons	2.500
Trisomie 21 Lëtzebuerg asbl	subside : exposition	3.000
Verain vun de lëtzebuenger Archivisten (VLA)	activités 2024	1.000
Veteranos do Norte asbl	subside : événement capverdien	2.000
<b>Musées et sites patrimoniaux</b>		
Les amis de l'Ardoise asbl	activités 2023	15.000

#### Subsides aux bibliothèques publiques

Domaine	Subsides
Bibliothèques publiques	582.044
<b>TOTAL</b>	<b>582.044</b>

#### Bibliothèques publiques gérées par une association sans but lucratif

Bibliothék Eschdorf	25.775
Ettelbrécker Bibliothék	62.400
Mierscher Lieshaus	65.000
Musel-Sauer Médiathék	52.400
WELUBI Weeltzer – Ludo-Bibliothék	31.825
Ourdallbibliothék (Vianden)	8.075

#### Bibliothèques publiques gérées par un service communal

Bibliothèque municipale de Differdange	65.000
Bibliothèque municipale de Esch-sur-Alzette	65.000
Bibliothèque municipale de Grevenmacher	52.644
Bibliothèque publique regional de Dudelange	65.000
Bibliothék Tony Bourg (Troisvierges)	23.925
Cité Bibliothèque (Luxembourg)	65.000

## Dotations

Domaine	Dotations
<b>Champs artistiques</b>	<b>27.608.000</b>
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	-
Danse	-
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	-
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	-
Musique	27.608.000
Pluridisciplinaire	-
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	-
<b>Socioculturel</b>	<b>-</b>
<b>Institutions culturelles</b>	<b>4.700.000</b>
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	4.700.000
Musées et sites patrimoniaux	-
Théâtres	-
<b>Fédérations</b>	<b>-</b>
<b>Autres Domaines</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32.308.000</b>

Musique	
Centre de Musiques Amplifiées	3.108.000
Salle de concerts GD Joséphine Charlotte	24.500.000
Centres culturels	
Centre culturel de rencontre Neumünster	4.700.000
Bibliothèque municipale de Differdange	65.000
Bibliothèque municipale de Esch-sur-Alzette	65.000
Bibliothèque municipale de Grevenmacher	52.644
Bibliothèque publique regional de Dudelange	65.000
Bibliothèque Tony Bourg (Troisvierges)	23.925
Cité Bibliothèque (Luxembourg)	65.000



«Rhapsodies on the Kinnekswiss» Yuja Wang with  
the Luxembourg Philharmonic & Gustavo Gimeno.  
(01.07.2023) © Sébastien\_Grèbille

## 8.4. Aides sociales

En 2023, la commission consultative instituée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a étudié 266 dossiers en obtention des mesures de soutien. Voici un tableau reprenant l'ensemble des demandes analysées par domaine et catégorie :

2023	Artistes	Bourse de relève	Intermittent/es	Total
<b>Domaine / Dossiers étudiés</b>	51	4	211	266
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	29	2	-	31
Cirque, arts de la rue	-	-	3	3
Création audiovisuelle et cinématographique	2	-	87	89
Danse	4	-	18	22
Littérature	5	1	-	6
Musique	7	1	34	42
Pluridisciplinaire	2	-	10	12
Théâtre, spectacle vivant	2	-	59	61
<b>Réponses positives</b>	<b>45</b>	<b>3</b>	<b>209</b>	<b>257</b>
Réponses négatives	6	1	2	9

### Récapitulatif des aides déboursées pour l'année 2023 :

2023	Bénéficiaires	Total des aides déboursées (EUR)
Artistes professionnel/les indépendant/es	91	1 356 441
Intermittent/es du spectacle	247	3 225 320
Bourses de relève	3	11 106,39
Total des aides déboursées par le Fonds social culturel		4 592 867,39

### Mesures de soutien pour les artistes professionnel/les indépendant/es

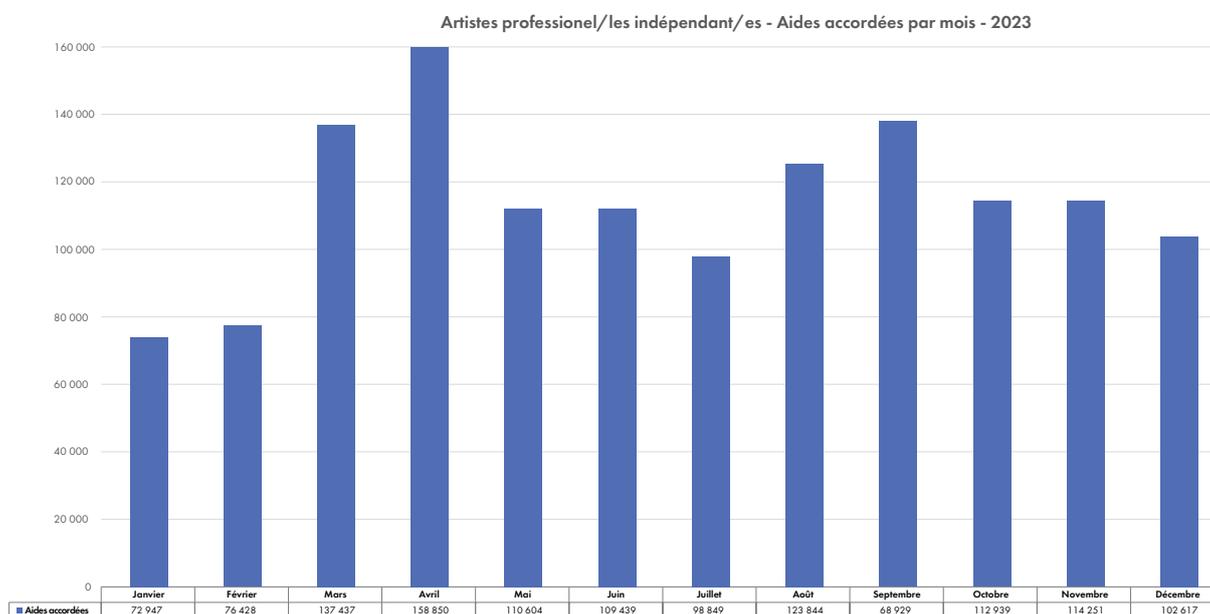
Au sens de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures de soutien pour les artistes professionnels indépendants et pour les intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique, on entend par « artiste professionnel/le indépendant/e » : la personne qui, en dehors de tout lien de subordination, détermine elle-même les conditions dans lesquelles elle pratique un art ou une discipline artistique et qui est affiliée en tant que travailleur indépendant auprès d'un régime d'assurance pension au sens de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, point 4, première phrase, du Code de la sécurité sociale. Pour pouvoir bénéficier des mesures de soutien, plusieurs conditions légales doivent être remplies et l'artiste doit faire preuve d'un engagement notoire dans la scène artistique et culturelle luxembourgeoise. Les artistes professionnel/les indépendant/es peuvent être admis/es au bénéfice des aides pour deux périodes de 24 mois et des périodes de 36 mois renouvelables par la suite.

En 2023, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 51 demandes. Sur avis de la commission, 45 artistes ont pu bénéficier d'une admission ou d'un renouvellement des aides susmentionnées.

Les artistes professionnel/les indépendant/es bénéficiaires des mesures de soutien ont droit à une aide pour les mois où leurs ressources mensuelles n'atteignent pas 1,5 fois le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés. L'allocation maximale pour un mois correspond au salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés (3.085,11 EUR au 1<sup>er</sup> septembre 2023), le plafond annuel étant limité à 6 fois ce montant. À partir de l'année où l'artiste professionnel/le indépendant/e atteint l'âge de 55 ans, le plafond annuel de l'aide est porté à 6,5 fois le montant du salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés, à condition qu'il s'agisse au moins du troisième renouvellement consécutif du bénéfice des aides.

Pour toute l'année 2023, 91 artistes ont bénéficié de l'aide financière pour artistes professionnel/les indépendant/es. Le Fonds est intervenu avec un total de 1.356.441 EUR.

Le graphique illustre les montants d'aide qui ont été accordés aux artistes professionnel/les indépendant/es à titre de soutien pour les mois respectifs de l'année 2023. À partir de mars 2023, avec l'entrée en vigueur de la réforme de la loi modifiée de 2014, une augmentation générale des aides peut être constatée.



## Bourse de relève pour artistes indépendants qui débutent leur carrière après avoir terminé des études universitaires dans un domaine artistique

Des bourses de relève pour une durée maximale de 6 mois peuvent être attribuées aux artistes affilié/es en tant que travailleur/euses indépendant/es titulaires d'un diplôme de niveau universitaire sanctionnant un cycle complet d'au moins 3 années et délivré à la suite d'études spécialisées dans une des disciplines artistiques visées par la loi modifiée du 19 décembre 2014.

La bourse de relève a été introduite avec la réforme de la loi modifiée du 19 décembre 2014, entrée en vigueur en mars 2023 et doit être demandée dans l'année suivant l'obtention du diplôme. Le montant maximal équivaut à 6 fois le cinquième du salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés (= 3.702,13 € depuis le 1er septembre 2023).

En 2023, 4 candidatures ont été reçues pour une telle bourse de relève. Une des demandes n'était pas éligible alors que les trois autres ont reçu une réponse positive pour l'intégralité du montant de l'aide. Le Fonds est intervenu avec un total de 11.106,39 EUR.

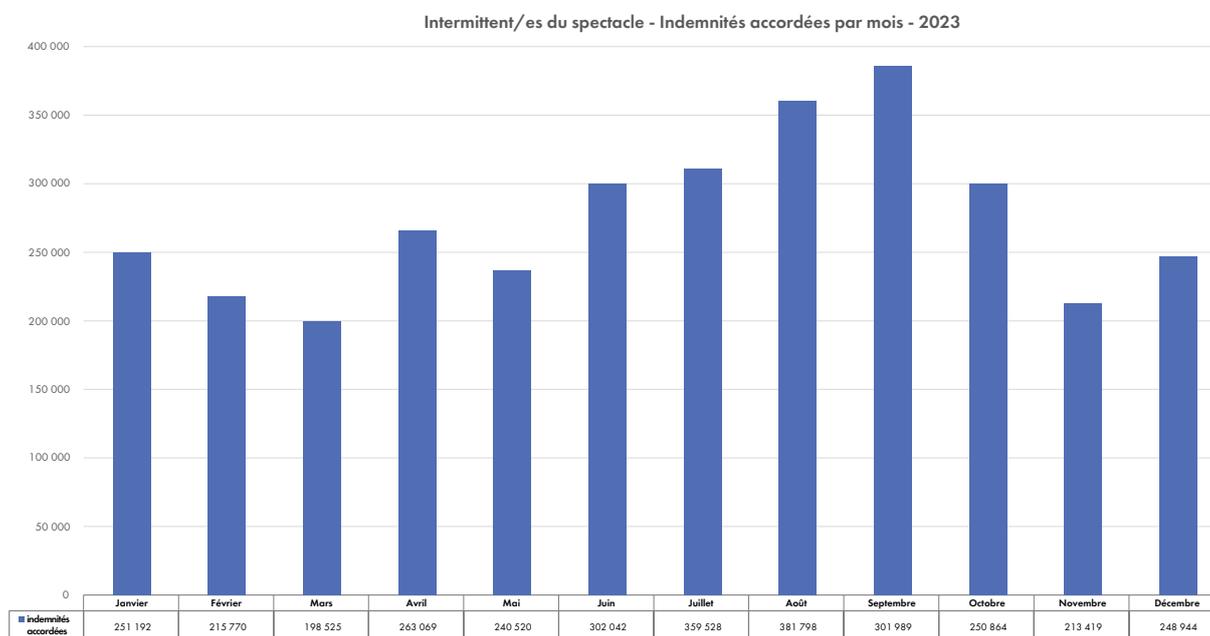
## Mesures de soutien pour les intermittent/es du spectacle

La loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures de soutien pour les artistes professionnels indépendants et pour les intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique définit « l'intermittent/e du spectacle » comme l'artiste, le/la technicien/ne de scène ou l'intervenant/e professionnel/le dans le cadre d'un projet ou d'une production cinématographique, audiovisuelle, musicale, des arts de la scène, des arts graphiques, plastiques, visuels ou littéraires qui travaille principalement de manière temporaire dans le cadre de projets individuels et limités dans la durée, de sorte qu'il y a alternance de périodes d'activité et de périodes d'inactivité. Les activités doivent être exercées soit pour le compte d'entreprises ou organisateurs du spectacle vivant ou du secteur de la production cinématographique, audiovisuelle et musicale soit dans le cadre d'une production de spectacle vivant et moyennant salaire, honoraires ou cachet sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée ou d'un contrat d'entreprise.

En 2023, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 211 demandes. Sur avis de la commission consultative, 209 personnes ont été admises au bénéfice des indemnités pour inactivité involontaire. L'admission au bénéfice de l'indemnisation en cas d'inactivité involontaire permet à l'intermittent/e du spectacle de toucher au maximum 121 indemnités journalières (142,66 EUR/jour au 1er septembre 2023), pendant une période de 365 jours de calendrier. Les intermittent/es du spectacle ayant atteint l'âge de 55 ans peuvent bénéficier de 10 indemnités de plus lorsque leur engagement dans la scène artistique et culturelle est avéré et couvre déjà une certaine période (à partir de la huitième admission consécutive).

Pour toute l'année 2023, 247 intermittent/es du spectacle ont bénéficié d'indemnités d'inactivité involontaire. Le Fonds est intervenu avec un total de 3.225.320 EUR.

Le graphique suivant illustre les montants d'aide qui ont été accordés aux intermittent/es du spectacle à titre de soutien pour les mois respectifs de l'année 2023. Il y a lieu de constater une forte demande d'indemnisation pour les mois d'été de juin à août et pour septembre.



# *III.*

*Kulturentwécklungsplang  
2018-2028 –  
Stratégie et développement*

# 2023 ASSISES CULTURELLES

Avec les invité/es

- Serge Ecker, artiste-plasticien
- Edsun, chanteur
- Nora Koenig, actrice et présidente de l'ASPRO
- Steph Meyers, directeur des Rotondes
- Nathalie Ronvaux, autrice et attachée de direction à la Kulturfabrik

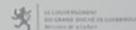


Table ronde « (Re)penser l'écosystème culturel avec le KEP » aux Assises culturelles 2023 (Nora Koenig, Edsun, Steph Meyers, Christiane Kremer, Nathalie Ronvaux, Serge Ecker (29.06.2023) © MCULT/Sven Becker



Table ronde « (Re)penser l'écosystème culturel avec le KEP » aux Assises culturelles 2023 (Nora Koenig, Edsun, Steph Meyers, Christiane Kremer, Nathalie Ronvaux, Serge Ecker) (29.06.2023)  
© MCULT/Sven Becker

## 2. Assises culturelles 2023

Quelque 170 acteurs culturels se sont donnés rendez-vous au Trifolion à Echternach, le 29 juin 2023, afin de s'échanger sur les cinq dernières années marquées par la mise en œuvre du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* (KEP), et pour poser les jalons de la politique culturelle à venir. La ministre de la Culture, Sam Tanson, a souligné que les 62 recommandations du KEP ont accompagné et encadré les efforts et travaux réalisés depuis 2018, permettant en ce jour de dresser un bilan politique par la juxtaposition des résultats obtenus aux objectifs affichés.

Jo Kox, premier conseiller de gouvernement au ministère de la Culture, a passé en revue la mise en œuvre du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*, pour la période de 2018 à 2023. Avec un taux global d'accomplissement de 60% au 1<sup>er</sup> juin 2023, 13 des 62 recommandations du KEP ont pu être entièrement ou alternativement transposées, alors que 46 sont en cours de transposition et deux en suspens, une recommandation n'étant pas transposable.

Serge Ecker, Edsun, Nora Koenig, Steph Meyers et Nathalie Ronvaux se sont alors échangés au sujet de l'écosystème culturel luxembourgeois à l'occasion d'une table ronde animée par Christiane Kremer. Les intervenant/es ont dressé un bilan de l'évolution de l'écosystème culturel pendant les cinq dernières années et ont mené des échanges au sujet des défis qui se présentent actuellement au secteur culturel, dont notamment la sensibilisation et le développement du public ainsi que la valorisation du travail créatif au Luxembourg, tout comme la difficile navigation de l'aspect administratif d'une carrière d'artiste.

## 3. Assises sectorielles et workshops

### 3.1. Assises sectorielles du livre

Le 10 janvier 2023, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a invité aux Assises sectorielles dédiées au secteur du livre à la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL).

Au cours de cet évènement, Fabienne Gilbertz, collaboratrice scientifique au Centre national de littérature (CNL), a présenté un résumé de *l'État des lieux sur le secteur du livre – littérature et édition*, élaboré sur demande du ministère de la Culture. Cette intervention a été suivie de deux débats animés par le chercheur indépendant Sébastien Thiltges :

*L'écosystème du livre – évolutions récentes et futures – création, édition, distribution, médiation*

- Elise Schmit (autrice, membre de A :LL Schréftsteller\*innen)
- Marc Binsfeld (éditeur, vice-président des Lëtzebuurger Bichereditoren)
- Fernand Ernster (président d'honneur de la Fédération luxembourgeoise des Libraires)
- Béatrice Kneip (critique littéraire chez RTL Lëtzebuerg)



Présentation de Fabienne Gilbertz aux Assises sectorielles du livre (10.01.2023) © MCULT / Mike Zenari



Table ronde « L'écosystème du livre – évolutions récentes et futures – création, édition, distribution, médiation » aux Assises sectorielles du livre (Sébastien Thiltges, Marc Binsfeld, Fernand Ernster, Elise Schmit, Béatrice Kneip) (10.01.2023) © MCULT / Mike Zenari

#### Le cadre professionnel – rémunération et accompagnement

- Samuel Hamen (auteur, ex-président de A :LL Schrëftsteller\*innen)
- Ian de Toffoli (auteur, président des Lëtzeburger Bicherediteuren)
- Nathalie Jacoby (directrice du Centre national de littérature)
- Valérie Quilez (coordinatrice internationale de Kultur|ix)
- Prof. Dr Jeanne E. Glesener (professeure associée à l'Institut de langue et de littératures luxembourgeoises de l'Université du Luxembourg)

Les conclusions issues des assises seront publiées par le ministère de la Culture dans la collection des volumes du KEP (Kulturentwécklungsplang 2018-2028)



Table ronde « Le cadre professionnel – rémunération et accompagnement » aux Assises sectorielles du livre (10.01.2023) (Samuel Hamen, Ian de Toffoli, Nathalie Jacoby, Valérie Quilez) © MCULT / Mike Zenari



Table ronde « Quelles bibliothèques souhaitons-nous pour demain ? » à l'occasion du Workshop « Soutien public aux bibliothèques » (25.04.2023)  
© MCULT / Sophie Margue

## 3.2. Workshop « Soutien public aux bibliothèques »

Suite à la consultation publique sur la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, lancée par le ministère de la Culture en mai 2022, un workshop thématique a été consacré au secteur des bibliothèques.

Lors de cette rencontre présentant le rapport de synthèse et d'évaluation du Conseil supérieur des bibliothèques au sujet des avis introduits par les acteurs/trices du secteur des bibliothèques, une centaine de personnes intéressées se sont retrouvées le mardi 25 avril 2023 à la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL). Après une présentation des données actuelles du paysage des bibliothèques et le soutien public dont il bénéficie, une table ronde, animée par Cédric Kayser, porta sur le sujet :

Quelles bibliothèques souhaitons-nous pour demain ?

- Claude D. Conter (Directeur de la Bibliothèque nationale du Luxembourg)
- Tamara Sondag (Conseil supérieur des bibliothèques, bibliothèque municipale d'Esch-sur-Alzette)
- Jil Weiler (bibliothèque municipale de Differdange)
- Richard Graf (CITIM – Centre d'Informations Tiers Monde)

Le ministère de la Culture tirera des conclusions des thèmes abordés et des questions discutées lors de ces assises sectorielles en vue d'une réforme sur la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques et son règlement d'exécution.

## 4. Publications du KEP 4.1. États des lieux par secteur culturel

La recommandation n° 6 du *Kulturentwicklungsplang 2018-2028* préconise d'« établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois ». Afin d'avoir une appréciation qui soit à la fois objective et indépendante, le ministère de la Culture a commandité des inventaires sectoriels à des expert/es externes reconnu/es pour leur compétence dans les domaines respectifs. Ces inventaires concernent à chaque fois une période précise (en principe une ou deux années) et sont complétés par des données fournies par les services du ministère, notamment des relevés statistiques sur le nombre de personnes travaillant pour et dans ce domaine, les structures et institutions qui le constituent ainsi que les budgets et dotations versés dans cette discipline. Les inventaires sont discutés lors d'Assises sectorielles, dont les débats sont également retranscrits dans les publications finales appelées *États des lieux*. Après *l'État des lieux dédié au Théâtre* (mars 2022) et celui dédié aux *Musiques amplifiées* (décembre 2022), le document concernant la *Musique classique* a paru en novembre 2023. Sur 96 pages, il regroupe l'inventaire dressé par Sara Kaiser, un résumé des Assises sectorielles qui ont eu lieu en novembre 2021 au Cape à Ettelbruck, un chapitre sur la première édition des *Lëtzebuurger Musekspräisser*, une partie statistique ainsi que la liste des commandes musicales du ministère de la Culture depuis 2012.

L'État des lieux - Musique classique peut être téléchargé [ici](#).

## 4.2. Annuaire des fédérations



Kulturentwécklungsplang 2018-2028 - Volume 5 (v.1.5) : Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles

En mai 2023, le ministère de la Culture a publié la version 1.5 du volume 5 du Kulturentwécklungsplang 2018-2028, à savoir [l'Annuaire réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles](#).

Il compte 44 fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles ou institutions similaires au Luxembourg. Les différentes associations sont classées par ordre alphabétique et sont accompagnées de renseignements sur leurs activités, la composition de leur conseil d'administration et le nombre de leurs membres.

Outre plusieurs mises à jour, 5 structures supplémentaires sont désormais répertoriées dans l'annuaire :

- ALPA/XR - Association luxembourgeoise des producteurs d'animation et d'expériences immersives a.s.b.l. – 2022 – [www.alpaxr.lu](http://www.alpaxr.lu)
- FLL – Fédération luxembourgeoise des libraires a.s.b.l. – 2006 – [www.libraires.lu](http://www.libraires.lu)
- LAFA - Luxembourg Association for Art Galleries and Practitioners a.s.b.l. – 2015 – [www.lafa.lu](http://www.lafa.lu)
- EMPREINTE – Atelier de gravure a.s.b.l. – [www.atelierempreinte.org](http://www.atelierempreinte.org)
- RÉSEAU MUSEONET

## 4.3. Cahier Presse culturelle et culture dans la presse

La série *Les cahiers du ministère de la Culture* est une nouvelle série destinée à documenter les débats actuels dans la scène culturelle et à rassembler les contenus actuels qui s'y réfèrent, notamment autour de workshops thématiques. Ainsi, le premier Cahier de ce genre, paru en juillet 2023, dresse-t-il un panorama aussi complet que possible des pages ou émissions dédiées à la culture dans les médias de service public, commerciaux ou indépendants du Luxembourg et jusque dans la Grande Région, des principaux blogs ou podcasts ainsi que des fédérations de critiques ou de journalistes, avec les adresses, les noms des personnes en charge, les tirages ou les lignes éditoriales. Il revient en outre sur les débats du workshop dédié au sujet, qui s'est tenu le 14 juillet 2022 aux Rotondes. Le Cahier est paru sous format d'e-book et peut être [téléchargé ici](#) ; il existe en outre en version papier et peut être commandé en envoyant un courriel à [communication@mc.etat.lu](mailto:communication@mc.etat.lu).

## 5. [www.KEP.lu](http://www.KEP.lu) 2.0

Dans le contexte de la mise en œuvre de la recommandation 5 du Kulturentwécklungsplang 2018-2028 (« Créer une plateforme de documentation et d'information en ligne [[www.KEP.lu](http://www.KEP.lu)] »), le site [www.kep.lu](http://www.kep.lu) permet de rendre compte de manière transparente et proactive de la mise en œuvre du KEP. Au courant de l'année 2023, les fiches individuelles permettant de rendre compte de la mise en œuvre des 62 recommandations du KEP ont été mises à jour, tout comme la rubrique « Documentation ».

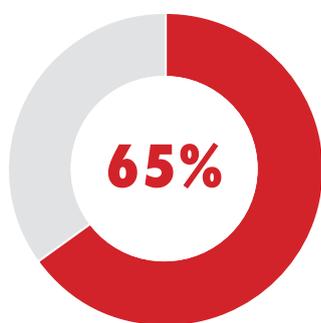
## 6. Mise en œuvre des recommandations du KEP

Le *Kulturentwécklungspan* 2018–2028 (KEP), élaboré dans le cadre d'un processus participatif avec le secteur culturel, a été présenté le 27 septembre 2018 et le Conseil de gouvernement a marqué son accord le 28 septembre 2018. Il contient 62 recommandations stratégiques pour le Grand-Duché de Luxembourg en matière de politique culturelle. Le KEP est accompagné du plan d'action 2018–2028, une représentation synoptique des recommandations du KEP, ainsi qu'une préfiguration d'une possible mise en œuvre. Sur ces 62 recommandations du KEP, un nombre important est en train d'être mis en œuvre par le ministère.

Le taux d'accomplissement du KEP en général et de ses 12 rubriques se décline de la manière suivante :

**Graphique 1:** Taux d'accomplissement du *Kulturentwécklungspan* 2018-2028 (KEP) au 31.12.2023

**Taux d'accomplissement du KEP  
au 31.12.2023**

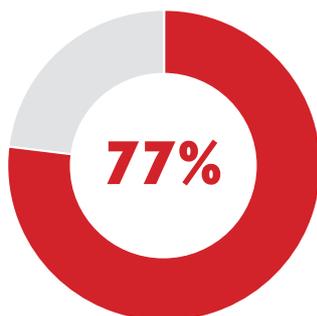


**Graphique 2:** Taux d'accomplissement de chaque chapitre du plan d'action

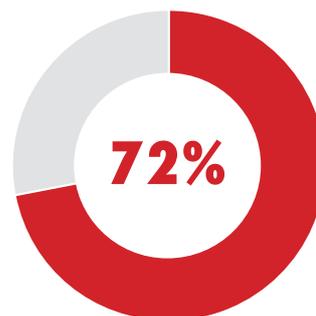
**Préfiguration de la mise en œuvre du plan d'action**



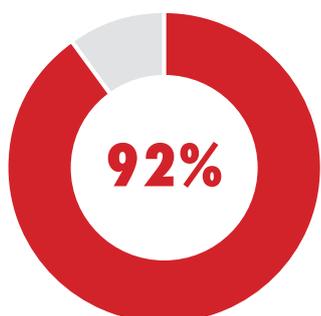
**Gouvernance**



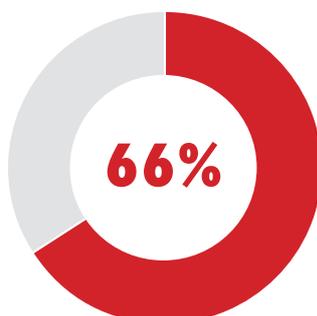
**Création**



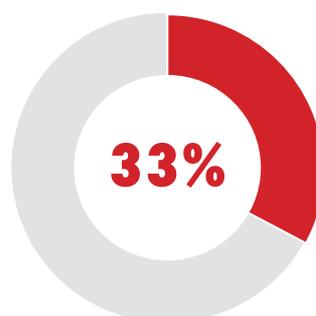
**Valorisation du travail culturel et professionnalisation**



**Patrimoine culturel**



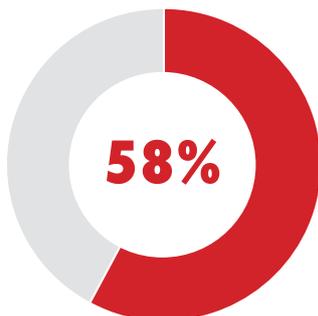
**Culture en région**



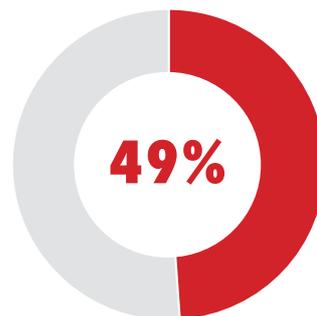
Éducation artistique et culturelle



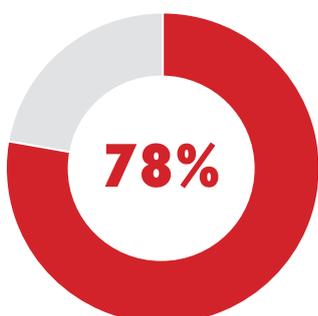
Citoyenneté culturelle et accessibilité



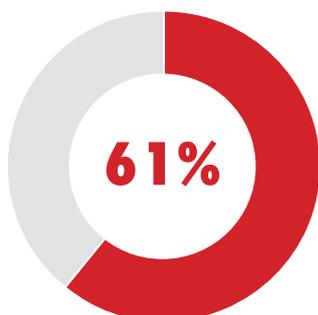
Industries culturelles et créatives, recherche et innovation



Action culturelle du Luxembourg sur le plan international

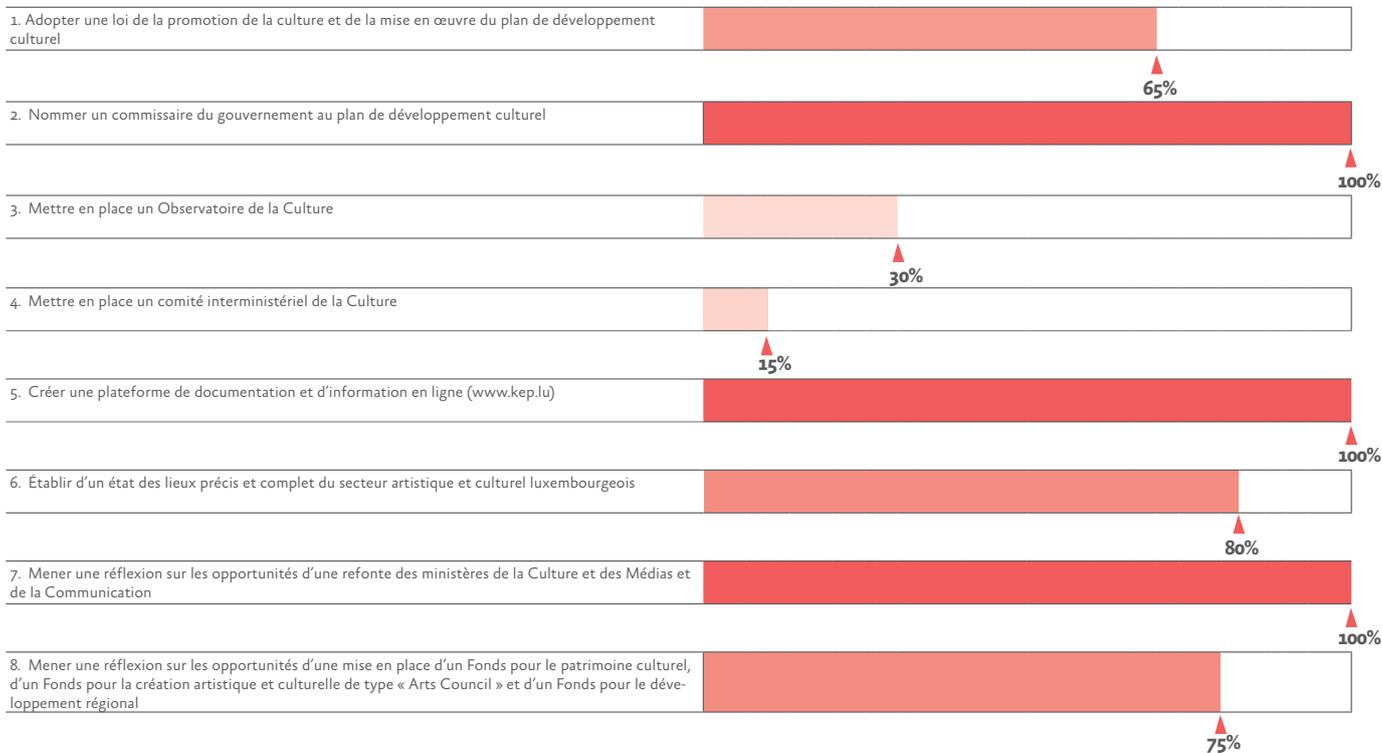


Restructuration du soutien au secteur culturel et artistique



Le tableau suivant avec 12 rubriques, qui correspondent aux différents chapitres du KEP, permet de représenter l'évolution des travaux relatifs à la mise en œuvre des 62 recommandations en 2023 :

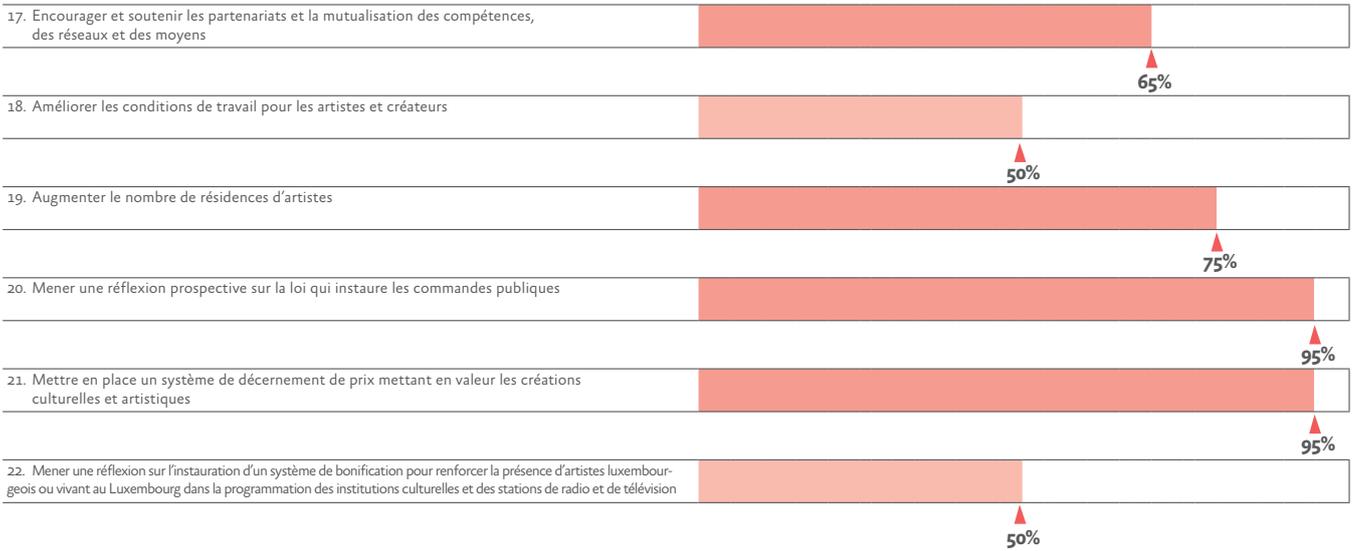
### Recommandations préliminaires



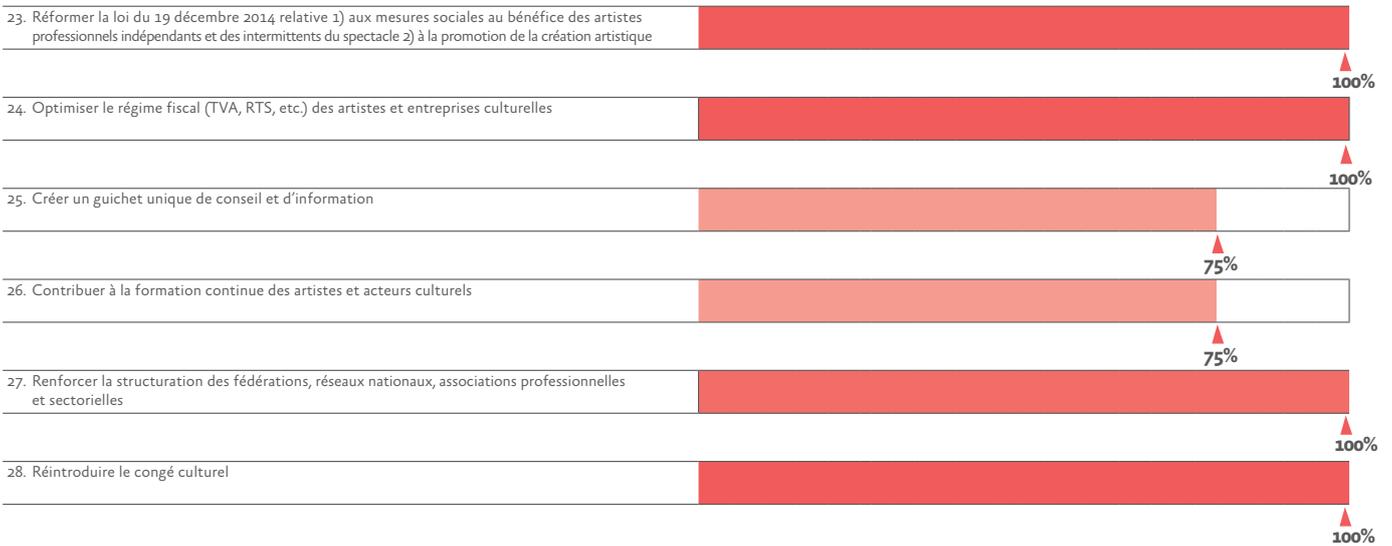
### GOUVERNANCE



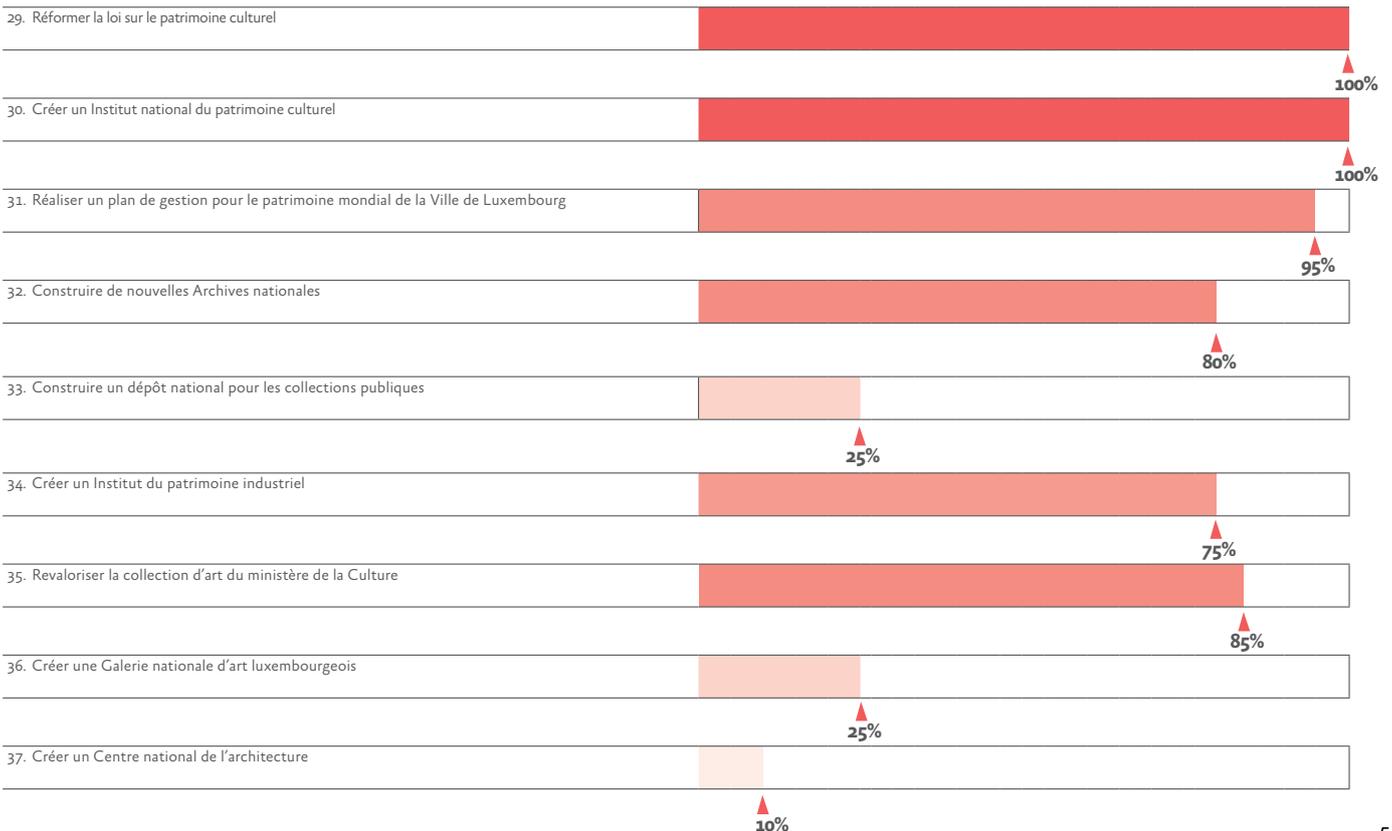
## CRÉATION



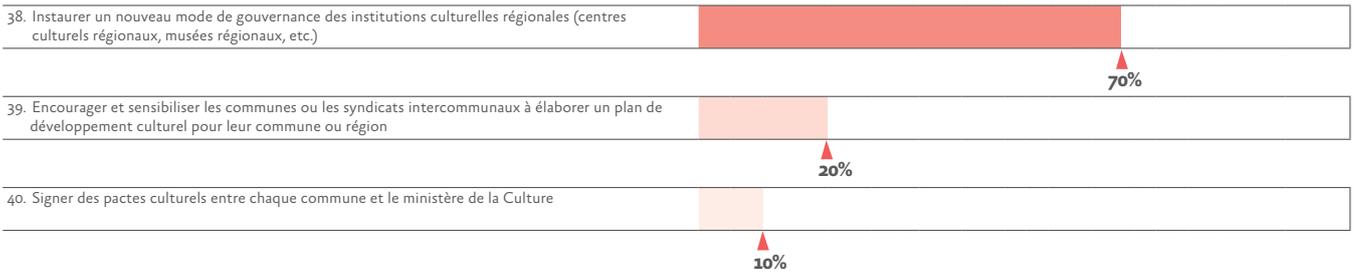
## VALORISATION DU TRAVAIL CULTUREL ET PROFESSIONALISATION



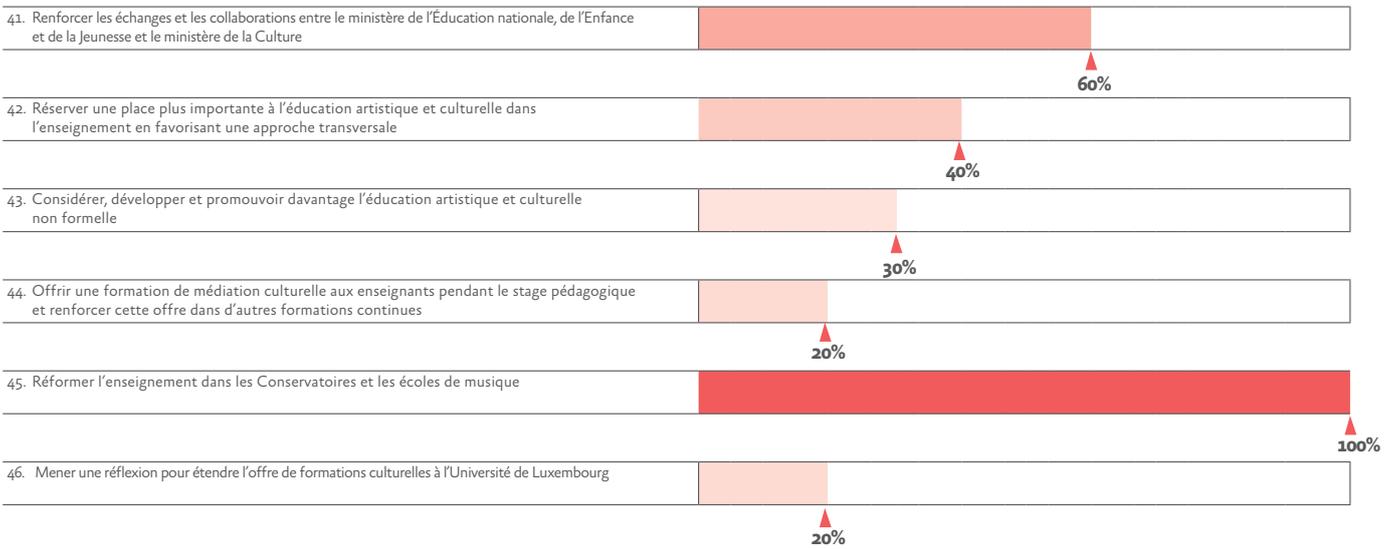
## PATRIMOINE CULTUREL



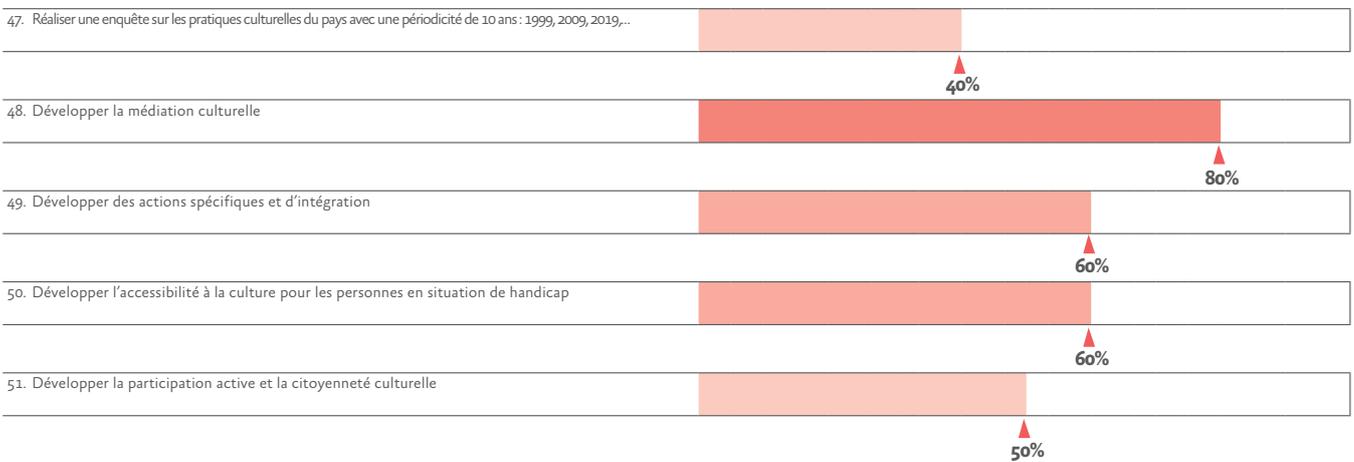
## CULTURE EN RÉGION



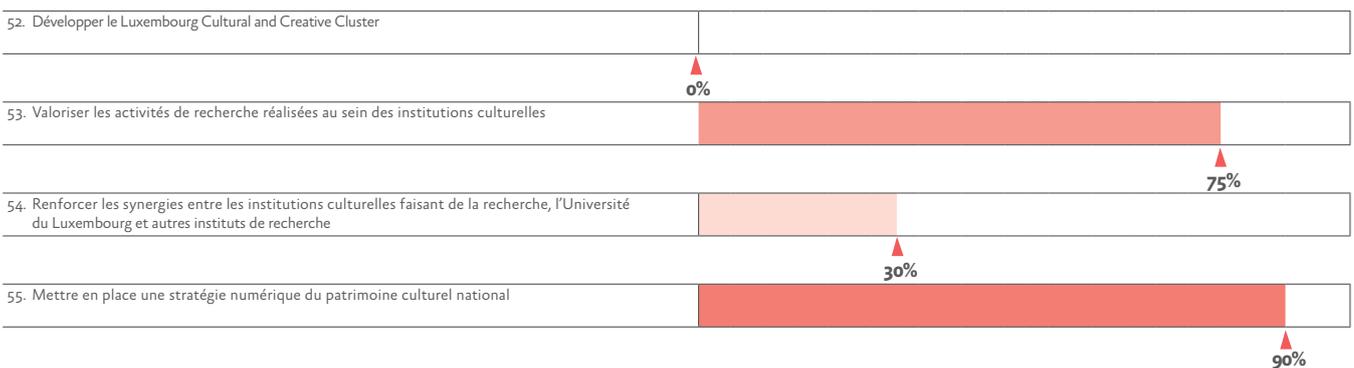
## ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



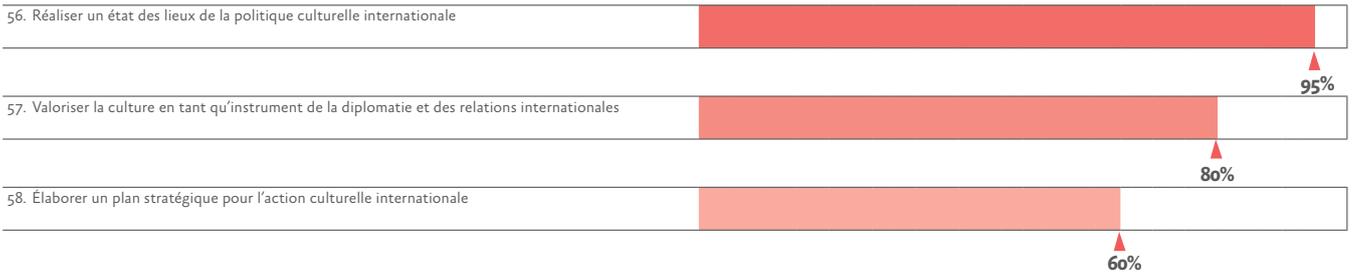
## CITOYENNETÉ CULTURELLE ET ACCESSIBILITÉ



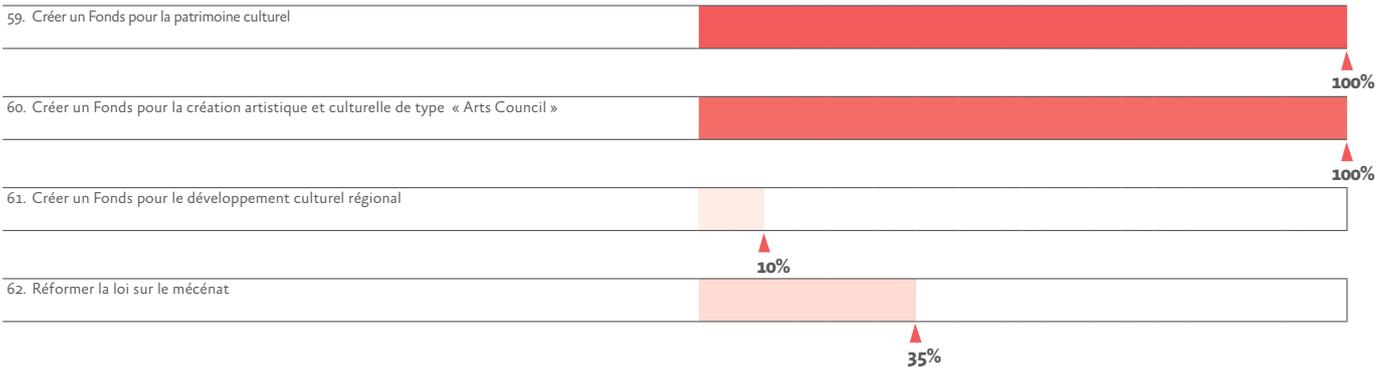
## INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES, RECHERCHE ET INNOVATION



### ACTION CULTURELLE DU LUXEMBOURG SUR LE PLAN INTERNATIONAL



### RESTRUCTURATION DU SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL ET ARTISTIQUE



## 6.1. Recommandations transposées

Le chapitre suivant énumère toutes les mesures du KEP qui ont déjà été transposées ou sont en cours de transposition. Sur les 62 recommandations proposées dans le volume 1 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*, 14 ont été entièrement ou alternativement mises en œuvre et 48 recommandations sont actuellement en cours de transposition.

### N° 2 : Nommer un Commissaire de gouvernement au plan de développement culturel

Coordination : Jo Kox, Laurence Brasseur

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- 2022 : Le poste de commissaire de gouvernement au plan de développement culturel (KEP) n'ayant pas été instauré, Laurence Brasseur du service des Études et Statistiques et de la Documentation fût désignée pour assurer la mission de suivi, de coordination et d'évaluation du KEP aux côtés de Jo Kox, coordinateur général du ministère de la Culture.
- 2020 : Le ministère de la Culture a créé un département KEP, met en œuvre le plan de développement culturel et fait une adaptation régulière de celui-ci en fonction des besoins effectifs. La coordination et la mise en œuvre des différentes recommandations est assurée par Jo Kox, coordinateur général du ministère de la Culture.

### N° 5 : Créer une plateforme de documentation et d'information en ligne ([www.kep.lu](http://www.kep.lu))

Coordination : Luc Schadeck, Laurence Brasseur

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Janvier 2024 : Mise à jour des fiches d'évaluation des recommandations
- Novembre 2023 : Publication de l'État des lieux « Musique classique »
- Janvier 2023 : Mise à jour des fiches d'évaluation des recommandations
- Décembre 2022 : Publication de l'État des lieux « Musiques amplifiées »
- Mars 2022 : Publication de l'État des lieux « Théâtre »
- Décembre 2021 : Mise à jour du volume 4 « Concours, récompenses et prix culturels », du volume 5 « Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles » et du volume 6 « Mise en œuvre 2018-2021 »
- Avril 2021 : Mise à jour des fiches d'évaluation des recommandations
- Décembre 2020 : Mise à jour du volume 4 « Concours, récompenses et prix culturels » et du volume 5 « Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles »
- Octobre 2020 : Publication du volume 6 « Mise en œuvre 2018-2020 »
- Juillet-octobre 2020 : Compilation du contenu du nouveau site
- Juillet 2020 : Élaboration de la cartographie du nouveau site
- Juillet 2020 : Réunion kick-off avec le CTIE et présentation des esquisses graphiques
- Mars 2020 : Validation de la proposition de projet par le CTIE
- Février 2020 : Envoi d'une proposition de projet relative à la refonte du site au CTIE
- Février 2020 : Réunion de concertation avec le CTIE en vue de la refonte du site
- Janvier 2020 : Élaboration du concept pour une refonte du site [www.kep.lu](http://www.kep.lu)
- Novembre 2018 - juillet 2020 : Mises à jour des volumes 4 et 5 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*
- Juin 2018 : Mise en ligne du site [www.kep.lu](http://www.kep.lu)

### **N° 7 : Mener une réflexion sur les opportunités d'une refonte des ministères de la Culture et des Médias et de la Communication**

Coordination : Josée Hansen, Vesna Andonovic

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

Lors de la constitution des différents ministères pour la période législative de 2023 à 2028, le Gouvernement a décidé d'intégrer le secteur de l'audiovisuel dans le giron du ministère de la Culture. L'établissement public Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Fonspa ou Film Fund) reste toutefois sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère d'État, qui est également en charge des Médias.

### **N° 9 : Établir la structuration et le fonctionnement d'un ministère de la Culture « nouvelle génération »**

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- 1<sup>er</sup> mars 2022 : Publication du nouvel organigramme du ministère de la Culture.
- De 2020 à 2022 :
  - Avec l'aide d'un cabinet externe, le ministère de la Culture s'est fait assister pour modéliser une cartographie des processus, de l'organisation et des systèmes d'information.
  - Définition de l'organigramme et les postes à responsabilités particulières.
- 29 janvier 2020 :
  - Pour l'exercice de ses attributions, le ministère doit se doter d'une organisation structurée et efficace. Après une analyse SWOT, organisée au Château Bourglinster, les forces et faiblesses de l'administration ont été identifiées à l'aide d'une démarche participative.
  - De cette analyse SWOT, une analyse thématique a été réalisée et dix grands thèmes d'amélioration ont été identifiés.
  - La première piste d'optimisation a été clairement identifiée : définir un organigramme, recenser les fonctions et profils de compétence, élaborer un programme de travail et définir ensemble une stratégie commune. Ce processus a été accompagné par une équipe du CGPO.

### **N° 10 : Mise en place d'une cellule d'études et de statistiques culturelles**

Coordination : Laurence Brasseur (coordination), Romy Wiesen (statistiques)

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Décembre 2023 : Publication de l'État des lieux « Musique classique » (en version électronique et papier).
- Septembre-novembre 2023 : Lancement de l'enquête sur les pratiques culturelles des jeunes par le LISER.
- Juillet-octobre 2023 : Préparation et lancement d'une enquête sur les pratiques de lecture et les usages des bibliothèques de la population réalisée par ILRES.
- Juin 2023 : Publication des éléments de synthèse de l'état des lieux statistique de l'emploi dans le champ culturel au Luxembourg.
- 25 avril 2023 : Présentation des statistiques sur les bibliothèques au Workshop « Soutien aux bibliothèques » à la Bibliothèque nationale du Luxembourg.
- 2022-2023 : Développement d'une deuxième enquête culturelle avec le LISER qui ciblera les pratiques culturelles des jeunes.
- Juillet 2022 : Publication des résultats de l'enquête réalisée par le LISER sur les pratiques muséales de la population .
- Mars 2022 : Création du service des études et statistiques et de la documentation au sein du ministère de la Culture et intégration de la cellule de statistiques .
- Depuis septembre 2021 : Établissement d'infographies statistiques dans le cadre des États des lieux sectoriels.

Afin d'approfondir ses connaissances des différents secteurs culturels, le ministère de la Culture a lancé, dans le cadre du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* (voir recommandation KEP no 6 « Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois »), une série d'analyses sectorielles qui est complétée par un portrait statistique détaillé du secteur en question sous forme de graphiques.

- Depuis avril 2021 : Enquête auprès des acteurs culturels en collaboration avec le STATEC.

Une enquête auprès des établissements culturels est menée par le STATEC en étroite collaboration avec le ministère de la Culture. Cette enquête cible les différents acteurs culturels au Luxembourg, notamment les musées, les châteaux, les cinémas et les scènes de spectacle, et permet au STATEC de collecter des données afin de réorganiser leurs statistiques sur la culture et de répondre aux demandes de données internationales.

- Mars 2021 : Le ministère de la Culture a créé une cellule de statistiques en recrutant une personne spécialisée en statistiques. Cette cellule a pour mission de rassembler et analyser les données existantes et de sonder les besoins des différents services ministériels et du secteur culturel en matière de données à récolter. Parallèlement, l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) s'est doté d'un service culturel qui produit des études, analyses et statistiques sur les infrastructures et les professionnel/les de la culture. La collaboration entre les deux administrations permet de fournir des données qui font défaut aujourd'hui et de mener à bien une politique culturelle ciblée et cohérente.
- Juillet 2020 : Lancement d'enquêtes culturelles en collaboration avec le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER).

Suite aux études sur les pratiques culturelles des résident/es, menées en 1999 et 2009 respectivement, le ministère a entamé une nouvelle collaboration avec le LISER afin de conduire des enquêtes auprès des publics (voir recommandation KEP no 47 « Réaliser une enquête sur les pratiques culturelles du pays avec une périodicité de 10 ans : 1999, 2009, 2019, ... »). En pérennisant les études statistiques sur l'offre culturelle et sa réception auprès du public, le ministère souhaite se doter des données nécessaires pour mener à bien une politique culturelle adaptée au niveau national et régional. Une première enquête ciblera les pratiques muséales de population.

**N° 23 : Réformer la loi du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique**

Coordination : Tammy Tangeten, service juridique du ministère de la Culture

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- 25 août 2023 : Entrée en vigueur des dispositions du règlement grand-ducal du 7 août 2023 fixant les modalités de demande d'une bourse de relève et portant modification des règlements grand-ducaux du 2 septembre 2015 précisant les modalités d'application de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative.  
1) aux mesures de soutien pour les artistes professionnels indépendants et pour les intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique.
- 1<sup>er</sup> mars 2023 : Entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 2) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique.
- Décembre 2022 : Vote (06.12.2022), promulgation (16.12.2022) et publication (19.12.2022) de la loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique.
- Automne 2022 : Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
- Printemps 2022 : Adoption d'amendements au projet de loi ; examen des avis de la Chambre de Commerce, de l'ULASC (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel) et de l'A:LL (Association Littérature Luxembourgeoise).
- 26 novembre 2021 : Dépôt du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 (doc. parl. 7920).
- 12 novembre 2021 : Approbation de l'avant-projet de loi portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 par le Conseil de Gouvernement.
- 29 avril 2021 : Discussions sur le futur avant-projet de loi à la Chambre des Députés - Débat d'orientation KEP.
- 30 mars 2021 : Réunion de travail concernant les modifications prévues en ce qui concerne les intermittents du spectacle.
- 24 mars 2021 : Réunion de travail concernant les modifications prévues en ce qui concerne les artistes professionnels indépendants.
- 7 janvier 2021 : Chambre des Députés, Commission de la Culture. Débat d'orientation KEP. Échange de vues avec les membres de l'ULASC.
- 26 octobre 2020 : 3<sup>es</sup> Assises culturelles - Présentation des résultats de la consultation publique.
- 24 septembre 2020 : Chambre des Députés, Commission de la Culture - Débat d'orientation KEP.
- 12 juin 2020, 25 février 2021, 19 mai 2021 : Échanges de la ministre Sam Tanson avec les représentant/es de l'ULASC.
- 3 février 2020 : Réunion avec le Centre commun de la sécurité sociale dans l'optique de clarifier certaines questions et processus.
- Préparation d'un document de travail contenant les recommandations les plus importantes et récurrentes.
- Décembre 2019 : Lecture et évaluation des retours
- 22 octobre 2019 : Consultation publique sur les mesures sociales au bénéfice des artistes professionnel/les indépendant/es et des intermittent/es du spectacle, telles qu'introduites par la loi du 19 décembre 2014 relative e.a. aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle.  
Date limite de soumission : 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**N° 24 : Optimiser le régime fiscal (TVA, RTS, etc.) des artistes et entreprises culturelles**

Coordination : Tammy Tangeten

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le taux de TVA super-réduit (3%) est applicable aux services prestés par les écrivain/es, compositeurs/trices et artistes-interprètes, ainsi qu'aux droits d'auteurs qui leurs sont dus.

**N° 27 : Renforcer la structuration des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles**

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Au 31 décembre 2023 : 15 fédérations ou réseaux professionnels bénéficient d'une convention avec le ministère de la Culture.
- 3 juin 2021 : Création de l'association sans but lucratif « Alliance luxembourgeoise des structures professionnelles de la musique » ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'Alliance Musicale en date du 18 mars 2022.
- 5 octobre 2020 : Création de l'association sans but lucratif « A:LL Schrëftsteller\*innen » ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'A:LL en date du 9 décembre 2020
- 13 mars 2020 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg).
- 13 février 2020 : Création de l'association sans but lucratif « Lëtzebuerger Denkmalschutz Federatioun » (LDF) ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et la LDF en cours.
- 28 novembre 2019 : Mise en place d'une aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées. Cette aide à la structuration s'inscrit dans la ligne de professionnalisation des différents secteurs culturels poursuivie par le ministère de la Culture. Elle prend la forme d'une convention d'une durée de trois ans, est renouvelable à son terme et s'adresse aux compagnies de danse confirmées, constituées sous forme d'association sans but lucratif luxembourgeoises.
- 8 juillet 2019 : Signature de nouvelles conventions avec les représentants de sept fédérations et associations professionnelles du secteur culturel: Actors.lu (Actresses and Actors from Luxembourg), ASPRO (Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant), AAPL (Association des artistes plasticiens du Luxembourg), FLAC (Fédération Luxembourgeoise des Auteurs et Compositeurs), FLAS ou Theater Federatioun (Fédération luxembourgeoise des arts de la scène, Lëtzebuerger Bicherrediteuren et le Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux décentralisés.
- 26 juin 2019 : Constitution de l'association sans but lucratif « Industriekultur – CNCI » ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'IK-CNCI en date du 27 janvier 2020.

## N° 28 : Réintroduire le congé culturel

Coordination : Chris Backes

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Février 2023 : Entrée en vigueur de la loi du 6 janvier 2023 portant institution d'un congé culturel et du règlement grand-ducal du 25 janvier 2023 fixant les modalités d'application du congé culturel.
- 6 décembre 2022 : Vote du projet de loi portant institution d'un congé culturel par la Chambre des Députés.
- 1<sup>er</sup> décembre 2022 : Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État.
- 15 septembre 2022 : Adoption d'une série d'amendements parlementaires par la Commission de la Culture.
- 2022 : Examen des avis du Conseil d'État, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics, de la Chambre des Métiers, de la Chambre des Salariés et du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises.
- 27 janvier 2022 : Présentation du projet de loi par la ministre Sam Tanson à la Commission de la Culture et à la presse.
- 13 janvier 2022 : Dépôt du projet de loi portant institution d'un congé culturel et modification : 1° du Code du travail ; 2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ; 3° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux (doc. parl. 7948).
- 15 décembre 2021 : Approbation de l'avant-projet de loi par le Conseil de Gouvernement.
- Automne 2021 : Consultations interministérielles.
- Mai 2021 : Consultation publique sur le congé culturel (date limite : 31 mai 2021)
- Avril 2021 – décembre 2021 : Élaboration d'un avant-projet de loi et d'un avant-projet de règlement grand-ducal.
- 2021 : Étude comparative des différents types de congés spéciaux et évaluation juridique de l'ancien système du congé culturel.
- 2019-2020 : État des lieux et analyses des spécificités et nécessités du secteur culturel.
- Analyse de la réintroduction éventuelle du congé culturel révisé.

## N° 29 : Réformer la loi sur le patrimoine culturel

Coordination : Beryl Bruck

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- 22 décembre 2023 : Entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> règlement grand-ducal de classement comme patrimoine culturel national relatif à la commune de Mersch.
- 9 septembre 2023 : Entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 26 juillet 2023 portant délimitation de la zone d'observation archéologique.
- 7 juillet 2023 : Entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 21 juin 2023 déterminant le contenu et les modalités de la formation de base en matière d'utilisation de détecteurs de métaux.
- 16 janvier 2023 – 1<sup>er</sup> mars 2023 : Première enquête publique dans le cadre de la loi du 25 février 2022 : inventaire scientifique du patrimoine architectural de la commune de Mersch.
- Mars 2022 : Nomination des membres de la commission pour le patrimoine culturel et de la commission de circulation des biens culturels.
- 14 mars 2022 : Entrée en vigueur des règlements grand-ducaux d'exécution de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, à savoir :
  1. Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant les informations minimales et la documentation de l'inventaire national du patrimoine immatériel ;
  2. Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 précisant les modalités de la demande et de la délivrance de l'agrément des opérateurs archéologiques, fixant les conditions de demande et d'octroi de l'autorisation ministérielle nécessaire pour accomplir des opérations d'archéologie et déterminant les modalités de saisine et les documents à joindre à la demande de protection d'un élément immeuble relevant du patrimoine archéologique ;
  3. Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant les modalités de saisine et les documents à joindre à la demande de protection d'un bien culturel relevant du patrimoine mobilier comme patrimoine culturel national et les pièces à joindre à la demande d'autorisation d'opérations sur un bien culturel relevant du patrimoine mobilier classé comme patrimoine culturel national ;
  4. Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 relatif aux informations contenues dans l'inventaire du patrimoine architectural et aux pièces à joindre aux demandes d'autorisation des travaux pour un bien immeuble faisant partie d'un secteur protégé d'intérêt national et d'autorisation de travaux sur un bien immeuble classé comme patrimoine culturel national ;
  5. Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 fixant le programme, la durée et les modalités de contrôle des connaissances de la formation professionnelle spéciale portant sur la recherche et la constatation des infractions à la loi relative au patrimoine culturel ;
  6. Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 fixant la composition et le fonctionnement de la commission de circulation des biens culturels ;
  7. Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;
  8. Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant les modalités de saisine et les documents à joindre à la demande de protection d'un bien immeuble comme patrimoine culturel national.
- 3 mars 2022 : Publication d'un guide pratique expliquant les dispositions phares du texte de la loi.
- 3 mars 2022 : Publication de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel.
- 22 février 2022 : Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'État.
- 10 février 2022 : Premier vote constitutionnel (positif) en séance publique n° 34.
- 12 octobre 2021 : Deuxième avis complémentaire du Conseil d'État.
- 16 juillet 2021 : Adoption de 9 amendements parlementaires par la commission parlementaire.
- 11 mai 2021 : Avis complémentaire du Conseil d'État.
- 9 décembre 2020 : Adoption de 90 amendements parlementaires par la commission parlementaire et transmission au Conseil d'État.
- 30 septembre 2020 - 7 décembre 2020 : Élaboration et discussion d'amendements parlementaires au cours de 12 réunions de la Commission de la Culture de la Chambre des Députés.
- 2020 : Examen des différents avis émis sur le projet de loi n°7473 dont ceux du Mouvement Patrimonial, de l'International Council of Museums (ICOM), de la Chambre des Métiers, du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol), de la Chambre de Commerce, de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseil (OAI), de la Chambre des Notaires, de la Commission des Sites et Monuments nationaux (COSIMO) et de l'Association des Musées et Tourisme Ferroviaire ainsi que l'avis du Conseil d'État du 9 juin 2020. Suite à ces avis, diverses réunions de consultation ont eu lieu.
- 3 octobre 2019 : Présentation de l'avant-projet de la loi relative au patrimoine culturel par la ministre de la Culture à la commission parlementaire compétente.
- 30 août 2019 : Dépôt de l'avant-projet de la loi à la Chambre des Députés, document parlementaire n° 7473.

### N° 30 : Créer un Institut national du patrimoine culturel

Coordination : Beryl Bruck

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Avec la loi du 25 février 2022, l'ancien Service des Sites et monuments nationaux (SSMN) devient l'Institut national pour le patrimoine culturel (INPA) et le Centre national de recherche archéologique devient l'Institut national de recherches archéologiques (INRA).

### N° 45 : Réformer l'enseignement dans les Conservatoires et les écoles de musique

Coordination : Gilles Lacour

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Réforme de l'enseignement musical par la mise en place d'une nouvelle base légale et réglementaire de l'enseignement musical entrée en vigueur le 01.09.2022.
  - Loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal.
    - Réforme de l'enseignement musical, avec notamment la mise en place de la gratuité pour les élèves d'une grande partie des cours, la fixation d'un plafond du minerval (frais d'inscription) pour tous les cours non gratuits (y compris les cours d'adultes), l'extension de l'aide au minerval pour les parents/tuteurs (remboursement des frais d'inscription payés) ; pour les communes il s'agit de la mise à disposition d'un outil de gestion informatique performant et la révision totale du mode de calcul de la participation financière étatique. En effet la dotation financière annuelle de l'État aux communes a été substantiellement augmentée (de plus de 50%), en outre celle-ci n'est plus plafonnée comme dans le passé, mais adaptée chaque année en fonction du nombre d'élèves et du temps d'enseignement dans les établissements d'enseignement musical.
  - RGD du 16 juin 2022 déterminant les différentes branches, les niveaux et la durée des cours dans l'enseignement musical.
  - Règlement grand-ducal du 22 juin 2022 fixant : 1° les conditions et les modalités à remplir par les écoles de musique régionales pour assurer l'enseignement musical de la division moyenne spécialisée ; 2° les modalités d'examen ainsi que les modalités d'obtention et de délivrance des diplômes de la division moyenne spécialisée pour les écoles de musique régionales.
  - Règlement grand-ducal du 29 juin 2022 fixant les jetons de présence des membres et des experts de la commission des programmes.
- 6 août 2021 : Réforme de l'enseignement musical par l'adoption du règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignements.
- Depuis l'année académique 2021/2022, un nouveau programme bachelor en enseignement musical à l'Université du Luxembourg, en collaboration avec les trois conservatoires du pays est en place.
- Règlement grand-ducal modifié du 10 avril 2020 déterminant les différentes branches enseignées, les modalités d'obtention, de délivrance et la nomenclature des diplômes, ainsi que les modalités de transition entre les différents ordres d'établissement et niveaux d'enseignement (règlement abrogé au 01.09.2022 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enseignement musical et ses règlements d'exécution).

- 20 décembre 2019 : Loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2020 et modifiant la loi modifiée du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal; modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail et modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État pour éveiller, développer et cultiver chez les jeunes la connaissance et le goût de la musique, assurer aux jeunes une formation spécialisée dans les différentes disciplines musicales et offrir aux adultes des cours de formation et de perfectionnement.
- 5 décembre 2018 : Suite à la formation du gouvernement, et à la constitution des ministères à l'issue des élections législatives du 14 octobre 2018, le Commissariat à l'enseignement musical (CEM) dépend depuis le 5 décembre 2018 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ).

### N° 59 : Créer un Fonds pour le patrimoine culturel

Coordination : Nadine Erpelding, Catherine Decker

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Voir la recommandation KEP no 54
- La convention entre le ministère de la Culture et l'Université du Luxembourg étant arrivé à terme au 31 décembre 2023. La possibilité aux collaborations ponctuelles est ouverte.
- Une Convention entre le ministère de la Culture et l'Université a été signée pour terminer deux projets de recherche dans le domaine du patrimoine musical, qui viendra à échéance en décembre 2023.
- Depuis l'année académique 2021/2022 : Nouveau programme bachelor en enseignement musical à l'Université du Luxembourg, en collaboration avec les trois conservatoires du pays.

### N° 60 : Créer un Fonds pour la création artistique et culturelle de type « Arts Council »

Coordination : Catherine Decker

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 100%

Travaux réalisés :

- Transition de l'ASBL vers l'établissement public accomplie en 2024 (reprise complète par l'établissement public Kultur | lx des budgets et activités ; liquidation subséquente de l'ASBL Kultur | lx).
- Nomination du conseil d'administration
- Consultation du secteur en vue de la constitution du conseil d'administration du nouvel établissement public.
- Publication de la loi du 16 décembre 2022 portant création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg ».
- 6 décembre 2022 : Vote du projet de loi relatif à la création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg » et instauration d'un régime d'aides financières par la Chambre des Députés.
- 20 juillet 2021 : Dépôt du projet de loi portant création d'un établissement public nommé Kultur | lx - Arts Council Luxembourg (doc. parl. 7866).
- 23 novembre 2020 : L'asbl de préfiguration de Kultur | lx a choisi de recruter Diane Tobes en tant que coordinatrice nationale et Valérie Quilez en tant que coordinatrice internationale. Les deux coordinatrices ont débuté leurs fonctions le 1er février 2021.
- 23 juillet 2020 : Le Conseil de gouvernement a approuvé la création et la nomination des membres de l'association sans but lucratif Kultur | lx. Ainsi, le Luxembourg se dote de sa propre structure de diffusion et de rayonnement de la culture luxembourgeoise au Grand-Duché et à l'étranger.
- 5 avril 2019 : Nomination d'un comité de pilotage en vue de la création d'une agence de soutien et de promotion culturelle de type « Arts Council » et qui a notamment les charges suivantes : sur la base des études réalisées, d'ébaucher le concept de l'agence de soutien et de promotion ; de discuter et négocier la mise au point du concept avec les partenaires concernés ; de conseiller la rédaction de l'avant-projet de loi relatif à l'établissement public.

## 6.2. Recommandations en cours de transposition

### N° 1 : Adopter une loi de la promotion de la culture et de la mise en œuvre du plan de développement culturel

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 65%

Travaux réalisés :

- 29 juin 2023 : 4<sup>es</sup> Assises culturelles au Trifolion Echternach.
- 25 avril 2023 : Workshop « Soutien public aux bibliothèques » à la Bibliothèque nationale du Luxembourg.
- 10 janvier 2023 : Assises sectorielles sur le secteur du livre – littérature et édition à la Bibliothèque nationale.
- 24 novembre 2022 : Workshop « Écoresponsabilité dans la culture » à la Kulturfabrik.
- 14 juillet 2022 : Workshop « Presse culturelle et culture dans la presse » aux Rotondes.
- 28 juin 2022 : Assises sectorielles sur les arts visuels au Mudam.
- 9 novembre 2021 : Assises sectorielles sur la musique classique au Centre des arts pluriels Ettelbruck.
- 26 juin 2021 : Assises sectorielles sur le théâtre au Escher Theater.
- 29 avril 2021 : Débat d'orientation sur le « Kulturentwécklungsplang 1.0 » à la Chambre des Députés.
- 6 mars 2021 : Organisation des Assises sectorielles rock/pop/électro à la Rockhal.
- 26 octobre 2020 : 3<sup>es</sup> Assises culturelles à la Philharmonie.
- Débats d'orientation du KEP à la Chambre des députés :
  - 19 septembre 2019 : Patrimoine
  - 24 octobre 2019 : Subsidés et Art Council
  - 14 novembre 2019 : Conventions
  - 19 décembre 2019 : Statut de l'artiste
- 27 juin 2019 : Demande d'heure d'actualité au sujet de la politique culturelle au Luxembourg par Madame Sam Tanson et Madame Viviane Loschetter à la Chambre des députés (CHD).
- Résolution : Organisation tous les deux ans d'un débat au sujet de la mise en œuvre du Plan de développement culturel.
- 14 février 2019 : Présentation du KEP 1.0 par la ministre de la Culture et par Jo Kox à la Commission de la Culture (CHD).
- 17 janvier 2019 : Présentation par la ministre de la Culture du programme gouvernemental de la culture dont le KEP à la Commission de la Culture (CHD).
- 3 octobre 2019 : La Commission a désigné lors de la réunion du 3 octobre 2019 Madame Djuna Bernard, déi gréng, rapportrice du débat d'orientation sur le « Kulturentwécklungsplang 1.0 ».
- 14 février 2019 : Présentation du KEP 1.0 par la ministre de la Culture et par Jo Kox à la Commission de la Culture (CHD).
- 11 février 2019 : Le groupe parlementaire CSV a demandé un débat d'orientation au sujet du plan de développement culturel KEP 1.0 en vue d'aborder les points suivants: une analyse détaillée du « KEP 1.0 » par secteur du domaine culturel ; une identification des recommandations à transposer prioritairement d'ici les 5 prochaines années; une analyse de la préfiguration de mise en œuvre proposée et élaboration d'un calendrier pour la mise en œuvre de ces recommandations à court et à moyen terme ; une évaluation du cadre de financement en vue de la mise en œuvre des recommandations définies et un mécanisme de suivi et d'évaluation réguliers relatifs à la réalisation des recommandations.  
Résolution : Organisation tous les deux ans d'un débat au sujet de la mise en œuvre du Plan de développement culturel.

- 17 janvier 2019 : Présentation par la ministre de la Culture du programme gouvernemental de la culture dont le KEP à la Commission de la Culture (CHD).
- 29 et 30 juin 2018 : 2<sup>es</sup> Assises culturelles au Conservatoire de la Ville de Luxembourg.
- Juin 2018 : Demande d'une heure d'actualité au sujet de la politique culturelle par le groupe parlementaire déi gréng.
- Octobre 2016 : Le suivi des assises culturelles.

Le secrétaire d'État à la Culture, Guy Arendt, a annoncé le 4 octobre 2016 la feuille de route concernant le suivi des Assises culturelles du 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2016 au Grand théâtre de la Ville de Luxembourg. Jo Kox, chargé du suivi des Assises culturelles, a initié une série de 25 ateliers qui tourneront autour de 13 thèmes choisis sur la base des Assises culturelles et des groupes de réflexion qui ont eu lieu à Bourglinster entre février et avril 2016.

Ces « ateliers du jeudi » sont des plateformes de discussions réunissant une douzaine de personnes qui représentent le secteur culturel et la société civile. Ces ateliers ont eu lieu entre septembre 2016 et juin 2017. Suite à ces discussions un papier de synthèse, qui sert de base pour les travaux concernant le plan de développement culturel, a été rédigé.

- 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2016 : 1<sup>es</sup> Assises culturelles au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg.

Plus de 450 personnes ont participé aux Assises culturelles qui se sont tenues les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2016 au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg.

Dans son discours d'ouverture, le secrétaire d'État à la Culture, Guy Arendt, a expliqué l'approche participative adoptée lors de la préparation des assises. En amont, 8 groupes de réflexion sectoriels ont identifié les défis dans leurs secteurs respectifs et 4 sujets transversaux ont ainsi été retenus.

Lors de la première journée, deux sujets ont été traités : « L'école, un lieu de transmission culturelle ? » et « Artiste – Une profession comme une autre ? ». Les sessions thématiques ont été introduites respectivement par Jean Marc-Lauret (ministère de la Culture et de la Communication, France) et par Dr Christiane Schnell (Goethe Universität Frankfurt). Les sujets ont ensuite été discutés dans le cadre d'une table ronde sur scène, suivie d'un débat avec la salle.

Lors de la deuxième partie des Assises culturelles deux autres thèmes ont figuré à l'ordre du jour : « Promouvoir la création artistique. Quelle stratégie ? » et « La culture est-elle reconnue à sa juste valeur dans la société luxembourgeoise ? ». Les débats ont été encadrés par des exposés de Toni Attard (Arts Council Malta) et Kathrin Merkle (Conseil de l'Europe).

Le Premier ministre, ministre de la Culture, Xavier Bettel, a été présent pour la clôture des assises. Après le résumé des sessions par les 4 rapporteurs (Robert Garcia, Jeanne E. Glesener, Jo Kox, Sasha Ley), Xavier Bettel a expliqué les suites qui seront données aux Assises culturelles. Il a annoncé que Jo Kox, ancien directeur administratif du Casino Luxembourg-Forum d'art contemporain et président du Fonds culturel national, a été chargé du suivi des assises et d'approfondir les discussions. Xavier Bettel a souligné que les assises ne sont pas la fin, mais le début d'un dialogue constructif avec le secteur culturel.

- Juin 2016 : Enquête TNS-ILRES

En vue des Assises culturelles les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2016 le Premier ministre, ministre de la Culture, Xavier Bettel et le secrétaire d'État à la Culture, Guy Arendt, ont présenté le 21 juin 2016 un sondage concernant l'importance de la culture dans la société luxembourgeoise réalisé par TNS-Ilres.

- Février-avril 2016 : Réunions sectorielles

Dans le cadre de la préparation des Assises culturelles 2016, le ministère de la Culture a invité les différents secteurs culturels à participer à des réunions d'échange et de concertation.

L'objectif de ces réunions consistait

- à offrir aux acteurs culturels une plateforme d'échange et de concertation ;
- à mobiliser les acteurs culturels afin de dégager les grands enjeux des secteurs culturels et de la politique culturelle en général ;
- à encourager l'implication active des acteurs culturels dans la définition du contenu des Assises culturelles.
- 8 réunions de réflexion ont eu lieu aux Annexes du Château de Bourglinster regroupant 276 personnes, des artistes, représentants d'associations et d'institutions culturelles et experts divers.
- 24 février 2016 : musées (22 personnes)
- 1<sup>er</sup> mars 2016 : danse (23 personnes)
- 15 mars 2016 : arts visuels (52 personnes)
- 17 mars 2016 : musique classique (36 personnes)
- 23 mars 2016 : théâtre (35 personnes)
- 13 avril 2016 : culture en région (26 personnes)
- 20 avril 2016 : musique amplifiée (42 personnes)
- 27 avril 2016 : livre (40 personnes)

- Novembre 2015 : Assises culturelles

Maggy Nagel, ministre de la Culture, annonce le 17 novembre 2016 à la Commission de la culture de la Chambre des Députés que les 1<sup>res</sup> Assises culturelles auraient lieu au courant du mois de mars 2016. En raison du remaniement ministériel du mois de décembre 2015, les assises culturelles ont été reportées aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> juillet 2016.

- Mars 2014 : Réflexions liminaires
- Sur proposition de Maggy Nagel, ministre la Culture, Robert Garcia et Marc Limpach rédigent un « papier martyr » avec des réflexions liminaires en vue de la rédaction future d'un plan de développement culturel.
- Décembre 2013 : Déclaration gouvernementale du 10 décembre 2013  
Xavier Bettel, Premier ministre déclare à la tribune de la Chambre des Députés : « En matière de politique culturelle, nous nous donnerons une stratégie claire, un plan dit « de développement culturel », qui définira les priorités de la politique culturelle à tous les niveaux. De plus, nous nous donnerons une gouvernance culturelle qui comprend non seulement une analyse du fonctionnement des institutions culturelles et du ministère, mais qui prévoira également la transparence et la définition de règles claires en matière de politique de subvention. »
- Octobre 2013 : Programme gouvernemental 2013-2018

« Le Gouvernement procédera, en concertation avec tous les acteurs concernés, à une analyse des forces et des faiblesses de la scène culturelle nationale, notamment en ce qui concerne la production, la programmation et la diffusion d'œuvres culturelles. Cette analyse devra permettre de déterminer la stratégie d'une vraie politique culturelle à long terme qui se traduit par la publication à courte échéance d'un plan de développement culturel (« Kulturrentwicklungsplan »).

Ce plan de développement considérera tous les secteurs du monde culturel ainsi que tous les enjeux à moyen et long terme de la politique culturelle. Et ceci tant au niveau des objectifs à atteindre qu'en matière de moyens structurels à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (par exemple la politique des subsides et bourses, le conventionnement, la promotion nationale et internationale, la complémentarité de l'offre culturelle, en particulier pour de nouveaux groupes cible, la collaboration avec les communes, et autres). »

Des assises culturelles annuelles permettront de suivre l'évolution de la politique en la matière et de réajuster, voire d'adapter le cas échéant, la stratégie en tenant compte des évolutions du secteur. Le Gouvernement étudiera l'établissement d'une structure légère de consultance qui les préparera et assurera le suivi des conclusions de telles assises.

- Juillet 2013 : Bilan du programme gouvernemental.

Bilan de l'action gouvernementale en matière de culture publié par l'initiative « Forum Culture(s) ». Selon Forum Culture(s), seuls 13 points ont été menés à terme sur 56 retenus.

- Juin 2010 : Heure d'actualité à la Chambre des Députés au sujet du « plan de développement culturel pluriannuel »

Le groupe parlementaire déi gréng avait introduite en date du 29 janvier 2010 une heure d'actualité au sujet du « plan de développement culturel pluriannuel » auprès du président de la Chambre des Députés. Ces débats ont eu lieu le 8 juin 2010.

- Juillet 2009 : Programme gouvernemental 2009-2014.

« La politique culturelle et l'action des instituts culturels constituent un pilier de la diffusion du savoir, mais aussi de la production de connaissances par la création culturelle et intellectuelle. Les missions de recherche des instituts y contribuent, autant que leur action dans le domaine des nouvelles technologies.

Outre leurs missions de conservation, de valorisation et de promotion du patrimoine national, les instituts culturels assurent des missions de soutien, d'impulsion et de service providing pour les acteurs et les multiples organismes culturels locaux et régionaux. Le Gouvernement entend mobiliser leur potentiel d'action, à travers notamment l'établissement d'un plan de développement pluriannuel. Des synergies d'action entre les divers instituts continueront d'être recherchées. »

- Décembre 2008 : Pacte culturel

Publication du Pacte culturel, qui a été soumis pour signature aux partis politiques en vue des élections législatives de juin 2009.

- Octobre 2008 : Manifeste pour un pacte culturel

Forum Culture(s) est une initiative citoyenne qui permet aux acteurs culturels luxembourgeois d'échanger sur les enjeux de politique culturelle.

L'initiative Forum Culture(s) s'était donnée deux objectifs :

- essayer de replacer la culture au centre du débat politique, en créant une plateforme publique qui permette à tous les acteurs culturels intéressés d'échanger librement sur les grands enjeux de politique culturelle et de faire éventuellement des propositions d'action aux pouvoirs publics ;
- ouvrir le secteur culturel aux autres domaines publics, dans une démarche de développement durable.

### N° 3 : Mettre en place un Observatoire de la Culture

Coordination : Laurence Brasseur (coordination), Romy Wiesen (statistiques)

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 30%

Travaux réalisés :

- 2023 : Analyse de différents modèles d'observatoires de la culture ; définition des missions et du fonctionnement de l'Observatoire de la Culture
- 2022 : Vision stratégique et feuille de route pour le nouveau service des études et statistiques et de la documentation du ministère de la Culture en vue de la création du futur Observatoire de la Culture
- 2022 : Recensement des observatoires au Luxembourg
- 2021 : Changement de l'appellation « Observatoire des politiques culturelles » en « Observatoire de la culture », car plus adaptée aux futures missions (étude et évaluation du développement du secteur culturel, desquelles découlera l'orientation de la politique culturelle)

### N° 4 : Mettre en place un comité interministériel de la Culture

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 15%

Travaux réalisés :

- Mise en place d'un comité interministériel Culture et Tourisme

## N° 6 : Établir d'un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois

Coordination : Josée Hansen

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 80%

Travaux réalisés :

- Février 2024 : Publication du deuxième numéro des « Cahiers du ministère de la Culture » dédié à l'écoresponsabilité dans la culture (en version électronique et papier).
- Décembre 2023 : Publication de l'état des lieux « Musique classique » (en version électronique et papier) .
- Juillet 2023 : Publication du premier numéro des « Cahiers du ministère de la Culture » dédié à la presse culturelle et la culture dans la presse (en version électronique et papier).
- 29 juin 2023 : 4<sup>es</sup> Assises culturelles au Trifolion Echternach, avec un bilan à mi-parcours de la réalisation du *Kulturentwicklungsplang 2018-2028*.
- 25 avril 2023 : Workshop « Soutien public aux bibliothèques » à la Bibliothèque nationale du Luxembourg.
- 10 janvier 2023 : Assises sectorielles sur le secteur du livre – littérature et édition à la Bibliothèque nationale, avec présentation de l'inventaire par Fabienne Gilbertz et discussions des sujets relatifs au secteur dans le cadre de deux panels de professionnel/les ; publication du document prévue en 2024.
- Décembre 2022 : Publication de l'état des lieux « Musiques amplifiées » (en version électronique et papier) à l'occasion de la première édition des *Lëtzebuurger Musekspräisser* le 21 décembre 2022.
- 24 novembre 2022 : Workshop « L'Écoresponsabilité dans la culture » à la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette.
- 14 juillet 2022 : Workshop « Presse culturelle et culture dans la presse » aux Rotondes.
- 28 juin 2022 : Assises sectorielles sur les arts visuels au Mudam, avec présentation de l'inventaire par Vincent Crapon et discussions des sujets relatifs au secteur dans le cadre de deux panels de professionnel/les ; publication du document prévue en 2024.
- Mars 2022 : Publication de l'état des lieux « Théâtre » (en version électronique et papier) à l'occasion de la « Journée mondiale du théâtre »
- 9 novembre 2021 : Assises sectorielles sur la musique classique au Centre des arts pluriels Ettelbruck, avec présentation de l'inventaire par Sara Kaiser et discussions des sujets relatifs au secteur dans le cadre de deux panels de professionnel/les ; publication du document prévue en 2023.
- 26 juin 2021 : Assises sectorielles sur le théâtre au Escher Theater, avec présentation de l'inventaire par Josée Zeimes et discussions des sujets relatifs au secteur dans le cadre de deux panels de professionnel/les
- Depuis avril 2021 : travail de recherche, d'exploitation et de structuration des données ; rédaction de l'état des lieux relatif à l'international par l'agente en charge du service des affaires européennes et internationales au ministère de la Culture.
- 6 mars 2021 : Organisation des Assises sectorielles rock/pop/électro à la Rockhal avec présentation de l'état des lieux sur le secteur rock/pop/électro par Aurélie Colling.
- Août-septembre 2020 : Délimitation et structuration de l'état des lieux sur les centres culturels régionaux, avec établissement d'une table des matières préliminaire, par une agente du service d'animation culturelle régionale.
- Juillet-septembre 2020 : Rédaction par le service d'animation culturelle régionale d'un état des lieux et d'une analyse du secteur muséal luxembourgeois, avec des recommandations structurantes qui ont pour objet d'établir un cadre d'action pour la vie muséale au Luxembourg.

## N° 8 : Mener une réflexion sur les opportunités d'une mise en place d'un Fonds pour le patrimoine culturel, d'un Fonds pour la création artistique et culturelle de type « Arts Council » et d'un Fonds pour le développement régional

Coordination : Beryl Bruck, Magalie Tasch

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- Décembre 2022 : Vote, publication et entrée en vigueur du projet de loi relatif à la création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg » et instauration d'un régime d'aides financières.
- Dans le cadre de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, il n'est plus prévu de créer un Fonds pour le patrimoine culturel. Par contre, la loi prévoit la création d'un Fonds pour le patrimoine architectural.
- 10 février 2022 : Vote du projet de loi relatif au patrimoine culturel par la Chambre des Députés
- 20 juillet 2021 : Dépôt du projet de loi portant création d'un établissement public nommé Kultur | lx - Arts Council Luxembourg (doc. parl. 7866)
- 23 novembre 2020 : L'asbl de préfiguration de Kultur | lx a choisi de recruter Diane Tobes en tant que coordinatrice nationale et Valérie Quilez en tant que coordinatrice internationale. Les deux coordinatrices ont débuté leurs fonctions le 1<sup>er</sup> février 2021.
- 23 juillet 2020 : Le Conseil de gouvernement a approuvé la création et la nomination des membres de l'association sans but lucratif Kultur | lx. Ainsi, le Luxembourg se dote de sa propre structure de diffusion et de rayonnement de la culture luxembourgeoise au Grand-Duché et à l'étranger. Les membres fondateurs de Kultur | lx, sélectionnés sur recommandation du secteur culturel et des ministères concernés, sont les suivants : Bernard Baumgarten, Christian Biever, Catherine Decker (présidente), Iris Depoulain, Nadine Erpelding, Susanne Jaspers (trésorière), Jérôme Konen, Tom Théobald (secrétaire), Michèle Walerich, Michel Welter (vice-président), Barbara Zeches.
- 5 avril 2019 : Nomination d'un comité de pilotage en vue de la création d'une agence de soutien et de promotion culturelle de type « Arts Council » et qui a notamment les charges suivantes : sur la base des études réalisées, d'ébaucher le concept de l'agence de soutien et de promotion ; de discuter et négocier la mise au point du concept avec les partenaires concernés ; de conseiller la rédaction de l'avant-projet de loi relatif à l'établissement public.
- 30 août 2019 : Dépôt du projet de loi relatif au patrimoine culturel (doc. parl. 7473) qui prévoit en son article 111 la création d'un fonds pour le patrimoine architectural géré par l'Institut national du patrimoine architectural.

## N° 11 : Simplifier les processus administratifs au sein du ministère de la Culture

Coordination : Jean-Claude Spedener, Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 65%

Travaux réalisés :

- Décembre 2023 : Début des travaux en vue d'une centralisation des données du ministère de la Culture permettant une intégration dans la solution BI du CtiE.
- Décembre 2023 : Entrevue avec les ANLux pour conceptualiser une idée de projet « AI4GOV ».
- Novembre 2023 : Réunion interne pour réorganiser la banque des connaissances du ministère.
- Novembre 2023 : Réunion interne pour centraliser la documentation des procédures du ministère.
- Novembre 2023 : Installation d'un dossier partagé (grand volume) pour le département du patrimoine culturel.
- Octobre 2023 : Finalisation des travaux de modernisation des salles de réunion du ministère de la Culture.
- Septembre 2023 : Mise en place de boîtes de messagerie fonctionnels pour les services du ministère de la Culture.
- Septembre 2023 : Migration des produits « Microsoft Office 2016 » vers « Microsoft 365 ».
- Août 2023 : Nomination d'un agent chargé de l'ouverture des données et versement d'un inventaire de données (Open Data).
- Juillet 2023 : Mise en place d'une solution BI « Qlik » pour générer automatiquement des statistiques sur l'utilisation du budget du ministère de la Culture.
- Juillet 2023 : Réorganisation de la bibliothèque du ministère de la Culture.
- Mai-Juin 2023 : Série de workshops pour préparer la migration de SIDOC vers la nouvelle GED de l'État (Hive).
- Mai 2023 : Mise en place de salons (rooms) « Luxchat4Gov » (messagerie instantanée du Gouvernement) pour différents services du ministère de la Culture.
- Mai 2023 : Application de l'organigramme du ministère pour la gestion des congés des agents du ministère de la Culture.
- Mars 2023 : Organisation d'une présentation du volet « eFacturation » de la nouvelle GED de l'État (Hive) et, par la suite, activation de cette fonctionnalité pour les agents du service Financier du ministère.
- Mars 2023 : Centralisation et intégration d'articles du type « Technotes » dans le système de gestion de tickets de support pour faciliter la résolution d'incidents techniques.
- Février 2023 : Entrevue avec le SIP pour la réalisation d'un site web « Portail culture ».
- Février 2023 : Mise en place d'un accès « QUAL » au GovProject Center pour faciliter la gestion des projets de digitalisation.
- Janvier 2023 : Entrevue avec l'INPA pour réaliser des synergies en vue du lancement de la nouvelle GED de l'État.
- Décembre 2022 : Préparation d'une annonce de projet pour migrer le site chateaubourglinster.lu vers l'infrastructure du CtiE.
- Novembre 2022 : Lancement des travaux pour la mise en place d'une démarche assistée MyGuichet pour les demandes de congé culturel.
- Octobre 2022 : Lancement des travaux pour mettre en place un système de gestion des photocopieurs (Papercut).
- Septembre 2022 : Installation d'un système de vidéoconférence dans la deuxième salle de réunion du bâtiment « Terres rouges ».
- Septembre 2022 : Entrevue avec les ANLux pour lancer un projet d'archivage numérique, permettant de simplifier la procédure de versement des documents.
- Août 2022 : Lancement des travaux pour la mise en place d'une démarche assistée MyGuichet pour les demandes de subsides.

- Août 2022 : Modernisation de la gestion de l'inventaire du matériel bureautique.
- Juillet 2022 : Migration des documents du serveur fichier, vers un nouvel emplacement, et introduction d'une gestion des accès par fonction pour accéder aux documents.
- Juin 2022 : Préparation de maquettes en vue de la création d'un portail de gestion des dossiers « intermittent/e du spectacle » (dématérialisation du carnet de l'intermittent/e).
- Juin 2022 : Un plan de classement sur la base de l'organigramme a été préparé en vue de la migration du fichier serveur.
- Mai 2022 : Mise en place des identifiants Peppol pour le ministère de la Culture et les instituts culturels, permettant la réception de factures électroniques.
- Mai 2022 : Développement d'un script informatique permettant la compilation automatique de rapports pour les réunions de service du service informatique à partir des données brutes du système de gestion de tickets de support.
- Mai 2022 : Mise en ligne d'une démarche assistée MyGuichet (avec authentification forte) pour « Demander une bourse d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques ».
- Avril 2022 : Introduction de l'application « eSign » pour le service financier du ministère.
- Avril 2022 : Lancement des travaux en vue de l'uniformisation des formulaires de demande PDF.
- Mars 2022 : 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail transversal « OOP » (once only principle) au ministère de la Digitalisation.
- Mars 2022 : Mise en place d'un système de gestion de tickets de support.
- Février 2022 : Mise en ligne d'une démarche assistée MyGuichet (sans authentification forte) pour « Demander une bourse d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques ».
- Janvier 2022 : Présentation d'un nouvel organigramme pour le MC.
- Janvier 2022 : Lancement des travaux en vue de la mise en place d'un système de gestion de tickets de support.
- 2012-2021 : Compte tenu de la longueur du document, la version actuelle de la fiche d'information ne reprend plus les actions prises au cours des années 2012 à 2021.

## N° 12 : Mener une réflexion sur les formes juridiques et le fonctionnement des institutions culturelles

Coordination : Jo Kox, service juridique du ministère de la Culture

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- 1<sup>er</sup> janvier 2024 : Entrée en vigueur des lois du 14 juillet 2023 portant création des établissements publics Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Espace culturel des Rotondes, Théâtre National du Luxembourg et Trois C-L – Maison pour la Danse.
- Octobre 2023 : Constitution de l'association sans but lucratif de préfiguration « Centre des Monuments du Grand-Duché de Luxembourg » ayant comme objet la gestion et la promotion des châteaux et sites patrimoniaux situés sur le territoire luxembourgeois et comme vocation de devenir, à terme, un établissement public sous la tutelle du ministre de la Culture.
- 30 mars 2023 : Dépôt des projets de loi portant création.
  - d'un établissement public nommé « Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain » (doc. parl. n° 8188).
  - d'un établissement public nommé « Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean » (doc. parl. n° 8189).
  - d'un établissement public nommé « Espace culturel des Rotondes » (doc. parl. n° 8190).
  - d'un établissement public nommé « Théâtre National du Luxembourg » (doc. parl. n° 8191).
  - d'un établissement public nommé « Trois C-L – Maison pour la Danse » (doc. parl. n° 8192).

- Décembre 2022 : Vote, publication et entrée en vigueur de la loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État.
- Automne 2022 : Examen des avis du Conseil d'État et de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics et adoption d'amendements parlementaires.
- Été 2022 : Travaux de consultation avec différentes associations (Casino Luxembourg, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Rotondes, Théâtre national du Luxembourg, Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois (Trois C-L) en vue de la rédaction d'avant-projets de loi portant création de nouveaux établissements publics.
- 23 mai 2022 : Dépôt du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État (doc. parl. n° 8011).
- 1<sup>er</sup> mars 2022 : Création d'un poste de commissaire aux instituts culturels pour gérer la mise en œuvre de l'évaluation du programme de travail 2022-2024.
- Février-mars 2022 : Vote et entrée en vigueur de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel avec création de l'Institut national de recherches archéologiques (INRA) et de l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) (doc. parl. n° 7473).
- 30 janvier 2022 : Décision ministérielle d'entamer la procédure législative pour proposer aux associations Casino Luxembourg, Rotondes et Théâtre national du Luxembourg et la fondation Musée d'art Moderne Grand-Duc Jean la forme juridique d'établissement public, dotés d'une convention pluriannuelle à objectifs.
- Avril à décembre 2021 : Travaux de concertation et d'élaboration pour une réforme de la loi modifiée du 25 juin 2004 sur les instituts culturels de l'État avec proposition de création d'un poste de sous-directeur/trice pour chaque institut culturel.
- 26 juillet 2021 : Adoption d'amendements gouvernementaux au projet de loi sur les associations sans but lucratif et les fondations (doc. parl. n° 6054).
- 19 avril 2021 : Réunion avec l'Inspection générale des Finances sur la création d'un établissement public « Centre pour les monuments historiques ».
- Fin 2020 et début 2021 : Consultations avec des associations sans but lucratif paraétatiques (Rotondes, Casino Luxembourg et Théâtre national du Luxembourg) quant au changement de leur statut juridique en établissement public.
- 12 octobre 2020 : Réunion entre le ministère de la Culture et le ministère de la Justice : échange sur un avant-projet de loi sur la modification de la loi sur les associations sans but lucratif.
- Juillet 2019 : Dépôt du projet de loi relatif au patrimoine culturel qui prévoit que le Centre national de recherche archéologique devient un institut culturel de l'État, l'« Institut national de recherches archéologiques » (INRA) et que le Service des sites et monuments nationaux devient l'« Institut national pour le patrimoine architectural » (INPA).

### **N° 13 : Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles sous tutelle du ministère de la Culture**

Coordination : Catherine Decker, Luc Eicher

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- 1<sup>er</sup> janvier 2024 : Entrée en vigueur des lois du 14 juillet 2023 portant création des établissements publics Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Espace culturel des Rotondes, Théâtre National du Luxembourg et Trois C-L – Maison pour la Danse.
- 2023 : Étude sur la tutelle du ministère de la Culture – rôle et fonctionnement au sein des structures culturelles.
- Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain » (Mémorial A N° 418 du 19 juillet 2023).
- Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean ». (Mémorial A N° 417 du 19 juillet 2023).
- Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Espace culturel des Rotondes ». (Mémorial A N° 416 du 19 juillet 2023).
- Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Théâtre National du Luxembourg ». (Mémorial A N° 415 du 19 juillet 2023).
- Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Trois C-L – Maison pour la Danse ». (Mémorial A N° 414 du 19 juillet 2023).
- 30 mars 2023 : Dépôt des projets de loi portant création.
  - d'un établissement public nommé « Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain » (doc. parl. n° 8188).
  - d'un établissement public nommé « Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean » (doc. parl. n° 8189).
  - d'un établissement public nommé « Espace culturel des Rotondes » (doc. parl. n° 8190).
  - d'un établissement public nommé « Théâtre National du Luxembourg » (doc. parl. n° 8191).
  - d'un établissement public nommé « Trois C-L - Maison pour la Danse » (doc. parl. n° 8192).
- 23 décembre 2022 : Réflexion interne concernant l'organisation du Commissariat aux structures culturelles étatiques et paraétatiques.
- Loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État.
- 15 juin 2022 : Entrée en vigueur de la Charte de déontologie pour les structures culturelles.
- 11 février 2022 : Vote de la loi sur le patrimoine culturel avec création de l'Institution nationale de recherches archéologiques (INRA) et de l'Institut national du patrimoine (INPA) (doc. parl. 7473).
- 30 janvier 2022 : Décision ministérielle d'entamer la procédure législative pour proposer aux Casino Luxembourg, Mudam, Rotondes et Théâtre national du Luxembourg la forme juridique d'établissement public, dotées d'une convention pluriannuelle à objectifs.
- 15 juillet 2021 : Le projet de charte de déontologie ayant vocation à s'appliquer, via avenant, à toute structure culturelle conventionnée, a été présenté au secteur culturel dans le cadre d'un webinar et les structures culturelles ont eu l'occasion de soumettre au ministère leurs observations sur le contenu du document jusqu'au 15 octobre 2021. Au total 18 prises de position ont été adressées au ministère de la Culture par différents acteurs culturels et institutionnels parmi lesquels des fédérations, réseaux, structures, compagnies, institutions et personnes individuelles.
- Avril-décembre 2021 : Travaux de concertation et d'élaboration pour une réforme de la loi modifiée du 25 juin 2004 sur les instituts culturels de l'État avec proposition de création d'un poste de sous-directeur/trice pour chaque institut culturel.

## N° 15 : Redéfinir la politique du subventionnement assurée par le ministère de la Culture en charge de l'animation et de la structuration de la vie culturelle

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 60%

Travaux réalisés :

- 2023 : Révision des critères et modalités pour les aides aux projets culturels ; rédaction de nouveaux textes pour le site, lettres et formulaires dans un souci de simplification et de clarification ; collaboration avec le CtiE pour la création de formulaires en ligne.
- Évaluation et adaptation des conventions de subventionnement des différents réseaux, associations professionnelles et fédérations .
- Changement de politique de subventionnement par l'introduction systématique d'appels à projets par domaines spécifiques et pour des événements spécifiques :
  - Appel à projets pour la réalisation d'un enregistrement sonore.
  - Appels à projets « Accès à la culture ».
  - Kultur am Prisong.
  - Projets culturels en faveur de l'inclusion culturelle.
  - Aides aux maisons d'édition professionnelles pour l'élargissement du nombre de publications de fiction et/ou de non-fiction.
  - Aide aux cafés culturels et salles de spectacles proposant une programmation culturelle à l'année.
  - Appel à candidatures pour une composition musicale à l'occasion de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc.
  - Appel à candidatures pour compositions musicales.
  - Appel à propositions d'œuvres d'art pour acquisition.
- Une commission consultative a été mise en place en charge de la redéfinition de la politique de subventionnement spécifique des différents secteurs. La commission se réunit mensuellement.
- Avec la création de Kultur | lx, un certain nombre d'aides du ministère ont été transférées à cette dernière, en lien avec les missions de l'agence.
- Afin de simplifier les démarches pour demander un subside et avant tout de rendre plus transparent le processus d'évaluation, de nouveaux formulaires, des textes explicatifs, une liste de critères d'éligibilité ainsi que des critères d'évaluation ont été élaborés. Enfin l'arborescence du site Internet a été repensée afin de rendre plus visibles les différentes aides et les conditions à remplir.

## N° 14 : Redéfinir la politique de conventionnement pluriannuel

Coordination : Chris Backes, Claudio Cassarà

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- 2023 : Travaux préparatoires et consultations interministérielles en vue de l'élaboration d'un modèle de convention pluriannuelle à objectifs à conclure entre l'État et Kultur | lx - Arts Council Luxembourg.
- Décembre 2022 : Vote, publication et entrée en vigueur du projet de loi relatif à la création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg » et instauration d'un régime d'aides financières.

La loi prévoit la mise en place d'une convention pluriannuelle à conclure entre l'État et les établissements publics « culturels », à savoir le Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, le Centre de Musiques Amplifiées (« Rockhal »), Kultur | lx - Arts Council Luxembourg et la Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (« Philharmonie »).

La convention pluriannuelle est conclue pour une durée de quatre ans. Elle est établie sur la base d'un programme pluriannuel arrêté par le conseil d'administration et portant sur sa politique générale, ses choix stratégiques, ses objectifs, ses indicateurs de performance, ses activités et son organisation interne. Elle détermine les engagements financiers de l'État.

- 2020-2021 : Consultation interministérielle avec le ministère des Finances et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre de la nouvelle politique de conventionnement pluriannuel pour les institutions culturelles paraétatiques.
- 2019 : La commission des conventions a réévalué les conventions du secteur des arts de la scène (théâtre et danse, centres culturels régionaux) et des fédérations et associations professionnelles.
- 28 novembre 2019 : Le ministère de la Culture a présenté un nouveau dispositif d'aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées, qui a pour but de soutenir la professionnalisation du secteur de la danse luxembourgeoise.
- 16 septembre 2019 : Une commission consultative a été créée au sein du ministère de la Culture ayant pour mission de définir, contrôler et valider les modalités de conventionnement, d'étudier les nouvelles demandes, d'élaborer une stratégie de suivi et de rédiger une charte d'éthique et de déontologie.
- 14 septembre 2018 : Le ministère de la Culture a publié toutes ses conventions et avenants y relatifs sur la plate-forme de données luxembourgeoise [data.public.lu](http://data.public.lu).

## N° 16 : Mettre en place un plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la culture

Coordination : Laurence Brasseur

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 65%

Travaux réalisés :

- 2023 : Mise en place d'un échange régulier avec le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, notamment en ce qui concerne la collecte des données de genre dans les établissements culturels liés au ministère de la Culture pour l'Observatoire de l'Égalité.
- 15 juin 2022 : Entrée en vigueur de la Charte de déontologie pour les structures culturelles avec un chapitre consacré à l'égalité des chances et des genres.
- 2022 : Évaluation et correction des données concernant l'évolution de la représentation paritaire dans nos institutions pour l'Observatoire de l'Égalité.
- Octobre 2021 : Pour les futures communications du ministère de la Culture, mise en place d'un guide pratique interne pour une communication publique inclusive (utilisation de termes épicènes et de doublets, etc.).
- Avril 2021 : Participation à la récolte des données concernant le secteur culturel pour le chapitre « Prise de décision » de l'Observatoire de l'Égalité.
- Février 2021 : Publication du rapport d'activité 2020 avec un chapitre spécial consacré aux données sur l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de la prise de décision au sein des établissements culturels liés au ministère de la Culture.
- 8 octobre 2020 : Publication du Plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes.
- Septembre-octobre 2020 : Participation aux négociations en cours du projet de conclusions « Gender equality in the field of culture » au niveau du groupe de travail préparatoire du Conseil de l'UE. Les conclusions de la Présidence ont été adoptées au Conseil des ministres de l'UE le 1er décembre 2020.
- 2018-2020 :
  - Mise en place de démarches visant une représentation paritaire de femmes et d'hommes dans les organes de prise de décision et de gestion du ministère de la Culture.
  - Promotion de la représentation paritaire de femmes et d'hommes au sein des institutions partenaires du ministère en ce qui concerne la composition des commissions, conseils, jurys et autres entités.
  - Mise en place d'une ventilation par sexe dans un nombre de statistiques culturelles et autres évaluations internes.
  - Engagement pour un traitement égalitaire des candidatures lors des procédures de sélection au ministère.

## N° 17 : Encourager et soutenir les partenariats et la mutualisation des compétences, des réseaux et des moyens

Coordination : Josée Hansen, Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 65%

Travaux réalisés :

- 17 novembre 2023 : Création du « Luxembourgticket GIE », destiné à reprendre les activités de la billetterie « luxembourgticket », d'« echo.lu » et de « culture.lu ».
- Octobre 2023 : Constitution de l'asbl de préfiguration Villa Louvigny, qui accompagnera le chantier de transformation de ce bâtiment historique en tiers-lieu culturel, en vue d'y installer des espaces de production et de répétition pour les artistes ainsi que des bureaux pour les fédérations .
- 4 octobre 2023 : Création du Centre pour les monuments historiques, association de préfiguration à la création d'un établissement public chargé de la gestion de la mise en valeur et de la promotion des châteaux et des sites patrimoniaux du Grand-Duché de Luxembourg .
- 24 novembre 2022 : Workshop « écoresponsabilité » avec les personnes intéressées de tous les secteurs culturels en vue d'une mutualisation des moyens et d'une meilleure durabilité de la production ; débats avec des expert nationaux et internationaux en matière de circularité ; suivis de premiers contacts interministériels pour la création d'une « ressource artistique » (voir aussi mesure n° 6).
- 2022 : Création d'un groupe de travail « écoresponsabilité » au sein du ministère de la Culture.
- 2022 : Analyse du fonctionnement de la billetterie « luxembourgticket ».
- 22 février 2021 : Premier échange entre le ministère de la Culture et le groupe « écoresponsabilité » de la Theater Federatioun, en vue de la création d'un « Fundus » permettant d'accueillir éléments de décor et costumes en vue d'une production théâtrale plus durable.
- 2021 : Création de nouveaux réseaux professionnels et fédérations : L'Alliance musicale, Lëtzebuerger Denkmal Federatioun.
- 2020 : Lancement de l'Ulasc (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel), regroupant les principales fédérations et associations de professionnel/les du secteur culturel (AAPL, ALTA, Aspro, Lars, Flac), avec laquelle le ministère de la Culture a pu discuter et ajuster les mesures nécessaires dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19.
- 2020 : Conventionnement de l'asbl Industriekultur-CNCL, qui a entre autres comme missions de fédérer tous les porteurs de projets de culture industrielle, de leur servir de porte-parole de leurs intérêts communs et de relayer les informations concernant ce domaine.

## N° 18 : Améliorer les conditions de travail pour les artistes et créateurs

Coordination : Tom Gantenbein, Magalie Tasch

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 50%

Travaux réalisés :

- 2023 : Banannefabrik : Après l'étude de faisabilité sur la construction de l'annexe, le projet a passé plusieurs étapes administratives, dont notamment son adoption par le comité dit FER (Fonds de rénovation et d'entretien) qui autorise l'étape suivante : la planification en détail du projet sera entamée en 2024.
- Mi-2023 : Le projet visant d'affecter l'aile dite parvis de l'ancien Athénée à la culture et plus précisément aux activités du Centre pour la promotion des arts est définitivement adopté et fait partie intégrante du projet de loi de financement en préparation.
- 16 mai 2023 : Un programme de réaménagement de l'immeuble avec les alentours de la Villa Louvigny a été présenté à la Commission d'analyse critique visant en outre la remise en service du grand auditoire et de l'ancien « petit studio RTL ».
- Janvier 2023 : Rédaction de l'exposé des motifs de la partie culturelle du projet d'aménagement prévu dans le bâtiment de l'ancien Athénée à Luxembourg.
- Janvier 2023 : Lancement d'un appel à candidatures par le Centre national de la Littérature ensemble avec la Maison de la Littérature Liechtenstein (*Literaturhaus Liechtenstein*) pour une résidence d'auteur/e favorisant l'échange entre ces deux pays en accueillant de façon réciproque d'abord un/e auteur/e du Grand-Duché de Luxembourg au Liechtenstein puis un/e auteur/e du Liechtenstein au Luxembourg.
- 2022 : Mise à disposition d'espaces aux centres culturels Trifolion et Cube 521 pour l'accueil d'artistes en résidence et/ou l'organisation de tout autre projet en relation avec la programmation artistique des centres culturels (voir recommandation KEP no 19).
- 2022 : L'étude de faisabilité de l'installation d'une annexe sur le site de la Banannefabrik a été terminée et approuvée par le ministère de la Culture.
- 2022 : L'étude de faisabilité pour le projet culturel à la Villa Louvigny a été terminée.
- Décembre 2021 : Étude de faisabilité sur la future affectation du bâtiment Robert Schuman réalisée en 2021 sur la base d'une programmation proposée notamment par le ministère de la Culture.
- Mars 2021 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, attribution d'une résidence-mission à un collectif d'artistes avec comme objectif la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster » sur une période de trois ans.
- Février 2021 : Ouverture de 45 ateliers pour artistes plasticien/nes à Verlorenkost.
- 2020 : Planification de l'installation d'un container sur le site de la Banannefabrik en vue d'améliorer les conditions de travail des artistes présent/es sur ce site ; étude de faisabilité clôturée en 2021.
- 24 juin 2020 : Affectation de la Villa Louvigny au ministère de la Culture après le départ du ministère de la Santé en 2023, en vue d'y accueillir Kulturllx, des lieux de répétitions pour les artistes et créateurs/trices, des bureaux pour les fédérations et associations professionnelles et, bien entendu, de la mise à disposition du grand auditoire à des représentations culturelles.

- 7 mai 2020 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a présenté plusieurs nouvelles mesures ayant pour objectif de relancer la culture et la création artistique au Luxembourg, dont notamment une aide pour l'accueil d'artistes et d'auteur/es-associé/es en résidence pour les établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture et un appel à projets et une résidence-mission pour un collectif d'artistes pour la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster » sur une période de trois ans.
- 2020 : Affectation d'une partie du Bâtiment Robert Schuman au Kirchberg aux besoins de la culture. ; programme culturel déposé en décembre 2020.
- 2020 : Mise à disposition gratuite d'un immeuble provisoire à Verlorenkost à l'association des artistes plasticien/nes du Luxembourg pour l'exploitation de leurs activités ; augmentation du montant de la contribution de l'État afin de permettre à l'AAPL de financer certains travaux de mise en conformité ainsi que la gestion de l'immeuble.

## N° 19 : Augmenter le nombre de résidences d'artiste

Coordination : Magalie Tasch

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- Fin 2023 : Achèvement des travaux de rénovation et de modernisation des logements et ateliers d'artistes au sein du Centre Culturel de Rencontre neimënster permettant à ce dernier de renforcer la création artistique par la mise en place conséquente de résidences d'artistes au niveau national.
- Octobre-décembre 2023 : Lancement d'un appel à candidatures en octobre 2023 pour la location des cinq ateliers d'artistes situés aux Annexes du Château de Bourglinster et attribution de ces derniers à 5 artistes pour la durée de 3 ans à partir de janvier 2024.
- Octobre 2023 : Lancement d'un appel à candidatures ouvert sur toute l'année pour la mise à disposition gratuite de la salle Open Space au sein des Annexes du Château de Bourglinster pour la réalisation d'un projet culturel (réalisation d'œuvres de grand format, présentation publique, etc.).
- Au cours de l'année 2023 : accueil de 3 artistes-associé/es, 22 résidences avec 64 artistes intervenant/es pendant 93 semaines de résidences au sein de neimënster.
- Janvier 2023 : Lancement d'un appel à candidature par le Centre national de littérature ensemble avec la Maison de la Littérature Liechtenstein (*Literaturhaus Liechtenstein*) pour une résidence d'auteur/e favorisant l'échange entre ces deux pays en accueillant, de façon réciproque, d'abord un/e auteur/e du Grand-Duché de Luxembourg au Liechtenstein puis un/e auteur/e du Liechtenstein au Luxembourg.
- Janvier 2023 : Inauguration des salles de conférence et d'exposition rénovées et renommées en l'honneur de grandes personnalités de l'histoire luxembourgeoise au sein du Centre Culturel de Rencontre neimënster.
- Février 2022 : La « Maison gothique », propriété étatique sise à Echternach est mise à disposition du centre culturel Trifolion à Echternach par convention pour l'accueil d'artistes en résidence et/ou l'organisation de tout autre projet en relation avec la programmation artistique du centre culturel.
- Février 2022 : La chapelle « Loretta » et le bâtiment de l'Ermitage, propriétés étatiques sises à Clervaux, sont mis à disposition du centre culturel régional Cube 521 par convention pour l'accueil d'artistes en résidence et/ou l'organisation de tout autre projet en relation avec la programmation artistique du centre culturel.

- Mars 2021 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, attribution d'une résidence-mission au collectif d'artistes K-A avec comme objectif la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster » sur une période de trois ans.
- Février 2021 : Les Ateliers de l'Association des artistes plasticiens du Luxembourg (AAPL) ont ouvert leurs portes en février 2021 à Verlorenkost et comprennent 45 ateliers. Ils sont mis gratuitement à disposition de l'association par l'État. La mise à disposition est provisoire et prendra fin lorsqu'un concept du quartier Verlorenkost sera élaboré et mis en exécution par le gouvernement.
- Janvier 2021 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, 18 artistes/auteur/es bénéficient d'une résidence d'artiste-associé/e d'une durée minimale de 6 mois au sein d'un établissement culturel conventionné.
- Janvier 2021 : Appel à candidatures pour la location d'ateliers d'artistes aux Annexes du Château de Bourglinster. Dans le but d'offrir des espaces polyvalents abordables aux artistes nationaux/nales et de les soutenir dans leur démarche artistique, les Annexes disposent cinq ateliers de travail qui sont loués à des artistes résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Les ateliers sont loués pour une durée de 4 ans, reconductible d'année en année.
- Décembre 2020 : Affectation d'une partie du Bâtiment Robert Schuman au Kirchberg aux besoins de la culture avec l'établissement d'un programme culturel déposé auprès du ministère de la Mobilité et des Travaux publics.
- 28 juin 2023 : Publication d'un guide pratique expliquant les dispositions phares du texte de la loi.
- 28 juin 2023 : Entrée en vigueur de la loi du 8 mars 2023 relative à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics et son règlement grand-ducal du 9 juin 2023 relatif à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics.
- 8 février 2023 : Vote du projet de loi relative à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics par la Chambre des Députés.
- 31 octobre 2022 : Changement de l'intitulé du projet en projet de loi relatif à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics et portant modification de :
  - 1° la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique.
  - 2° la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics.
- 2 février 2022 : Dépôt du projet de loi relatif aux commandes publiques d'œuvres artistiques et portant modification de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics.
- Novembre 2021 : Réunion de concertation de la commission de l'aménagement artistique et du groupe de travail de l'AAPL dédié à l'art public.
- Septembre 2021 : Entrée en fonction du nouveau service artothèque au sein du département de la création et de la promotion artistiques du ministère de la Culture. Le service a pour vocation d'être le référent dans le domaine de la commande publique d'œuvres artistiques et de la collection d'art du ministère.
- Avril à août 2021 : Plusieurs réunions de travail entre le ministère de la Culture, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics et la commission de l'aménagement artistique pour l'élaboration d'un avant-projet de loi donnant un cadre légal autonome aux commandes publiques d'œuvres artistiques, anciennement intégré à l'article 10 de la loi modifiée du 19 décembre 2014<sup>6</sup> et d'un avant-projet de règlement grand-ducal relatif à la commande publique d'œuvres d'art ayant pour objet de remplacer le règlement grand-ducal du 2 septembre 2015<sup>7</sup>.

## N° 20 : Mener une réflexion prospective sur la loi qui instaure les commandes publiques

Coordination : Lisa Baldelli

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 95%

Travaux réalisés :

- 31 janvier 2024 : Publication d'un dossier thématique sur le site du ministère de la Culture informant sur le principe du 1 % artistique, la législation en vigueur, la commission de l'aménagement artistique ainsi que le guide pratique
- Septembre et novembre 2023 : Premières réunions de travail de la commission de l'aménagement artistique concernant le développement d'outils de communication afin de sensibiliser à la législation en vigueur et le développement d'outils de travail pratiques
- Août 2023 : Nomination des membres de la nouvelle commission de l'aménagement artistique. Les membres sont Kevin Muhlen, directeur du Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, représentant le secteur des arts visuels (président) ; Gery Oth, photographe, représentant le secteur des arts visuels ; Claudine Hemmer, conseiller, représentant le ministre ayant la Culture dans ses attributions ; Ben Hubert, attaché, représentant le ministre ayant les Travaux publics dans ses attributions ; Marie-Paule Engel-Lenertz, conseillère de la commune de Steinsel, représentant les autorités communales.
- Août 2023 : Envoi d'une lettre d'information et d'un dépliant concernant la loi du 8 mars 2023 relative à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics à l'ensemble des communes du pays
- Octobre 2020 à mars 2021 : Plusieurs réunions de travail de la commission de l'aménagement artistique pour la formulation d'une proposition de texte de règlement grand-ducal à soumettre aux ministres.
- Septembre 2020 : Réunion de la ministre de la Culture, du ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de la commission de l'aménagement artistique avec discussion des pistes élaborées par la commission et décision des ministres de procéder à une modification du cadre légal des commandes publiques d'œuvres artistiques.
- Juillet et septembre 2020 : Réunions de travail de la commission de l'aménagement artistique avec élaboration de pistes concrètes pour améliorer le fonctionnement du programme du 1% artistique.
- Juillet 2019 à janvier 2020 : Plusieurs réunions du groupe de travail afin de définir les objectifs, de comprendre les obstacles rencontrés lors de la réalisation de projets artistiques dans le cadre législatif existant, d'élaborer un nouveau cahier des charges et de déterminer les possibilités d'amélioration du déroulement des projets de commandes d'œuvres d'art.
- 2019 : Mise en place d'un groupe de travail entre le ministère de la Culture, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics et les membres de la commission de l'aménagement artistique.

<sup>6</sup>Loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique

<sup>7</sup>Règlement grand-ducal du 2 septembre 2015 déterminant le pourcentage du coût global d'un immeuble, réalisé par l'État ou par les communes ou les établissements publics, financé ou subventionné pour une part importante par l'État, à affecter à l'acquisition d'œuvres artistiques, les modalités d'appréciation et d'exécution des dispositions relatives aux commandes publiques prévues par la loi du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique.

## N° 21 : Mettre en place un système de décernement de prix mettant en valeur les créations culturelles et artistiques

Coordination : Josée Hansen

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 95%

Travaux réalisés :

- 27 septembre 2023 : Remise du *Prix Batty Weber 2023* au Centre national de littérature et co-publication d'un essai de la lauréate du *Prix Batty Weber* dans le cadre de la série *Discours sur la littérature* du Centre national de littérature.
- 22 septembre 2023 : Remise des *Theaterpräisser, du Danzpräis* et du premier *Kanner- a Jugendtheaterpräis* au Escher Theater.
- 8 août 2023 : Annonce du lauréat du deuxième *Lëtzebuurger Konschtpräis*, avec remise prévue en octobre 2024, dans le cadre d'une exposition monographique dédiée au travail du lauréat au MNAHA.
- 30 mars 2023 : Annonce de la lauréate du *Prix Batty Weber 2023*
- 5 décembre 2022 Remise des premiers *Lëtzebuurger Musekspräisser* à la Rockhal.
- 11 novembre 2022 : Remise du premier *Lëtzebuurger Konschtpräis* dans le cadre de *l'Art Week*.
- 19 septembre 2022 : Annonce du lancement de deux nouveaux prix nationaux dans le domaine des arts visuels (*Lëtzebuurger Konschtpräis*) et dans celui de la musique (*Lëtzebuurger Musekspräisser*), qui ont été attribués une première fois en 2022.
- 17 septembre 2021 : Remise des premiers *Theaterpräisser* au Théâtre des Capucins, ensemble avec le *Danzpräis*.
- 1 juin 2021 : Remise du *Prix Batty Weber 2020* au Centre national de littérature et co-publication d'un essai du lauréat du *Prix Batty Weber* dans le cadre de la série *Discours sur la Littérature* du Centre national de littérature.
- 2 septembre 2020 : Annonce du lancement dès la saison 2020/2021, de quatre nouveaux Prix luxembourgeois du théâtre, en collaboration avec la Theater Federatioun.
- 2 avril 2020 : Annonce du lauréat du *Prix Batty Weber 2020*.
- 28 novembre 2019 : Annonce de l'augmentation de la dotation du *Lëtzebuurger Danzpräis* à 10.000 EUR, avec l'objectif d'établir une dotation similaire pour tous les prix nationaux.
- 2011 : lancement du *Lëtzebuurger Danzpräis*, à rythme biennal.
- 1987 : Création du *Prix Batty Weber*, prix national de la littérature décerné tous les trois ans.

## N° 22 : Mener une réflexion sur l'instauration d'un système de bonification pour renforcer la présence d'artistes luxembourgeois ou vivant au Luxembourg dans la programmation des institutions culturelles et des stations de radios et de télévision

Coordination : Josée Hansen, Joé Haas, Cédric Kayser

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 50%

Travaux réalisés :

- 27 janvier 2024 : L'artiste Tali (Talia Golergant), Luxembourgeoise habitant à New York, remporte la sélection nationale pour l'Eurovision Song Contest 2024, qui aura lieu en mai à Malmö en Suède, avec sa chanson *Fighter*. Pour ce concours, plus de 400 chansons d'artistes luxembourgeois/es avaient été déposées entre juillet et octobre 2023 ; huit artistes ont été retenus/es par un jury international et ont présenté leurs chansons lors de cette soirée rediffusée sur toutes les plateformes luxembourgeoises du groupe RTL ainsi que par *Radio 100,7*.

- 12 mai 2023 : Le gouvernement luxembourgeois annonce officiellement la participation du Luxembourg au Eurovision Song Contest en 2024. Au préalable, un groupe de travail interministériel, avec la participation d'une délégation de CLT-UFA, membre de l'Union européenne de radio-télévision (UER), s'est régulièrement réuni depuis le mois de janvier 2023. Trente ans après la dernière participation du Luxembourg, le gouvernement estime qu'un retour à un des plus importants concours musicaux internationaux présente une occasion pour réaffirmer l'esprit européen et international du Grand-Duché dans le domaine musical et une importante plateforme de promotion de la musique autochtone.
- Décembre 2022 : Suite aux discussions lors des Assises sectorielles *rock/pop/électro*, qui ont eu lieu en mars 2021 à la Rockhal (où la question de possibles quotas fut à nouveau abordée), le ministère de la Culture publie, dans le document État des lieux sur le secteur, un relevé de la position des différentes radios au Luxembourg par rapport à la présence de la musique autochtone à leurs antennes respectives. Il s'avère que *Eldorado*, *Radio 100,7*, *Radio Ara* et *RTL Radio & Télé Lëtzebuerg* sont désormais sensibilisés sur l'importance d'une présence à l'antenne de la création luxembourgeoise et font des efforts considérables dans ce domaine.
- En 2021, l'asbl *Fête de la musique*, dans laquelle est représenté le ministère de la Culture, a cherché le contact avec toutes les radios émettant au Luxembourg en leur demandant de réfléchir à l'idée d'une « Journée de la musique luxembourgeoise » pour le 21 juin de chaque année et de promouvoir davantage la création autochtone à l'antenne. Cette mobilisation a été couronnée de succès, plusieurs radios ayant lancé des émissions réservées aux musicien/nes luxembourgeois/es (« *Am Takt* », *RTL Radio Lëtzebuerg* et « *Studio 6* », *Eldorado* ; la *Radio 100,7* intégrant déjà largement les artistes autochtones dans sa programmation).
- 27 mai 2020 : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a présenté plusieurs nouvelles mesures ayant pour objectif de relancer la culture et la création artistique au Luxembourg, dont par exemple une aide pour l'accueil d'artistes et d'auteur/es-associé/es en résidence pour les établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture.

## N° 25 : Créer un guichet unique de conseil et d'information

Coordination : service de l'orientation et de soutien pour artistes professionnel/les et intermittent/es du spectacle

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- Le « service de l'orientation et de soutien pour artistes professionnel/les et intermittent/es du spectacle » inscrit dans le nouvel organigramme du ministère de la Culture début 2022, propose des prestations d'un guichet unique de conseil et d'information. La mission est avant tout d'offrir un accompagnement adapté et flexible de même que des conseils personnalisés pour les artistes professionnel/les, les intermittent/es du spectacle et en général tout autre acteur/trice culturel/le. Pour les démarches ou dossiers ne relevant pas du domaine de compétence du « service de soutien et de l'orientation », la transmission à un/une interlocuteur/trice responsable et, le cas échéant, un suivi est assuré.

Offre :

- Aides de soutien pour artistes professionnel/les et intermittent/es du spectacle.
- Assistance et instructions concernant les dispositions légales et les conditions à remplir.
- Analyse et suivi des demandes, gestion des déclarations et versement des aides.

- Orientation et conseils pour artistes et intermittent/es du spectacle.
- Assistance générale pour les questions d'ordre administratif, qu'elles émanent d'acteurs/trices culturel/les, d'associations ou d'institutions.
- Traitement de questions sur les démarches à suivre en début de carrière.
- Explications et accompagnement sur des sujets qui peuvent poser des défis autour de l'exercice des activités professionnelles : p.ex. sécurité sociale, impôts directs, TVA, mobilité, ...
- Présentations et workshops visant à familiariser les participant/es avec les dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2014.
- Bureau accessible dans les locaux du ministère - Adresse mail [conseil@mc.etat.lu](mailto:conseil@mc.etat.lu).

### N° 26 : Contribuer à la formation continue des artistes et acteurs culturels

Coordination : Nadine Erpelding, Sophie Lammar.

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- 2023 : Organisation de deux formations Green events.
- 2023 : Organisation de deux formations bilan carbone.
- 2023 : Organisation de cinq formations sur la facturation électronique.
- 2023 : Cycle de formation pour artistes indépendant/es avec l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.
- 2023 : Cycle de formation de médiation culturelle avec l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.
- 2023 : Formation Info-handicap pour membres du réseau Mosaik-Kultur inklusiv.
- 2023 : Co-financement de quatre formations organisées par des structures culturelles : formation sur le mobbing par Unmute Power Abuse, gestion d'entreprise pour metteurs/euses en scène et chorégraphes par la Theaterfederatioun, tiers lieux par IK-CNCl et accord de Maastricht par le Musée Schengen.
- 2022 : Première formation en médiation culturelle par le House of Training (voir recommandation KEP no 48).
- 2022 : Formation « Administration de compagnie et diffusion de spectacle ».
- 2021 : Formation « Communication et marketing ».
- 2021 : Conception de la formation en médiation culturelle finalisée, différentes formations réalisées et groupe de travail pour la formation « administration et diffusion de spectacle vivant » mis en place.
- Depuis 2020 : Plusieurs formations pour l'accueil des personnes à besoins spécifiques (voir recommandation KEP no 50).
- 2020 : Formation « Droits de l'image »
- Octobre 2020 : Premières formations réalisées ; groupes de travail reprennent.
- Février 2020 : Premières dates et formats choisis pour formations, groupes de travail créés.
- Décembre 2019 : Journée d'échange avec les institutions culturelles sur les besoins de formations.
- Juillet 2019 : Premières entrevues partenaires pour créer des formations pour professionnels de la culture.

### N° 31 : Réaliser un plan de gestion pour le patrimoine mondial de la Ville de Luxembourg

Coordination : Robert L. Philippart

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 95%

Travaux réalisés :

- Décembre 2023 : Participation à la définition des objectifs stratégiques du « Rapport régional Europe-Amérique du Nord » à présenter à la 46<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial.
- 20 octobre 2023 : Présentation du parcours AR Mansfeld .
- Août 2023 : Définition des procédures à suivre par le Ministre en cas de travaux moyens ou important affectant des ensembles dans le périmètre de « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications ».
- Février-octobre 2023 : Groupe de travail paritaire État-Ville « Plan de gestion UNESCO » ; workshops : tourisme et patrimoine mondial.
- 31 juillet 2023 : Remise au Centre du patrimoine mondial du rapport périodique du sur la gestion de « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » (2015-2023).
- 2 mars 2023 : Remise de certificats à 87 guides officiel/les de la Ville de Luxembourg pour leur participation aux formations « initiation à l'UNESCO », « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » et « UNESCO for Kids ».
- 25 janvier 2023 : Présentation du nouveau parcours pour enfants « UNESCO for Kids ».
- Novembre 2022 : Formation Benelux pour répondre au Rapports périodiques sur la gestion de biens du patrimoine mondial.
- Juin-décembre 2022 : Workshops thématiques organisés par le groupe de travail paritaire État-Ville « Plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » pour les acteurs professionnels.
- Septembre 2022 : Remise du troisième rapport au Centre du Patrimoine mondial sur l'application de la recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique.
- 2021 : Avis d'ICOMOS sur la démarche à suivre pour l'implémentation du plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » ; mise en place du groupe de travail paritaire État-Ville Plan de gestion en vue d'arriver un texte coordonné et à son implémentation
- 2020 : Présentation de la version 1.1 du plan de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications au ministère de la Culture et à la Ville de Luxembourg et mise en place d'un package de visites découvertes du bien inscrit au registre du patrimoine mondial
- 2019 : Élaboration du programme « 25 ans Lëtzebuerg patrimoine mondial » (125 manifestations) et ouverture de l'UNESCO Visitor Center au Lëtzebuerg City Museum
- 2018 : Lancement officiel du projet « plan de gestion Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » et instituant un Comité de gestion pour la mission veille au respect des intérêts de la Convention du patrimoine mondial.
- 1<sup>er</sup> décembre 2017 : Mise en service de l'UNESCO Site Management.

### N° 32 : Construire de nouvelles Archives nationales

Coordination : Catherine Decker, Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 80%

Travaux réalisés :

- 2023 : Les gros œuvres devant abriter les dépôts sont terminés, ceux des locaux administratifs seront terminés au printemps prochain. Ensuite commenceront les travaux de finition. La finition prévue pour septembre 2025 (chantier), ouverture au public prévue pour l'été 2026.
- 3 mars 2022 : 1<sup>er</sup> coup de pelle pour la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Belval ; durée prévisionnelle des travaux : 36 mois.
- Juillet 2020 : Au cours de la séance publique du 23 juillet 2020, la Chambre des députés adopte le projet de loi relative à la construction et à l'équipement d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales, et à l'aménagement des alentours. Le chantier devrait démarrer début 2021 et s'achever fin 2024. Un budget de 77,2 millions d'euros est prévu pour la construction du bâtiment ainsi que son équipement et l'aménagement des alentours.
- Novembre 2019 : L'avant-projet de loi est approuvé par le Conseil de Gouvernement.
- 2016 : Le Conseil de Gouvernement décide d'inscrire le projet de construction sur la liste des grands projets d'infrastructures à soumettre à la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire, d'autoriser le Fonds Belval à entamer les études d'APS et d'APD, de finaliser le projet de loi y afférant pour 2017 et d'inscrire le projet dans le budget pluriannuel 2017 du Fonds Belval.
- 2010 : Arrêt du projet de construction en raison de la crise financière.
- 2002 : Le Conseil de Gouvernement prend la décision de construire un nouveau bâtiment à Esch-Belval ; concours international, architecte retenu : Paul Bretz.
- 1968 : Les Archives s'installent dans l'ancienne caserne du Plateau du Saint Esprit à Luxembourg.
- 1958 : Par la loi du 5 août 1958, l'administration des « Archives de l'État » est créée.

### N° 33 : Construire un dépôt national pour les collections publiques

Coordination : Tom Gantenbein

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 25%

Travaux réalisés :

- 2023 : Un préprogramme élaboré par le bureau d'études Alphaville avec les établissements culturels concernés a été finalisé en 2023. L'objectif de ce préprogramme est de chiffrer en gros le volume nécessaire en salles de dépôt, en espaces administratifs et communs, ainsi qu'en espaces pour les équipements et besoins spéciaux liés au stockage d'œuvres. Le préprogramme livre ainsi une première estimation sommaire des surfaces et volumes requis, tout en envisageant un maximum de mutualisations des fonctions communes.
- Janvier 2023 : Le bureau chargé de l'élaboration de la programmation du futur Centre national des collections publiques présente ses premières conclusions sur la faisabilité du projet.
- Juillet-octobre 2022 : Suite à des entretiens avec le bureau de programmation, les instituts et établissements culturels concernés par le projet actualisent leurs besoins en surfaces à l'horizon de 2065.
- 23 mars 2022 : Présentation du projet lors d'une soirée d'information à Dudelange.
- Mars 2022 : L'Administration des bâtiments publics charge un bureau de programmation de la réalisation de l'étude sur besoins des instituts culturels.
- 2 décembre 2021 : Présentation du projet dans une réunion conjointe des Commissions Logement et Culture à la Chambre des députés, suivie d'une conférence de presse.
- Novembre 2021 : Conseil de gouvernement : Déclaration d'intérêt général du projet de logements subventionnés « Neischmelz » par le Gouvernement en conseil et avant-projets de loi autorisant l'État à participer au financement de l'assainissement, de la revalorisation et du développement de logements du projet « Neischmelz ».
- Octobre 2021 : Lettre d'intention de la part du Gouvernement et de la Ville de Dudelange relative au développement du site « Neischmelz » à Dudelange, dont « L'installation du Centre national des collections publiques pour la culture sur le site « Neischmelz » à Dudelange afin de garantir la conservation et la protection du patrimoine culturel, la sauvegarde de notre héritage mobilier dans des conditions adaptées pour pouvoir le transmettre aux générations suivantes » est spécialement mentionnée.
- Février 2021 : Lettre du ministère de la Culture adressée au ministère de la Mobilité et des Travaux publics avec la demande de charger l'Administration des bâtiments publics des études nécessaires en vue de vérifier la faisabilité de la réalisation de ce projet.
- Novembre 2020 : Réunion ministérielle (ministères Finances, Culture, Logement, Intérieur, Mobilité et Travaux publics) pour déterminer les démarches à prendre dans le projet de réalisation d'un Centre national des collections publiques sur le site Neischmelz à Dudelange.
- Mars 2020 : Entretien ministérielle entre ministères de la Culture et du Logement : le site Neischmelz à Dudelange, en particulier l'ancien laminoir et l'ancienne aciérie sont envisagés à accueillir le futur dépôt.
- Février 2020 : Un premier site à Bertrange envisagé pour accueillir le futur dépôt n'a pas pu être retenu.
- 2018 : Le ministère de la Culture demande aux instituts culturels de l'État d'estimer leurs besoins en dépôt. L'Administration des bâtiments publics établit une compilation des besoins finaux en termes de stockage des collections publiques. Par la suite, le ministère de la Culture demande au ministère ayant les travaux publics dans ses attributions de lancer le projet de « dépôt central ».
- 2018 : Le plan de développement culturel (2018-2028) recommande dans sa mesure 33 la « construction d'un dépôt national pour les collections publiques ».
- Juin 2006 : Courrier du ministère de la Culture adressé au ministère des Finances relatif aux besoins de stockage des collections de certains instituts culturels, dont notamment les Archives nationales et le Musée national d'histoire et d'art. Le site de la Halle des Soufflantes à Belval est envisagé comme dépôt.

## N° 34 : Créer un Institut du patrimoine industriel

Coordination : Nathalie Kerschen/Julia Kohl

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- 2023 : Installation de l'asbl « Industriekultur – CNCI » dans les anciens locaux du siège de Esch2022, situés au 8, rue des Hauts-fournaux, L-4362 Esch-Belval.
- 2023 : Consolidation de l'équipe exécutive et renforcement des activités de l'association par l'embauche de cinq employé/es. Les personnes seront en charge, entre autres, de l'élaboration d'une stratégie pour les archives et un inventaire, du suivi des réseaux nationaux et internationaux axés sur le patrimoine industriel, de l'accompagnement pédagogique, de la gestion des dossiers relatifs à la réaffectation du patrimoine industriel ainsi que du suivi administratif et financier de l'asbl.
- Février 2023 : Augmentation structurelle de la dotation financière de 50.000 à 500.000 EUR par le ministère de la Culture, conférant à l'asbl « Industriekultur – CNCI » les moyens financiers pour la mise en œuvre des phases successives prévues dans le concept de création de l'Institut du patrimoine industriel.
- 2022 : Suivi des dossiers :
  - Halle des Soufflantes
  - Friche Esch-Schiffflange
- Mai-novembre 2022 : Embauche par l'asbl « Industriekultur – CNCI » de trois collaborateurs/trices temporaires pour assurer la communication et l'accompagnement pédagogique et administratif de l'exposition MinettREMIX.
- Du 7 mai au 31 octobre 2022 : Exposition MinettREMIX dans le Hall Fondouq et l'Acierie sur le site NeiSchmelz à Dudelange, réalisée par l'asbl « Industriekultur – CNCI ».
- 2021 : Suivi des dossiers :
  - Halle des Soufflantes
  - Esch-Schiffflange
  - Dommeldange
  - Greisendall
  - Projet « MinettREMIX » (anciennement « Alliage à 2022° »).
- 1<sup>er</sup> juillet 2021 : Embauche par l'asbl « Industriekultur – CNCI » d'une « Project Builder » en charge notamment d'élargir le réseau national et de développer des projets communs avec les partenaires et des participations à des projets externes.
- Hiver 2020 : Accord de l'asbl Esch2022 pour un cofinancement du projet « MinettREMIX » à raison de 50%.
- 1<sup>er</sup> septembre 2020 : Embauche par l'asbl « Industriekultur – CNCI » d'une salariée en charge du secrétariat et de la communication de l'asbl (office management), ainsi que du travail conceptuel visant à affiner le concept du CNCI et du suivi du projet « MinettREMIX ».
- 27 janvier 2020 : Présentation d'un nouveau concept, basé sur celui de 2004, pour le CNCI, élaboré par l'asbl « Industriekultur – CNCI » et signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'association sans but lucratif « Industriekultur - CNCI » à hauteur de 50.000 EUR conférant à l'asbl diverses missions liées à la promotion du patrimoine culturel industriel sur le plan national et international et à la représentation des intérêts communs du secteur de la culture industrielle.
- 03 octobre 2019 : Entrevue entre la ministre de la Culture et les associations œuvrant dans le domaine du patrimoine industriel.
- 26 juin 2019 : Constitution de l'association sans but lucratif « Industriekultur – CNCI », en concertation avec le ministère de la Culture, afin de promouvoir la préfiguration et la création d'une structure faitière regroupant les organismes muséaux et autres consacrés à titre principal ou accessoire à la valorisation du patrimoine industriel au Luxembourg.

## N° 35 : Revaloriser la collection d'art du ministère de la Culture

Coordination : Lisa Baldelli

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 85%

Travaux réalisés :

- 2023 : Développement de la plateforme de diffusion des œuvres de la collection du ministère de la Culture.
- 2023 : Augmentation du budget annuel pour l'acquisition d'œuvres d'art du ministère de la Culture à 125.000 EUR.
- Janvier 2023 : Publication de la politique d'acquisition et des procédures de prêt sur le site internet du ministère de la Culture.
- Septembre 2021 à mars 2022 : Plusieurs réunions de travail entre le service numérisation du MNAHA et les services de la stratégie numérique du patrimoine culturel et artothèque du ministère de la Culture concernant le développement d'une plateforme en ligne en accès libre permettant la diffusion des œuvres de la collection d'art du ministère de la Culture.
- Septembre 2021 et janvier 2022 : Réunions de travail avec le président de la commission d'acquisition concernant la politique de développement et de diffusion de la collection ainsi que le fonctionnement de la commission.
- Septembre à décembre 2021 : Mise en place de procédures pour le fonctionnement du service artothèque en ce qui concerne les acquisitions et les prêts des œuvres d'art de la collection.
- Septembre 2021 : Entrée en fonction du nouveau service artothèque au sein du département de la création et de la promotion artistiques du ministère de la Culture. Le service a pour vocation d'être le référent dans le domaine de la collection d'art du ministère et de la commande publique d'œuvres artistiques.
- 2021 : Augmentation du budget annuel pour l'acquisition d'œuvres d'art à 110.000 EUR.
- Novembre 2019 : Première réunion de travail de la commission avec définition d'une feuille de route interne concernant la politique d'acquisition et le fonctionnement de la commission et décision de collecter les propositions d'acquisition par le biais d'appels à propositions en direction des galeries d'art ou des artistes.
- Juillet 2019 : Création d'une commission d'acquisition afin de pouvoir s'appuyer sur l'avis d'expert/es pour l'enrichissement de la collection du ministère et de pouvoir garantir une meilleure cohérence des différentes collections publiques. Cette commission est composée d'expert/es des différentes institutions culturelles en charge d'une collection du pays et les membres en sont Gabriele D. Grawe, conservatrice à la Villa Vauban, Musée d'Art de la Ville de Luxembourg, Claudine Hemmer, conseillère Arts visuels et Architecture au ministère de la Culture (secrétaire), Clément Minighetti, curateur en chef au Mudam Luxembourg (président), Michel Polfer, directeur du Musée national d'histoire et d'art et Michèle Walerich, responsable du département Photographie au Centre national de l'audiovisuel.
- 2019 : Augmentation du budget d'acquisition annuel pour l'acquisition d'œuvres d'art à 100.000 EUR.
- Janvier à octobre 2019 : Récolement des œuvres de la collection.
- Fin 2018 à début 2019 : Mise en place de la procédure d'inventorisation des œuvres entre le ministère de la Culture et le Musée national d'histoire et d'art (MNAHA).
- Fin 2018 : Accès du ministère de la Culture à la base de données MuseumPlus rendant possible la gestion électronique de la collection au sein du ministère.

### N° 36 : Créer une Galerie nationale d'art luxembourgeois

Coordination : Lisa Baldelli

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 25%

Travaux réalisés :

- Le projet est intégré à celui de la création du centre national des collections publiques, pour lequel un préprogramme a été réalisé en 2023 (voir recommandation KEP no 33).
- Juillet à octobre 2022 : Suite à des entrevues avec le bureau de programmation, le Musée national d'histoire et d'art actualise ses besoins en surfaces à l'horizon de 2065, dont notamment ceux du « Lëtzebuurger Konschtarchiv ».
- 23 mars 2022 : Présentation du projet lors d'une soirée d'information à Dudelange.
- Mars 2022 : L'Administration des bâtiments publics charge un bureau de programmation de la réalisation de l'étude sur les besoins des instituts culturels.
- 2 décembre 2021 : Présentation du projet dans une réunion conjointe des Commissions Logement et Culture à la Chambre des députés, suivie d'une conférence de presse.
- 2021 : Projet d'installer le Centre de documentation sur les arts plastiques avec lieu d'exposition sur le site Neischmelz à Dudelange.
- 3 décembre 2021 : Règlement grand-ducal du 3 décembre 2021 portant création d'un Centre de documentation sur les arts plastiques dénommé « Lëtzebuurger Konschtarchiv » auprès du Musée national d'histoire et d'art.
- 2020 : Création d'un centre de documentation sur l'art au Luxembourg dont la direction est confiée au Musée national d'histoire et d'art.

### N° 37 : Créer un Centre national de l'Architecture

Coordination : Tom Gantenbein, Claudine Hemmer

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 10%

Travaux réalisés :

- 2021 : Étude de faisabilité réalisée sur base d'une programmation proposée notamment par le ministère de la Culture.

### N° 38 : Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales (centres culturels régionaux, musées régionaux, etc.)

Coordination : Nathalie Kerschen, Magalie Tasch, Cédric Kayser, Vesna Andonovic

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 70%

Travaux réalisés :

- Fin 2023 : Publication sur le site web du ministère de la Culture d'un glossaire des termes les plus courants en matière de culture sans valeur normative mais pouvant servir de guide aux acteurs dans leurs activités culturelles.
- 15 juin 2022 : Entrée en vigueur de la charte de déontologie pour les structures culturelles.
- 1<sup>er</sup> mars 2022 : Afin de mieux coordonner les actions en région, le nouvel organigramme du ministère de la Culture a mis en place un service des affaires culturelles régionales avec un guichet-conseil pour les aides aux infrastructures culturelles communales.

- 2022 : Réévaluation des conventions au niveau régional (centres culturels régionaux, musées, etc.).

#### Pour le secteur muséal :

- Mai 2023 : Lancement du deuxième appel à projet « Aide à la réalisation de projets pour institutions muséales ». L'objectif de cet appel est de soutenir les institutions muséales dans l'élaboration de concepts divers et la réalisation de projets refonte ou de mise en place, partielle ou totale, d'une muséographie professionnelle ainsi que de projets de mise en valeur des collections.
- 21 juillet 2022 : Présentation des résultats de l'enquête sur les pratiques muséales au Luxembourg réalisée par le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER).
- Juin 2022 : Lancement d'un appel pour soutenir la réalisation de projets par des institutions muséales afin de contribuer au financement de concepts divers, de projets de refonte ou de mise en place, partielle ou totale, d'une muséographie professionnelle ainsi que de projets de mise en valeur des collections. En fonction des disponibilités budgétaires, le ministère de la Culture souhaiterait pérenniser cette aide à la réalisation de projets pour musées dans les années à venir.
- Mars-avril 2021 : Lancement par le Statec d'une enquête nationale auprès des acteurs culturels, dont les musées. L'objectif de cette enquête est de collecter des données de qualité auprès des acteurs culturels sur leurs activités. Les résultats de cette enquête seront utilisés d'une part pour produire les comptes économiques de la culture et, d'autre part, pour répondre à des demandes internationales (par exemple, Eurostat).
- Juillet-août-septembre 2020 : Rédaction par une agente du service d'animation culturelle régionale d'un état des lieux et d'une analyse du secteur muséal luxembourgeois, avec des recommandations structurantes qui ont pour objet d'établir un cadre d'action pour la vie muséale au Luxembourg. En vue d'instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions muséales, le ministère de la Culture est notamment en cours d'analyser l'opportunité de la mise en place d'un agrément pour institutions muséales, de la révision de ses régimes d'aide financière pour institutions muséales, ainsi que la production de statistiques nationales sur le paysage muséal.
- 7 mai 2020 : Réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Julia Kohl), le réseau des Musées Luxembourg et ICOM-Luxembourg au sujet de la future coordination des réseaux muséaux nationaux par ICOM-Luxembourg.
- 13 mars 2020 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg).

#### Pour les centres culturels régionaux :

- Début 2023 : Échange avec le Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux au sujet du renforcement de la culture en région.
- Juin 2022 : Échange de vue avec les membres du Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux.
- Avril 2021 : Initié en 2018, le centre culturel régional Kulturfabrik, partenaire conventionné du ministère de la Culture, a présenté son plan quinquennal de développement. Cette stratégie de positionnement permet de souligner le rôle important des centres culturels régionaux en tant qu'acteurs de développement territorial et économique au pays.
- Mars-avril 2021 : Lancement par le Statec d'une enquête nationale auprès des acteurs culturels, dont les centres culturels avec salle de spectacles. L'objectif de cette enquête est de collecter des données de qualité auprès des acteurs culturels sur leurs activités au cours des années 2019 et 2020. Les résultats de cette enquête seront utilisés d'une part pour produire les comptes économiques de la culture et, d'une autre part, pour répondre à des demandes internationales.
- Décembre 2020 : Constitution d'un groupe de travail de membres issus du Réseau des centres culturels régionaux et du ministère de la Culture afin de discuter de la définition et des missions d'un centre culturel régional.

- 21 avril 2020 : Réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Magalie Tasch) et le Réseau des centres culturels régionaux à l'occasion de l'Assemblée générale du Réseau des centres culturels régionaux. Cette réunion a permis d'analyser et de discuter la situation actuelle et future des centres culturels et de la scène culturelle du Grand-Duché pendant et après l'actuelle crise sanitaire.
- 4 novembre 2019 : Réunion entre le ministère de la Culture et les président/es et directeurs/trices des neuf centres culturels régionaux, membres du Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux, ainsi que les bourgmestres des communes d'implantation pour un échange de vues axé sur la recommandation 38 du plan de développement culturel 2018- 2028. Les discussions ont porté sur la gouvernance des centres culturels et leurs rôles respectifs en tant qu'acteurs importants au sein du secteur culturel luxembourgeois.
- 8 juillet 2019 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Réseau des centres culturels régionaux.

#### **Pour les bibliothèques publiques :**

- Juin 2023 : Commande d'un état des lieux sur le secteur des bibliothèques conformément à la recommandation no 6 du Kulturentwécklungsplang 2018-2028 « Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois »
- 25 avril 2023 : Workshop thématique « Soutien public aux bibliothèques » en vue d'une réforme bénéficiant aux bibliothèques régionales.
- 28 mars 2023 : Dépôt de l'avis de synthèse et d'évaluation des avis introduits par les acteurs/trices du secteur des bibliothèques via la consultation publique par le Conseil supérieur des bibliothèques.
- 21 octobre 2022 : Demande d'un avis de synthèse et d'évaluation auprès du Conseil supérieur des bibliothèques au sujet des avis introduits par les acteurs/trices du secteur des bibliothèques via la consultation publique lancée par le ministère de la Culture en mai 2022.
- 24 mai 2022 au 30 septembre 2022 : Consultation publique sur la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques.

#### **Pour les cinémas régionaux :**

- 2022 : Dans le but d'une meilleure gouvernance et d'une gestion centralisée de ses rapports avec les différents secteurs culturels en région, le ministère de la Culture a signé en avril 2022 deux conventions avec les porteurs de salles régionales (précédemment conventionnés via le CNA), à savoir le Centre de diffusion et d'animation cinématographiques (CDAC asbl, huit cinémas) et Images animées (asbl, deux cinémas). À partir de 2023, ces salles régionales se voient attribuer une ligne budgétaire propre : « Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non-commerciales » à hauteur de 91.800 EUR.

#### **N° 39 : Encourager et sensibiliser les communes ou les syndicats intercommunaux à élaborer un plan de développement culturel pour leur commune ou région**

Coordination : Magalie Tasch, Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés :

- Février 2020 : Échange avec le service culturel de la Ville de Luxembourg.
- 2018 : Publication du Plan communal à la culture de la Ville de Differdange.
- 2017 : Publication du Plan communal à la culture de la Ville d'Esch.

#### **N° 40 : Signer des pactes culturels entre chaque commune et le ministère de la Culture**

Coordination : Magalie Tasch, Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 10%

Travaux réalisés :

- Mai 2023 : Négociations en vue de la signature du premier pacte culturel avec la Ville d'Esch-sur-Alzette.
- 2023 : Volonté du ministère de la Culture de pérenniser l'héritage culturel d'Esch2022 par la conclusion d'un pacte culturel avec la Ville d'Esch-sur-Alzette.
- Mai 2022 : Concertations avec le service culturel de la Ville d'Esch-sur-Alzette (post Esch2022).
- Novembre 2021 : Inventaire des infrastructures culturelles des communes.
- Janvier 2020 : Réunions Service culturel Ville d'Esch-sur-Alzette ; prévoir et planifier la mise en place éventuelle d'un pacte culturel en 2022, Année de la Capitale européenne de la culture.
- Octobre 2019 : Concertation avec le président du Syvicol ; manifestation d'intérêt concernant le Fonds régional pour le subventionnement des actions culturelles et la mise en place des pactes culturels.
- Décembre 2019-octobre 2020 : Élaboration d'un inventaire/état des lieux des infrastructures culturelles dans les communes du Grand-Duché.

#### **N° 41 : Renforcer les échanges et les collaborations entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de la Culture**

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 60%

Travaux réalisés :

- Nouveaux tarifs horaires pour Kulturama
- Rencontre A:LL, ministère de la Culture et ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour discuter de la tarification des lectures d'auteur/es à l'école : la recommandation retenue par l'A:LL est l'application du tarif Kulturama.
- Extension de la collaboration entre le SCRIPT et le ministère de la Culture avec des projets communs comme « Be a he(a)ro » et « Compliment battle ».
- Signature d'un Memorandum of Understanding entre la Fondation Sommer, le SCRIPT et le ministère de la Culture concernant les résidences d'artistes en milieu scolaire et collaboration sur projets pilotes.
- Nouveau site Kulturama assurant une meilleure visibilité pour les projets, artistes et institutions culturelles.
- Rentrée 2022/23 : Labo Patrimoine, diffusion auprès des écoles, collaboration SCRIPT.
- Mises en contact réguliers entre acteurs culturels et établissements scolaires.
- Septembre 2020 : Collaboration sur les Journées du patrimoine.
- Juin 2019 : Collaboration sur le projet de l'Education Lëtzebuerg (er) liewen.
- Depuis 2019 : Collaboration projet Displayed du Casino Forum d'art contemporain.
- 2020 : Collaboration projet Victor Hugo – A Vianden de Trio Cénacle.
- Avril 2019 : Première entrevue avec le service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) sur la composition d'un comité interministériel informel : il a été décidé de ne plus établir de comité interministériel formel, peu performant dans le passé. Des entrevues régulières entre SCRIPT et ministère de la Culture ont eu lieu, ainsi que des discussions ponctuelles sur des projets communs.

#### **N° 42 : Réserver une place plus importante à l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement en favorisant une approche transversale**

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 40%

Travaux réalisés :

- Voir la recommandation KEP no 41
- 2020 : Discussions avec différents services au ministère de l'Éducation et du service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) afin de déterminer les meilleurs moyens d'avancer dans le projet d'intégration des arts du spectacle et autres formes d'expression dans le cursus scolaire comme matières transversales.
- 2019 : Plusieurs rencontres entre le ministère de la Culture et la Theaterfederatioun ont mené à la réflexion de créer un plan de travail qui permettrait d'intégrer les arts de la scène dans le cursus scolaire afin de garantir à chaque élève l'accès à toute forme d'expression créative.

#### **N° 43 : Considérer, développer et promouvoir davantage l'éducation artistique et culturelle non formelle**

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 30%

Travaux réalisés :

- 2023 : Appel à projets « Accès à la culture » avec un accent sur les jeunes.
- 2023 : Premier *Kanner-a Jugendtheaterpräis* décerné en collaboration avec ASSITEJ.
- 2020 : Convention avec ASSITEJ Luxembourg (Association Internationale du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse).

#### **N° 44 : Offrir une formation de médiation culturelle aux enseignants pendant le stage pédagogique et renforcer cette offre dans d'autres formations continues**

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés :

- À partir de 2024 : Le ministère de la Culture renforce son équipe par deux personnes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse qui travailleront avec le service des actions et de la médiation culturelles pour une meilleure intégration de la culture à l'école.
- Les institutions culturelles ont dû interrompre leurs programmes de formations depuis mars 2020, mais il s'agit d'un processus en continu. Dès la reprise plus normalisée des actions culturelles, les formations continues reprendront leurs cours.
- Des discussions ont été menées avec différentes structures culturelles afin d'augmenter l'offre des formations continues pour enseignant/es dans le domaine culturel. Il est estimé qu'à travers des formations proposées par les théâtres, musées et autres structures, une plus grande sensibilisation à l'art, une meilleure connaissance de l'offre et une motivation de faire partager avec les élèves peuvent être obtenues.
- Des réflexions ont également été menées pour ouvrir certains modules dans le cadre de la formation « Médiation culturelle » afin de sensibiliser les enseignant/es aux arts et de favoriser le dialogue entre futur/es médiateurs/trices culturelles et enseignant/es.
- Des échanges ont été menés afin de proposer une formation en médiation culturelle pour enseignant/es auprès de l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN).
- Formation continue « Lëtzebuurger Sprooch a Kultur » à l'Université du Luxembourg.

#### **N° 46 : Mener une réflexion pour étendre l'offre de formations culturelles à l'Université du Luxembourg**

Coordination : Nadine Erpelding, Catherine Decker

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 20%

Travaux réalisés :

- Voir la recommandation KEP no 54
- La convention entre le ministère de la Culture et l'Université du Luxembourg étant arrivé à terme au 31 décembre 2023. La possibilité aux collaborations ponctuelles est ouverte.
- Une Convention entre le ministère de la Culture et l'Université a été signée pour terminer deux projets de recherche dans le domaine du patrimoine musical, qui viendra à échéance en décembre 2023.
- Depuis l'année académique 2021/2022 : Nouveau programme bachelor en enseignement musical à l'Université du Luxembourg, en collaboration avec les trois conservatoires du pays.

#### **N° 47 : Réaliser une enquête sur les pratiques culturelles du pays avec une périodicité de 10 ans : 1999, 2009, 2019,...**

Coordination : Laurence Brasseur (coordination), Romy Wiesen (statistiques)

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 40%

Travaux réalisés :

- Septembre-novembre 2023 : Lancement de l'enquête sur les pratiques culturelles des jeunes par le LISER.
- Juillet-octobre 2023 : Préparation et lancement d'une enquête sur les pratiques de lecture et les usages des bibliothèques de la population réalisée par ILRES.
- 2022-2023 : Développement d'une deuxième enquête culturelle avec le LISER qui ciblera les pratiques culturelles des jeunes de 6 à 21 ans.
- Juillet 2022 : Publication des résultats de l'étude sur les pratiques muséales de la population.
- 2021-2022 : Collecte et analyse des données de l'enquête muséale par le LISER.
- 2020 :
  - Élaboration d'un nouveau questionnaire visant les visites de musées ; préparation des procédures.
  - Mise en place d'un nouveau plan : plusieurs enquêtes ciblées en ligne en commençant par les visites des musées du Luxembourg
  - Pandémie de la Covid-19 : abandon d'une étude face-à-face qui n'est plus faisable pour des raisons sanitaires.
  - Élaboration d'un questionnaire pour l'enquête sur les pratiques culturelles de la population.
- 2019 : Élaboration d'un plan de travail, devis et conventionnement avec le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) pour une grande enquête face-à-face sur les pratiques culturelles.

#### **N° 48 : Développer la médiation culturelle**

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 80%

Travaux réalisés :

- Automne 2023 : Finalisation programme 2024 et sélection des candidat/es
- Mai 2023 : Fin de la formation médiation culturelle et présentation des projets personnels.
- Janvier 2023 : Lancement de la formation médiation culturelle.
- Octobre 2022 : Finalisation programme et déroulement pour la deuxième édition.
- Septembre 2022 : Réunion bilan première édition et adaptations pour édition 2023.
- Juin 2022 : Fin formation
- Janvier 2022 : Début de la première formation en médiation culturelle.
- 2021 : Finalisation du programme, recherche et entretiens des futurs instructeurs/trices.

- Mars 2020 : Création d'un groupe de travail pour la mise au point d'une telle formation.
- Depuis mars 2020 : Élaboration d'un plan de travail, d'objectifs et de collaborations, introduction de réflexions des acteurs du terrain.
- 2020 : Mise en place d'un groupe de travail et plusieurs réunions dans l'année afin de déterminer les priorités et élaborer un cadre et un programme pour la formation « Médiation culturelle »
- Janvier 2020 : Entrevue avec le House of Training et l'Œuvre national de secours Grande-Duchesse Charlotte sur la collaboration de futures formations.
- Décembre 2019 : Présentation du projet « Formation médiation culturelle » aux institutions culturelles.
- Juillet 2019 : Première entrevue avec le House of Training concernant les formations pour les professionnel/les de la culture.
- 2019 : Élaboration d'un projet de formation en matière de transmission de la culture afin de valoriser le métier de médiateur/trice culturel/le, de professionnaliser la médiation culturelle au Luxembourg et d'établir un réseau de professionnel/les qui facilitera l'accès à la culture de la population et l'interaction entre les institutions culturelles et le public.

#### N° 49 : Développer des actions spécifiques et d'intégration

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 60%

Travaux réalisés :

- Mai et juillet 2023 : Appels à projets « Accès à la culture ».
- 2023 : Deuxième Appel à projets « Kultur am Prisong ».
- 2023 : Augmentation des moyens pour le Kulturpass.
- Décembre 2022 : Renforcement de l'équipe existante de Cultur'all afin de permettre à l'association de mieux promouvoir le Kulturpass.
- Juillet 2022 : Appel à projets « Accès à la culture »
- Juin 2022 : Charte de déontologie pour structures culturelles
- Janvier 2022 : Premier appel « Kultur am Prisong » en collaboration avec le ministère de la Justice qui a comme objectif d'amener des projets culturels dans le milieu carcéral.
- Automne 2021 : Appel à projets « Accès à la culture »
- Juillet 2021 : Deuxième appel à projets pour rendre plus accessible les lieux et activités culturelles aux publics absents, dont les personnes issues de l'immigration.
- Janvier 2021 : Premier appel à projets pour rendre plus accessible les lieux et activités culturelles aux publics absents, dont les personnes issues de l'immigration.
- Octobre 2020 : Élaboration de critères à l'obtention d'une aide pour une action culturelle pour une meilleure intégration.
- Septembre 2020 : Formations « Leichte Sprache » pour acteurs culturels.
- Septembre 2020 : Collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Intégration sur un appel à projet dans le cadre du PAN Intégration 2021. En mettant l'accent sur le patrimoine et l'immigration, la discussion sur le patrimoine matériel et immatériel devrait s'élargir aux communautés venues d'ailleurs en interrogeant sur la connaissance du patrimoine luxembourgeois, sa définition et la vue sur la politique luxembourgeoise en terme de protection.
- Septembre 2020 : Obtention d'un budget spécial en faveur des actions culturelles qui œuvrent à une plus grande accessibilité.
- Avril 2019 : Élaboration d'un argumentaire en faveur d'un soutien spécifique aux institutions culturelles afin de créer des offres pédagogiques sur mesure pour des publics cibles trop peu représentés actuellement – dont les personnes issues de l'immigration et en faveur d'actions interculturelles.

#### N° 50 : Développer l'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 60%

Travaux réalisés :

- 2023 : Participation au Groupe de travail « Inclusion ».
- Mai et juillet 2023 : Appels à projets « Accès à la culture ».
- Juillet 2022 : Lancement de l'appel à projets « Accès à la culture ».
- Juin 2022 : Charte de déontologie pour structures culturelles.
- 2022 : Formations par Info Handicap sur l'accueil des personnes aux différents besoins spécifiques dans les lieux culturels (espaces muséaux et salles de spectacle).
- Mars 2022 : Échange autour de l'accès à la culture pour personnes en situation de handicap.
- Février 2022 : Évaluation à mi-parcours du plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées 2019-2024.
- Juillet 2021 : Lancement de l'appel à projets « Accès à la culture ».
- Mars 2021 : Formations par Info Handicap sur l'accueil des personnes aux différents besoins spécifiques dans les lieux culturels (espaces muséaux et salles de spectacle).
- Janvier 2021 : Lancement de l'appel à projets « Accès à la culture ».
- Décembre 2020 : Report des formations Info Handicap en raison de la fermeture des lieux culturels.
- Décembre 2020 : Sortie de UNESCO Tour for All – leichte Sprache & Gebärdensprache : itinéraire permettant la découverte des sites et monuments de la zone UNESCO en 19 stations vous forme d'audioguide (D) sur l'app izi.travel, sous forme de brochure imprimée diffusée au Luxembourg City Tourist Office et à l'UNESCO Visitor Center. La visite sur izi.travel est complétée par des vidéos en langage des signes.
- Octobre 2020 : Élaboration de critères à l'obtention d'une aide pour une action culturelle pour une meilleure intégration.
- Septembre 2020 : Premières formations « Leichte Sprache » de l'asbl Klaro.
- Septembre 2020 : Obtention d'un budget spécial en faveur des actions culturelles qui œuvrent à créer une plus grande accessibilité.
- Mai 2020 : UNESCO Tour for All - la découverte des sites et monuments de la zone UNESCO en 19 stations pour personnes à mobilité réduite sur izi.travel, en audioguide en F, D, GB, NL, L, illustré.
- Avril 2019 : Élaboration d'un argumentaire en faveur d'un soutien spécifique aux institutions culturelles afin de créer des offres pédagogiques sur mesure pour des publics cibles trop peu représentés actuellement – avec un accent sur l'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies.
- 2019 : Contacts avec différents organismes afin de former le personnel des institutions culturelles à l'accueil des personnes aux besoins spécifiques.

## N° 51 : Développer la participation active et la citoyenneté culturelle

Coordination : Nadine Erpelding

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 50%

Travaux réalisés :

- Voir les recommandations KEP nos 49 et 50
- Janvier 2022 : Appel à projets « Accès à la culture – Kultur am Prinsong »
- Juillet 2021 : Appel à projets « Accès à la culture »
- Janvier 2021 : Appel à projets « Accès à la culture »
- Octobre 2020 : Élaboration de critères à l'obtention d'une aide pour une action culturelle qui ciblera les publics socialement plus vulnérables.
- Septembre 2020 : Obtention d'un budget spécial en faveur des actions culturelles qui œuvrent à une plus grande accessibilité.
- Décembre 2019 : Renforcement du soutien à Cultur'all afin d'augmenter les offres et la visibilité du Kulturpass.
- Avril 2019 : Élaboration d'un argumentaire en faveur d'un soutien spécifique aux institutions culturelles afin de créer des offres pédagogiques sur mesure pour des publics cibles trop peu représentés actuellement.

## N° 52 : Développer le Luxembourg Cultural and Creative Cluster

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 0%

Travaux réalisés :

- Octobre 2023 : Échange entre le ministère de la Culture et Luxinnovation – Creative Industries Cluster.
- 2020 : Concertation avec le Ministère de l'Économie et le Ministère des Classes Moyennes pendant la période de la pandémie de Covid-19.

## N° 53 : Valoriser les activités de recherche réalisées au sein des institutions culturelles

Coordination : Catherine Decker

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 75%

Travaux réalisés :

- Loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État.
- Nouvelle formulation des missions de recherche réalisées au sein des instituts culturels de l'État dans l'avant-projet de loi portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État soumis au Conseil de Gouvernement :

« Art. 2. L'article 3 de la même loi est remplacé par le texte suivant :

« (1) Sans préjudice des missions spécifiques définies pour chaque institut, les missions générales des instituts culturels de l'État, dans le domaine propre à chacun, sont la collecte, la description et la documentation, l'étude scientifique, l'enrichissement, la conservation, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel ainsi que l'éducation et la formation y relatives, par tous les moyens et méthodes nécessaires, y compris les technologies du numérique.

(2) Les instituts culturels de l'État :

- peuvent rechercher la collaboration d'instituts similaires au niveau national et international ;
- peuvent faire appel à des experts et chercheurs ;
- peuvent publier des ouvrages scientifiques et didactiques sans préjudice des dispositions légales en vigueur.

(3) Les instituts culturels sont des instituts de recherche entreprenant, dans les domaines qui les concernent, des activités de recherche au sens de l'article 3, paragraphe 8, point 3, de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public et contribuent aux efforts nationaux de recherche et de développement. »

- 12 décembre 2022 : Prise contact avec Mme Stéphanie Schott en vue d'une présentation des travaux des instituts culturels auprès de l'initiative Research Luxembourg.
- 13 juillet 2022 : Réunion de concertation du groupe de travail des instituts culturels eu égard aux projets avec l'Université du Luxembourg
- 16 juillet 2020 : Création d'un groupe de travail avec des représentants des instituts culturels pour identifier les besoins en commun dans ce domaine.

## N° 54 : Renforcer les synergies entre les institutions culturelles faisant de la recherche, l'Université du Luxembourg et autres instituts de recherche

Coordination : Catherine Decker, Nadine Erpelding, Laurence Brasseur

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 30%

Travaux réalisés :

- Juin 2023 : Début du projet « Provilux », en collaboration avec l'Université du Luxembourg, visant des recherches de provenance sur la présence éventuelle de biens juifs spoliés dans les collections de la Bibliothèque nationale, du Musée national et de la Villa Vauban. Le projet fut initié grâce à l'Accord du 27 janvier 2021 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et le Consistoire Israélite de Luxembourg. Il est défini par une convention entre l'Université du Luxembourg et l'État du Grand-Duché de Luxembourg signée en date du 11 octobre 2022. Un groupe de travail, composé de représentant/es du ministère de la Culture, du ministère d'État, des trois institutions culturelles, de l'Université du Luxembourg et de la Communauté juive, accompagne le projet.
- 13 juillet 2022 : Réunion de concertation du groupe de travail des instituts culturels eu égard aux projets avec l'Université du Luxembourg.

## N° 55 : Mettre en place une stratégie numérique du patrimoine culturel national

Coordination : Alessandra Luciano

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 90%

Travaux réalisés :

- 2023 : Réalisation d'étapes clés pour la mise en ligne de la plateforme de l'inventaire du patrimoine architectural (INPA-PAIP).
- 2023 : Réalisation d'étapes clés pour la mise en ligne des œuvres de la collection d'art du ministère de la Culture.
- 2023 : Mise en ligne de la plateforme de données biographiques (e. a. Dictionnaire des arts plastiques luxembourgeois).
- 2023 : Mise en place de l'infrastructure technique du système de gestion des collections muséales (MUSEONET).
- 2023 : Étude et documentation des besoins concernant la plateforme publique commune du LUDAP, rédigées par le réseau de compétence du patrimoine culturel numérique.
- 2021-2022 : Réalisation d'étapes clés (étude de faisabilité, conception) du projet de mutualisation des systèmes de gestion des collections muséales (MUSEONET).
- 2021-2022 : Réalisation d'étapes clés du projet de support à la conception et au développement d'une plateforme de données biographiques (e. a. Dictionnaire des arts plastiques luxembourgeois).
- 2020-2022 : Réalisation d'étapes clés des projets de support à la conception et au développement de plateformes de publication de patrimoine culturel, y compris la préparation et l'enrichissement des données (e. a. collections muséales, patrimoine photographique et audiovisuel, patrimoine architectural et patrimoine archéologique).
- 2019-2022 : Réalisation d'étapes clés du projet de développement d'une plateforme commune de données d'autorité sur des personnes en relation avec le secteur culturel luxembourgeois (LUDAP), mis en œuvre par le réseau de compétence du patrimoine culturel numérique.
- 2018-2022 : Projets de support à la transformation digitale au sein des instituts culturels (e. a. CNA et ANLux) y compris sur des questions de cycle de vie et de qualité des données.

- 2018-2022 : Projets de support, en collaboration avec le CTIE, au développement de systèmes de description, de catalogage et de gestion des collections du patrimoine culturel dont des systèmes pour les collections muséales, le patrimoine photographique et audiovisuel, le patrimoine architectural et le patrimoine archéologique.
- 2019-2020 : Élaboration de guides pratiques sur les droits d'auteur et l'open data au sein du réseau de compétences.
- 2018 : Mise en place d'un réseau de compétences du patrimoine culturel numérique, regroupant les spécialistes du numérique des différents instituts culturels.
- 2018 : Mise en place d'une veille stratégique dans le domaine de la digitalisation relatif au patrimoine culturel y compris la veille et la participation à des initiatives européennes.
- 2018 : Définition des grandes orientations de la stratégie numérique du patrimoine culturel numérique.

#### **N° 56 : Réaliser un état des lieux de la politique culturelle internationale**

Coordination : Barbara Zeches

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 95%

Travaux réalisés :

- 2023 : Formatage et adaptations des informations et données.
- 2021-2022 : Travaux de recherche, rédaction et finalisation de l'état des lieux sur la culture à l'international.
- 2020-2021 : Exploitation, traitement et agencement des données et informations issues des consultations et entretiens.
- 2020 : définition du champ et de la structure de l'état des lieux ; préparation de questionnaires ; entretiens avec des acteurs impliqués ; consultation des différents services du ministère de la Culture ; consultation du secteur culturel ; consultation des postes diplomatiques luxembourgeois.
- Novembre 2019 : désignation du ministère de la Culture et du ministère des Affaires étrangères et européennes pour la réalisation de l'état des lieux sur la culture à l'international.

#### **N° 57 : Valoriser la culture en tant qu'instrument de la diplomatie et des relations internationales**

Coordination : Barbara Zeches

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 80%

Travaux réalisés :

- La recommandation KEP no 57 est développée en parallèle à la recommandation KEP no 58, l'objectif étant d'aboutir à une structuration et à un système où diplomatie culturelle et politique culturelle internationale sont cohérentes et complémentaires.
- 2024 : Augmentation de la dotation de Kultur|Ix pour les activités de diplomatie culturelle (visites d'État, participation à des événements internationaux, expositions itinérantes, etc.)
- Le traitement et le financement des activités de diplomatie culturelle ont été transférés à l'établissement public Kultur|Ix – Arts Council Luxembourg.
- Des premières tentatives de mise en œuvre du nouveau système ont eu lieu à l'occasion de projets comme « EU-Guest of honour at the Guadalajara International book fair 2023 » ou lors de visites d'État.

#### **N° 58 : Élaborer un plan stratégique pour l'action culturelle internationale**

Coordination : Barbara Zeches

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 60%

Travaux réalisés :

- 2023-2024 : Identification de la stratégie de politique culturelle internationale en tant que priorité gouvernementale dans l'accord de coalition 2023-2028 ; rédaction d'éléments plus précis de la stratégie de politique culturelle internationale et mise en cohérence avec des travaux d'experts en cours sur la gouvernance des relations culturelles internationales et autres travaux influant sur la délimitation exacte des axes et objectifs de la stratégie ; travaux préparatifs de structuration systémique et budgétaire au sein du ministère.
- Depuis août 2022 : Structuration sommaire et formulation de premiers éléments de politique culturelle internationale pour le futur plan stratégique.
- Novembre 2021 : Analyse des données de l'état des lieux « La culture à l'international » (voir recommandation KEP no 56) et premières esquisses de plan stratégique.
- En continu : Participation à des ateliers et groupes d'expert/es thématiques en vue de la délimitation et définition d'axes d'intervention potentiels pour le plan stratégique.

#### **N° 61 : Créer un Fonds pour le développement culturel régional**

Coordination : Magalie Tasch, Sophie Lammar

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 10%

Travaux réalisés :

- 2022 : Révision et adaptation des critères d'éligibilité et d'évaluation de l'aide étatique pour infrastructures culturelles au sein des communes du ministère de la Culture au vu de la mise en place d'un plan quinquennal pour le financement de projets d'équipements culturels dans l'intérêt des administrations communales, syndicats intercommunaux et associations sans but lucratif.
- Novembre 2021 : Élaboration d'un inventaire/état des lieux des infrastructures et des actions culturelles dans les communes du Grand-Duché.
- Octobre 2019 : Concertation avec le président du Syvicol ; manifestation d'intérêt concernant le Fonds pour le développement culturel régional.

#### **N° 62 : Réformer la loi sur le mécénat**

Coordination : Jo Kox

Avancement des travaux de mise en œuvre de la recommandation : 35%

Travaux réalisés :

- 4 mars 2022 : Lancement par le Fonds culturel national d'une bourse de recherche pour soutenir des étudiant/es, doctorant/es ou chercheurs/euses sur la base d'appel à candidatures. Cette bourse académique vise à les encourager à dédier leur recherche au mécénat culturel au Luxembourg.
- 22 août 2016 : Introduction d'un widget du Fonds culturel national permettant aux institutions et associations culturelles d'installer un formulaire de promesse de don sur leur site web.
- 2 septembre 2015 : Nouveau règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal d 4 juin 2004 fixant les conditions, critères et modalités d'agrément par le comité directeur du Fonds culturel national d'activités pour lesquelles il peut recevoir des dons en espèces.

# *IV.*

*Promotion artistique et culturelle*



Représentation de « Café Terminus » au Théâtre national du Luxembourg (2023) © Bohumil KOSTOHRYZ



Représentation de « Les crabes »  
 au Théâtre national du Luxembourg  
 (Maria Machado, Denis Lavant)  
 (2023) © Bohumil KOSTOHRZY



# 1. Congé culturel

La loi du 6 janvier 2023 portant institution d'un congé culturel, entrée en vigueur en date du 1<sup>er</sup> février 2023, a pour objet de réintroduire<sup>8</sup> le congé culturel en lui offrant un cadre légal modernisé et adapté aux besoins actuels de la scène culturelle luxembourgeoise.

Ce congé spécial a comme but de soutenir la professionnalisation de la scène culturelle luxembourgeoise et de permettre aux acteurs/trices culturel/les de participer à des manifestations culturelles et artistiques de haut niveau à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, sans que cette participation ne puisse constituer ni pour l'artiste lui-même ni pour son employeur, un préjudice financier.

Le congé culturel s'adresse non seulement aux acteurs et actrices culturel/les à proprement parler, mais également aux cadres administratifs des fédérations, réseaux nationaux ou associations du secteur culturel, ainsi qu'aux personnes désignées par ces entités pour l'organisation de manifestations culturelles de haut niveau au Grand-Duché de Luxembourg.

Les demandes en obtention d'un congé culturel sont analysées par une commission consultative regroupant deux représentant/es du ministère de la Culture et un/e représentant/e du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. La commission se réunit en principe une fois par mois et est actuellement composée de Chris Backes (président), Josée Hansen et Gilles Lacour.

En 2023<sup>9</sup>, 50 demandes ont été introduites, dont 33 ont reçu un avis positif (66%). Au total, 143 jours de congé culturel ont été accordés.

Comme on a pu le constater sous l'ancien régime (1994-2014), la plupart des demandes émanaient du domaine de la musique (28), suivi des arts visuels, de l'architecture, du design et des métiers d'art (7).

62% des demandes ont été introduites par des salarié/es exerçant une activité professionnelle dans le secteur public (31), 36% par des salarié/es du secteur privé (18) et 2% par des indépendant/es (1).

Les bénéficiaires du congé culturel exerçant une activité professionnelle salariée dans le secteur privé ont droit pour chaque journée de congé à une indemnité compensatoire payée par l'employeur. Cette indemnité, qui ne peut pas dépasser quatre fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés, leur est versée par l'employeur qui peut se faire rembourser par l'État, tant l'indemnité que la part patronale des cotisations sociales.

Les bénéficiaires d'un congé culturel exerçant une activité professionnelle indépendante ou libérale ont également droit au paiement d'une indemnité compensatoire.

Le tableau reproduit ci-après reprend l'ensemble des demandes analysées par domaine artistique :

Domaine	Réponses positives	Réponses négatives	Nombre de jours accordés
Arts visuels, architecture, design et métier d'art	7	0	30
Cinématographie, audiovisuel	2	0	11
Danse	2	0	11.5
Littérature	2	1	9
Musique	16	12	62.5
Musées et sites patrimoniaux	0	1	0
Pluridisciplinaire	2	0	6
Socioculturel	0	2	0
Théâtre, spectacle vivant	2	1	13
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>17</b>	<b>143</b>

<sup>8</sup>La loi du 12 juillet 1994 portant institution d'un congé culturel avait été abrogée par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir - première partie (2015).

<sup>9</sup>Avril – décembre.

## 2. Les prix et concours

### 2.1. Lëtzebuenger Konschtpräis

En 2022 a eu lieu la première édition du Lëtzebuenger Konschtpräis, prix biennal doté de 10.000 EUR qui vise à distinguer un ou une artiste pour l'ensemble de son œuvre, sa carrière ainsi que son engagement durable pour la scène artistique luxembourgeoise.

Ensemble avec le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art, le ministère a convenu que les récipient/es du Lëtzebuenger Konschtpräis bénéficieront dorénavant d'une exposition au musée et que la remise du prix aura lieu lors du vernissage de celle-ci. Afin de laisser assez de temps au musée pour l'organisation de cette manifestation, il est décidé de convoquer le jury en été 2023.

Le jury appelé à désigner le/a lauréat/e du Lëtzebuenger Konschtpräis 2024 se composait de Jamie Armstrong – historienne d'art et responsable du Lëtzebuenger Konschtarchiv, Christian Mosar - historien d'art, critique d'art, commissaire d'expositions et directeur de la Konschthall, Ruud Priem – chef de service et conservateur des collections Beaux-Arts au Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art, Edmond Thill - éducateur de musées, ancien chef du service éducatif au Musée national d'histoire et d'art et secrétaire de la section des arts et des lettres de l'Institut grand-ducal, Danièle Wagener, historienne d'art, commissaire d'expositions, directrice des 2 musées de la Ville de Luxembourg e.r. et présidente de l'Œuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

Le jury s'est réuni les 10 et 13 juillet 2023. Au cours de la première réunion, les membres ont discuté les travaux et carrières de huit artistes. Après un vote positif à bulletin secret, les noms de quatre artistes ont été retenus en présélection.

Le mérite respectif de ces quatre artistes a été rediscuté lors de la deuxième réunion avec un focus sur l'ensemble de l'œuvre, la carrière ainsi que l'engagement durable pour la scène artistique luxembourgeoise.

Après un ultime vote positif à bulletin secret, le jury a décidé à l'unanimité d'attribuer le *Lëtzebuenger Konschtpräis* à Marc Henri Reckinger en précisant que l'œuvre de l'artiste « est l'un des rares exemples dans notre pays d'un art de contestation qui vise à dénoncer les dérives du capitalisme et les dirigeants politiques nationaux et internationaux qui en sont les représentants. »

La remise du prix aura lieu en octobre 2024 au Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art. Marc Henri Reckinger étant décédé quelques jours après l'annonce de l'attribution du prix, le trophée, créé par l'artiste et designer Claude Schmitz, sera remis à la veuve de l'artiste.

Marc Henri Reckinger,  
lauréat du Lëtzebuenger Konschtpräis 2024 © TPC



## 2.2. Lëtzebuerger Theaterpräisser, Lëtzebuerger Danzpräis et Lëtzebuerger Kanner- a Jugendtheaterpräis

Le 22 septembre 2023 a eu lieu la deuxième édition des Lëtzebuerger Theaterpräisser, couplé à la remise du Lëtzebuerger Danzpräis et, pour la première fois, un prix dédié spécialement aux spectacles jeune public, à savoir le Kanner- a Jugendtheaterpräis. Lors de la soirée de remise au Escher Theater, animée par Jacques Schiltz en corégie avec Claire Wagener, qui s'est déroulée en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse et de la ministre de la Culture Sam Tanson, ainsi que de nombreux artistes et représentant/es du secteur, Marja-Leena Junker s'est vue remettre le Nationalen Theaterpräis et Léa Tirabasso le Lëtzebuerger Danzpräis. La première est actrice, metteuse en scène et ancienne directrice du Théâtre du Centaure, alors que la seconde est chorégraphe et danseuse. Les autres lauréat/es furent : Stark Bollock Naked de Larisa Faber (Bescht Stéck), Brigitte Urhausen dans Madame Köpenick (Theaterpräis - Op der Bün - Schauspiel), Guy Helminger pour le texte de Madame Köpenick (Theaterpräis - Op der Bün - Text, Konzept a Regie), Peggy Wurth pour les costumes et la scénographie de Zu unseren Schwestern, zu unseren Brüdern (Theaterpräis - Hannert der Bün), Timo Wagner (Theaterpräis - Nowuesstalent) et le spectacle Go ! de Jennifer Gohier (Kanner- a Jugendtheaterpräis).

Pour ces prix, organisés en collaboration avec la Theater Federatioun, l'Assitej et le Trois C-L respectivement, il y eut trois jurys distincts, à savoir :

Pour les Lëtzebuerger Theaterpräisser : Sascha Dahm (dramaturge), Catherine Elsen (actrice, lauréate du Theaterpräis - Nowuesstalent 2021), présidente du jury, Josée Hansen (responsable du secteur théâtre au ministère de la Culture), Claude Mangen (directeur du Mierscher Kulturhaus) et Anina Valle Thiele (critique de théâtre au Luxemburger Wort), assistés par Pablo Chimienti de la Theater Federatioun comme secrétaire. Ce jury a considéré les pièces des deux saisons 2021-22 et 2022-23, soit quelque 140 productions montées sur les scènes luxembourgeoises en deux ans.

Pour le Kanner- a Jugendtheaterpräis, le choix de la lauréate s'est fait parmi 23 spectacles de théâtre ou de danse destinés à un public de moins de 18 ans, par le jury suivant : Jill Christophe (coordinatrice générale du collectif Independent Little Lies), Roger Hilgers (directeur du Agora Theater, St.Vith), Corinna Preisberg (directrice du Dreilandtheater, Wochern) et Odile Simon (ancienne directrice du Cube521, Marnach) ; le jury ne s'est pas doté de présidence, le secrétariat était assuré par Nadine Erpelding du ministère de la Culture.

Le troisième jury fut celui du Lëtzebuerger Danzpräis, il était composé de : Davy Brun (directeur du Centre national de la danse, Lyon), Christine Keipes (directrice du Cube 521, Marnach), Carole Lorang (directrice du Escher Theater), présidente du jury, Elisabeth Schilling (chorégraphe, danseuse et lauréate du Lëtzebuerger Danzpräis 2021) et Laura Steil (anthropologue de la danse et chercheuse postdoctorale au Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C2DH), Université du Luxembourg). Le secrétariat de ce jury était assuré par Vesna Andonovic, chargée de mission danse au ministère de la Culture.

La prochaine édition de ces prix dédiés aux arts de la scène aura lieu en 2025.

Photo de groupe avec les lauréat/es et membres du jury des Lëtzebuerger Theaterpräisser et du Lëtzebuerger Danzpräis 2023 (22.09.2023) © Bohumil KOSTOHRZY



Margret Steckel, lauréate du Prix Batty Weber à l'occasion de la cérémonie de remise des prix (27.09.2023) © CNL



## 2.3. Prix Batty Weber

Créé en 1987, le Prix Batty Weber est le prix national de la littérature luxembourgeoise. Décerné tous les trois ans par le ministre de la Culture en hommage à l'écrivain et homme de lettres luxembourgeois Batty Weber, il vise à récompenser un/e écrivain/e luxembourgeois/e pour la qualité littéraire, l'originalité et le rayonnement culturel de son œuvre complète.

Le jury de l'édition 2023, composé de Jean-Claude Henkes, Jérôme Jaminet, Lambert Schlechter, Odile Simon, Tamara Sondag, et Sébastien Thiltges, sous la présidence de Nathalie Jacoby, a désigné l'écrivaine Margret Steckel comme lauréate du Prix Batty Weber.

En collaboration avec le Centre national de littérature en tant qu'éditeur, le ministère de la Culture a commandité la publication *Literary Talks.10. Margret Steckel, Germaine Goetzinger Prix Batty Weber 2023*. La publication s'insère dans la série « Discours sur la Littérature » du Centre national de littérature et comporte le discours de réception de Margret Steckel précédé d'un éloge par la directrice honoraire du Centre national de littérature Germaine Goetzinger. La publication est disponible et a été mise en vente dès la remise officielle du Prix Batty Weber en 2023.

## 2.4. Concours littéraire national

Depuis 1978, le ministère de la Culture organise un Concours littéraire annuel ayant pour but d'encourager la création littéraire au Grand-Duché de Luxembourg. Chaque année, le Concours littéraire national récompense un genre littéraire différent. Le Concours littéraire national 2023 était réservé aux projets d'écriture scénaristique d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle de fiction ou d'animation ou expérimental en langue luxembourgeoise, française, allemande et/ou anglaise.

En 2023, 32 textes avaient été remis au jury, composé de Christiane Kremer (présidente), d'Eileen Byrne, de Viviane Thill, de Claude Kremer et de Claude Waringo, et ce dans deux catégories différentes, l'une pour auteurs/autrices adultes à partir de 20 ans et l'autre pour jeunes auteurs/autrices de 12 à 19 ans.

Le jury a primé les œuvres suivantes :

- *Dead Woman Waltzing* de Janine HORSBURGH, 1<sup>er</sup> prix de la catégorie «auteurs/autrices adultes»
- *Le blanc immense* de JANA MONTORIO, 2<sup>e</sup> prix de la catégorie «auteurs/autrices adultes»
- *Aorta* de Lena JUNKER, 3<sup>e</sup> prix de la catégorie «auteurs/autrices adultes»
- *House of Illusions* de Julia INGERSOLL, prix d'encouragement dans la catégorie «jeunes auteurs/autrices de 12-19 ans»

La cérémonie de remise des prix a eu lieu le 14 décembre 2023 au Centre national de littérature à Mersch avec une table ronde modérée par la présidente du jury Christiane Kremer et un encadrement musical assuré par la chanteuse, pianiste et compositrice Claire Parsons.



Les lauréates du Concours littéraire national 2024 à l'occasion de la cérémonie de remise des prix (Lena Junker, Julia Ingersoll, Janine Horsburgh, Jana Montorio) (14.12.2023) © CNL

## 2.5. Prix Pierre Werner

Depuis 1983, le ministère de la Culture décerne, en collaboration avec le Cercle artistique de Luxembourg (CAL), un prix destiné aux artistes de la relève. Nommé initialement Prix d'encouragement aux jeunes artistes, il a été rebaptisé Prix Révélation en 2009.

Le règlement de ce prix bisannuel est très succinct :

« Le Prix Révélation est offert par le Gouvernement, le ministère de la Culture, aux artistes exposant au Salon annuel du Cercle artistique de Luxembourg dont l'âge ne dépasse pas 35 ans.

Tous les deux ans, un jury désigné ad. Hoc choisira l'artiste le plus prometteur moyennant les œuvres exposées concernées.

Le prix alloué au lauréat s'élève à 5.000.- EUR. »

En 2023, le jury d'admission du Salon 2023 se composait de France Clarinval – chargée des pages Culture du Lëtzebuurger Land et membre de l'Association internationale des critiques d'art, Claude Moyen – docteur en arts visuels, Lis Hausemer – assistante du conservateur à la Section des Beaux-Arts du Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art, Simon Santschi – directeur de l'Académie européenne des Beaux-Arts, Bettina Steinbrügge – directrice du Mudam Luxembourg – Musée d'art moderne Grand-Duc Jean.

La présidence du jury, sans droit de vote, était assurée par Marc Hostert, président du Cercle artistique de Luxembourg.

Le jury du Prix Révélation était composé de l'ensemble des administrateurs du CAL.

Le Prix Révélation 2023 a été décerné à Pit Riewer.

## 2.6. Prix décernés par le MC au secteur de la musique

### **Screaming Fields Song Contest dans le cadre du Screaming Fields Festival 2023 (Rockhal)**

L'édition 2023 du festival dédié au support et à la visualisation de jeunes et futurs musicien/nes-interprètes prometteur/euses, s'est déroulé le 8 juillet au Rockhal Club (petite salle) au Belval. Comme les années précédentes, le ministère de la Culture a cofinancé le premier prix, ensemble avec la Sacem Luxembourg, Eldorado et le FilmFund Luxembourg. La lauréate de l'édition 2023 était la jeune artiste Ninon.

### **IXe concours international d'orgue de Dudelange (Festival international de musique d'Orgue Dudelange - FIMOD)**

La neuvième édition de ce concours international s'est déroulée du 5 au 8 septembre à l'église de Dudelange. Le ministère de la Culture a l'honneur de patronner le premier prix de ce concours prestigieux. Lauréat de l'édition 2023 était le jeune français Joffery Mialon (25 ans).

### **International Classical Guitar Competition Luxembourg**

La deuxième édition de ce concours pour guitaristes s'est déroulée au Conservatoire de la Ville de Luxembourg du 12 au 15 mai 2023. Il s'agissait d'un concours international, avec une catégorie sans limite d'âge, enrichissant le Festival de Guitare Luxembourg. Au terme de cette compétition, Emmanuelle Pauletta (Italie) a reçu le premier prix. Le deuxième prix, décerné par le ministère de la Culture, a été remis à Nino D'Amico (Italie), tandis que le troisième prix allait à Yuki Saito (Japon).

## 3. Les commandes d'œuvres musicales

En 2023 le ministère de la Culture a continué sa politique de commandes d'œuvres musicales et a procédé à un appel public. En tout, sept commandes de composition ont ainsi pu être attribuées. Le budget total des commandes étatiques était de 65.000 EUR.

Pour cette édition, 26 candidatures ont été introduites pour 7 commandes de composition d'une œuvre offerte par le ministère et ceci pour les orchestres suivants : les Solistes Européens Luxembourg, la Musique Militaire Grand-ducale, l'Orchestre de Chambre de Luxembourg, l'ensemble Kammerata Luxembourg, l'ensemble United Instruments of Lucilin, l'Ensemble Vocal du Luxembourg et l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg.

Les compositeurs et compositrices retenus/es étaient les suivants/es :

- Marco Pütz pour la Musique militaire grand-ducale
- Félix Turrian Eichler pour les Solistes Européens Luxembourg
- Pascal Schumacher pour United Instruments of Lucilin
- Olivier Dartevelle pour Kammerata Luxembourg
- Catherine Kontz pour l'Orchestre de Chambre de Luxembourg
- Roland Wiltgen pour l'Ensemble Vocal du Luxembourg
- Gast Waltzing pour l'OPL

En 2023, la commande d'une œuvre pour l'encadrement musical à l'occasion de la célébration de la Fête Nationale à la Philharmonie, traditionnellement émise par le ministère de la Culture en coopération avec le ministère d'État, était attribué à Monsieur Georges Sadeler. La composition *Lucilinburhuc* était interprétée par l'OPL lors des festivités civiles de la Fête Nationale, le 23 juin 2023 à la Philharmonie.

Parallèlement à l'appel public, le ministère de la Culture a attribué complémentaires une commande à Monsieur Ivan Boumans. Monsieur Boumans a réalisé une composition pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire des « Amis de l'Orgue – Luxembourg ». Cette composition pour orchestre et orgue en solo sera présentée en première le 13 octobre 2024 à l'église de Junglinster.

## 4.1. Le développement de la collection en 2023

Le ministère tient à développer sa collection d'art dans un souci de cohérence et d'homogénéité en restant complémentaire à l'art luxembourgeois représenté dans les collections publiques existantes. Le choix des œuvres d'art se fait sur avis de la commission d'acquisition nommée en 2019 dont les membres sont :

- Gabriele D. Grawe, Villa Vauban-Musée d'Art de la Ville de Luxembourg ;
- Claudine Hemmer, ministère de la Culture, secrétaire de la commission ;
- Clément Minighetti, Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, président de la commission ;
- Michel Polfer, Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art ;
- Michèle Walerich, Centre national de l'audiovisuel.

La politique d'acquisition s'oriente autour des axes suivants : suivi de l'évolution de la scène artistique contemporaine en prêtant attention au travail des figures tutélaires, reconnues et émergentes et reflet de la diversité de la création contemporaine.

Dans le cadre du budget annuel ordinaire, 30 œuvres de 24 artistes ont été acquises par le ministère de la Culture en 2023 pour un budget total de 124 905,48 EUR. Les propositions d'acquisition ont été collectées par le biais de deux appels. Tandis que le premier appel était adressé aux galeries d'art établies au Luxembourg, le deuxième invitait les artistes luxembourgeois/es, artistes résidant au Luxembourg ou disposant d'un ancrage culturel avéré au Grand-Duché de Luxembourg à soumettre des propositions d'acquisition.

La commission d'acquisition s'est réunie les 7 juin et 14 novembre 2023. Sur avis des membres de la commission d'acquisition, les œuvres suivantes sont venues enrichir la collection du ministère de la Culture en 2023 :

- *UNTITLED\_#4511\_#6950\_2014* (2014) de Christian Aschman ;
- *Profitto, Svuoata et Centaurea de la série Démolir la façade* (2023) de Bruno Baltzer et Leonora Bisagno ;
- *What remains is an intermediary thing, repeated* (2023) de Laurianne Bixhain ;
- *The Sun* (2022) de Vanessa Brown ;
- *Fragments of unbecoming* (2023) de Serge Ecker ;
- *Untitled 22* (2022) de Julien Hübsch ;
- *Chrome-wood I, II et III* (2015) de Hisae Ikenaga ;
- *Heirloom #3 (twins)* (2022) de Diane Jodes ;
- *Thoughts from far* (2023) de Sophia Juergens ;
- *Rideau pour porte double* (2022) de Sam Krack ;
- *It could be better, never worse, 2012/22 et Leviathan.lu* (2010) de Catherine Lorent ;
- *Sans titre* (2023) de Sandra Mandres ;
- *Lagoon Cocoon* (2023) de Anni Mertens ;
- *Nuage d'habitation I* (2016) de Nathalie Noé Adam ;
- *Timesink #1* (2018) de Gilles Pegel ;
- *Corridor* (2022) de Pit Riewer ;
- *Lux Field V* (2023) de Letizia Romanini ;
- *De toutes les flammes* (2023) et *Héritières des sorcières* (2023) de Aïda Schweitzer ;
- *Juncus Maritimus* (2023) et *Limonium Vulgare* (2023) de Anne Speltz ;
- *Tumeur* (2022) de Nina Tomàs ;
- *Honung (Miel)* (2022) d'Alexandra Uppman ;
- *Fix-All* (2022) de Daniel Wagener ;
- *Nude* (2023) de Trixi Weis.

Outre les acquisitions, l'œuvre *Nevermore* (2016/2021) de Berthe Lutgen est venue enrichir la collection d'art du ministère de la Culture par voie de donation.

## 4. La collection d'art du ministère de la Culture

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création, aux créateurs et créatrices ainsi qu'à l'innovation et l'émergence d'un secteur culturel dynamique, le ministère de la Culture acquiert annuellement des œuvres d'art pour le compte de l'État. Avec le développement de cette collection le ministère de la Culture cherche également à contribuer à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel du pays. La collection du ministère de la Culture compte aujourd'hui plus de 750 œuvres d'environ 320 artistes.

*Justine Blau, Manipulation (Autoportrait),  
2020 Impression numérique sur tissu, 304 x 255 cm,  
Collection Ministère de la Culture, Luxembourg*

Vue de l'œuvre au ministère de la Santé, Luxembourg, © Patty Neu / MCULT





Chantal Maquet, *Please hold the line*, 2016, Huile sur panneau de fibre de bois, 40 x 1000 cm, Collection Ministère de la Culture, Luxembourg

Vue de l'œuvre au ministère de la Santé, Luxembourg, © Patty Neu / MCULT

## 4.2. Le prêt d'œuvres de la collection en 2023

Les œuvres de la collection sont mises à disposition pour l'aménagement artistique dans le cadre de prêts à long terme aux ministères et administrations gouvernementales, aux établissements publics à vocation culturelle ainsi que dans le cadre de prêts pour des expositions temporaires organisées par des institutions culturelles nationales et internationales. Le prêt des œuvres constitue une des missions du service artothèque du ministère de la Culture et contribue à la visibilité du travail des artistes et de la collection.

En 2023, 10 dossiers liés à l'aménagement artistique de ministères ont été traités et 57 œuvres de 37 artistes ont ainsi été prêtées, à savoir :

- Ministère d'État  
Robert Brandy, *Sans titre 1121* (2021) ; Vera Kox, *...into deliquescence* (2021) et Sonja Roef, *Comme je descendais des fleuves impassibles* (2003) ;
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture  
Tung Wen Margue, *Dazibao-Rouge (1)*, 1998 ; Fernand Bertemes, *Whispers from a lost courtyard*, 1992 ; Pit Wagner, *Vaches Márquez*, 2000 et Marie-Josée Kerschen, *Dans l'intimité du pêcheur elle se repose*, 2009 ;
- Ministère de la Digitalisation  
Franck Miltgen, *Distortion XVI*, 2014 et Sébastien Cuvelier, *Stairway to heaven*, 2016/2018 de la série *Kuck Elei* ;
- Ministère des Finances  
Roger Molitor, *Saar 003.2007*, 2007 et *Saar 007.2007*, 2007, Robert Hall, *2020 #3*, 2020, Moritz Ney, *Sans titre*, 2007 et Paul Kirps, *Autostrada*, 2014 ;
- Ministère de la Protection des consommateurs  
Gery Oth, *The Glory of the blue hour 1, 2, 3 et 4*, 2020, Sonja Roef, *Blüht hoch der silberne Schnee 3/3*, 2006, Marie-Paule Schroeder, *Cité d'oubli*, 2019, Moritz Ney, *Sans titre*, Galina Ereshchuk, *The Luxembourg City*, 2018 ;
- Ministère de la Santé  
Justine Blau, *Manipulation (Autoportrait)*, 2020, Simone Decker, *Chewing in Monaco*, 2000, Grégory Durviaux, *Ernst Haeckel de retour à Sainte-Lucie*, 2020, Serge Ecker, *ERA / Forever died with yesterday*, 2016, Luc Ewen, *The Lark Ascending*, 2019 et *Gratwanderung*, 2003, Jerry Frantz, *Ma Patrie, mon Amour, ma Vie (The Patriot)*, 2010, Carine Krecké, *Main Street / Second Street, BUFFALO GAP, SD (Bordetowns) Dakotagate*, 2010, Max Lauer, *Totem*, 1999, Chantal Maquet, *Please Hold the Line*, 2016, Karolina Markiewicz & Pascal Piron, *Il y a un autre monde mais il est dans celui-ci (Neon Thoughts)*, 2017, Suzan Noesen, *The Present*, 2020, Renée Oberlinkels, *Die Freiheit ist wie das Meer I et III*, 2018, Pasha Rafiy, *Tokyo 2017 (BAD NEWS)*, 2017, Neckel Scholtus, *Sans titre*, 2013, Jeff Weber, *Architectural Fragment of Gnostic Monastery, The Bawit Monastery AD 385-390*, 2014 ; *Detail of Coptic Museum Façade*, 2013 ; *Model Paddling Boat, (Upper Egypt, ca. 1981-1957 BC)*, 2016 ; *The Pit*, 2016 ; *Capital*, 2014 ; *Untitled, (Wooden Panel, St. Barbara Church)*, 2013 ; Fred Sandback, *Untitled (Six-Part Vertical, construction)*, 1996, Dia Beacon, 1996 ; *Untitled, Dia Beacon*, 2016, 2016 et Stanley Brouwn, *1 Meter, 1 Step, 1985 Aluminium bars 100 x 1,5 x 0,2 cm / 73,6 x 1,5 x 0,2 cm*, 2014, Raymond Weiland, *Le Curieux*, 2006 et *Le Rêveur*, 2006, Vera Weisgerber, *+/- 103 days (III)*, 1999 ;
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Ben Carter, *Red Bridge Underside* et Sarah Sutton, *Soft Network 1*, 2009 ;
- Ministère des Affaires étrangères et européennes  
Kingsley Ogwara, *Colour Syntaxes III* ;
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
Guy Michels, *Femme assise*, 1994.

En 2023, 15 œuvres de 13 artistes de la collection du ministère de la Culture ont été prêtées à l'occasion d'expositions temporaires, à savoir :

- *L'écho* (2003) de Su-Mei Tse ; *Windways II* (2018) de Tina Gillen ; *Aggloville (Paris)* (2007) de Bert Theis ; *Glaçon 2 (Notre Dame)* (2001) de Simone Decker ; *JUMP!* (2018) de Arny Schmit ; *The Circumference of the Cumanán Cactus* (2010) de Justine Blau ; *Caffeine Memory* (2022) de Brognon Rollin ; *Triptyque. À la recherche d'un instant perdu* (1986) de Marc Frising ; *Portraits (Rembrandt-Autoportrait)* (1999) de Roland Schauls ; *The Deciders* (2015) de Berthe Lutgen ; *Detail of Coptic Museum Facad* (2013) et *Untitled, (Wooden Panel, St. Barbara Church)*, 2013 de Jeff Weber et *Parcelle 50-620, Pascelupo* (2020) de Claudia Passeri à l'occasion de l'exposition *50 Joer Lëtzebuurger Konscht aus öffentlechen a private Sammlungen*, organisée par le LAC – Lëtzebuurger Artisten Center et présentée au Centre Culturel Paul Barblé Strassen du 24.03.2023 au 09.04.2023.
- *White Stone Crow* (2013) et *Windways II* (2018) et de Tina Gillen à l'occasion de l'exposition *Tina Gillen – Flying Mercury* la Konschthall Esch – Espace d'art contemporain, Esch-sur-Alzette, du 03.06.2023 au 12.11.2023.

## 5. Les ateliers et résidences d'artistes

### 5.1. Résidence-mission à Bourglinster

À l'occasion de sa résidence-mission, le collectif d'artistes K+A a comme objectif de valoriser les Annexes par la promotion du développement artistique dans le cadre du paquet de mesures dit *Neistart Lëtzebuerg Kultur* ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire de COVID-19.

Le collectif K+A est porté par l'association sans but lucratif DanceXperience. Depuis les débuts en avril 2021, les annexes ont arbitré une panoplie d'expositions, de performances, d'entraînements et de répétitions. La salle polyvalente Open Space, la salle de danse ainsi que le studio photographique ont été sollicités à des fins artistiques et créatives par de nombreux artistes. La résidence-mission prend fin au premier trimestre 2024.

### 5.2. Les ateliers d'artiste donnés en location

Les Annexes abritent cinq ateliers de travail mis à disposition de la jeune relève artistique de la scène culturelle luxembourgeoise. Depuis novembre 2019, plusieurs artistes issu/es de différents champs d'activité se sont installés/es dans les ateliers : Anne Lindner (peinture), Karolina Pernar (installation), Nora Wagner (multidisciplinaire), Alexandra Uppman (dessin), Christian Neumann (peinture), Sandrine Ronvaux (peinture), Kim El Ouardi (cinéaste) et Emmanouil Manarakis (installation). Les contrats de bail ont expiré le 31 décembre 2023.

En octobre 2023, le ministère de la Culture a lancé un appel à candidature pour une nouvelle occupation des ateliers. À la date d'échéance, le 6 novembre dernier, 12 candidatures ont été introduites. La sélection des candidatures a été effectuée par un jury qui s'est réuni le 30 novembre 2023 à Bourglinster. Le jury s'est composé de Véronique Kessler (Casino, Forum d'art contemporain), de Karine Bouton (Neimënster), de Marc Scozzai (Rotondes), de Diogo Dos Santos (artiste sortant des Annexes) et de Claudine Hemmer (département de la création et de la promotion artistiques du ministère de la Culture).

Les nouveaux occupants sélectionnés par le jury reprendront les ateliers à partir de janvier 2024 pour une durée de 3 ans, avec la possibilité de prolonger leur contrat jusqu'à 5 ans au total. À ce sujet le règlement d'ordre intérieur a été actualisé.

# 6. Salons, foires, festival & biennales

## 6.1. Biennale de Venise

De 1999 à 2017, le pavillon luxembourgeois à la Biennale de Venise a résidé au rez-de-chaussée de la Ca' del Duca, Corte del Duca Sforza à Venise.

Depuis 2018, le Luxembourg dispose d'un espace d'exposition individuel à l'Arsenale (Sale d'Armi), l'un des deux principaux sites de la Biennale. Cet espace est non seulement généreux en termes d'espace, mais il se situe également au cœur de la Biennale augmentant ainsi considérablement la visibilité du Luxembourg dans ce contexte prestigieux, et ce tant pour le public que pour les professionnel/les qui visitent la Biennale.

Avec la création de Kultur|lx – Arts Council Luxembourg, le ministère a décidé de lui confier la responsabilité et l'organisation de ses projets internationaux. C'est ainsi que la ministre avait nommé Kultur|lx et Luca – Luxembourg Center for Architecture commissaires du pavillon, ce pour le compte du ministère de la Culture.

Le 26 avril 2022, Kultur|lx, en collaboration avec le ministère de la Culture et le Luca, a lancé un appel à candidatures pour la représentation du Grand-Duché à la Biennale d'architecture de Venise en 2023. L'appel s'adressait à des équipes curatoriales pluridisciplinaires comportant au moins un/e architecte luxembourgeois/e, résident/e, ayant son siège au Luxembourg ou pouvant faire preuve d'un ancrage culturel au Grand-Duché.

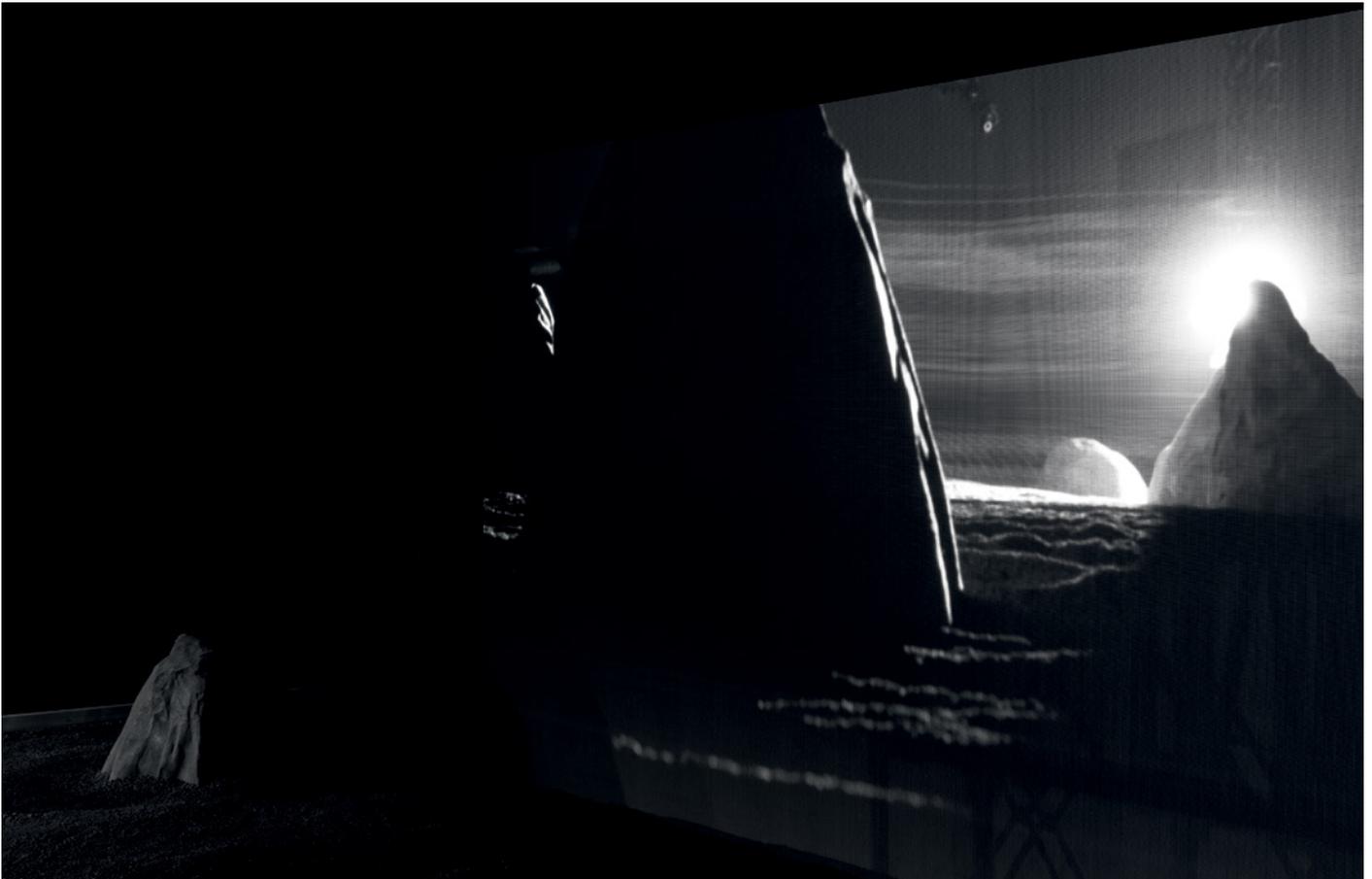
Le jury était composé par :

- Hélène Doub, représentante de Kultur|lx
- Michelle Friederici – présidente de l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils (L)
- Cécile Fries – architecte, sociologue et maître de conférences à l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy (F)
- Claudine Hemmer – conseillère arts visuels et architecture au ministère de la Culture (L)
- Nikolaus Hirsch, directeur artistique du Civa – Architecture, Paysage, Urbanisme à Bruxelles (B)
- Guittou Muller, représentant du Luca
- Sara Noel Costa de Araujo, architecte et curatrice du Pavillon luxembourgeois 2021

La sélection de l'équipe curatoriale s'est faite en deux tours. Lors d'un premier tour, le 1<sup>er</sup> juin 2022, le jury a retenu les projets suivants :

- *Notes from the field, narrating alternative territorial practices* / équipe curatoriale: Mike Fritsch, Valentin Bansac, Alice Loumeau
- *Red Luxembourg* / équipe curatoriale: Peter Swinnen, Anne Judong, David Peleman, Nathan Heindrichs, Beatriz Van Houtte Alonso
- *Down to Earth* / équipe curatoriale: Francelle Cane, Marija Marić

*Vue de l'exposition Down to Earth à la 18ème Exposition Internationale d'Architecture – La Biennale di Venezia. Curatrices : Francelle Cane et Marija Marić (2023) © Antoine Espinasseau*





Vernissage du Pavillon luxembourgeois à la 18<sup>ième</sup> Biennale d'architecture de Venise (Marija Marić, Francelle Kane, Hélène Doub) (18.05.2022)  
© Antoine Espinasseau

Au cours du deuxième tour le 19 juillet, c'est le projet *Down to Earth* de Francelle Kane et Marija Marić qui a été retenu à l'unanimité par le jury pour réaliser le Pavillon luxembourgeois de la 18<sup>ième</sup> Biennale d'architecture de Venise qui portait le titre *Laboratory of the Future* et dont la direction artistique avait été confiée à Lesley Lokko.

Le projet, centré sur la question des ressources extra-terrestres, de leur exploitation et des récits qui sous-tendent l'économie qui en découle, a été retenu pour le caractère à la fois actuel et spéculatif du thème, la clarté du propos, la précision des réflexions, sourcées et référencées, et les questions de société qu'il soulève.<sup>10</sup>

*« [...] L'imaginaire débridé de la croissance basée sur l'extraction a, littéralement, transcendé les frontières de la Terre. Ce déplacement de l'exploitation minière de la Terre épuisée vers ses coulisses « invisibles » – corps célestes, planètes, et finalement la Lune elle-même – appelle une réflexion urgente sur l'impact que ce changement aura sur nos conceptions de la terre, des ressources et des biens communs, à la fois sur le sol et au-delà. Décrit comme « l'étoile montante de l'industrie spatiale » et « un pionnier de l'exploration et de l'utilisation des ressources spatiales », le Luxembourg, dont l'économie était autrefois fondée sur l'extraction du fer et la production d'acier, apparaît comme un point de départ important pour ce débat. »* Extrait du dossier de Candidature *Down to Earth* de Francelle Kane et Marija Marić.

Le 18 mai 2023, la ministre de la Culture Sam Tanson a inauguré le pavillon luxembourgeois en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse, de S.E. Michèle Pranchère-Tomassini, ambassadrice du Luxembourg à Rome et des curatrices Francelle Kane et Marija Marić.

<sup>10</sup>Communiqué de Kultur | lx le 22.07.2022



V.

*Action et médiation culturelle*



*PICelectroNIC, Festival for headbanging kids and grooving parents aux Rotondes (22-23.04.2023) © Eric Engel*



Atelier d'illustration de mangas avec Sabrina Kaufmann à l'occasion des journées découverte à la Bibliothèque nationale du Luxembourg (30.09 et 01.10.2023) © Michel Brumat



# 1. Professionnalisation du secteur culturel

Les cycles de formation en partenariat avec l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## 1.1. Médiation culturelle

La deuxième édition des cycles de formation en partenariat avec l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte a été lancée en début 2023 avec une promotion de 12 candidats au mois de mai. Le parcours certifiant de 60h a pour finalité de former des personnes issues du monde culturel à la transmission et au travail avec le public. Elle s'adresse aussi bien aux personnes qui sont déjà employées dans une structure culturelle afin d'approfondir leurs connaissances, qu'à celles qui souhaitent collaborer avec des institutions culturelles dans des projets de médiation.

## 1.2. Artistes et créatifs entrepreneurs

Comme la formation sur la médiation culturelle, la formation pour les artistes se fait avec la House of Training et œuvre à professionnaliser les artistes et créatif/ves dans les démarches administratives et la gestion des subventionnements. Le parcours certifiant de 64h inclut des cours dispensés par des agent/es du ministère de la Culture.

## 1.3. Formations organisées par le ministère de la Culture

Chaque année le ministère de la Culture organise également des formations ponctuelles qui répondent aux besoins du secteur culturel et à l'actualité en cours.

En 2023, le ministère a organisé les formations suivantes :

- Deux formations *Green events* avec l'Oekozerter Pafendall
- Deux formations *Réaliser le bilan carbone de sa structure* avec la House of Training
- Cinq formations *La facturation électronique cadre légal, solutions pratiques et bonnes pratiques* avec la House of Training
- Une formation sur l'accueil des personnes aux besoins spécifiques avec Info-handicap et le Mierscher Kulturhaus pour membres du réseau Mosaik-Kultur inklusiv.

## 1.4. Formations subventionnées par le ministère de la Culture

Les structures culturelles peuvent demander une aide financière pour la participation de leurs employé/es dans des formations existantes. L'aide est accordée si la nature de la formation est pertinente par rapport à l'exercice des fonctions des participant/es.

En 2023 le ministère de la Culture a soutenu la participation, voire l'organisation des formations suivantes :

- *Le harcèlement moral dans le secteur culturel* pour l'asbl Unmute Power Abuse,
- *Gestion d'entreprise pour metteurs en scènes et chorégraphe* pour la Theaterfederatioun,
- *Action Sites – Great Venues – Inspirations françaises pour des Sites industriels* pour IK-CNCL
- *Accord de Maastricht* pour le Musée Schengen.

## 2. Accès à la culture

### 2.1. Appel à projets «Accès à la culture»

Par cet appel à projets, le ministère de la Culture soutient des projets qui ciblent plus particulièrement un ou plusieurs publics souvent éloignés de la vie culturelle. En proposant deux dates pour la soumission, l'aide permet de planifier des manifestations qui facilitent l'accès à la culture tout au long de l'année.

En 2023 ont été soutenus :

- Collectif Bombyx – *D'entre les murs*
- Rotondes – *Theaterlabo 10-12*
- Mudam – *Kunst erleben/Vivre l'art/Experience art*
- Mierscher Kulturhaus – *Re V Ivre*
- Making Dances – *Mat lech/avec vous*

### 2.2. Appel à projets « Kultur am Prisonog »

L'appel en collaboration avec le ministère de la Justice et destiné aux projets culturels en milieu pénitentiaire a été lancé pour la deuxième fois en 2023.

Les projets suivants ont été sélectionnés :

- BlueBird – *The BlueBird prison sessions*
- Erwuessebildung – *D'une histoire à l'autre*
- Collectif Bombyx – *Atelier d'initiation et de création cinématographique*

### 2.3. Kanner- a Jugendtheaterpräis

Dans le cadre des *Lëtzebuenger Theaterpräisser*, le ministère a décerné en 2023 pour la première fois un prix pour la meilleure production destinée à un jeune public. L'organisation du jury s'est faite en collaboration avec ASSITEJ Luxembourg et le prix a été décerné lors de la soirée de remise des prix des *Lëtzebuenger Theater- an Danzpräisser* au Escher Theater.

### 2.4. Kulturama

2022/23 était la première année scolaire marquée par un retour à la normale après la pandémie. La demande pour les projets d'artistes en classe a ainsi augmenté de sorte que 48 projets ont pu avoir lieu en 2023. Par ailleurs, le ministère de la Culture et le SCRIPT ont collaboré sur le projet *Be a he(a)ro* à la Rockhal qui a accueilli les élèves du fondamental pendant une semaine. Le projet a été élargi afin de présenter non seulement les métiers sur scène, mais aussi ceux des coulisses.

En juin 2023, les deux partenaires ont décidé d'augmenter les tarifs horaires pour Kulturama, fixés à 100 euros par heure depuis la rentrée 2023.

Finalement, le SCRIPT et le ministère de la Culture collaborent avec la Fondation Sommer sur un projet pilote de résidences d'artistes en milieu scolaire débuté en 2023. Un *Memorandum of Understanding* a été signé par les trois institutions afin de désigner les rôles de chacun et en vue de pouvoir pérenniser les résidences d'artistes à partir de la rentrée 2024.



## 3. Actions culturelles

### 3.1. Fête de la musique – édition 2023

L'édition 2023 de la Fête de la Musique a retrouvé le grand succès qu'elle a connu des années avant la pandémie. De Dudelange à Echternach, de la Ville de Luxembourg à Ettelbruck, plus de 300 concerts gratuits et pour tous les publics, spectacles déambulatoires, tables rondes et karaokés ont fait vibrer les scènes de 34 localités différentes.

La « Journée de la Musique », idée née en 2020 à cause de la crise sanitaire, était de nouveau au rendez-vous : les radios luxembourgeoises ont accompagné l'édition 2023 de la Fête de la Musique par la réalisation d'une programmation exclusivement luxembourgeoise pendant toute la journée du 21 juin.

L'édition 2023 en chiffres :

- Plus de 300 concerts gratuits.
- Près de 4.000 musicien/nés professionnel/les et amateurs, jeunes et accomplis.
- 18 organisateurs sur 36 localités sur tout le territoire national.

Le conseil administratif de l'asbl s'est réuni six fois en 2023. Un montant total de 42.000 EUR était réparti entre les différents partenaires de l'événement pour l'organisation nationale. L'asbl est conventionné avec le ministère de la Culture depuis 2008, le montant de la convention s'est élevé à 48.000 EUR en 2023.

L'asbl Fête de la musique, en association avec le Conseil d'administration et la coordination nationale, s'attache à ce que la Fête de la Musique sorte des sentiers battus, qu'elle soit, aussi souvent que possible, une manifestation de plein air qui se déroule dans les rues, sur les places, dans les jardins publics, dans les cours et dans les bars et cafés du pays.

La prochaine édition, déjà la 31<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Musique au Luxembourg, aura lieu du 14 au 21 juin 2024.

Concert de la Marching Band de l'École de l'UGDA à Bertrange, à l'occasion de la Fête de la Musique 2024 (20.06.2023) © Dirk Kellen





## 3.2. Journées européennes du patrimoine

En 2023, les Journées européennes du patrimoine ont eu lieu du 23 septembre 2023 au 1<sup>er</sup> octobre 2023 et étaient placées sous le thème *Living heritage*. Ces journées ont ainsi mis l'accent sur le patrimoine immatériel, qui comprend les pratiques, connaissances et savoir faire des communautés et groupements de personnes. Au Luxembourg, il existe un inventaire du patrimoine immatériel qui rassemble ces pratiques dans un but d'identification et de sauvegarde sur le site internet [www.iki.lu](http://www.iki.lu). Font par exemple partie du patrimoine immatériel au Luxembourg : *lechternacher Sprangprozessioun, Klibbere goen, d'Konscht vum Dréchemauerbauen, Haus- a Flouernimm, etc.* À noter qu'en 2023, la Convention UNESCO du 17 octobre 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel fêtait son 20<sup>ème</sup> anniversaire, alors que l'inventaire national luxembourgeois a fêté son 15<sup>ème</sup> anniversaire.

Quelque 7.000 visiteurs/euses ont participé aux diverses manifestations et à cette occasion a eu lieu le 30 septembre 2023 le [Dag vum Immatérielle Kulturierwen](#) (Journée du patrimoine immatériel) à neimënster à Luxembourg-Grund où tous les représentant/es des éléments du patrimoine immatériel inscrits à l'inventaire national du patrimoine immatériel étaient présents avec des activités, expositions et workshops divers.

## 3.3. Rendez-vous aux jardins 2023

Pour la quatrième fois, le ministère de la Culture a renouvelé sa participation aux Rendez-vous aux jardins qui ont eu lieu du 2 au 4 juin 2023, sur le thème musique au jardin.

Conçus pour éveiller les sens et faire découvrir à chacun la variété et la richesse des jardins, les Rendez-vous aux jardins mettent en valeur l'art du jardin et le patrimoine jardinier. Ils soulignent leur rôle essentiel pour notre bien-être et notre identité tant en ville qu'en milieu rural.

Les Rendez-vous aux jardins ont été lancés par le réseau européen Heritage in Nature qui fédère les administrations publiques européennes responsables des politiques et stratégies nationales dans le secteur du patrimoine culturel. Des milliers d'acteurs : jardiniers, botanistes, paysagistes, propriétaires privés et publics... se mobilisent chaque année pour ce rendez-vous. En 2023, 21 pays et 582 jardins européens avaient répondu à l'appel international. 31 sites luxembourgeois avaient participé avec 35 manifestations attirant plus de 3.739 visiteurs et visiteuses. La publicité sur Facebook a comptabilisé 54.833 vues et 47 partages. Les médias nationaux ont fourni un bel accueil à l'événement avec 21 articles publiés sur le sujet. La collaboration avec l'UGDA a beaucoup contribué à la réussite du projet en 2023. Parmi les projets phares au programme figuraient les concerts d'EME au parc de la Ville haute, le concert de musique baroque au parc Mansfeld, la ballade musicale et commentée dans les jardins de Colpach au XIX<sup>e</sup> siècle et le cortège des Haupeschlëiser.

Main Stage à la Fête de la Musique de Dudelange (17.06.2023) © Marc Lazzarini



# VI.

*Affaires culturelles régionales*



# 1. Développement culturel en région

Suivant sa vocation au sein du ministère de la Culture, le service des affaires culturelles régionales a prêté avis et conseil et a agi en tant qu'interface d'information et de sensibilisation auprès des acteurs culturels régionaux et communaux. Au même titre, le service des affaires culturelles régionales intègre différents conseils d'administrations et commissions étatiques pour y assurer les intérêts de l'État et/ou du ministère de la Culture.

En 2023, le service s'est concentré entre autres sur les projets suivants :

- Centre pour monuments historiques (CML) : suivi et accompagnement de la création d'une nouvelle association de préfiguration au vu d'un futur établissement public que le ministère de la Culture entend créer avec l'objectif d'encourager à l'avenir la professionnalisation, la cohérence et les synergies dans l'administration et la gestion quotidienne ainsi que dans la promotion des monuments patrimoniaux ou autres sites culturels à vocation touristiques étatiques, situés sur le territoire du Grand-Duché. À ce titre, diverses réunions avec les représentant/es des Amis des Château de Beaufort asbl, des Amis du Château de Larochette, des Amis des Château Luxembourgeois ainsi qu'avec les représentant/es de l'association Ricciacus Frënn ont eu lieu au cours de l'année. L'asbl constituante du CML a eu lieu en date du 4 octobre 2023.
- Théâtre gallo-romain à Dalheim : suivi et accompagnement du projet de revalorisation du théâtre gallo-romain à Dalheim. Mis en place en 2022, un groupe de travail entre acteurs concernés a été chargé d'encadrer l'élaboration d'une étude de faisabilité réalisée par les bureaux Steinmetzdemeyer et Ney & Partners. Un avant-projet sommaire relatif à la revalorisation du théâtre gallo-romain à Dalheim a été présenté au ministère de la Culture en avril 2023.
- Musée de l'Ardoise : suivi et accompagnement du projet de mise en valeur des anciennes ardoisières de Haut-Martelange et notamment de l'aménagement et de l'exploitation des chambres souterraines à des fins didactiques, culturelles et touristiques. Depuis l'ouverture des chambres souterraines fin 2022, le site a pu accueillir 27.551 visiteurs et visiteuses tout au long de l'année 2023. Parmi les points forts de l'année figurent la réception aux anciennes ardoises de S.A.R. le Grand-Duc ainsi que la triple récompense du musée de l'Ardoise lors de la 2<sup>ème</sup> édition des Luxembourg Tourism Awards (gagnant de la Catégorie *Culture, Bénévole méritant et Coup de coeur du public*).
- Musée national de la Résistance et des Droits Humains : suivi et accompagnement du projet de renouvellement et d'agrandissement du Musée national de la Résistance et des Droits Humains à Esch-sur-Alzette, géré par la Fondation Musée national de la Résistance. Tandis que l'inauguration partielle du musée rénové a eu lieu au début de l'année à l'occasion de Esch2022, Capitale européenne de la culture de l'année 2022, le musée ouvrira désormais ses portes au grand public en printemps 2024. Une nouvelle exposition permanente sera présentée aux visiteur/euses, abordant les droits de l'homme et la résistance civile actuelle, ainsi que les biographies des victimes et des délinquants. Le nouvel espace de documentation et l'espace destiné aux expositions temporaires ont été réalisés dans le cadre de l'appel à projet *Neistart Lëtzebuerg*.
- Musée A Possen : accompagnement du projet de la refonte muséographique du Musée A Possen à Bech-Kleinmacher, géré par la Fondation Possenhaus. Le ministère de la Culture en tant que représentant de l'État dans le conseil d'administration de la fondation fait également parti du comité de direction du musée.
- Participation d'un agent du SACR au jury du *Luxembourg Tourism Award 2023* organisé par la Direction générale du tourisme du ministère de l'Économie pour le volet culturel, figurant parmi les sept catégories à récompenser.
- Participation au groupe de travail interministériel en charge de l'élaboration du programme directeur d'aménagement du territoire arrêté par le gouvernement le 21 juin 2023.

Le ministère de la Culture suit l'évolution de ses partenaires conventionnés dans une volonté de mettre en œuvre la politique culturelle définie par le gouvernement. Le service des affaires culturelles régionales se charge du suivi du travail culturel fourni par les différentes structures régionales et veille au respect des missions qui leur ont été confiées par le ministère de la Culture.

Dans ce contexte, le service des affaires culturelles régionales représente le ministère de la Culture au sein de multiples associations culturelles et est responsable du suivi des conventions avec les acteurs suivants :

Centres culturels régionaux :

- Aalt Stadhaus à Differdange
- CAPE (Centre des Arts Pluriels d'Ettelbruck) à Ettelbruck
- CUBE 521 à Marnach
- Kinneksbond à Mamer
- Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette
- Kulturhaus Niederaanven à Niederaanven
- Mierscher Kulturhaus à Mersch
- Opderschmelz à Dudelange
- Prabbeli à Wiltz (Coopérations asbl)
- Trifolion à Echternach

Musées :

- Musée de la Draperie à Esch-sur-Sûre
- Musée luxembourgeois de l'imprimerie et de la carte à jouer (Kulturhuef) à Grevenmacher
- Musée national d'histoire militaire à Diekirch
- Musée national de la Résistance et des Droits Humains à Esch-sur-Alzette
- Minett Park Fond-de-Gras à Niederkorn
- Musée rural de Binsfeld à Binsfeld
- Musée rural et artisanal de Peppange à Peppange
- Musée Tudor à Rosport
- Musée littéraire Victor-Hugo à Vianden
- Kannermusée Plomm à Wiltz
- Musée Thillenvogtei à Rindschleiden
- Musée d'Art Contemporain du Luxembourg (Mudam) à Luxembourg
- Casino Luxembourg - Forum d'Art Contemporain à Luxembourg
- Conservatoire national de Véhicules Historiques à Diekirch

Fédérations :

- Centre de diffusion et d'animation cinématographiques
- Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg)
- Industriekultur-CNCI
- Lëtzebuurger Denkmalschutzfedertion
- Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux

Cinémas régionaux :

- Images animées

Structures liées au patrimoine :

- CML
- DKollektiv
- Fondation Bassin Minier
- Ferro Forum
- Les Amis des Châteaux de Beaufort
- Les Amis du St Pirmin – d'Permësfrënn

Autres :

- frEsch
- Esch(t)Kultur
- Openscreen
- Site Albert Hames à Rumelange dit Spektrum
- Neimënster
- Trois-CL

Au cours de l'année 2023, le ministère de la Culture a procédé à l'adaptation de certaines conventions permettant la liquidation de la participation financière de l'État en une seule tranche correspondant à 100% de la participation financière annuelle de l'État.

## 2. Guichet des infrastructures et équipements culturels

Le service des affaires culturelles régionales traite les demandes de participation financière étatique relatives à la construction et au réaménagement d'infrastructures culturelles dans les communes et en garantissant le suivi administratif.

En 2023, une convention a été conclue entre le ministère de la Culture et une administration communale relative à l'aide étatique pour la réalisation de projets d'infrastructures culturelles régionales. Cette participation financière étatique s'inscrit dans la politique des affaires culturelles régionales du ministère de la Culture.

Administration communale	Projet	Aide financière
Commune de Sanem	Construction d'un pavillon au parc Belval	82 534 EUR
TOTAL		82 534 EUR

### Développement culturel en région

Dans cette même optique et afin de coordonner les projets de subventionnement infrastructurels au niveau étatique, le SACR est représenté dans différentes commissions étatiques relative au subventionnement de projets infrastructurels :

- Commission de subsides du 11<sup>e</sup> plan quinquennal de l'équipement touristique du ministère de l'Économie, DG Tourisme
- Commission des zones rurales, ministère de l'Agriculture, de la Viticulture & du Développement rural
- Commission interdépartementale pour les équipements sportifs du ministère des Sports

En tant que responsable LEADER permanent du ministère de la Culture auprès du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, un/e représentant/e du SACR a fait partie du comité de sélection des stratégies de développement local LEADER 2023-2029.

Par ailleurs, le SACR a fait partie d'un groupe de travail interministériel rassemblant toutes les politiques sectorielles à impact territorial du Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du Programme directeur d'aménagement du territoire.

Une consultation entre le ministère de l'Économie, Direction générale du tourisme et le ministère de la Culture a lieu régulièrement, tout particulièrement dans le contexte de dossiers concernant le développement culturel et touristique en région.

## 3. Centres culturels régionaux

Le rôle clé que jouent les centres culturels régionaux pour la vie culturelle du Luxembourg a été confirmé par l'inscription en 2023 de l'accès à la Culture pour tous et toutes dans la Constitution luxembourgeoise.

Acteurs clés non seulement pour le public, mais également pour les artistes tant nationaux qu'internationaux, les centres culturels régionaux concourent à la structuration de la scène culturelle nationale. Dans cette optique, les centres culturels régionaux sont entendus par l'intermédiaire de leur réseau qui fédère les dix maisons culturelles conventionnées.

Au cours de l'année 2023, les membres du Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux ont été invités à échanger sur différents dossiers les concernant notamment :

- Les perspectives pour le renforcement de la culture en région ;
- La restructuration de la billetterie nationale Luxembourgticket ;
- L'entrée en vigueur de la loi du 16 mai 2019 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession ;
- L'entrée en vigueur de la loi du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations.

Dans la même logique que l'année précédente et en réponse au contexte socioéconomique marqué par une situation inflationnaire dans tous les secteurs au Luxembourg et prenant en compte les différentes recommandations tarifaires publiées par les fédérations culturelles, le ministère de la Culture a réitéré en 2023 parmi ses priorités le soutien financier de ces acteurs culturels privilégiés.

Ainsi, en 2023 le ministère de la Culture a procédé à nouveau à une adaptation des conventions des centres culturels régionaux permettant de faire face aux conséquences de l'inflation.

L'enveloppe financière accordée aux centres culturels régionaux augmente de 10,83 %, soit de 3,7 MIO EUR à 4,1 MIO en 2023.

## 4. Musées régionaux

Conformément à ses missions, le service des affaires culturelles régionales a perpétué ses efforts de soutien aux musées régionaux, notamment en matière d'accompagnement, de guidance et d'aide à la professionnalisation. En raison de la crise énergétique et de l'inflation qui ont entraîné une augmentation importante des coûts de la vie, le ministère de la Culture a investi dans le développement de la culture en région, adaptant les partenariats financiers qu'il entretient avec le secteur muséal. Ainsi, le budget étatique relatif aux musées régionaux a été revu à la hausse en 2023, correspondant à 1.756.325 EUR.

En 2023, le service des affaires culturelles régionales a travaillé sur un nombre de points en collaboration avec les acteurs culturels locaux :

- Après avoir organisé un premier appel à projet en 2022, le ministère de la Culture a lancé un deuxième appel à projet *Aide à la réalisation de projets pour institutions muséales* en 2023. L'objectif de cet appel, qui est issu du programme *Neistart Lëtzebuerg*, est de soutenir les associations dans l'élaboration de concepts divers et la réalisation de projets de refonte ou de mise en place, partielle ou totale, d'une muséographie professionnelle ainsi que de projets de mise en valeur des collections. Par le biais de cette aide, le ministère de la Culture apporte non seulement un soutien direct aux institutions culturelles en vue de la professionnalisation et de la diversification du secteur muséal, mais également un soutien indirect à l'emploi culturel. En 2023, un jury composé de membres du secteur muséal luxembourgeois a retenu trois projets soumis par les structures suivantes : le Musée A Possen à Bech-Kleinmacher, le Musée Rural et Artisanal à Peppange et le Minett Park Fond-de-Gras. Le montant total associé à cette aide équivalait à 99.965,42 EUR.
- Le service des affaires culturelles régionales entretient des échanges réguliers avec le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM Luxembourg). Ayant signé une convention avec le ministère de la Culture en 2020, ICOM Luxembourg a pour mission de fédérer les musées luxembourgeois et les professionnels du secteur, de catalyser leurs efforts, de représenter leurs intérêts tout en contribuant à la professionnalisation du secteur muséal national. Depuis 2021, le réseau de l'ICOM Luxembourg compte parmi ses membres non seulement les Stater Muséeën, le réseau des 7 musées et centres d'art à Luxembourg-Ville, mais également les Musées Luxembourg, le réseau des musées régionaux. Celui-ci a été fondé en 2008 à l'initiative du ministère de la Culture et compte désormais plus de 60 musées. En 2023, le service a soutenu les efforts d'organisation et de coordination de l'ICOM Luxembourg pour la 26<sup>ème</sup> édition des Luxembourg Museum Days (20-21 mai 2023) ainsi que pour la 22<sup>ème</sup> édition de la Nuit des Musées (14 octobre 2023). Des réflexions ont été menées entre le service et ICOM Luxembourg afin d'organiser une présentation commune au sujet des différentes aides et subsides du ministère de la Culture pour les institutions muséales régionales.
- Sous la coordination conjointe du service de la stratégie numérique du patrimoine culturel du ministère de la Culture, du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) et du Musée national d'archéologie, d'histoire et de l'art (MNAHA), le service encadre et suit de près l'implémentation du système de gestion des collections *Museonet* auprès de certains musées régionaux et institutions patrimoniales du pays. Ce projet soutient les musées régionaux dans leur démarche de professionnalisation en leur fournissant des outils de gestion, de catalogage et de publication des collections. Un groupe de travail, composé d'expert/es internes et externes, a été mis en place afin d'accompagner l'élaboration du projet pilote. Des réflexions sont en cours afin d'intégrer, dans la mesure du possible, un cercle élargi de musées, tout en développant le réseau *Museonet*, conçu comme une plateforme d'échange et de conseil pour les structures-membres. Le service mène également des réflexions pour soutenir des campagnes de numérisation dans le cadre de la mise en place du système de gestion des collections *Museonet*.
- Une personne du service des affaires culturelles régionales représente le ministère de la Culture au sein de la European Museum Academy (EMA). Cette fondation sans but lucratif établie aux Pays-Bas a pour mission de réunir des expert/es en muséologie, de partager des expériences et de développer les connaissances relatives au domaine muséal. La fondation s'occupe également de l'organisation de plusieurs prix muséaux européens qui sont remis chaque année dans une autre ville en Europe. Le/la représentant/e du ministère de la Culture rédige le rapport d'activité annuel sur le secteur muséal au Luxembourg et transmet les informations pertinentes de l'EMA à ICOM Luxembourg et aux structures muséales concernées.
- Avis et conseil en matière de développement des publics, de stratégies de communication et de stratégies de gouvernance sur demande.



Séance scolaire au Ciné Starlight  
© Romain Girtgen

## 5. Cinémas régionaux

Faisant partie des acteurs culturels qui permettent l'accès à la culture dans les régions, les cinémas régionaux disposent depuis 2022 d'une ligne budgétaire propre dans le budget étatique du ministère de la Culture. Les cinémas régionaux sont soutenus par deux conventions signées avec le ministère de la Culture, qui visent à encourager la professionnalisation de ces cinémas régionaux, majoritairement portés par deux associations à but non lucratif - le Centre de diffusion et d'animation cinématographiques (CDAC) d'une part et l'asbl Images animées de l'autre.

Le Centre de diffusion et d'animation cinématographiques (CDAC) regroupe huit cinémas avec au total treize salles. Il s'agit du Ciné Le Paris à Bettembourg (une salle), du Ciné Scala à Diekirch (cinq salles), du Ciné Sura à Echternach (une salle), du Kulturhuef Kino à Grevenmacher (une salle), du Kinoler à Kahler (une salle), du Ciné Orion à Troisvierges (une salle) et du Ciné Prabbeli à Wiltz (une salle). Le Ciné Starlight à Dudelange (deux salles) fait partie du réseau du CDAC, Cinextdoor – d'Regionalkinoen, mais non de l'association CDAC.

Images animées gère deux salles : le CineWaasserhaus à Mondorf-les-Bains et le CineKursaal à Rumelange.

Le ministère de la Culture réfléchit à la mise en place de différentes mesures qui permettraient à soutenir davantage ces acteurs dans leurs activités relatives à la diffusion d'une programmation cinématographique actuelle et d'art et d'essai en région.

## 6. Bibliothèques régionales

Le paysage des bibliothèques au Luxembourg compte de nombreuses bibliothèques publiques et spécialisées situées en région, dont 12 bibliothèques disposent de l'agrément du ministère de la Culture suivant les modalités de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques.

Dans le cadre de la réforme de cette loi et à la suite de la consultation publique sur le sujet qui a eu lieu en été 2022, le ministère de la Culture a invité en 2023 toutes les personnes concernées par le paysage des bibliothèques au Luxembourg à venir débattre lors d'un workshop de l'opportunité de passer en revue l'actuelle loi, de dresser un état des lieux ainsi que des possibilités et des dispositifs à mettre en place. Lors de ce workshop autour du soutien public aux bibliothèques, une agente du SACR a présenté le fonctionnement du réseau bibnet.lu ainsi que des statistiques sur les bibliothèques publiques.

Représenté par ailleurs dans le Conseil supérieur des bibliothèques, organe consultatif du ministère de la Culture instauré par la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, le ministère de la Culture participe régulièrement au dialogue et à l'échange mené avec le secteur des bibliothèques régionales.

## 7. Structures liées au patrimoine industriel

En 2023, le ministère de la Culture a signé deux nouvelles conventions avec des structures œuvrant dans la valorisation du patrimoine industriel luxembourgeois, à savoir les collectifs d'artistes FerroForum asbl et DKollektiv absl. Le ministère de la Culture a également augmenté la dotation de l'asbl Industriekultur – CNCI de 56.000 EUR à 500.000 EUR durant l'année. Le but est de soutenir cette structure de préfiguration dans son rôle d'association faitière pour les acteurs culturels œuvrant dans le secteur du patrimoine industriel ainsi que dans la mise en place d'un Institut du patrimoine industriel.

Avec une dotation étatique totale de 624.400 EUR, le ministère de la Culture contribue ainsi au maintien et au fonctionnement des ces tiers-lieux, situés en région.

2022

2023

2023

2023

2023

# VII.

*Affaires européennes  
et internationales*



Concert de MAZ au Eurosonic Festival (18-21.01.2023) © Zach Glavan





© MCULT

# 1. Union européenne

Tout en ne perdant pas des yeux l'actualité ukrainienne, les travaux au Conseil des ministres de la Culture se sont concentrés de manière renforcée sur la mise en œuvre du [Plan de travail de l'UE en faveur de la culture \(2023-2026\)](#).

Alors que la présidence suédoise s'est concentrée presque exclusivement sur le sujet de la liberté d'expression artistique, qui correspond aussi à une priorité politique nationale, la présidence espagnole a choisi comme thème principal la dimension culturelle des jeux vidéo, mais a également organisé des conférences et réunions sur d'autres sujets très divers et variés (paysages culturels, inclusion sociale à travers les arts, patrimoine cinématographique etc.).

## 1.1. Réunions ministérielles

### Conseil des ministres UE de la Culture (Bruxelles, 16 mai 2023)

Sous présidence suédoise, les ministres ont adopté des [Conclusions sur les artistes en danger et déplacés](#), texte qui met en exergue la liberté d'expression artistique et le rôle des artistes pour le maintien de sociétés démocratiques, ce qui aussi implique leur nécessaire protection contre toute forme de menaces et de violations qui les mettraient en danger du fait de leur travail artistique. Dans ce contexte, un accent particulier est mis sur la guerre en Ukraine, mais les conclusions visent toutes les situations hostiles qui forcent les artistes et professionnels culturels et créatifs à l'exil.

Les conclusions invitent dès lors à prendre des mesures supplémentaires dans le cadre d'une approche globale et à long terme, comme p.ex. la transformation de résidences d'artistes en résidences d'urgence ou encore la création de possibilités pour les artistes en exil de faire partie de la communauté locale et de sa vie culturelle et de rester actifs et visibles sur le plan artistique. À noter également l'invitation spécifique à « prendre des mesures, par toutes les voies appropriées, pour défendre et protéger la liberté artistique et les droits des artistes dans le monde, y compris le droit de créer sans censure ni intimidation ».

Outre ce sujet très important, les ministres ont tenu un débat d'orientation sur le Règlement relatif à la législation européenne sur la liberté des médias.

### Réunion informelle des ministres UE de la Culture (Cáceres, 25-26 septembre 2023)

Lors de cette réunion informelle, les ministres se sont mis d'accord sur la [déclaration de Cáceres](#). L'importance de ce texte réside dans le fait qu'il représente une annonce et un engagement sans équivoque pour que la culture soit désormais considérée comme un bien public essentiel, un bien public mondial, placée au plus haut niveau politique, et pour que la culture soit reconnue en soi comme un nouvel objectif du développement durable. Soulignant que la culture est une pierre angulaire du projet européen, partie de l'identité européenne partagée tout comme de l'identité de chacun des pays européens, la déclaration énumère en outre tous les aspects où la culture vient à jouer et ce pourquoi elle constitue un droit pour les citoyens qu'il s'agit de sauvegarder. Le Luxembourg a été représenté lors de cette réunion par l'Ambassadeur à Madrid et un/e agent/e du ministère de la Culture.



© Présidence espagnole du Conseil de l'UE

## 1.2. Comité des Affaires culturelles

Entre janvier et décembre 2023, le Comité des Affaires culturelles (CAC), groupe de travail préparatoire du Conseil qui rassemble les délégué/es des 27 États membres, s'est réuni douze fois en session formelle à Bruxelles. Un/e agent/e du service des Affaires européennes et internationales du ministère de la Culture y a représenté le Luxembourg.

Lors de ses réunions, le CAC a préparé et négocié les Conseils des ministres de la Culture (voir supra), mais a aussi discuté de bon nombre d'autres thèmes de politique culturelle européenne, les instituts culturels et services du MC étant continuellement tenus informés respectivement étant consultés pour la formulation des positions nationales sur les différents sujets, notamment :

### Conseil des ministres UE de la Culture (Bruxelles, 24 novembre 2023)

Après l'adoption de [Conclusions du Conseil sur le renforcement de la dimension culturelle et créative du secteur européen des jeux vidéo](#), un important débat d'orientation a rassemblé les ministres de la Culture autour de la question de l'amélioration des conditions de travail des artistes et autres professionnels de la culture.

Sur la base du rapport « [The status and working conditions of artists and cultural and creative professionals](#) » d'un groupe d'experts MOC (v. plus loin), et sur le fond du rapport d'initiative législative et de la résolution du [Parlement européen](#) appelant à un cadre de l'Union pour la situation sociale et professionnelle des artistes et des travailleurs des secteurs de la culture et de la création, les ministres étaient invité/es à faire état de la situation au niveau national et d'esquisser des pistes pour un potentiel cadre de base commun au niveau européen.

Au cours des débats, ils/elles ont fait ressortir, d'un côté, que la grande majorité des États membres ont mis en place un cadre législatif définissant un statut et que de nombreuses mesures ont été élaborées en coopération avec le secteur culturel lui-même. De l'autre côté, un large consensus s'est dégagé sur la nécessité généralisée d'une reconnaissance accrue des artistes et professionnels, d'une rémunération juste et de conditions de travail robustes. L'importance du respect de la liberté artistique a également été soulignée à plusieurs reprises, tout comme l'incidence économique du secteur et son développement numérique avec, en particulier, la progression de l'intelligence artificielle et ses conséquences sur le droit d'auteur. En même temps, beaucoup de ministres ont souligné que les situations et modèles dans les États membres sont très diverses, qu'il faut donc en tenir compte en toute flexibilité. Dès lors, ils/elles ont esquissé d'éventuelles mesures incitatives au niveau européen qui pourraient mener à des lignes d'orientation partagées de mesures volontaires et adaptées/adaptables au niveau national avec la nécessaire flexibilité.

À côté de cela, les ministres se sont également penchés sur d'autres sujets, comme le [manifeste de Ljubljana](#) sur la lecture dont l'objectif est de rendre attentif aux modifications des habitudes de lecture dues au numérique et aux conséquences sur la capacité à pouvoir lire des textes longs et compliqués.

- Récolement des mesures prises dans le domaine culturel en lien avec la crise énergétique,
- Dimension culturelle du développement durable,
- État de la situation par rapport aux soutiens à l'Ukraine dans le domaine culturel,
- Récolement de la mise en œuvre des conclusions du Conseil sur la reprise, la résilience et la durabilité des secteurs culturels et créatifs,
- Patrimoine culturel dans les villes et protection du patrimoine culturel dans les zones de conflits et de crises,
- Plan d'action de l'UE sur le trafic des biens culturels,
- Préparation du groupe d'experts sur la gouvernance de la culture dans les relations extérieures de l'UE
- Protocole de coopération culturelle UE-Corée annexé à l'Accord de libre-échange entre l'UE et ses États membres et la République de Corée,
- Initiatives de l'UE dans le domaine de la musique (Voice for European Music, Music moves Europe etc.),
- Étude de l'UE sur la culture et la promotion de la démocratie,
- Rôles multiples des bibliothèques comme passerelles et transmetteurs d'œuvres et de valeurs européennes,
- Culture et santé,
- Transition verte dans les secteurs culturels et créatifs
- Amélioration des conditions de travail des artistes et autres professionnels de la culture,
- Règlement (UE) 2018/302 sur le géoblocage et autres formes de discrimination injustifiées,
- Artificial Intelligence Act,
- Activités en culture du *European Institute of Innovation and technology* (EIT)
- New European Bauhaus,
- etc.

Réunion des bureaux Europe créative/ Culture à Stockholm, dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'UE de la Suède (26.-28.04.2023)



### 1.3. Réunions des hauts fonctionnaires de la Culture et des Affaires étrangères

En vertu du Plan de travail du Conseil en faveur de la culture, et plus précisément au titre de la priorité sur les relations culturelles internationales, les présidences tournantes du Conseil ont la possibilité d'organiser des réunions entre hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et des ministères de la Culture.

La présidence suédoise passant son tour, l'Espagne a organisé une telle réunion du 9 au 10 novembre à Saint-Jacques de Compostelle. En raison d'une coïncidence exceptionnelle de réunions, le Luxembourg n'a malheureusement pas pu y être représenté.

### 1.4. Méthode ouverte de coordination (MOC)

Les groupes MOC – un des instruments de mise en œuvre du plan de travail du Conseil en faveur de la culture – rassemblent des experts nationaux pour analyser plus en profondeur des thèmes spécifiques. La participation aux MOCs n'étant pas obligatoire pour les États membres, elles visent cependant à fournir des orientations et recommandations pour la définition des politiques publiques au niveau national, de sorte à ce qu'elles puissent également se rapprocher davantage au niveau européen, sans que cela ne soit cependant de nature contraignante.

En 2023, des agent/es du ministère de la Culture ont représenté le Luxembourg au sein de deux groupes MOC portant sur les thèmes suivants :

- [Statut et conditions de travail des artistes et des professionnels de la culture et de la création](#) : le groupe avait commencé ses travaux en 2021 et a publié son rapport en juin 2023)
- Gouvernance de l'approche stratégique de l'UE pour les relations et le cadre culturels internationaux : ce groupe a entamé ses travaux en juin 2023 et doit livrer son rapport en juin 2024 ; il est coprésidé conjointement par une représentante du ministère de la Culture slovène et une agente du ministère de la Culture luxembourgeois (services des affaires européennes et internationales et de la Grande Région).

Les États membres étant invités à diffuser les résultats des travaux des différents groupes MOC, le ministère de la Culture a fait une présentation le 1<sup>er</sup> décembre 2023 au Comité interministériel pour la coopération au développement du rapport sur « [La dimension culturelle du développement durable](#) » auquel le ministère avait collaboré.

Réunion des bureaux Europe créative/Culture à Stockholm, dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'UE de la Suède (26.-28.04.2023) © CED Sweden

### 1.5. Autres groupes de travail européens avec participation luxembourgeoise

- Groupe d'experts sur l'espace européen commun de données pour le patrimoine culturel (CEDCHE)
- Commission expert group on cultural heritage
- Groupe d'experts Restitution de biens culturels
- Expert Group on Customs Issues Related to Cultural Goods
- Group Export/Import of Cultural Goods
- Reflection Group EU and Cultural Heritage
- Label du patrimoine européen

### 1.6. L'UE en tant qu'invitée d'honneur à la Foire internationale du livre (FIL) de Guadalajara (Mexique), 25 novembre – 3 décembre 2023

Le service européen d'action extérieure décidant d'honorer l'invitation faite à l'UE d'être invitée d'honneur lors de la FIL 2023 à Guadalajara, chaque État membre a été chargé de procéder à une sélection d'auteurs et d'artistes susceptibles d'y participer et de s'associer au financement.

Pour le Luxembourg, la sélection a été faite conjointement par Kultur|lx – Arts Council Luxembourg et le ministère de la Culture, le choix se portant sur les auteurs Nathalie Ronvaux et Jean Portante qui y ont participé à des lectures, tables rondes et échanges avec les autres auteurs européens. L'équipe curatoriale de l'UE a par ailleurs sélectionné le projet conjoint de Francesco Tristano et de Rami Khalifé pour le programme d'encadrement culturel, ainsi que le European Union Youth Orchestra (EUYO) avec la participation e.a. du trompettiste Philippe Neumann.

Le financement par le ministère de la Culture de la participation luxembourgeoise pour un montant total de 14.800,06 EUR a englobé les honoraires, les frais de voyage et une partie des frais de séjour, ainsi que les traductions de textes littéraires vers l'espagnol.





Project Design Forum, Centre Culturel de Rencontre  
Abbaye de Neumünster (23.11.2023)

## 1.7. Programme Europe créative

Durant l'année 2023 et dans sa mission d'accompagnement, le bureau Europe créative/Culture a pu conseiller 54 acteurs et organisations culturels/les au cours d'échanges personnalisés. Un flux d'information continu a été maintenu à travers l'émission de newsletters, le mailing personnalisé, le site web et les réseaux sociaux. En outre, une formation dédiée au fonctionnement du programme et destinée aux professionnel/les de la culture a été proposée en juin 2023.

Le bureau Europe créative/Culture a multiplié ses efforts d'information et de promotion du programme au niveau national et au-delà. En coopération avec ses homologues à l'international, le bureau a participé à plusieurs événements sectoriels à l'étranger (ESNS, Ars Electronica, KIKK Festival, Rencontres professionnelles européennes pour l'égalité de genre dans le secteur musical). De cette étroite collaboration avec la communauté des bureaux Europe créative sont nées d'autres initiatives, notamment des webinaires d'information et de réseautage, proposés dans les différentes langues du pays.

Au niveau national, le bureau s'est efforcé de promouvoir des coopérations au niveau européen, en s'associant à d'autres programmes présents sur le territoire luxembourgeois. Ensemble avec les points de contact CERV, Interreg, et Erasmus+, le bureau Europe créative/Culture a lancé le Project Design Forum, qui offre une plateforme unique aux citoyens et professionnels désireux de concevoir un projet européen. Trois éditions du Project Design Forum ont eu lieu entre mars et novembre 2023. Par ailleurs, dans le cadre des festivités de la journée de l'Europe le 9 mai 2023, les bureaux Europe créative Culture et MEDIA ont tenu un stand sur la place de l'Europe au Kirchberg.

La Commission européenne et l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) ont maintenu continuellement l'échange avec la communauté des divers bureaux nationaux d'Europe créative sur la politique culturelle européenne en lien avec les priorités du programme, et ce notamment à travers des visioconférences et les réunions périodiques organisées à Bruxelles et dans les pays ayant exercé la Présidence du Conseil de l'UE (Suède et Espagne).

### Comité du programme Europe créative

Le Comité de gestion du programme s'est réuni en mars, juin et juillet afin d'aviser le plan de travail 2024, de discuter de la mise en œuvre du programme et d'entendre les priorités déterminées par la Commission européenne.



Stand des bureaux Europe créative Culture et MEDIA  
@ Journée de l'Europe, Kirchberg (09.05.2023)

## 1.8. Esch-sur-Alzette, Capitale européenne de la Culture 2022

Bien qu'Esch2022 ait officiellement été clôturé en décembre 2022, un certain nombre de travaux et d'événements ont continué en 2023, avec implication aussi du ministère de la Culture.

Ainsi, Esch2022 a initié une nouvelle pratique de « passage du titre » aux capitales de l'année suivante afin de souligner que le succès de cette action de l'UE vient aussi du fait qu'il existe une continuité des objectifs et critères qui en forment la base. Cette [1<sup>ère</sup> cérémonie de « handover »](#) a été organisée le 9 janvier 2023 à Athènes, ensemble avec les autres Capitales européennes de la Culture (Kaunas et Novi Sad pour 2022 et Timisoara, Elefsina et Veszprém pour 2023) et la participation de deux agents du ministère. À cet effet, Esch2022 avait par ailleurs commandité à l'artiste Pascale Seil l'œuvre « Unity » qui restera le symbole aussi pour les futures cérémonies de « handover ».

Le 22 mai 2023, les responsables d'Esch2022 ont présenté le Bilan Esch2022 à la Commission de la Culture de la Chambre des députés et ont procédé à un échange de vues avec les élu/es. Le jour suivant, le même exercice a été fait avec la presse au Ariston à Esch-sur-Alzette. Basé sur une enquête approfondie menée auprès des porteurs de projets, le rapport d'impact a livré des informations non seulement par rapport aux attentes et objectifs atteints à travers les 1.351 événements qui ont eu lieu durant l'année du titre, mais aussi sur les éléments pérennes pour les acteurs culturels et les communes impliquées. Dans la même veine, le ministère de la Culture a participé à une journée organisée le 17 octobre 2022 par les partenaires français à l'Arche de Villerupt sous le titre *Faire vivre l'héritage d'Esch2022*.

En parallèle, le conseil d'administration d'Esch2022 a continué son travail en vue de la clôture des derniers projets et, in fine, de l'asbl elle-même qui devrait intervenir en 2024. Pour cela, le CA s'est réuni quatre fois, une des représentantes du ministère au CA étant remplacée en juin suite à son départ à la retraite, et la présidence étant assumée à partir de l'automne par le nouveau bourgmestre de la ville d'Esch-sur-Alzette.

## 1.9. Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE)

Le CICPE est un groupe de travail coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes et regroupant les représentant/es des ministères qui traitent de questions et dossiers européens. Le ministère de la Culture y a été représenté par le service des affaires européennes et internationales qui a participé aux réunions en fonction des disponibilités et des ordres du jour.

## 2. Conseil de l'Europe

### 2.1. Sommet de Reykjavík – 4<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe (16-17 mai 2023)

Les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe se sont réunis pour la 4<sup>e</sup> fois seulement depuis la création de l'Organisation, cela dans l'objectif de renforcer le Conseil de l'Europe et son action dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Dans cet esprit, ils ont adopté la [Déclaration de Reykjavík – Unis autour de nos valeurs](#) qui adresse un certain nombre de points et de thématiques qui permettront de lancer une nouvelle et indispensable dynamique pour l'Organisation, cela particulièrement de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, pour laquelle un registre des dommages a été décidé.

À côté d'un engagement renouvelé en faveur de la Convention européenne des droits de l'homme, le Sommet a décidé en outre d'élaborer des outils pour relever les nouveaux défis dans le domaine de la technologie et de l'environnement. Dans ce contexte, le Luxembourg (la Représentation permanente conjointement avec le ministère) a été une des forces motrices pour que la culture trouve également mention dans sa déclaration en tant qu'élément essentiel pour le maintien de sociétés démocratiques et donc partie intrinsèque des objectifs et du travail du Conseil de l'Europe.

## 2.2. Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP)

Conformément au mandat du CDCPP, les délégué/es des États membres ont supervisé les travaux du CoE (normes, politiques et bonnes pratiques) qui relèvent de leurs domaines de compétence dans l'objectif d'assurer la gestion durable des ressources culturelles, patrimoniales et paysagères en tant que fondement des sociétés démocratiques.

Comme à l'accoutumée, la session plénière, qui s'est tenue du 15 au 17 novembre 2023, a passé en revue un certain nombre des sujets et programmes qui sont de la responsabilité du CDCPP. En outre, la session thématique a porté sur le sujet suivant : « Adopter les valeurs démocratiques dans des sociétés culturellement diverses – le rôle de la culture, du patrimoine et du paysage dans le soutien aux enfants et aux jeunes pour devenir des citoyens actifs et engagés ».

Par rapport aux domaines de la culture, du patrimoine culturel et du paysage, les discussions des délégué/es ont par ailleurs porté sur :

- le suivi de la conférence des ministres de la Culture d'avril 2022 et du Sommet de Reykjavík, notamment les suites à donner en culture à la Déclaration sur l'agression de la Russie contre l'Ukraine ;
- le 70<sup>e</sup> anniversaire en 2024 de la Convention culturelle européenne ;
- l'état de signature et de ratification de la Convention de Nicosie sur les infractions visant des biens culturels ;
- les programmes du Conseil de l'Europe en faveur du patrimoine culturel (Journées européennes du patrimoine, Stratégie 21, Plan d'action de la Convention de Faro, Herein) ;
- le Compendium (v. *plus loin*) ;
- la réactivation du Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie élaboré par le Conseil de l'Europe ;
- la liberté d'expression artistique avec un rapport dédié et l'exposition en ligne (v. *plus loin*) ;
- la Convention européenne du paysage ;
- etc.

L'agente du ministère de la culture qui représente le Luxembourg au sein du CDCPP a par ailleurs été élue avec une large majorité en tant que membre du bureau de ce comité directeur.

## 2.3. Liberté d'expression artistique : contribution volontaire

Le Luxembourg a continué à porter une attention particulière à la thématique de la liberté d'expression artistique. Après une première contribution volontaire en 2022 et après avoir fait la sélection pour l'inclusion d'une œuvre luxembourgeoise dans l'exposition numérique *Libre de créer – Créer pour être libre*, le ministère a renouvelé son soutien financier au volet « liberté d'expression » du projet Gouvernance démocratique de la culture et du patrimoine. Ces travaux ont abouti, entre autres, à la publication du [rapport Libre de créer : la liberté artistique en Europe](#) et à l'organisation d'une table ronde avec des artistes à Ljubljana.

## 2.4. Accord partiel élargi (APE) des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

En 2023, le programme a compté 47 itinéraires culturels certifiés, 40 États membres et un observateur (Estonie).

### Conseil de direction APE

Le Conseil de Direction de l'APE a tenu sa réunion statutaire annuelle du 10 au 11 mai 2023 à Luxembourg. Un agent du ministère y représente le Luxembourg.

Dans le cadre des cycles d'évaluation auxquels chaque itinéraire culturel doit se soumettre périodiquement, le Conseil de direction a entendu seize itinéraires. Dans ce cadre, deux itinéraires ont perdu leur certification (Via Charlemagne, Route européenne des abbayes cisterciennes) car ne répondant plus aux critères retenus dans la résolution (2013)67 du Conseil de l'Europe, ce qui démontre la rigueur du processus d'évaluation et de prise de décision. Le dossier d'un autre de ces itinéraires a été mis en suspens et sera examiné dans le cadre d'une évaluation extraordinaire. Huit itinéraires avaient déposé leur candidature pour se voir attribuer la certification pour la 1<sup>e</sup> fois, mais un seul a été admis au programme.

### Institut européen des itinéraires culturels (IEIC)

En tant que siège et agence technique du programme des itinéraires culturels, l'IEIC bénéficie d'une convention avec le ministère de la Culture dont le montant s'est élevé en 2023 à 273.000 EUR.

Le Conseil d'administration de l'asbl IEIC s'est réuni deux fois en 2023 (3 mars et 18 octobre), le ministère de la Culture étant représenté par deux de ses agent/es. Les autres membres du CA étant un/e représentant/e du ministère des Affaires étrangères et européennes, un/e représentant/e de la Direction du tourisme auprès du ministère de l'Économie, deux représentant/es de l'APE et deux représentant/es du Conseil de l'Europe.

## 2.5. Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe

Le Luxembourg est membre du programme et du réseau du Compendium, service public en ligne d'information et de suivi sur les politiques culturelles européennes. La cotisation statutaire annuelle est de l'ordre de 10.000 EUR.

Le [premier profil-pays pour le Luxembourg](#) a été publié en 2023 sur le site du Compendium, préparé par deux expertes indépendantes, Lydia Gryszkiewicz et Giny Laroche, en collaboration avec un/e agent/e du service des affaires européennes et internationales du ministère.

### 3. Grande-Région

Depuis janvier 2023, la Rhénanie-Palatinat assume la présidence de deux ans de la Grande Région et aussi du groupe de travail Culture (GT Culture), nouvellement créé après la dissolution de l'asbl Kulturraum Grossregion. Ce dernier a travaillé autour de objectifs généraux suivants :

- consolidation des effets de synergie et de réseautage ;
- renforcement de l'échange transfrontalier des acteurs et institutions culturelles (mobilité d'artistes, manifestations pour des rencontres sectorielles etc.) ;
- soutien au secteur culturel en temps de crise (effets post-pandémie, crise énergétique etc.).

Spécifiquement, le GT Culture a notamment préparé la deuxième édition du projet *Destin(s) de la Grande Région*, avec un focus sur l'histoire contemporaine, et a supervisé la participation financière aux collaborations et manifestations transfrontalières, entre autres dans le domaine musical.

Dans le cadre des travaux du GT Culture, la présidence a également organisé une conférence en date du 29 septembre 2023 à Kaiserslautern sur la durabilité dans le secteur culturel de la Grande Région, avec la participation de Nancy Braun, directrice de Esch2022.

Les coopérations ont également été poursuivies dans le domaine cinématographique, notamment à travers le réseau Créajeune qui vise à aider les jeunes à créer des projets multimédias et à échanger des expériences à travers le festival Créajeune (de juin à octobre chaque année).

Côté organisation structurelle, le dossier de la Grande Région a migré à partir de mars 2023 vers le service des affaires européennes et internationales de la Grande Région. La cotisation du Luxembourg, quant à elle, est restée à 20.000 EUR.

### 4. Informelles Treffen der deutschsprachigen Kulturminister:innen

Sur initiative du ministère de la Culture, le Luxembourg a organisé le 27 février 2023 la 1<sup>re</sup> rencontre informelle des ministres germanophones de la Culture. En effet, compte tenu des défis extraordinaires et permanents auxquels sont confrontés, d'un côté, la politique culturelle et les acteurs culturels de l'autre (guerre d'agression russe contre l'Ukraine, crise énergétique et hausse des prix, scénarios post-Covid, changement climatique, pression sur les modèles de financement, bouleversements sociaux, liberté démocratique et artistique, numérisation, préservation et la protection du patrimoine culturel, etc.), la ministre Sam Tanson avait estimé qu'une discussion plus informelle dans un format plus restreint permettait d'approfondir les échanges sur les différentes approches envisageables pour trouver des réponses à ces défis.

Ensemble avec la ministre Sam Tanson, les ministres de la Culture de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Communauté germanophone de Belgique, du Liechtenstein et de la Suisse se sont dès lors entretenus sur la thématique spécifique de la transition écologique dans les secteurs de la culture et de la créativité, avec un accent particulier sur la dimension des adaptations énergétiques, le développement durable du patrimoine bâti et les activités culturelles écoresponsables.

© SIP





Visite scolaire de l'exposition *The Family of Man* (novembre 2023)  
© CNA

## 5. UNESCO

### 5.1. Une activité phare autour du thème de la citoyenneté mondiale

Dans le cadre des événements *Les Rendez-Vous de l'UNESCO*, la Commission luxembourgeoise pour l'UNESCO a organisé une série de manifestations pluridisciplinaires autour de la thématique de la citoyenneté mondiale. Elaboré en collaboration avec l'auteur Samuel Hamen, ce cycle a été réalisé en partenariat avec nombreuses institutions dont l'Institut Pierre Werner, les Théâtres de la Ville, l'Université du Luxembourg, le Zentrum fir politesch Bildung, le magazine Forum, Les Cahiers luxembourgeois, le Centre de documentation des Migrations humaines, l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher, le Centre national de l'audiovisuel ou encore la Cinémathèque.

Par une approche multidisciplinaire (théâtre, cinéma, littérature, débats), la notion abstraite de citoyenneté mondiale gagne en contour et en substance, surtout en abordant des thèmes comme le changement climatique, le phénomène de la migration, les droits de l'enfant, les pressions économiques et sociales ainsi que le rôle des Nations Unies. Devant les défis globaux et les crises multiples, le cycle 2023 des *Rendez-vous de l'UNESCO* a atteint un public diversifié et a permis de rehausser l'importance des valeurs et des impacts que l'UNESCO a tant au Luxembourg que dans le monde entier. Les activités en faveur de la paix, du développement durable, de la solidarité et du savoir-vivre ensemble sont plus importantes que jamais.

### 5.2. Résumé des activités en 2023

#### Trois nouvelles inscriptions multinationales sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Les trois candidatures multinationales auxquelles le Luxembourg a participé ont été approuvées en décembre lors de la dix-huitième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à Kasane (république du Botswana). La *Wanderschéiferei* (transhumance), le *Fléizen* (méthode traditionnelle d'irrigation de pâturages) et la *Hiewanskonscht* (compétences des sage-femmes) ont ainsi rejoint les deux inscriptions luxembourgeoises figurant déjà sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, à savoir la procession dansante d'Echternach (2010) et l'art musical des sonneurs de trompe (2020).

#### Élargissement du réseau des écoles associées de l'UNESCO à Luxembourg et élaboration d'une stratégie nationale du réseau 2022-2030

En 2023, deux nouvelles écoles ont rejoint le réseau luxembourgeois des écoles associées de l'UNESCO : le Lycée Nic Biever à Dudelange et l'École de Commerce et de Gestion (ECG) à Luxembourg-Geesseknäppchen.

Cette année, le réseau luxembourgeois s'est également doté d'une stratégie nationale, en mettant l'accent sur les cinq thèmes transversaux suivants : Éducation aux droits humains, à la démocratie et à la paix, Interculturalité et vivre-ensemble dans la diversité, Éducation au développement durable, Citoyenneté mondiale, Risques et chances de l'ère numérique et Éducation au patrimoine.

## Le Luxembourg à la Conférence générale

Lors de la 42<sup>e</sup> session de la Conférence Générale de l'UNESCO, le Luxembourg a été élu à trois organes subsidiaires de l'UNESCO pour la période 2023-2027 : le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), le Conseil intergouvernemental du Programme pour la gestion des transformations sociales (MOST) et le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB). Mme Claude Sevenig, Chef du service des relations internationales et des affaires européennes au MENJE, a participé à la révision de la *Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales*. Cette recommandation révisée a été adoptée par la conférence générale. Le Luxembourg était représenté au 13<sup>e</sup> Forum des Jeunes de l'UNESCO par Mahmoud Hashoush, ancien stagiaire auprès de la Minett UNESCO Biosphère.

À l'occasion de la conférence générale, la Déléguée permanente du Luxembourg auprès de l'UNESCO, Nadia Ernzer, a formellement annoncé la candidature luxembourgeoise au conseil exécutif de l'UNESCO pour 2025-2029.

### Le rayonnement de l'UNESCO au Luxembourg

La Commission nationale s'est réunie quatre fois en 2023 : le 21 janvier, le 5 juillet, le 3 octobre et le 14 décembre, dont la dernière en présence du ministre de la Culture. Au courant de l'année, des réunions régulières du bureau de la Commission, du comité de gestion du site du patrimoine mondial, des comités MAB et Géoparc, avec les désignations et encore avec les écoles associées de l'UNESCO ont également été organisées.

Les Journées européennes du patrimoine avaient été placées sous le thème du « Patrimoine vivant » coïncidant avec le vingtième anniversaire de la convention UNESCO du 17 octobre 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le quinzième anniversaire de l'inventaire national luxembourgeois. La Journée du patrimoine immatériel à Neimënster a permis de présenter les pratiques faisant partie de l'inventaire du patrimoine immatériel national, ainsi que les désignations luxembourgeoises labélisées par l'UNESCO.

La Commission UNESCO est restée un partenaire fidèle de l'exposition *World Press Photo*, prestigieux concours de photojournalisme présenté à Neimënster en fin d'année.

Dans le cadre de l'exposition *Ukrainian art in danger : Maria Prymachenko au Lëtzebuerg City Museum*, la Commission UNESCO a organisé une conférence intitulée *Towards the recovery of the culture sector of Ukraine*. Protection of the cultural heritage in conflict zones présentée par Krista Pikkat, Directrice UNESCO, Entité Culture et Situations d'urgence, Secteur de la culture. Également en partenariat avec le LCM, Madame Beck a présenté une conférence *Les traditions culinaires - un patrimoine bien vivant pour l'UNESCO à l'occasion de l'exposition All we can eat*.

## 5.3. UNESCO Site Management

Les activités de l'UNESCO Site Management au cours de 2023 se sont poursuivies sous les quatre pôles d'actions de la mission.

- Plan / système de gestion de Luxembourg, vieux quartiers et fortifications
- Veille aux intérêts de la Convention du patrimoine mondial
- Rapport périodique sur la gestion de « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications ».
- Actions de sensibilisation

### Plan / système de gestion de Luxembourg, vieux quartiers et fortifications

En 2023, sur la base de la nouvelle loi relative au patrimoine culturel, le ministère de la Culture a réévalué les procédures d'intervention de la commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO, respectivement du ministre ayant la Culture dans ses compétences en cas de transformations ou adaptations d'ensembles protégés endéans le périmètre de Luxembourg, vieux quartiers et fortifications.

Le renouvellement de la composition du Comité de gestion du patrimoine mondial, servant de plate-forme d'échange entre les représentants de l'État, de la Ville et de la société civile et préparant les avis de la commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO a été entamé.

Le groupe de travail paritaire État-Ville « plan de gestion Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » a poursuivi ses travaux avec l'organisation de workshops thématiques visant à faire développer, par la Ville de Luxembourg, un nouveau système de balisage à travers le périmètre de l'UNESCO. L'UNESCO Site Manager était associé à l'élaboration du plan communal contre les inondations dans le périmètre de l'UNESCO et d'un nouveau règlement sur l'installation de panneaux photovoltaïques dans les quartiers historiques.

La participation directe à la préparation du document d'orientation sur l'action climatique de l'UNESCO a permis de bénéficier de l'information sur des pratiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les données géospatiales sur le site luxembourgeois à valeur universelle exceptionnelle ont été intégrées dans la plateforme cartographique en ligne du patrimoine mondial (WHOMP).

L'UNESCO Site Manager a participé aux différentes sessions du 5<sup>e</sup> Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, aux réunions de l'International Centre for the interpretation and promotion of world heritage sites, aux séminaires de l'Organisation des villes du patrimoine mondial, de l'International Association of World Heritage Professionals, aux réunions de la 45<sup>e</sup> session élargie du Comité du Patrimoine mondial et à l'élaboration de l'appel de Naples alliant nature et patrimoine culturel et naturel pour une meilleure protection. Toutes les informations recueillies servent à l'actualisation du plan de gestion pour Luxembourg, vieux quartiers et fortifications.

## Veille aux intérêts de la Convention de 1972

Conformément à l'article 24 b des orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, l'UNESCO Site Manager veille à l'état de conservation des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial à travers les processus de suivi réactif. Cette mission s'effectue en étroite coopération et coordination avec l'INRA et l'INPA ainsi qu'avec les services de la Ville de Luxembourg. 125 projets privés et publics avec quelque 200 réunions ont été suivis endéans le périmètre de Luxembourg, vieux quartiers et fortifications. Il s'agit d'une véritable explosion des dossiers dont le nombre tournait depuis 2018 autour d'une trentaine à une cinquantaine par an.

## Rapport périodique sur la gestion de « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications »

Le processus de soumission de Rapports périodiques est un des mécanismes de suivi de la conservation essentielle de la Convention du patrimoine mondial.

En 2023, Luxembourg, vieux quartiers et fortifications a participé au 3<sup>e</sup> cycle des rapports périodiques pour la région de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Le rapport soumis est divisé en deux parties. La partie I du rapport concerne la mise en œuvre des différentes Conventions signées par l'État-partie, le cadre législatif et réglementaire national ainsi que les capacités et ressources. La partie II concerne exclusivement la gestion du bien, le financement des opérations, les ressources en place, le plan de gestion des visiteurs et consacre plusieurs volets au respect du développement durable, la mise en valeur des synergies avec d'autres conventions et programmes concernant le patrimoine mondial, et la création d'un cadre d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

En décembre 2023, l'UNESCO Site Manager a participé aux ateliers de consultation avec les États-parties d'Europe et d'Amérique du Nord pour l'élaboration du plan d'action régional (Europe et Amérique du Nord) et a participé activement à la définition des quatre objectifs stratégiques que développera ce plan. Le document préparé sera soumis pour avis à la 46<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial en juillet 2024.

## Actions de sensibilisation

La *promenade UNESCO*, l'*UNESCO Bike Tour* et *UNESCO Leichte Sprache* connaissent dans leur cinq éditions linguistiques un grand succès. Quelque 6.000 exemplaires des brochures ont été diffusées par le ministère de la Culture, le Luxembourg City Tourist Office et l'UNESCO Visitor Center. Les parcours ont été consultés à 25.000 reprises sur izi.travel. En janvier 2023, un nouvel itinéraire *UNESCO for Kids* a été présenté. Ce tour de ville interactif et axé sur la découverte par les cinq sens, convient aux groupes d'enfants entre 6 et 12 ans. La Ville de Luxembourg a développé avec le concours de l'UNESCO Site Manager le circuit pédestre balisé *Mansfeld-Tour*. Un QR Code permet d'aller beaucoup plus loin dans les explications et donne accès à la version Augmented Reality du *Circuit Mansfeld*.

En mars 2023 la ministre de la Culture, Sam Tanson et le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Lydie Polfer ont remis un certificat à 87 guides officiel/les de la Ville de Luxembourg ayant suivi les formations initiales sur le patrimoine mondial et le nouveau parcours *UNESCO for Kids*. Des échanges sur un *visitor management* ont été engagés avec la direction du Luxembourg City Tourist Office par suite de l'ouverture des casemates de la Pétrusse, du Bock et des différents parcours touristiques sillonnant le patrimoine mondial.

Le film promouvant la gestion du bien à valeur exceptionnelle universelle comme paysage historique urbain, suivant le World Heritage Cities Canopy a été réalisé en collaboration avec la Ville de Luxembourg, le ministère des Affaires étrangères et européennes et le Luxembourg City Tourist Office. Il sera présenté par les médias de l'UNESCO.

Les recommandations élaborées en 2020 au niveau du ministère de la Culture et visant une gestion discrète des armoires techniques dans les secteurs protégés connaissent une application plus large. Sur la base de recherches et renseignements fournis, les armoires techniques au Bock et au Marché-aux-Poissons ont été habillées de photos historiques de ces lieux.

Photo de groupe à l'occasion de la remise de certificats à 87 guides officiels (02.03.2023) © MCULT



## 6. Organisation internationale de la Francophonie – Jeux de la Francophonie

Le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF) est composé de deux organes: du Conseil d'orientation et de la direction du CIJF au sein de l'OIF. Le Conseil d'orientation, dans lequel le Luxembourg occupe un siège d'observateur, est l'organe délibératif du CIJF.

Le Conseil d'orientation s'est rencontré à deux reprises en 2023, une fois en avril pour une visite des lieux de l'organisation des Jeux de la Francophonie à Kinshasa (sans participation du Luxembourg) et une fois à Paris en décembre 2023. Les réunions avaient surtout comme sujet les préparatifs, respectivement de tirer bilan des 9<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, qui ont eu lieu du 28 juillet au 6 août 2023 à Kinshasa.

En raison des incertitudes jugées trop importantes jusqu'au dernier moment quant aux préparatifs, voire quant à la tenue même des Jeux, les candidat/es luxembourgeois/es aux concours culturels ont préféré renoncer à leur participation. Le secteur du sport a pris la même décision quelque temps plus tard, de sorte que la 9<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie s'est faite sans participation aucune de la part de Luxembourg.

## 7. Relations culturelles bilatérales

### 7.1. Accords dits culturels

Le ministère de la Culture ne signant en principe pas de nouveaux accords dits culturels pour privilégier la mise en œuvre de projets de coopération concrets, le programme exécutif de l'accord existant avec la Roumanie a été préparé courant 2023 pour une signature prévue au premier trimestre 2024.

### 7.2. Coopérations et échanges bilatéraux

#### Ukraine

Comme déjà en 2022, le ministère a continué à coopérer avec la Ukrainian Cultural Foundation dans le cadre de son programme de bourses intitulé *Restoration of cultural and artistic activities*. L'objectif est de soutenir spécifiquement les artistes et professionnel/les de la culture qui continuent de travailler en Ukraine et qui contribuent ainsi à y maintenir la vie culturelle et artistique, ce qui est important aussi pour le maintien d'une société démocratique, tout comme de l'identité ukrainienne.

Au-delà du fait de contribuer aux efforts globaux du Luxembourg en faveur de l'Ukraine, ce dispositif doté de 35.000 EUR répond en outre à un appel lancé par le côté ukrainien en ce sens et a permis de soutenir, lors de la première phase, 10 artistes ukrainien/nes qui ont reçu une bourse sur la base d'un appel à projets. À moyen ou long terme, les projets réalisés et relations ainsi établies peuvent aussi servir d'appui pour des coopérations ultérieures, cela également dans la perspective de l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne.

#### Entrevues

Au cours de l'année, la ministre de la Culture respectivement le service des affaires européennes et internationales ont eu des entrevues et échanges bilatéraux avec un certain nombre de ministres, diplomates ou autres interlocuteurs étrangers, notamment :

- Vaqif Sadiqov, ambassadeur d'Azerbaïdjan ;
- Pedro Sousa e Abreu, ambassadeur du Portugal ;
- Roland Yang, représentant adjoint, Bureau de représentation de Taipei ;
- Geneviève Brisson, déléguée générale du Québec à Bruxelles et Phoebe Greenberg ;
- Livia Rusu, ambassadrice de Roumanie ;
- Claire Lignières-Counathe, ambassadrice de France ;
- Heike Peitsch, ambassadrice d'Allemagne.

## *8. Autres*

### *8.1. Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)*

En tant que représentant du ministre de la Culture, le service des affaires européennes et internationales a participé aux réunions du CID, comité dont l'objet est d'aviser les grandes orientations de la politique de coopération au développement et de s'échanger pour assurer une cohérence des politiques gouvernementales sous cet angle.

Lors de la réunion de décembre 2023 du CID, le ministère a été invité à présenter aux membres du groupe le rapport du groupe d'experts OMC de l'UE sur la dimension culturelle du développement durable.

### *8.2. Comité interministériel pour les Droits de l'homme*

Le service des affaires européennes et internationales a représenté le ministère au sein du Comité interministériel pour les Droits de l'homme qui est coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes.

### *8.3. EUNIC - European Union National Institutes for Culture*

Membre officiel de ce réseau et point focal, le ministère a payé en 2023 la contribution statutaire de 11.500 EUR et la cotisation au pro rata de 2.000 EUR pour le principal programme multiannuel. L'implication future du Luxembourg dans EUNIC fait par ailleurs partie des travaux en cours dans le cadre de l'établissement d'une future stratégie de politique culturelle internationale.



**VIII.**  
*Patrimoine culturel*



*Châteaux de Beaufort - Château-fort – travaux de stabilisation de la muraille extérieure côté sud ; travaux de reconstruction de la muraille ; planification de détail et études pour travaux de consolidation de la tour d'artillerie (2023) © INPA*



Documents d'archives conservés aux Archives nationales de Luxembourg (2023) © Capsule – Pierre Matgé

# 1. Patrimoine architectural et archéologique

Les activités dans le domaine du patrimoine architectural et archéologique au niveau du ministère de la Culture se sont déclinées comme suit :

- Suivi de l'application de loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel et notamment :
  - Appui dans le cadre de la délimitation de la ZOA et mise en oeuvre de l'archéologie préventive. Suivi de l'élaboration du règlement grand-ducal du 26 juillet 2023 portant délimitation de la zone d'observation archéologique.
  - Appui dans le cadre de la mise en place de l'enquête publique à Mersch et traitement des contributions remises par les intéressés/es. Suivi de l'élaboration et publication du règlement grand-ducal du 6 décembre 2023 portant classement comme patrimoine culturel national de biens immeubles figurant à l'inventaire du patrimoine architectural de la commune de Mersch.
  - Assistance dans le cadre de l'organisation de la formation de base quant à l'utilisation de détecteurs métaux (volet juridique) et élaboration du Règlement grand-ducal du 21 juin 2023 déterminant le contenu et les modalités de la formation de base visée à l'article 12, point 1°, de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel et abrogeant : 1° le règlement grand-ducal du 24 juillet 2011 portant création d'un Centre national de recherche archéologique auprès du Musée national d'histoire et d'art ; 2° le règlement grand-ducal du 19 décembre 2014 concernant l'allocation de subventions pour des travaux de restauration d'immeubles.
- Suivi des dossiers de classement comme patrimoine culturel national et des projets de transformation et de travaux sur biens classés (diverses réunions, visites, participation à des groupes de travail (Metzeschmelz...), rédaction de notes, courriers et collaboration à la rédaction de réponses aux questions parlementaires).
- Présidence de la Commission pour le patrimoine culturel.
- Suivi des affaires portées devant les juridictions judiciaires et administratives en matière de patrimoine culturel.

## 2. Patrimoine mobilier

Le service du patrimoine mobilier continue ses efforts dans l'application des procédures découlant de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel. Les progrès se sont focalisés sur plusieurs domaines, notamment :

### 2.1. Biens culturels classés ou à classer en tant que patrimoine culturel national

En 2023, une historienne de l'art spécialisée dans le domaine du patrimoine mobilier a été recrutée, renforçant ainsi les compétences du service. Parallèlement, un nouveau membre, musicologue et expert dans les orgues, a été intégré et se charge du traitement des dossiers liés à cette catégorie particulière.

En collaboration avec le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art et Les 2 Musées de la Ville de Luxembourg, un groupe de travail a élaboré des critères de classement. Les premiers dossiers ont été examinés en profondeur et certains ont été présentés devant la commission pour le patrimoine culturel (ci-après la « COPAC »).

Des réunions d'information ont été organisées avec les homologues des pays voisins afin de bénéficier de leur expérience pour mieux structurer notre politique de classement et contribuer à une homogénéisation des pratiques internationales.

Afin d'assurer une gestion efficace des procédures de classement, un système de suivi et de contrôle a été mis en place. Actuellement, un outil de gestion des données (base de données) est en cours d'élaboration pour enregistrer et contrôler les biens culturels classés comme patrimoine culturel national. Cette démarche vise à garantir une conservation méthodique des informations, contribuant ainsi à la préservation du patrimoine culturel.

Quelques chiffres :

- 4 nouvelles demandes de classement ont été enregistrées.
- La majorité des demandes concernent le patrimoine religieux catholique.
- 1 refus de classement a été notifié.
- 1 intention de classement a été notifiée.
- 2 demandes d'autorisation de travaux sur des biens culturels classés comme patrimoine culturel national ont été enregistrées.
- 1 demande de subvention de travaux sur des biens culturels classés comme patrimoine culturel national a été enregistrée.

### 2.2. Circulation des biens culturels

La circulation des biens culturels dépassant les valeurs financières et les seuils d'âge définies par l'annexe I de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, requiert une licence d'exportation délivrée par le service du patrimoine mobilier du ministère de la Culture.

En 2023, 24 demandes d'exportation de biens culturels ont été enregistrées.

L'Europe a élaboré un nouveau règlement européen concernant l'importation de biens culturels qui est censé entrer en vigueur en 2025. Ce règlement est renforcé par la mise en place d'un système informatique européen garantissant le contrôle de ces importations. Le service du patrimoine mobilier travaille à la bonne implémentation au Grand-Duché de Luxembourg.

### 2.3. Garanties

#### Garanties d'État

Les instituts culturels de l'État, tels que définis par la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État, les établissements publics de droit luxembourgeois à vocation culturelle, ainsi que les personnes morales de droit privé établies sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qui jouent un rôle porteur dans le domaine culturel et bénéficient à ce titre d'un soutien financier annuel de la part de l'État ont la possibilité de solliciter une garantie d'État auprès du ministre de la Culture. Entre 2022 et 2023, 9 demandes ont été réceptionnées.

#### Garanties de restitution

Le ministre de la Culture octroie une garantie de restitution sur avis du ministre ayant les Affaires étrangères dans ses attributions à des entités étatiques étrangères dans le cadre de contrats de prêt à usage de biens culturels en provenance de l'étranger et prêtés à des fins d'exposition, d'expertise, de recherche ou de restauration sur le territoire luxembourgeois.

Entre 2022 et 2023, deux demandes ont été réceptionnées (uniquement une garantie a été accordée).

La Commission de circulation des biens culturels est consultée pour émettre des avis sur toute question relative au transfert, à l'introduction, à l'importation, à l'exportation des biens culturels, ainsi que sur les garanties d'État et les garanties de restitution. En 2023, deux réunions de la commission de circulation des biens ont eu lieu.

### 2.4. Restitution des biens culturels

En 2023, une demande de restitution formulée par un État tiers a été réceptionnée.

Enfin, les agent/es du service ont participé à diverses réunions et conférences organisées par des institutions internationales telles que l'UNESCO ou la Commission européenne, afin de débattre au sujet de questions liées aux thématiques susmentionnées.

### 3. Patrimoine immatériel

L'interpellation sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à la Chambre des députés en date du 7 juin 2023 a permis aux député/es d'affirmer leur consensus sur le bien-fondé des mesures gouvernementales en la matière, et à la ministre de la Culture Sam Tanson d'exposer celles-ci.

En exécution de l'article 104 de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, et à la demande de la communauté porteuse afférente, un nouvel élément fut inscrit à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel du Grand-Duché de Luxembourg, à savoir *Trauliicht brennen*.

En exécution de l'article 105 de ladite loi, qui prévoit que le/la ministre prend toute mesure propre à assurer la sauvegarde, la reconnaissance, le respect et la mise en valeur du patrimoine immatériel dans la société, le ministère entreprit :

- la production de 4 *IKI-Clip fir Jonker* : *Haus- a Flouernimm*, *Hiewanskonscht*, *Haupeschléiser*, *Wanderschéiferei*, en collaboration avec le CNA, le ZLS, le SCRIPT, et les communautés porteuses concernées. Ces clips seront mis en ligne une fois leur transcription et traduction terminées ;
- l'organisation d'un second *IKI-Meeting national*, le 21 février 2023, réunissant entre elles toutes les communautés porteuses d'un élément inscrit sur l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel du Grand-Duché de Luxembourg ;
- l'organisation d'un *Dag vum immaterielle Kulturierwen* à neimënster le 30 septembre 2023 dans le cadre des JEP 2023 *Living Heritage* ;
- la mise à jour du site internet du ministère dédié à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel [www.iki.lu](http://www.iki.lu);
- la poursuite du projet *IKI Social Media* visant à sensibiliser le public à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel via les médias sociaux ;
- le renforcement des capacités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des instances publiques : collaboration avec l'Administration de la nature et des forêts, l'Administration de la gestion de l'eau, les Parc naturels Mëlldall, Öewersauer et Our, le Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch (ZLS), la Ville de Luxembourg, la Ville d'Echternach ;
- un exposé sur le sujet « les murs en pierre sèche dans la Grande Région : valoriser et sauvegarder un patrimoine culturel et écologique », Conseil Parlementaire Interrégional Commission 4 Agriculture et Environnement (Remerschen, Biodiversum) ;
- la participation au Symposium international *Fléizen* (Esch/Sûre);

*Trauliicht brennen*



- le suivi des communautés porteuses des éléments inscrits sur l'inventaire national en vue du renforcement de leurs capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- la collaboration avec les médias thématiques un ou plusieurs éléments du patrimoine culturel immatériel ;
- une conférence au sein de l'Association Pour L'Education Permanente.

Au niveau international, le ministère a promu la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les actions suivantes :

- la participation à la dix-huitième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à Kasane, République du Botswana, du mardi 5 au vendredi 8 décembre 2023. Y fut décidée l'inscription de trois éléments luxembourgeois sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité :
  - *La Transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux* (Albanie, Andorre, Autriche, Croatie, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Roumanie, Espagne)
  - *L'irrigation traditionnelle : connaissance, technique et organisation* (Autriche, Belgique, Allemagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse)
  - *La maïeutique : connaissances, savoir-faire et pratiques* (Colombie, Chypre, Allemagne, Kirghizistan, Luxembourg, Nigéria, Slovaquie, Togo) ;
- la préparation et le dépôt auprès de l'UNESCO d'une candidature multinationale pour la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité : *L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques* (Andorre, Autriche, Belgique, Croatie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Slovaquie, et Suisse) ;
- la préparation d'une nouvelle candidature multinationale pour la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité : *La fête de la Sainte-Barbe et les traditions des mineurs* (Autriche, Luxembourg, Pologne) ;
- la participation au *European Network of Focal Points for the UNESCO 2003 Convention for the Safeguarding of Intangible Cultural Heritage* (ENFP) ;
- un exposé à la conférence *Doppeljubiläum 10/20 Jahre UNESCO-Übereinkommen zur Erhaltung des Immateriellen Kulturerbes*, Ministerium für Kultur und Wissenschaft des Landes Nordrhein-Westfalen et Deutsche UNESCO-Kommission, Düsseldorf (Allemagne) ;
- un exposé à la *Jubiläumstagung UNESCO-Übereinkommen 2003*, Deutsche UNESCO-Kommission, Berlin (Allemagne) ;
- une conférence en ligne pour *la Luxembourg American Cultural Society* ;
- la participation aux réunions de travail internationales sur l'irrigation traditionnelle comme patrimoine culturel immatériel à Sankt Vith (Belgique) ;
- la participation, avec 2 maçons luxembourgeois en pierre sèche, au festival européen de construction en pierre sèche *Féile na gCloch à Inis Oírr* (Irlande).

#### Activités Européennes

- Suivi des sites luxembourgeois du Label du patrimoine européen : Schengen et Echternach Saint Willibrord Heritage ;
- Prise de contact avec les sites majeurs du patrimoine Saint Willibrord en Irlande ;
- Participation aux réunions des coordinateurs nationaux du Label du patrimoine européen (Bruxelles et en ligne) ;
- Participation aux travaux du Commission's Expert Group on Cultural Heritage (en ligne) ;
- Participation aux travaux du Reflection Group EU and Cultural Heritage (Madrid et en ligne) ;
- Participation à la rencontre annuelle des coordinateurs nationaux des Journées Européennes du Patrimoine sur le thème Patrimoine vivant (Vienne) ;
- Participation aux réunions du conseil de direction de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels (IEIC).



Le portail [eluxemburgensia.lu](http://eluxemburgensia.lu) de la Bibliothèque nationale s'est doté d'un chatbot innovatif alimenté par l'IA. (04.10.2024) © Sven Muhlen / Bibliothèque nationale

## 4. Stratégie numérique du patrimoine culturel

### 4.1. Coordination de la stratégie numérique

Le service de la stratégie numérique a comme objectif le développement et la mise en œuvre d'une stratégie numérique du patrimoine culturel national, élaborée en collaboration avec les instituts et les services en charge de la collecte, de la documentation, de la préservation et de la valorisation de ce patrimoine, dont les bibliothèques, les archives et les musées.

Les grandes orientations stratégiques de la SNPCN sont :

- Donner un accès large et inclusif aux collections numériques du patrimoine culturel ;
- Créer des synergies entre les instituts culturels ;
- Développer un écosystème du patrimoine culturel numérique durable et de qualité.

La mise en œuvre de ces orientations stratégiques est subdivisée en deux volets principaux :

- Développement du Réseau de compétence national entre instituts culturels afin de mettre en place un cadre référentiel commun de développement numérique du patrimoine culturel ;
- Soutien à la transformation digitale au sein des instituts culturels.

### 4.2. Réseau de compétence et pôles d'expertise

Le réseau de compétence regroupe les spécialistes du numérique des différents instituts culturels. Il sert à créer des synergies entre acteurs notamment par l'échange d'informations, la définition de cadres communs, le transfert de connaissances et le développement de projets communs. Les membres du réseau de compétence du patrimoine culturel numérique se rencontrent régulièrement lors d'ateliers ou dans le contexte de projets spécifiques. Le réseau de compétence du patrimoine culturel numérique est composé d'experts des huit instituts culturels sous tutelle du ministère de la Culture.

#### Fichier partagé de données d'autorité (LUDAP)

Parmi les sujets prioritaires, dégagés par les instituts culturels, figure la nécessité de mettre en œuvre des approches concertées relatives à des vocabulaires contrôlés et des listes d'autorités (personnes physiques, lieux géographiques, concepts...). Ces listes contrôlées, structurées et normalisées permettent d'établir des relations sémantiques entre les termes utilisés par les instituts pour décrire les objets du patrimoine culturel. L'objectif consiste à relier ces objets à travers les collections et domaines au niveau national et international.

Le développement d'une plateforme commune de données d'autorité sur des personnes (artistes, auteurs, personnes historiques...) en relation avec le patrimoine culturel luxembourgeois a été entamée en 2019. À la suite de ces travaux, la solution technologique open-source Wikibase a été retenue sur la base de critères développés par trois groupes de travail issus du Réseau, une évaluation a été réalisée et la phase de développement de l'outil de production mutualisé a été entamée.

Au cours des travaux de conceptualisation et de développement de la plateforme partagée (LUDAP) différents sujets furent abordés dont la gouvernance (e.a. rôles et responsabilités), le déploiement de l'instance Wikibase, la modélisation des données (e.a. mapping CIDOC-CRM), les processus de travail, l'ingestion des données et le développement de plusieurs composantes du système. Le Réseau a été accompagné par des experts externes dans leurs travaux, dont des spécialistes Wikibase.

En 2023, les différents groupes de travail ont travaillé sur la mise en œuvre du LUDAP Work Plan, notamment sur les volets de la communication et de l'identité visuelle du LUDAP, ainsi que sur une analyse des besoins pour la plateforme publique et sur différents sujets concernant l'évolution technologique de l'outil et processus de travail.

## Mutualisation des systèmes de gestion des collections muséales (MUSEONET)

Le projet Museonet a comme objectif la mise en réseau et la mutualisation des systèmes de gestion des collections muséales basés sur l'application MuseumPlus (Zetcom). Une expérience pilote avec des musées de moyenne ou petite taille a mis en évidence une grande disparité concernant la capacité d'utilisation des systèmes de gestion des collections selon les normes et standards en vigueur et ceci aussi bien d'un point de vue technique que métier. Afin de permettre une gestion plus efficace et une harmonisation des méthodes de travail et des outils, une étude de faisabilité a été lancée en 2021 afin d'analyser les possibilités de mise en œuvre d'un programme de mutualisation des systèmes de gestion des collections muséales. Sur la base de cette étude, le projet a été entamé en 2022 et en 2023, sous l'impulsion du service de la stratégie numérique, le CTIE et le MNAHA ont mis en place toute l'infrastructure technique nécessaire pour y héberger l'application MuseumPlus, les différents rôles, responsabilités et accès ont été défini. En effet, chaque musée possède sa propre base de données au sein du système, à laquelle aucun des autres membres n'aura accès. Une convention cadre a été rédigée afin de régir l'adhésion à Museonet.

L'avantage de Museonet est cependant qu'il est possible d'effectuer des recherches à travers toutes les bases de données des musées participants. Les résultats de recherche d'autres musées sont affichés sous forme d'un *Minimal Data Set*, un jeu de données réduits, notamment : n° inventaire, auteur, titre, dates, technique, dimensions, propriétaire. Cette vue a été spécialement développée pour Museonet. Les données d'autres musées peuvent ainsi être visualisées en mode lecture seule.

En 2023 et 2024, les données des quatre premiers musées seront importées dans Museonet. Des entretiens préparatoires ont déjà eu lieu avec les musées. Les musées suivants seront les premiers membres de Museonet :

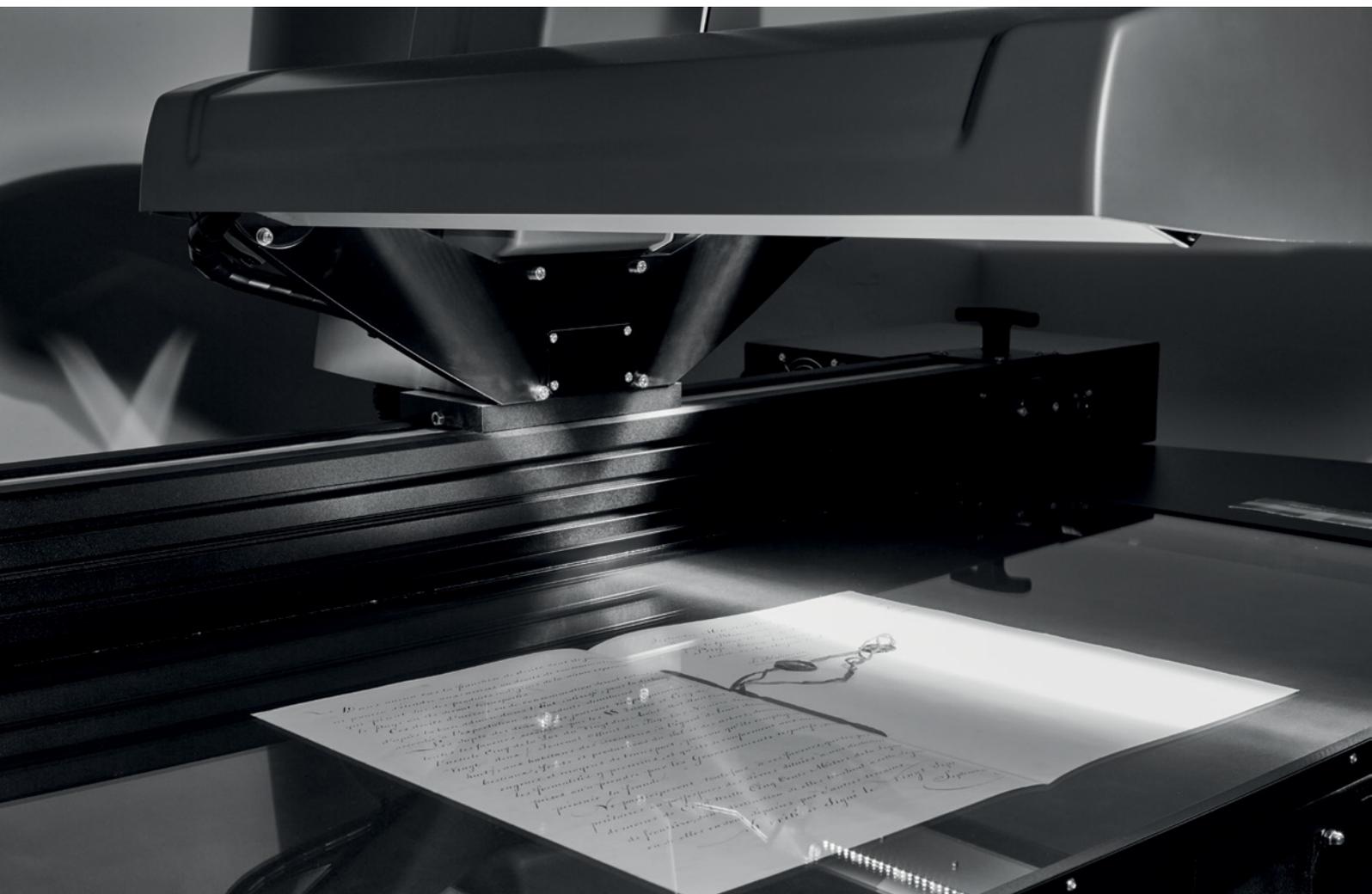
- [Musée national de l'art Brassicole](#)
- [Musée national d'histoire militaire](#)
- [Musée national de la résistance et des droits humains](#)
- [Kulturhuf](#)

### Plateforme biographique

La plateforme biographique en ligne s'inscrit dans le contexte d'une harmonisation voire d'une mutualisation des approches de gestion et de mise à disposition des données du patrimoine culturel. Il s'agit de créer une source d'informations multilingue, fiable et interopérable sur les artistes luxembourgeois/es, accessible en ligne à la fois aux chercheur/euses et aux parties intéressées. Bien que l'accent initial soit mis sur les artistes et les entités apparentées (Dictionnaire des arts plastiques luxembourgeois), il est prévu dès le départ que la plateforme elle-même soit capable d'héberger et de présenter une grande variété de données biographiques d'autres domaines du patrimoine culturel.

En 2023, la plateforme biographique sur les arts plastiques luxembourgeois, le Lëtzebuurger Konschtlexikon, a été publié et présenté lors d'une conférence de presse avec la ministre de la Culture, Sam Tanson au MNAHA. À ce jour la plateforme contient plus de 6.000 indexations et l'outil suscite un grand intérêt de la part les acteurs concernés par le patrimoine culturel numérique.

*La numérisation de documents d'archives aux Archives nationales de Luxembourg, (2016) © Frank Weber*



En alignement avec la stratégie numérique opérée par le ministère de la Culture, le Musée national d'histoire naturelle Luxembourg a entamé la recherche et l'implémentation d'un nouveau système de gestion des collections permettant de gérer les données sur le patrimoine naturel du Luxembourg. Le MNHN exploite un système informatique permettant de rassembler, de gérer et de publier des informations sur le patrimoine naturel.

Les informations capturées par le MNHN sont :

1. des observations d'espèces et d'habitats ;
2. des informations relatives aux objets/spécimens (plantes, animaux, champignons, minéraux, fossiles etc.) des collections scientifiques du Musée ;
3. des informations supplémentaires comme des fichiers multimédia, des informations sur les collectionneurs et déterminateurs ;
4. des listes de références concernant la taxonomie, des localités géographiques, des personnes, etc.

En 2023, le MNHN et le service de la stratégie numérique ont soumis une annonce de projet auprès du CTIE afin de lancer les travaux nécessaires pour remplacer leur système existant qui ne répond plus à leurs besoins. Le projet consiste à la conception et la mise en œuvre d'un nouveau système permettant de gérer les données existantes et nouvelles sur le patrimoine naturel du Luxembourg. Le nouveau système est prévu d'être opérationnel pour Q4 2025.

En 2023, la plateforme en ligne de l'inventaire du patrimoine architectural a été développée et implémentée. L'accès public à l'inventaire de l'INPA concerne la mise à disposition de documents et de métadonnées associées à un public intéressé. L'objectif est de faciliter l'accès aux collections patrimoniales, sans limite d'heure, de lieu ou de dispositif. Cette plateforme a pour objectif de sensibiliser le grand public et de rendre le travail du service de l'inventaire plus transparent et plus perceptible vers le public. Dans le cadre du projet, l'INPA avec le ministère de la Culture a mis en place une plateforme Goobi Viewer de la société Intransa. Cet outil est une solution open source pour la présentation du patrimoine culturel numérique. Le design du site étant terminé, il s'agira dans la prochaine phase d'alimenter la plateforme INPA-PAIP avec les inventaires des différentes communes et de publier la plateforme en ligne.

### 4.3. Transformation digitale et cycle de vie du patrimoine culturel numérique

Il s'agit d'accompagner les instituts culturels dans leur transformation digitale par le biais, e. a. de projets pilote, deancements de développement, d'études et de formations. Ces travaux se poursuivent dans le cadre de la mise en place d'un écosystème du patrimoine culturel numérique durable et de qualité, tout en veillant à créer des synergies entre instituts. Parmi les lignes d'action retenues se trouvent les stratégies, politiques et processus de travail, les systèmes de gestion des collections et des données (applications métier), la qualité et l'interopérabilité des données, les questions de droits d'auteur et la publication et l'utilisation du matériel patrimonial numérique.

#### Stratégies, politiques et processus de travail

Analyser, documenter et faire évoluer les stratégies numériques, les politiques et les processus de travail à l'échelle des instituts est essentiel dans un environnement en constante mutation. Ce travail constitue la base pour établir des cadres de référence et pour faire des choix organisationnels, méthodologiques et techniques informés.

En 2023, des premières réflexions autour non seulement des besoins de l'INPA en termes de gestion des données, mais aussi plus généralement autour des standards et règles de catalogages de données du patrimoine architectural ont été entamées. Ces travaux vont se poursuivre en 2024.

#### Description des objets, systèmes de gestion des collections et plateformes de publication

Un accent particulier est mis sur la description et la gestion numérique des objets culturels dans des banques de données appropriées. Une documentation et une gestion numérique de qualité, par le biais de catalogues et de répertoires et en suivant des normes et standards internationaux, sont indispensables pour assurer des ponts vers des plateformes de publication ou des systèmes d'archivage pérenne. Une coopération avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) a été mise en place afin de soutenir les instituts culturels dans cette démarche. La collaboration avec le CTIE s'est développée autour de plusieurs axes, dont l'analyse des besoins et l'aide à la sélection de logiciels, l'acquisition et la mise en commun de logiciels ainsi que la mise en place de solutions de *hosting* des données. Un programme de travail commun entre le CTIE et le service de la Stratégie numérique a été mis en place avec un suivi régulier des différents projets.

## 4.4. La Stratégie numérique dans un contexte européen et international

En 2022, le CNA a entamé la mise en place d'une plateforme de publication du patrimoine audio-visuel (OPAC - Online Public Access Catalogue), afin de présenter ses collections et ses œuvres au grand public. Ce projet permet au CNA, dans une première phase, de sélectionner les objets multimédias à publier ainsi que leurs métadonnées respectives et de les mettre en ligne. Le projet s'inscrit dans la continuité de la mise en place du système de gestion des collections pour le CNA en collaboration avec le CTIE. En 2023, presque 1.500 œuvres ont été cataloguées et décrites afin de pouvoir être publiées. La plateforme est accessible en interne seulement pour l'instant, mais l'ouverture vers le grand public est prévue pour 2024.

Le projet de publication en ligne des œuvres de la collection d'art du ministère de la Culture contribue à la promotion de la création artistique et des artistes, s'inscrit dans la stratégie numérique du patrimoine culturel du ministère cherchant une meilleure visibilité de la collection, la valorisation du patrimoine culturel du pays, et participe à l'accessibilité de la collection et au développement de la politique de prêts du ministère de la Culture (recommandations n° 35 et 55 du *Kulturentwicklungsplang 2018-2028*). Le projet a été entamé en 2022 et mis en œuvre en se basant sur les expériences réalisées lors de la mise en ligne des collections du MNAHA. En 2023, le *backend* a été mis en place, le design a été réalisé et quelques données tests ont été publiés sur la plateforme afin de mieux visualiser et tester les fonctionnalités du système. Pour l'instant la plateforme n'est qu'accessible en interne, mais l'ouverture vers le grand public est prévue pour 2024.

### NIF#PRESERV

Dans le cadre d'un appel à projets du ministère de la Digitalisation (NIF4Gov 2022), les Archives nationales de Luxembourg ont élaboré un document projet concernant une Stratégie nationale de préservation des données numériques. Les Archives nationales de Luxembourg ont pour mission principale d'assurer la préservation des archives publiques, quel que soit leur support, et d'élaborer des recommandations pour leur gestion. Le service de la stratégie numérique est membre du comité de pilotage et assurera le suivi du projet en collaboration avec les autres parties prenantes en 2024.

Par le biais du service de la stratégie numérique, le ministère de la Culture participe au Groupe d'experts de la Commission européenne sur un espace européen commun de données pour le patrimoine culturel (CEDCHE). Le groupe d'expert/es constitue un forum de coopération entre les États membres et la Commission européenne notamment dans les domaines de la numérisation, de l'accessibilité en ligne du matériel culturel et de sa préservation numérique. Il traite des sujets liés à l'évolution stratégique de l'espace de données et la pérennité d'Europeana. Il est d'autre part en charge de soutenir l'implémentation de la Recommandation 2021/1970 de la Commission européenne du 10 novembre 2021 relative à un espace européen commun de données pour le patrimoine culturel. En 2023, le Groupe d'experts de la Commission européenne sur un espace européen commun de données pour le patrimoine culturel (CEDCHE) a organisé deux réunions, une le 04 juillet 2023 et l'autre le 12 novembre 2023.

En 2023, la CE a aussi lancé la campagne Twin iT!, cette campagne a pour ambition d'accélérer la numérisation et la mise en ligne sur Europeana d'objets 3D. Cette campagne a non seulement défini des lignes directrices afin de guider les états membres dans leur choix, mais aussi différents workshops ont été organisés afin d'accroître les compétences et le savoir-faire autour de la numérisation en 3D, de la gestion de données 3D, ainsi que la gestion des droits et licence. Le service de la stratégie numérique a entamé des premières réflexions autour de cet appel et est en train de mettre en place un écosystème d'intervenants pour pouvoir lancer cette campagne au niveau national.

D'ailleurs, le service a relancé la mise en œuvre d'une plateforme nationale de publication/d'agrégation commune des collections patrimoniales. Sur la base des expériences de la plateforme LUDAP et MUSEONET, un premier plan d'action a été élaboré pour le développement d'une plateforme de publication/d'agrégation des collections patrimoniales, ainsi que des premières actions pour contribuer directement à la plateforme européenne Europeana.

Le service de la stratégie numérique a contribué au document stratégique de la Commission Européenne *Digital Decade 2030*, coordonnée pour le Luxembourg par le ministère de la Digitalisation.

# ***IX.***

*Les structures culturelles et commissions sous tutelle du ministère*



*La Philharmonie (19.11.2023) © Alfonso\_Salgueiro*



# 1. Les structures culturelles sous tutelle du ministère

## 1.1. Instituts culturels de l'État

Les huit instituts culturels de l'État sont :

- [Archives nationales \(ANL\)](#)
- [Bibliothèque nationale \(BNL\)](#)
- [Centre national de l'audiovisuel \(CNA\)](#)
- [Centre national de littérature \(CNL\)](#)
- [Institut national de recherches archéologiques \(INRA\)](#)
- [Institut national pour le patrimoine architectural \(INPA\)](#)
- [Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art \(MNAHA\)](#)
- [Musée national d'histoire naturelle \(MNHN\)](#)

Les rapports d'activité des instituts culturels sont téléchargeables sur leurs sites internet respectifs.

Fin 2023, le ministre de la Culture, Eric Thill, a visité les huit instituts culturels de l'État. Ces visites ont permis de faire le point sur les dossiers d'actualité, les projets-phares et les défis de chaque institut culturel individuellement.

Quatre réunions du collège des directeurs des instituts culturels de l'État ont eu lieu en 2023. Ces réunions régulières encouragent un dialogue privilégié avec le ministre sur les thématiques communes aux huit instituts culturels. Elles suscitent par ailleurs les échanges et le partage d'expérience entre les directeurs des instituts culturels.

Du point de vue ressources humaines, il y a lieu de relever qu'un nouveau directeur du Centre national de l'audiovisuel a été nommé et deux directeurs adjoints (Archives nationales et Bibliothèque nationale) ont été désignés. La désignation des directeurs adjoints avait été rendue possible grâce à la modification de la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État en 2022.

Les instituts culturels ont également entamé la rédaction des programmes de travail propres à chaque institut. À ce stade, quatre des huit instituts culturels ont vu leur programme approuvé par le ministère. Deux instituts sont au stade de finalisation et les deux restants ont entamé les travaux en vue de l'élaboration de tels programmes pluriannuels.

Les dossiers communs aux instituts culturels pour lequel des groupes de travail ont été mis en place au cours des dernières années sont les suivants :

- Stratégie numérique du patrimoine culturel (réseau de compétence géré par le ministère de la Culture) ;
- Gestion de crise, catastrophes naturelles et sécurité ;
- Relations des instituts culturels avec l'Université du Luxembourg et les institutions de recherche.

Les travaux de préparation sur la faisabilité d'un Centre national des collections publiques ont également avancé et les besoins des instituts culturels tant en espaces qu'en postes de travail ont été clairement identifiés.

Par ailleurs, un relevé des données statistiques essentielles aux instituts culturels a été entamé.

Campagne de crowdfunding « Klammt mat an d'Course » autour du Champion de Joseph Kutter  
© MNAHA



## 1.2. Établissements publics et organismes rattachés à l'administration centrale de l'État

En complément des instituts culturels, l'État confie l'exécution de missions culturelles précises aux établissements publics suivants:

- [Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain](#)
- [Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster](#)
- [Espace culturel des Rotondes](#)
- [Fonds culturel national \(Focuna\)](#)
- [Fonds national de soutien à la production audiovisuelle](#)
- [Kultur | lx – Arts Council Luxembourg](#)
- [Mudam Luxembourg, Musée d'art moderne Grand-Duc Jean](#)
- [Philharmonie \(Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte\)](#)
- [Rockhal \(Centre de musiques amplifiées\)](#)
- [Théâtre national du Luxembourg](#)
- [Trois-CL - Maison pour la Danse](#)

En outre, l'État confie l'exécution de missions culturelles précises aux établissements et structures culturels suivants:

- [Agence luxembourgeoise d'action culturelle \(ALAC\)](#)
- Luxembourgticket GIE

Les rapports d'activité de ces structures culturelles sont téléchargeables sur leurs sites internet respectifs.

### Nouveaux établissements publics et organismes rattachés à l'administration centrale de l'État

Le 14 juillet 2023, la Chambre des députés a voté les lois portant création de cinq nouveaux établissements publics sous la tutelle du ministère de la Culture à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il s'agit en l'occurrence des institutions suivantes :

- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean ;
- Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain ;
- Espace culturel des Rotondes ;
- Théâtre National du Luxembourg ;
- Trois C-L - Maison pour la Danse.

Par le vote de ces lois, seront créés cinq nouveaux établissements publics ayant vocation à poursuivre les activités et missions à caractère de service public des associations sans but lucratif et fondation existantes du même nom sous un statut de droit public. Ces structures se voient ainsi renforcées par une assise légale solide et une gestion adaptée au regard de leurs missions de service public et de la participation financière étatique. Elles verront ainsi leur ancrage dans la scène culturelle pérennisé et leurs missions légalement définies.

Le changement de configuration des associations sans but lucratif et/ou fondations s'avère opportun d'un point de vue juridique, mais repose également sur des considérations financières et organisationnelles. En effet, ces institutions culturelles remplissent déjà à l'heure actuelle des missions et activités revêtant un caractère de service public, leurs conseils d'administration sont constitués, entre autres, de représentants de l'État et la majeure partie de leurs ressources financières sont issues de dotations étatiques.

Les cinq établissements publics seront dotés de la personnalité juridique, jouiront de l'autonomie financière et administrative et bénéficieront de la liberté artistique. Les nouveaux établissements publics auront pour mission de promouvoir l'art et la culture au Luxembourg et au-delà des frontières nationales dans leurs domaines respectifs, de soutenir, de sensibiliser et d'engager la réflexion autour de la création artistique et de conserver ces répertoires, spectacles et œuvres pour les générations futures.

Par arrêté grand-ducal du 13 février 2023 a été nommé le conseil d'administration de l'établissement public nommé Kultur | lx – Arts Council Luxembourg. Sa composition est la suivante :

M. Jo Kox (Président), M. Michel Welter (Vice-Président), Mme Catherine Decker, Mme Christina Pinto, M. Jean-Claude Kugener, Mme Iris Depoulain, Mme Florence Ahlborn, M. Bernard Baumgarten, M. Gast Groeber, M. Jérôme Konen, Mme Michèle Walerich.

La direction de l'établissement est assurée par Diane TOBES (directrice nationale) et Valérie QUILEZ (directrice internationale).

### Le collège des directeurs

Le collège des directeurs des organisations rattachées à l'administration centrale de l'État (OAC) réunit les directeurs de la Rockhal, de la Philharmonie, de Neimënster, du Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain, du Théâtre National du Luxembourg et de Kultur | lx - Arts Council Luxembourg. Il se réunit régulièrement au sein du ministère de la Culture, en présence du ministre de la Culture et grâce à l'organisation de M. Luc Eicher. En 2023, ce collège s'est réuni à trois reprises pour discuter e.a. les sujets suivants : le changement de statut de certains OAC en établissement public, les conventions collectives en négociation auprès des établissements publics, la crise énergétique et les conventions pluriannuelles à objectifs, les chantiers programmés auprès de certains établissements publics, les nouveaux établissements publics auprès du ministère (gouvernance, organisation interne, ...). Avec le soutien du ministère des Finances, le ministère de la Culture entend introduire dans le budget 2025 les premières conventions pluriannuelles auprès de certains des OAC précités.

## 2. L'égalité des genres dans les établissements culturels liés au ministère de la Culture

L'égalité des genres est l'un des principes fondamentaux du droit communautaire et le cadre législatif national en la matière résulte des transpositions de directives européennes. Devant ce contexte, le ministère de la Culture entretient un échange régulier avec le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité.

Appuyé par la Charte de déontologie publiée en 2022, le ministère de la Culture a poursuivi en 2023 ses efforts en matière d'égalité des chances et des genres dans les organes de décision internes et promeut une représentation paritaire au sein des organes de gestion externes (établissements publics, secteur conventionné, etc.) tout comme au sein des institutions partenaires du ministère en ce qui concerne la composition des commissions, conseils, jurys et autres entités.

Un accent particulier est également mis sur le développement d'une ventilation par genre dans les statistiques culturelles et le ministère de la Culture continuera à élargir sa base de données à cet égard.

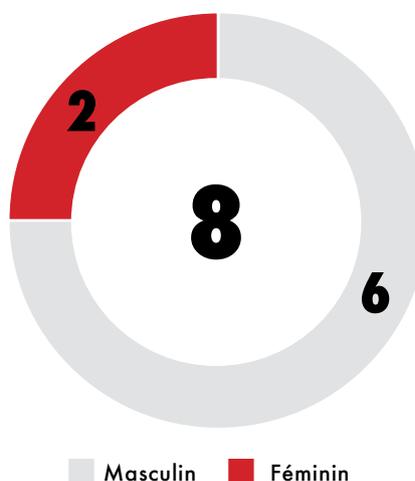
Pour l'année 2023, la représentation des genres au sein des directions et des conseils d'administration des instituts culturels de l'État et des établissements publics s'affiche comme suit :

### Instituts culturels de l'État (loi 2004) : direction

Poste	Sexe	Nombre de personnes	Pourcentage
Directeurs/ Directrices	Total	8	100 %
	Masculin	6	75 %
	Féminin	2	25 %

Instituts culturels de l'État : Archives nationales ; Bibliothèque nationale ; Centre national de l'audiovisuel ; Centre national de littérature ; Institut national de recherches archéologiques ; Institut national pour le patrimoine architectural ; Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art ; Musée national d'histoire naturelle

**Graphique 1** : Répartition des directeurs et directrices des instituts culturels de l'État par sexe

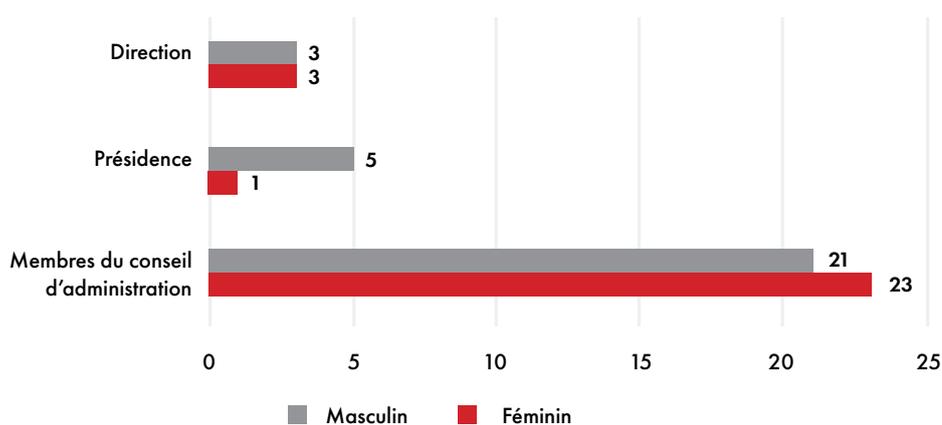


## Établissements publics : direction et conseil d'administration

Poste	Sexe	Nombre de personnes	Pourcentage
Directeurs/Directrices <sup>1</sup>	Total	6	100 %
	Masculin	3	50 %
	Féminin	3	50 %
Présidents/Présidentes du conseil d'administration	Total	6	100 %
	Masculin	5	83 %
	Féminin	1	17 %
Membres du conseil d'administration	Total	44	100 %
	Masculin	21	48 %
	Féminin	23	52 %

Établissements publics : Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster (neimënster) ; Centre de musiques amplifiées (Rockhal) ; Fonds culturel national (Focuna) ; Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Film Fund) ; Kultur | lx – Arts Council Luxembourg ; Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Philharmonie)

**Graphique 2 :** Établissements publics : direction et conseil d'administration



<sup>1</sup> Kultur | lx dispose de deux postes de direction. Le Focuna ne dispose d'aucun poste de direction.

## 3. Les conseils et commissions consultatives

### 3.1. Commission de l'aménagement artistique

Instituée auprès du ministère de la Culture, la commission de l'aménagement artistique (CAA) est un nouvel organe consultatif créé par la loi du 8 mars 2023 relative à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics. La composition et les missions de cette commission sont fixées par règlement grand-ducal.

Nommés en août 2023 pour un terme renouvelable de 4 ans, les membres de la commission de l'aménagement artistique sont Kevin Muhlen, directeur du Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, représentant le secteur des arts visuels (Président) ; Gery Oth, photographe, représentant le secteur des arts visuels ; Claudine Hemmer, conseiller, représentant le ministre ayant la Culture dans ses attributions ; Ben Hubert, attaché, représentant le ministre ayant les Travaux publics dans ses attributions ; Marie-Paule Engel-Lenertz, conseillère de la commune de Steinsel, représentant les autorités communales.

En 2023, la CAA s'est réunie les 3 octobre et 28 novembre. Appelée à conseiller et informer les maîtres d'ouvrage et les artistes et à sensibiliser les acteurs concernés par la loi, les premières réunions de la CAA se sont concentrées sur le fonctionnement de la commission, les éventuelles actions à mettre en œuvre et les outils de travail à élaborer.

### 3.2. Conseil national du livre (CNLi)

Le Conseil national du livre est un organe consultatif du ministère de la Culture, créé par la loi de 2004 sur les Instituts culturels de l'État. Il regroupe des représentant/es de la chaîne du livre au Luxembourg et soumet au ministère de la Culture des avis relatifs à la politique du livre.

Fin 2023, les membres du Conseil présidé par Jean-Marie Reding furent les suivants : Myriam Bamberg, représentante du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Marc Binsfeld, pour les Lëtzebuurger Bichereditoren ; Nathalie Cailteux, pour l'Office de la propriété intellectuelle (OPI) ; Fernand Ernster, pour la Fédération luxembourgeoise des Libraires ; Jeanne E. Glesener, Institut de langue et de littératures luxembourgeoises de l'Université du Luxembourg ; Agnès Poupert-Voermans, de l'Union luxembourgeoise des bibliothèques publiques ; Cédric Kayser, du ministère de la Culture ; Christine Kremer, représentante de la Bibliothèque nationale de Luxembourg ; Jean-Marie Reding, président du CNLi, pour l'Association luxembourgeoise des bibliothécaires, documentalistes et archivistes (Albad) ; Gérard Scheiwen, pour Luxembourg Organization for Reproduction Rights (Luxorr) ; Jeff Schinker de A :LL Schrëftsteller\*innen ; Pascal Seil, représentant du Centre national de littérature ; Claudia Schneider-Schoo, de l'Initiativ Freed um Liesen ; et Nadine Zeien, représentante des Archives nationales de Luxembourg.

Le Conseil national du livre nommé par arrêté grand-ducal du 8 novembre 2019, s'est réuni trois fois en 2023, de mai à octobre. Ses membres y ont discuté et approuvé une ébauche de projet de loi visant à introduire le prix fixe du livre au Luxembourg.



Discovery Days à la Bibliothèque nationale du Luxembourg (30.09-01.10.2023) © Michel Brumat

### 3.3. Conseil supérieur des bibliothèques

En 2023, le Conseil supérieur des bibliothèques (CSB) s'est réuni les 25 janvier, 15 mars, 12 juillet, 13 septembre et 8 novembre.

Toutes ces réunions ont été tenues en présentiel, à la Bibliothèque nationale du Luxembourg.

Le CSB constitue des groupes de travail qui se réunissent en dehors des séances plénières du Conseil pour préparer ou finaliser des dossiers discutés en séances plénières.

#### Remplacements au sein du CSB

Après le départ en retraite de Marthy Bracke le 20 avril 2023, Deborah Storn est devenue responsable de la Cité Bibliothèque, qu'elle représente désormais au CSB. En même temps elle a démissionné comme présidente du CSB et a été remplacée par Tamara Sondag de la Escher Bibliothék.

L'ULBP est désormais représentée par Tanja Duhr.

Depuis le 15 septembre, Gilles Zeimet est directeur du Centre national de l'audiovisuel et dans cette fonction, il remplace Paul Lesch au sein du CSB.

Cédric Kayser a remplacé Nora Si Abderrahmane, partie en congé de maternité, comme représentant du ministère de la Culture.

Comme il y a eu beaucoup de changements de personnel à la Bibliothèque municipale de Grevenmacher, il y a eu trois représentantes de cette bibliothèque au courant de l'année 2023 : Sabine Clüsserath, Jennifer Mannes et depuis automne Nathalie Kayser.

La Ettelbrécker Bibliothék est désormais représentée par Cathy Clement et le Syvicol par Pascal Nicolay.

#### Séances plénières

Lors des séances plénières du CSB en 2023, les sujets suivants ont été à l'ordre du jour :

#### Video on demand (VOD) : Projet-pilote MéNuLu (Médiathèque Numérique du Luxembourg)

En janvier, Marc Fritz a présenté les statistiques d'utilisation de l'offre VOD MéNuLu pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 23 janvier 2023.

Il explique les différences entre les différents abonnements auprès des trois fournisseurs Tënk, Kanopy et Filmfriend, tous les trois spécialisés dans le domaine de la VOD pour bibliothèques.

Le Mierscher Lieshaus, la Bibliothèque municipale d'Esch-sur-Alzette, l'Ettelbrécker Bibliothék, la Bibliothèque régionale publique de Dudelange et la Bibliothèque municipale de Differdange sont intéressées à faire partie du projet et vont adhérer au programme MéNuLu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les coûts pour bibliothèques participant au programme sont limités à environ 1.000 EUR par bibliothèque par année.

## **Avis sur la Consultation publique sur la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques**

Un groupe de travail composé de Anne-Marie Antony, Claude D. Conter, Nathalie Jacoby, Claire Krieger, Tamara Sondag et Deborah Storn a élaboré un avis de synthèse sur le volet CSB qui résume les douze prises de position sur la loi relative aux bibliothèques publiques introduits lors de la consultation publique. Cet avis reflète également la position du Conseil lui-même.

Leur conclusion est que tous les avis émis par les acteurs du monde des bibliothèques permettent de constater qu'une modification de la loi de 2010 est indispensable.

Les acteurs sont d'accord pour demander une plus grande flexibilité au niveau des offres, services, collections, heures d'ouverture et revendiquent l'étoffement des ressources personnelles et financières. Le CSB se prononce pour la municipalisation des bibliothèques publiques et l'embauche d'au moins une personne diplômée en bibliothéconomie par bibliothèque publique.

Le CSB considère que la loi sur les bibliothèques publiques est une étape vers une loi générale sur les bibliothèques au Luxembourg.

### **Nouveau règlement interne du CSB**

Depuis le 13 septembre 2023, le CSB s'est doté d'un nouveau règlement interne, adapté par la présidente Tamara Sondag.

### **Assises culturelles / état des lieux**

Le 25 avril a eu lieu un workshop au sujet des bibliothèques au Luxembourg, organisé par le ministère de la Culture à la BnL. Le CSB a présenté son avis de synthèse lors de la première partie du workshop.

A partir du mois de septembre, Henning Marmulla, un expert externe, s'est déplacé dans les bibliothèques pour faire un état des lieux. Le rapport de cet état des lieux devrait être prêt en printemps et sera présenté lors des assises sectorielles dédiées aux bibliothèques.

## **La facturation électronique au Luxembourg**

La loi du 13 décembre 2021 a instauré la facture électronique obligatoire au Luxembourg. A partir du 18 mars 2023, même les opérateurs économiques de petite taille qui réalisent des prestations pour le secteur public sont obligés d'émettre que des factures électroniques.

Pour les instituts culturels de l'État ainsi que pour les bibliothèques communales, ceci implique par exemple que chaque auteur engagé par une bibliothèque doit fournir une facture électronique, sinon il ne peut être payé.

Les intéressés peuvent trouver des renseignements sur le site web <https://efacturation.public.lu/fr.html>.

### **Le programme eBooks.lu**

Une refonte du *key visual* notamment du site web et du volet communication est devenue nécessaire, parce que le visuel ne correspond plus à l'air du temps.

Trois versions différentes d'un nouveau visuel pour le programme eBooks.lu sont proposées.

Après une discussion il est retenu que l'affiche contiendra une tablette avec une étagère de livres pour montrer qu'une tablette contient un grand nombre de livres.

### **IFLA WLIC 2023**

En août, Agnès Voermans, Lia Blum et Claude Conter ont participé au World library and information Congress de l'IFLA à Rotterdam et ont présenté leurs impressions aux membres du CSB.

Le directeur de la BnL propose que lui-même, un représentant du ministère de la Culture et Tamara Sondag pourraient aller visiter la fondation NBD Biblion, la centrale de commandes pour les bibliothèques publiques et scolaires des Pays-Bas, pour se faire une idée comment fonctionne l'acquisition et le catalogage communs et pour s'inspirer comment pourrait fonctionner un tel projet à moyen ou long terme à Luxembourg.

Claude Conter suggère de créer un groupe de travail avec le ministère de la Culture pour vérifier comment implémenter des projets d'automatisation dans les bibliothèques.

## **Nouveaux projets de la Cité Bibliothèque**

Tanja Dühr, nouvelle collaboratrice de la Cité Bibliothèque, a présenté les projets futurs de la bibliothèque lors de la réunion du CSB du 13 septembre.

### **Kulturkampf von rechts in Bibliotheken**

La bibliothèque municipale d'Esch-sur-Alzette et la Cité Bibliothèque ont été confrontées à des réactions haineuses de la part de personnes de l'extrême droite sur les réseaux sociaux après la lecture à des enfants par l'artiste queer Tatta Tom.

Les bibliothèques publiques pourraient se référer au manifeste IFLA-UNESCO sur les bibliothèques publiques pour défendre leurs missions et valeurs.

### **ROI et règlements des taxes**

Tamara Sondag a présenté la conclusion d'une réunion de l'IZ PUB concernant les ROI et règlements des taxes, dans laquelle il s'est avéré qu'il existe des grandes divergences entre les bibliothèques de l'IZ PUB concernant les taxes, modalités d'inscription et prêts.

Les règlements RGPD doivent être conformes dans toutes les bibliothèques du réseau bibnet.lu. Il existe trois fiches d'inscription modèle avec notices d'information en langues allemande, anglaise et française. Ces fiches sont mises à la disposition sur le blog bibnet.lu et seront aussi envoyées aux membres du CSB.

Chaque bibliothèque doit adapter les textes à sa situation et les distribuer et faire signer par chaque lecteur qui s'inscrit.

### **Cartes de lecteur BnL/IZ PUB**

Le CSB s'interroge sur la faisabilité d'harmoniser la carte de lecteur entre la BnL et les bibliothèques publiques.

## **Groupe de travail audiovisuel**

En 2020 le groupe de travail « audiovisuel » s'est rencontré neuf fois, en date des 24 janvier, 1<sup>er</sup> février, 4 mai, 13 juin, 3 août, 17 octobre, 24 octobre, 8 novembre et du 7 décembre.

En 2023, l'offre a continué à trouver un public fidèle, avec une augmentation d'utilisateurs actifs à travers toutes les plateformes et un dédoublement des minutes visionnées sur Kanopy et filmfriend. Les plateformes ont continué à étoffer leurs contenus, notamment filmfriend qui est passé de 800 vidéos en 2022 à 2200 fin novembre 2023. L'offre MéNuLu a été présentée lors des portes ouvertes de la BnL par le groupe de travail audiovisuel le 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre.

### **Fonds Luxemburgensia**

La plateforme propose une sélection diverse de documents Luxemburgensia. En septembre 2023, une nouvelle sélection de productions luxembourgeoises et des films d'archives issus de collections du CNA a été mis à disposition sur la plateforme filmfriend.

### **Développement de l'offre**

Une nouvelle plateforme rejoindra l'offre en janvier 2024, Philharmonie à la demande, une plateforme VOD de la Philharmonie de Paris.

En février, les résultats de la période de test du projet MéNuLu ont été présentés au CSB, où plusieurs bibliothèques du réseau Bibnet.lu se sont montrées intéressées à rejoindre l'offre. Une convention est en cours de préparation.

### **Groupe de travail chargé de l'élaboration d'un avis de synthèse suite à la consultation publique sur la loi relatives aux bibliothèques publiques**

Le 21 octobre 2022, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a donné la mission au CSB de rédiger un avis de synthèse et d'évaluation sur les avis introduits suite à la consultation publique sur la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques.

Le groupe de travail chargé de l'élaboration de cet avis s'est vu deux fois en 2023, le 19 janvier et le 14 février.

Il a rédigé un document, qui a été présenté par Déborah Storn aux membres du CSB le 15 mars 2023.

L'avis de synthèse a été transmis au ministère le 28 mars et a été présenté au public dans le cadre du workshop « Soutien public aux bibliothèques » le 25 avril 2023 par Tamara Sondag.



**X.**  
*Perspectives*



*Exposition Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn au Centre national de l'audiovisuel (2023) © Armand Quetsch/CNA.*

# 1. Réorganisation des attributions ministérielles suite aux élections législatives 2023

À la suite des élections législatives du 8 octobre 2023 et de la formation du gouvernement Frieden/Bettel, les modifications des attributions du ministère de la Culture ont été formalisées par le Règlement interne du Gouvernement du 28 novembre 2023.

Parmi les changements majeurs, notons l'ajout de la promotion de la langue luxembourgeoise au portfolio du ministère, qui sera dorénavant responsable pour son développement ainsi que pour l'implémentation du plan d'action pour la promotion de la langue luxembourgeoise. Ont ainsi été rattachés au ministère de la Culture le Commissaire à la langue luxembourgeoise, le Centre pour le luxembourgeois (Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch) et le Conseil permanent de la langue luxembourgeoise.

L'autre changement majeur consiste au rattachement du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Film Fund) (en concertation avec le Ministère d'État).

## 2. Kulturentwécklungsplan 2018-2028

### 2.1. États des lieux

Les prochains États des lieux sectoriels à paraître sont :

- Arts visuels – expert : Vincent Crajon, les Assises ayant eu lieu le 28 juin 2022 au Mudam, publication prévue au premier trimestre 2024 ;
- Secteur du livre – experte : Fabienne Gilbertz, Assises le 10 janvier 2023 à la Bibliothèque Nationale ; publication prévue au deuxième trimestre 2024.

En outre, les experts suivants ont été mandatés pour l'élaboration d'États des lieux thématiques :

- Romain Butti : Danse ;
- Henning Marmulla : Secteur des bibliothèques ;
- Sébastian Thiltges : Résidences d'artistes.

Leurs recherches sont en cours et seront présentées lors d'Assises ou de workshops thématiques au courant de l'année 2024.

### 2.2. Publications futures

Début 2024 paraîtra en outre le deuxième tome des Cahiers du ministère de la Culture, consacré à *L'écoresponsabilité dans la culture* (voir plus loin).

### 2.3. Assises sectorielles et workshops

Le ministère de la Culture continue ses consultations du secteur culturel, que ce soit selon des axes sectoriels, avec les Assises suivantes d'ores et déjà confirmées, à savoir :

- Assises sectorielles dédiées aux bibliothèques, le 24 mai 2024 à la Bibliothèque nationale du Luxembourg ;
- Assises sectorielles dédiées à la production audiovisuelle, le 20 septembre 2024 au Centre National de l'Audiovisuel à Dudelange ;
- Assises sectorielles dédiées à la danse, le 25 octobre 2024 à l'Ariston à Esch-sur-Alzette.

Les workshops sont des rencontres autour de thématiques transdisciplinaires. En 2024, auront lieu :

- Workshop dédié au développement des publics, le 28 juin 2024 au Opderschmelz à Dudelange ;
- Workshop dédié aux résidences d'artistes, le 8 novembre 2024 au neimënster.

### 3. Transition écologique

Les secteurs de la culture et de la création sont non seulement impactés, eux-aussi, par l'accélération du changement climatique, mais peuvent également contribuer à faire avancer la transformation écologique, d'un côté en y sensibilisant et en proposant des solutions créatives et, de l'autre côté, en adaptant leurs pratiques pour essayer de réduire leur propre impact écologique. Conscient de la nécessité d'accompagner ces processus, le ministère de la Culture a lancé en 2021 un groupe de travail interne dédié à la transition écologique du secteur culturel. Il est actuellement composé de Nadine Erpelding, Tom Gantenbein, Josée Hansen, Cédric Kayser, Nathalie Kerschen et Barbara Zeches. Ce groupe travaille en dialogue avec d'autres ministères et administrations, mais aussi avec le secteur culturel.

Lors du workshop dédié au sujet et qui a eu lieu en novembre 2022 à la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, a été lancée l'idée d'une ressourcerie culturelle.

Une ressourcerie est une organisation généralement autonome qui gère un entrepôt de matériel et/ou un stock commun destiné à la collecte, au reconditionnement et à la mise à disposition d'objets (décors de scène, accessoires, costumes...) et de matériaux (bois, métal, tissus...). C'est une plateforme de mise en réseau et de transfert de connaissances ayant pour objet de promouvoir la production culturelle durable. En préservant les ressources, en facilitant l'accès à la culture et en mettant en réseau les acteurs/trices culturel/les, elle contribue de manière significative à la mise en œuvre de l'économie circulaire et, partant, des principes du développement durable dans le secteur culturel.

Afin d'avoir un ordre de grandeur des besoins de stockage de matériaux réutilisables, et avant de pouvoir en évaluer les coûts et établir un modèle de fonctionnement, le ministère a commandité en 2023 une étude à Tun Van Beest, manager culturel diplômé de l'Université de musique et des arts du spectacle à Vienne, qui a sondé 73 personnes du secteur – représentant/es d'institutions ou d'associations, porteurs/euses de projets ou créatif/ves indépendant/es des domaines du spectacle vivant, du cinéma, des musées et espaces d'expositions, centres culturels ou de musique – via un questionnaire en ligne. Ce questionnaire avait pour but d'identifier les acteurs/trices culturels/les susceptibles de participer au projet, à décrire et à quantifier les déchets qu'ils/elles produisent, à déterminer l'origine des matériaux qu'ils/elles utilisent dans le cadre de leur activité, à recenser leurs possibilités de stockage et, enfin, à établir une typologie de leurs déchets en vue de leur réemploi potentiel.

L'étude a par exemple révélé qu'en 2022, les 73 répondant/es à l'enquête ont consommé l'équivalent de onze conteneurs de stockage à 33 mètres cubes de bois pour leurs décors, scénographies et constructions.

L'objectif de l'enquête était non seulement d'avoir une idée sur les quantités, voire la masse de matériaux qui sont utilisées par le secteur culturel en une année – et qui sont susceptibles d'être réutilisés –, mais aussi de déterminer les principales conditions exigées pour faire fonctionner une ressourcerie :

- elle doit disposer d'une infrastructure appropriée en termes de taille et d'accès, souvent difficile à trouver en milieu urbain ;
- elle doit être gérée par une équipe stable et compétente, qui doit disposer des savoir-faire requis pour assurer son bon fonctionnement : logistique, prospection, médiation, relations publiques, administration, revalorisation, etc. ;
- elle doit disposer du bon outil informatique pour gérer l'entrée des matériaux, leur inventarisation et leur sortie ;
- elle exige la mise en place d'un cadre juridique pour faciliter le transfert d'objets et de matériaux : droit fiscal, règlement des déchets, droits d'auteur ;
- elle doit disposer d'un modèle économique qui garantit sa rentabilité tant au niveau écologique que financier.

Ces résultats ont été présentés au secteur culturel durant une visioconférence, qui a eu lieu le 13 octobre 2023 et ils seront publiés dans le deuxième tome de la série des *Cahiers* du ministère de la Culture, à paraître au premier trimestre 2024.

Afin d'approfondir la réflexion, le ministère de la Culture cherchera le partenariat avec d'autres administrations pour la réalisation du projet.

## 4. Les réformes législatives

### 4.1. Réforme de la loi du 22 septembre 2014 relative au Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le projet de loi portant modification de la loi du 22 septembre 2014 relative au Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (doc. parl. n° 8303) a été déposé le 29 août 2023 à la Chambre des députés.

Ce projet de loi a non seulement pour objet d'adapter la loi aux évolutions connues par le droit des aides d'État et d'introduire un nouveau régime d'aides de *minimis* pour la réalisation de projets ayant vocation à encourager la création audiovisuelle ou à promouvoir le développement du secteur luxembourgeois de la production audiovisuelle, mais tend également à incorporer un certain nombre de recommandations législatives émises par la Cour des comptes et la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire à l'égard du Fonds national en ce qui concerne le cadre de gouvernance et le fonctionnement du Fonds.

Les travaux parlementaires entamés en 2023 seront poursuivis.

### 4.2. Réforme de la loi modifiée du 17 août 2018 sur l'archivage

Par la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, le Grand-Duché de Luxembourg s'est doté pour la première fois d'un cadre légal cohérent et global en matière d'archivage.

Plus de cinq ans après son entrée en vigueur, les enseignements nécessaires ont pu être tirés de ce nouveau dispositif, de sorte qu'il est aujourd'hui possible de soumettre cette loi à une première analyse.

Étant donné que la protection du patrimoine culturel figure de surcroît parmi les priorités de l'accord de coalition 2023-2028, le ministère de la Culture lancera en 2024 une consultation publique ayant pour objet d'élucider la question de la nécessité d'une adaptation de la loi précitée et de fixer les principales orientations d'une réforme.

Après avoir recueilli et analysé les contributions des acteurs culturels principalement concernés par la législation et de la société civile, un avant-projet de loi sera élaboré.

### 4.3. Avant-projet de loi portant création d'un Observatoire de la Culture

Conformément à la recommandation n°3 du plan de développement culturel 2018-2028 qui prévoit la mise en place d'un Observatoire de la culture et de la recommandation n°10 qui préconise la mise en place d'une cellule d'études et de statistiques culturelles, un avant-projet de loi portant création d'un Observatoire de la culture sera élaboré.

Cet observatoire aura pour mission de fournir des informations, des analyses et des données essentielles pour mieux comprendre, promouvoir et soutenir la culture dans notre société. L'Observatoire de la culture contribuera à valoriser la culture en tant que composante fondamentale de la vie artistique, sociale et économique, tout en aidant à orienter les politiques culturelles et les investissements dans le secteur culturel.

### 4.4. Réforme de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques

Tel que prévu par l'accord de coalition, le ministère de la Culture poursuivra les travaux de réforme de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques entamés suite au lancement d'une consultation publique en 2022.

Après le grand succès du Workshop thématique intitulé « Soutien public aux bibliothèques » du 25 avril 2023, le ministère de la Culture a fait appel aux services d'un expert externe en vue de l'élaboration d'un état des lieux sur le secteur des bibliothèques, conformément à la recommandation n°6 du *Kulturentwicklungsplan 2018-2028* « Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois ».

Le dépôt de l'état des lieux est actuellement prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Les résultats de cet état des lieux seront présentés dans le cadre d'assises sectorielles sur le secteur des bibliothèques qui auront également lieu en 2024.

Les résultats de l'état des lieux ainsi que tous les autres avis et prises de position serviront de base de travail en vue de l'élaboration d'un avant-projet de loi portant modification de la loi du 24 juin 2010.

## *4.5. Réforme de la loi modifiée du 4 mars 1982 portant création d'un Fonds culturel national*

Force est de constater que la loi modifiée du 4 mars 1982 relative au Fonds Culturel National (Focuna) ne satisfait plus aux exigences résultant des lignes directrices pour la création d'établissements publics arrêtées par décision du Conseil de gouvernement du 10 février 2017.

Ainsi, il s'est avéré que le cadre de gouvernance, les missions et le fonctionnement interne du Focuna résultant de la loi du 4 mars 1982 ne sont plus adaptés à la taille et au volume d'activités du Focuna.

L'accord de coalition prévoit aussi que « différents mécanismes seront mis en place pour soutenir le mécénat culturel et la création d'une plateforme reliant le secteur culturel aux milieux économiques. La culture étant elle-même considérée aussi comme un vecteur économique, le Gouvernement va initier une étude pour mesurer sa contribution à l'économie nationale ».

Le ministère de la Culture entamera dès lors des réflexions à la fois en vue d'une réforme de la loi relative au Focuna, vieille de plus de quarante ans et de l'introduction de mesures supplémentaires susceptibles de promouvoir le mécénat culturel.



*Eugénie Anselin, lauréate de la Bourse Edmond-Dune 2023*  
© Antoine de Saint Phalle



## 4.6. Plan quinquennal des infrastructures culturelles

En amont de la mise en place d'un plan quinquennal pour le financement de projets d'équipements culturels dans l'intérêt des administrations communales, syndicats intercommunaux et associations sans but lucratif, le ministère de la Culture a procédé en 2022 à la révision de ce dispositif d'aide. Ainsi les critères d'éligibilité et d'attribution, le taux de financement ont été revus et publiés à la suite sur la page web du ministère de la Culture.

La mise en place d'un fonds spécifique à l'exécution d'un plan quinquennal permettrait au ministère de la Culture de revoir les aides culturelles disponibles au secteur communal luxembourgeois tout en tenant compte des besoins spécifiques en matière d'infrastructures culturelles, tant au niveau des communes, qu'au niveau des associations sans but lucratif actives dans le domaine culturel avec le but partagé de contribuer à une offre culturelle et socioculturelle égalitaire et équilibrée à travers le pays.

## 4.7. Agrément pour musées

Conformément au *Kulturentwicklungsplang 2018-2028* et à ses recommandations n° 14 (« Redéfinir la politique de conventionnement pluriannuel ») et n° 38 (« Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales (centres culturels régionaux, musées régionaux, etc.) »), le ministère de la Culture a analysé des axes de structuration possibles en vue d'établir un cadre d'action pour le secteur des musées. Il a notamment examiné l'opportunité et les modalités de mise en place d'un agrément pour institutions muséales, tel qu'il est appliqué dans d'autres pays. Les exemples des gouvernements du Québec, de la Belgique ou de l'Autriche démontrent que l'introduction d'un tel « label de qualité » contribue à promouvoir et à faire respecter de manière plus ciblée les normes muséales internationales et favorisent, à terme, une conservation adéquate de notre patrimoine, conformément aux normes fixées pour la pratique des professionnel/les des musées.

## 5. Les grands événements

### 5.1. LUGA 2025

L'exposition LUGA (Luxembourg Urban Garden) 2025 se déploie sur 5 sites (Luxembourg : vallées la Pétrusse et de l'Alzette, le Kirchberg et la Nordstad). L'exposition qui aura lieu de mai à octobre 2025 s'appuiera entre autres sur des créations paysagères, des interventions artistiques, des constructions éphémères et des techniques agricoles innovantes pour offrir au public des découvertes insolites et aborder les enjeux futurs à travers seize grands thèmes : l'environnement, l'agriculture, l'horticulture, la viticulture, l'alimentation, la biodiversité, l'écologie urbaine, le patrimoine, les arts, la culture, le bien-être, le développement durable, l'économie circulaire, le patrimoine, l'inclusion sociale, l'innovation technologique et le tourisme. Le ministère de la Culture est représenté au sein du Conseil d'Administration et du Comité scientifique de la LUGA. En mai 2023, le Conseil d'Administration a dévoilé le plan directeur, fil rouge de l'exposition et les premiers événements dans le cadre de l'avant-programme « semer » en 2023, récolter en 2025. De mai à octobre 2023 la LUGA a participé avec l'installation paysagère, *Phyllōm*, haute de 10 m, à la BUGA 2023 à Mannheim. Avec des concerts piano offerts au jardin rosier nouvellement aménagé au pied du monument Amélie au Parc de la Ville, la LUGA s'est associée au programme culturel des Rendez-vous aux jardins organisés par le ministère de la Culture. Sur la base des recommandations de l'INPA, l'INRA et de l'UNESCO Site Manager sur le respect des vestiges historiques sur les différents sites, LUGA a lancé un appel à projets. Il s'agit d'aménagements paysagers temporaires qui seront installés de mai à octobre 2025 le long de la vallée de l'Alzette et placés sous le thème de l'exposition « rendre visible, l'invisible ». Les créations paysagères devront favoriser la rencontre entre l'homme et la nature en milieu urbain, valoriser des espaces en friche, révéler le patrimoine existant et s'inscrire dans une réflexion de durabilité. Le ministère de la Culture était membre du comité de sélection international. La LUGA a également assuré la mise en cave de la Cuvée Millésime LUGA 2025 aux casemates du Fort Royal. La date de 2025 s'approchant, le conseil d'administration a renforcé son équipe d'un responsable événementiel et un responsable projets.

## 6. Les grands projets immobiliers

### 6.1. Centre national des collections publiques CNCP

Les planifications de la réalisation d'un centre des collections publiques, visant le rassemblement des collections de plusieurs instituts de l'État et du MUDAM Luxembourg dans des parties de l'ancien laminoir et de l'ancienne aciérie sur le site Neischmelz à Dudelange ont été poursuivies en 2023. Comme ce projet s'implante dans un quartier qui reste à créer, plusieurs réunions de consolidation ont eu lieu avec les organismes partenaires, dont principalement le Fonds du Logement.

Un préprogramme élaboré par le bureau d'études Alphaville ensemble avec les établissements culturels concernés est finalisé en 2023. L'objectif de ce préprogramme est de chiffrer en gros le volume nécessaire en salles de dépôt, en espaces administratifs et communs, ainsi qu'en espaces pour les équipements et besoins spéciaux liés au stockage d'œuvres. Le préprogramme livre ainsi une première estimation sommaire des surfaces et volumes requises, tout en envisageant un maximum de mutualisations des fonctions communes.

L'étude révéla notamment que la surface au sol totale disponible au laminoir se situe à environ 27.200m<sup>2</sup>. La surface au sol disponible à l'aciérie se situe à environ 6.300m<sup>2</sup>. Étant donné que sa volumétrie ne s'apprête moins pour le logement, l'aciérie pourra être entièrement mise à disposition du futur CNCP.

Un autre atout de l'aciérie est sa hauteur. L'espace pourrait, le cas échéant, servir pour des expositions publiques du Lëtzebuurger Konschtarchiv ou d'autres événements culturels.

Le préprogramme a été présenté à la commission d'analyse critique en décembre 2023. Les étapes suivantes seront de préciser davantage les besoins en volumes dans un programme de construction et l'élaboration d'une étude de faisabilité.

Afin de se familiariser avec des projets similaires déjà réalisés à l'étranger, le groupe de travail a visité le 13 septembre 2023 le Pôle d'Étude et de Conservation des Musées de la Ville de Strasbourg.



## 6.2. Villa Louvigny

Conformément à l'accord de coalition et suite à l'affectation de l'immeuble au ministère de la Culture après le départ du ministère de la Santé, un projet de réaménagement de la Villa Louvigny a été élaboré qui prévoit d'y créer un tiers-lieu culturel et la mise à disposition d'espaces administratifs et de co-working pour les fédérations et réseaux culturels professionnels.

Depuis lors, des études techniques et de faisabilité ont été réalisées afin de déterminer le potentiel du bâtiment et de permettre une utilisation optimale en accord avec l'esprit du lieu et les contraintes imposées par le classement du bâtiment comme monument national par arrêté du Gouvernement en conseil du 6 septembre 2018. En tenant compte du cadre urbanistique et architectural du lieu, un programme de réaménagement de l'immeuble avec les alentours a été présenté à la Commission d'analyse critique en date du 16 mai 2023 visant en outre la remise en service du grand auditoire et de l'ancien « petit studio RTL ». Le concept énergétique vise à allier au mieux les contraintes de rénovation du bâtiment avec une consommation énergétique minimale et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Les planifications ont en outre porté sur le développement d'un concept de fonctionnement et d'utilisation des salles (« Raumnutzungskonzept »), ainsi que sur l'équipement technique nécessaire au grand auditoire et pour la scène extérieure prévue.

En résumé, la « nouvelle » Villa Louvigny deviendra un :

- Lieu de création, de production et de répétition pour les arts de la scène (musique, danse, théâtre et cirque) ;
- Lieu de répétition, d'enregistrement et de représentation de concerts de grands ensembles au grand auditoire ;
- Lieu administratif pour les fédérations, réseaux et associations culturelles professionnelles ;
- Espace public (restaurant / bar, espaces de rencontres, visites guidées... ) ;
- Siège administratif de Kultur | lx.

Le projet a été présenté à la presse le 17 juillet 2023 par la ministre de la Culture et le ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Le projet de loi de financement est en préparation et attendu pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2024. Le coût du projet estimé à quelque 69.3400.000 EUR. La réalisation nécessitera en principe environ trois à quatre ans après le vote de la loi.

### La nécessité d'une asbl de préfiguration pour la « Villa Louvigny »

L'expérience des vingt dernières années nous a appris la nécessité d'accompagner les travaux de construction de nouvelles infrastructures culturelles avec une structure de préfiguration, qui peut idéalement faire le lien entre les besoins de la future utilisation et les maîtres d'œuvre. En effet, des associations de préfiguration, structures légères et versatiles, sont à même de « tester » des idées, d'adapter les besoins de détails d'un bâtiment et de conseiller les maîtres d'ouvrage dans l'élaboration de la future structure d'exploitation. Ainsi, le Centre de Musiques Amplifiées (« Rockhal ») ou le Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster (« neimünster ») ont commencé à fonctionner avec des associations de préfiguration en parallèle aux chantiers respectifs.

L'asbl de préfiguration Villa Louvigny a adopté ses statuts le 4 octobre 2023 dans son assemblée constituante et défini ses missions comme suit :

- Approfondir le concept de programmation de la Villa Louvigny et de ses locaux ;
- Assister les services du ministère de la Culture et de l'Administration des bâtiments publics lors de la réhabilitation technique et de la transformation du bâtiment selon sa nouvelle affectation et selon le programme d'équipement prévus ;
- Déterminer le programme d'équipement matériel et mobilier de gestion du tiers-lieu ;
- Développer des synergies avec les fédérations et réseaux culturels professionnels ;
- Coordonner les activités de la Villa Louvigny en créant des synergies et complémentarités avec les structures culturelles existantes sur le territoire de la Ville de Luxembourg ;
- Anticiper la programmation de la Villa Louvigny, y compris un premier calendrier d'action culturelle pour le grand auditoire ;
- Établir le budget de fonctionnement, ainsi qu'un organigramme pour l'exploitation culturelle de la Villa Louvigny ;
- Analyser tous les aspects économiques et financiers du futur fonctionnement du lieu ;
- Élaborer un concept et un cahier de charges pour le volet gastronomique prévu qui tient compte des activités du lieu ;
- Élaborer une identité visuelle pour la Villa Louvigny.

Le réaménagement de l'immeuble dénommé Villa Louvigny et création d'une association sans but lucratif de préfiguration accompagnant la transformation de la Villa Louvigny en tiers-lieu culturel ont été approuvés par le Conseil de gouvernement dans sa séance du 14 juillet 2023.

Une fois officiellement constituée, l'asbl de préfiguration « Villa Louvigny » bénéficiera d'une convention avec le ministère de la Culture.

## 6.3. Rotondes

### Réalisation prévue pour 2028

Le projet porte sur la rénovation de la Rotonde 2 et l'aménagement de surfaces supplémentaires à l'intérieur tout en considérant la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti. Alors que la Rotonde 1 est organisée de manière circulaire et horizontale, la Rotonde 2 se distingue par une organisation verticale des volumes permettant ainsi de dégager un grand espace libre au niveau du rez-de-chaussée.

Le concept du box in the box de la 1<sup>ère</sup> phase avec la réalisation de constructions réversibles et sans raccordement direct à l'enveloppe existante du bâtiment sera poursuivi également lors de la phase 2.

La salle de théâtre se trouvant actuellement entre les deux rotondes au sein de Container City restera à sa place actuelle, mais sera modernisée et complétée par un espace d'accueil adjacent qui fera fonction de point d'information central du site ainsi que par un nouvel espace de restauration qui remplacera la structure temporaire actuelle.

Les interventions contemporaines, limitées et sobres, feront que ce nouvel ensemble s'intégrera harmonieusement dans son environnement et dans le tissu bâti existant.

Le projet est en phase finale de planification.

Coût total arrondi TTC prévu : 24.200.000 EUR.

2022

2023

2023

2023

2023



***XI.***  
*Nécrologie*



*Hip Hop Marathon aux Rotondes (03.06.2022) © Eric Engel*



Elles/ils nous ont quittés/es en 2023.

04.01.2023	Sonja REICHERT	Journaliste, rédactrice en chef de la revue technique luxembourgeoise
21.01.2023	Enrica Yvonne DILK	Philologue et enseignante en lettres allemandes, luxembourgeoise active en Italie, e.a. à l'Université à Milan
24.01.2023	Rosch KRIEPS	Journaliste, rédacteur en chef du Lëtzebuurger Land (-1982), auteur, défenseur de l'œuvre d'Edward Steichen
01.03.2023	Anise KOLTZ	Poétesse et écrivaine, fondatrice des Munnerefer Dichterdeeg (1962-2001), lauréate du prix Blaise Cendrars (1992), du prix Batty Weber (1996), du prix Apollinaire (1998), du prix Jean-Arp (2008), du prix Servais (2008), du prix Théophile Gautier (2011), prix Goncourt de la poésie Robert Sabatier pour l'ensemble de son œuvre (2018), membre de l'Institut grand-ducal Section Arts et Lettres
08.03.2023	Jean-Marie KIEFFER	Professeur d'éducation musicale, organiste, compositeur, président de l'INECC (2012-2023), membre de l'ensemble « Cojello's Jangen »
10.04.2023	Julien BESTGEN	Enseignant belge, auteur, chroniqueur littéraire et rédacteur culturel, très actif au Luxemburger Wort
17.05.2023	Sébastien « Sebb » PEIFFER	Musicien de rock, membre de « Band Bayoil »
27.05.2023	Anita KAYSER	Autrice de romans policiers psychologiques
15.06.2023	Georges FAUTSCH	Pionnier du cinéma luxembourgeois, membre de l'AFO (Atlantic Film Organisation), producteur de « Congé fir a Mord », « Mumm Seeet Mumm » et « Dammentour »
24.06.2023	Änder BRUNS	Assistant scientifique au Musée Dräi Eechelen, spécialiste de la forteresse de Luxembourg, membre-fondateur et président (1996-2005) des « Amis de la Forteresse du Luxembourg »
24.07.2023	Mario HIRSCH	Juriste, journaliste, rédacteur en chef du Lëtzebuurger Land (1998-2006), Directeur de l'Institut Pierre-Werner (2006-2011)
30.08.2023	Marc Henri RECKINGER	Artiste peintre, lauréat du Lëtzebuurger Konschtpräiss 2024
17.09.2023	Lise LINSTER	Interprète à la Cour de Justice des Communautés Européennes, a collaboré à Tageblatt, Forum ou Luxemburger Wort, en charge du supplément culturel du Tageblatt (Le Phare), engagée auprès de l'Initiative Freed um Liesen et du Centre Culturel et d'Education Populaire de Luxembourg -Ville
21.09.2023	Steve BRAUN	Photographe
25.09.2023	Claude FRITZ	Acteur et metteur en scène de théâtre, e.a. pour la « Lëtzebuurger Revue » et dentheater.lu, traducteur de pièces
29.09.2023	François SCHANEN	Linguiste, collaborateur auprès du Spellchecker.lu et Luxdico.com, membre de l'Institut grand-ducal
05.11.2023	Michel PILZ	Musicien de jazz, membre fondateur du Jazz Club Luxembourg
20.11.2023	Rob KRIER	Architecte, urbaniste, sculpteur, auteur de la Cité judiciaire avec son frère Léon Krier
22.11.2023	Armand STRAIN-CHAMPS	Artiste-peintre
08.12.2023	Arno J. MAYER	Historien d'origine luxembourgeoise, exilé aux EU depuis 1940, professeur d'université Harvard & Princeton, membre de l'American Academy of Arts and Sciences
21.12.2023	Frank FEITLER	Dramaturge, scénariste, régisseur, directeur des Théâtres de la Ville de Luxembourg (2001-2015), 1 <sup>er</sup> lauréat du Lëtzebuurger Theaterpräiss

2022

2023

2023

2023

2023

# Rapport d'activité 2023

Juin 2024

## Impressum

**Editeur** : ministère de la Culture

**Coordination éditoriale** : Jo Kox, Luc Schadeck

**Rédaction** : Vesna Andonovic, Chris Backes, Lisa Baldelli, Almedina Becirovic, Anouk Bernard, Laurence Brasseur, Beryl Bruck, Claudio Cassarà, Catherine Decker, Patrick Dondelinger, Carlos Doria, Luc Eicher, Nadine Erpelding, Tom Gantenbein, Josiane Geisler, Alix Glück, Béatrice Godart, Véronique Goergen, Alexandrina Goncalves Da Silva, Joe Haas, Josée Hansen, Claudine Hemmer, Cédric Kayser, Nathalie Kerschen, Isabelle Kiens, Jo Kox, Sophie Lammar, Anne Lanners, Alessandra Luciano, Marc Lux, Julie Mathieu, Robert L. Philippart, Anna Ratajewicz, Pierre Reding, Chiara Reiffers, Betsy Reisen, Hélio Rolo, Luc Schadeck, Claude Schmit, Déborah Schott, Loa Schroeder, Pierre Schwickerath, Nora Si Abderrahmane, Jean-Claude Spedener, Tammy Tangeten, Magalie Tasch, Elisabeth Widung, Romy Wiesen, Barbara Zeches.

**Graphisme couverture** : SKIN

Reproduction autorisée avec mention de la source

ISBN 978-2-87984-148-9



9 782879 841489



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

[www.mcult.gouvernement.lu](http://www.mcult.gouvernement.lu)  
[www.culture.lu](http://www.culture.lu)